



Approche psychosociale des croyances relatives à la laïcité : Création d'un outil de mesure et mise en relation avec la perception des minorités culturelles et ethniques en France

Medhi Cohu

► To cite this version:

Medhi Cohu. Approche psychosociale des croyances relatives à la laïcité : Création d'un outil de mesure et mise en relation avec la perception des minorités culturelles et ethniques en France. Psychologie. Université Rennes 2, 2017. Français. NNT : 2017REN20041 . tel-01671433

HAL Id: tel-01671433

<https://theses.hal.science/tel-01671433>

Submitted on 22 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Loi concernant la Séparation des Eglises et de l'Etat.



Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue
la loi dont la teneur suit :
Titre premier. — Principes.
Article premier.

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

ART. 2.

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics, tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.

Thèse / Université Rennes 2

Sous le sceau de l'Université Européenne de Bretagne

En vue de l'obtention du titre de

Docteur en Psychologie de l'Université Rennes 2

Mention Psychologie

Présentée par Medhi COHU

Préparée au LP3C (EA 1285)

Université Rennes 2 – UFR Sciences Humaines

Laboratoire de Psychologie :

Cognition, Comportement, Communication

Thèse soutenue le **27 novembre 2017**

Devant le jury composé de :

Constantina BADEA

Maitre de Conférences, HDR, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Rapporteur

Ewa DROZDA-SENKOWSKA

Professeure, Université René Descartes, Examinateur

Serge GUIMOND

Professeur, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, Rapporteur

Christelle MAISONNEUVE

Maitre de Conférences, Université Rennes 2, Directrice de thèse

Benoit TESTE

Professeur, Université Rennes 2, Directeur de thèse

**Approche psychosociale des
croyances relatives à la laïcité :**

**Création d'un outil de mesure et mise
en relation avec la perception des
minorités culturelles et ethniques en
France**

SOUS LE SCEAU DE L'UNIVERSITÉ EUROPEENNE DE BRETAGNE

UNIVERSITÉ RENNES 2

Ecole doctorale Sciences Humaines et Sociales (ED 507)

Unité de Recherche LP3C (EA 1285)

Laboratoire de Psychologie : Cognition, Comportement, Communication

Approche psychosociale des croyances relatives à la laïcité :

**Création d'un outil de mesure et mise en relation avec la perception
des minorités culturelles et ethniques en France**

Thèse de Doctorat

Discipline : Psychologie

Présentée par **Medhi COHU**

Directrice de thèse : **Christelle MAISONNEUVE**

Directeur de thèse : **Benoit TESTÉ**

Soutenue le 27 novembre 2017

Jury :

Constantina BADEA

Maître de Conférences, HDR, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Rapporteur

Ewa DROZDA-SENKOWSKA

Professeure, Université René Descartes, Examineur

Serge GUIMOND

Professeur, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, Rapporteur

Remerciements,

Pour ne pas faire dans l'originalité, je tiens avant tout à remercier sincèrement mes deux directeurs de thèse, Christelle et Benoit. Ils ont tous les deux accepté de me prendre en thèse alors que l'on ne s'était jamais rencontré auparavant, et seulement après quelques échanges de mail. Pour ça, pour m'avoir suivi et soutenu pendant ces quatre années, et tout simplement pour avoir été deux très bons directeurs de thèse, je vous remercie.

Je remercie également Constantina Badéa, Ewa Drozda-Senkowska et Serge Guimond pour avoir accepté d'être membres de mon jury.

Je tiens aussi à remercier ceux de Clermont-Ferrand sans qui cette thèse n'aurait pu être possible. Une fois encore, Serge Guimond pour m'avoir donné la possibilité de travailler sur cette thématique, Armelle Nugier qui m'a suivi pendant mon Master et m'a donné envie de poursuivre en thèse, sans oublier ma promo de M2, Alicia, Matthieu, et Olivier pour tous les échanges que ce soit sur nos thèses respectives ou tout autre sujet de conversation.

Je tiens à remercier tous les doctorants et ex-doctorants : Anne-Laure, Anta, Benjamin, Brivaël, Célia, Florian, Gaëlle, Genavee, Johanna, Marie-Stéphanie, Marine, Mickaël, Nicolas, tous ceux que j'ai oublié, et le labo de manière générale, que ce soit pour leurs aides, relecture, conseils, ou tout simplement m'avoir supporté. Merci à Alice pour avoir trouvé des participants plus vite que son ombre. Merci à Thierry Marivain pour ses précieux conseils en statistiques. Merci à Fiona pour m'avoir aidé à traverser ces moments durs.

Merci à toutes les personnes, ma famille, Macha, et toutes les autres, qui ont harcelé leurs amis et leur famille pour remplir mes questionnaires ces quatre dernières années.

Merci au Hibou Grand-Duc, au Vieux Saint-Etienne, au Bateau Ivre, à l'Atelier des Artistes (pas le Comptoir), et surtout à tous ceux qui m'ont accompagné (ils se reconnaîtront) pour décompresser de la thèse et avoir fait de ces années de thèse quelque chose de sympa.

Merci à ma famille. Merci à Noam d'avoir amené ses parents à ma soutenance de thèse. Et surtout, merci à mes parents, pour m'avoir soutenu, que ce soit moralement ou financièrement. Sans vous, cette thèse n'aurait pas été possible.

La laïcité est considérée comme un pilier du modèle républicain français (Streiff-Fénart, 2009) et est, aujourd'hui, utilisée en tant que modèle d'intégration concernant les immigrés et les minorités culturelles et religieuses en France (Bertossi, 2016 ; Schnapper, 2006). Les travaux en psychologie sociale étudiant l'impact de l'adhésion au principe de laïcité sur les relations intergroupes révèlent que ce principe prédit négativement la tolérance envers la diversité culturelle (Kamiejski, Guimond, De Oliveira, Er-Rafiy, & Brauer, 2012 ; Nugier et al., 2016). Cependant, de nombreux sociologues, politologues et historiens s'accordent à dire que la laïcité, telle qu'elle est conçue aujourd'hui, ne correspond pas à ce qu'elle était initialement, au moment de la création de la Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, en 1905 (Baubérot, 2012 ; Pena-Ruiz, 2014). Il semblerait donc qu'il existe, non pas une laïcité, mais plusieurs conceptions de celle-ci. L'objectif de cette thèse est de mettre en évidence les différentes conceptions de la laïcité et d'étudier, dans quelle mesure, celles-ci atténuent, ou au contraire promeuvent la tolérance envers la diversité culturelle et religieuse.

Un premier axe de recherche vise à construire une échelle multidimensionnelle des croyances relatives à la laïcité (EMCL) permettant de rendre compte des diverses interprétations possibles de la notion de laïcité qui s'expriment dans les débats publics. Les analyses factorielles effectuées (Etudes 1 et 2) conduisent à dégager quatre facteurs : l'expression publique des croyances religieuses, la neutralité de l'Etat et de ses institutions, l'égalité entre les différents cultes religieux et la protection des cultes religieux. De plus, les différentes analyses corrélationnelles impliquant les préjugés, l'orientation à la dominance sociale, la religiosité ou encore l'adhésion au modèle républicain (Etudes 2 et 3) suggèrent différentes conceptions relatives à la laïcité. La quatrième étude a permis de valider l'EMCL auprès d'une population musulmane. Enfin, un test-retest a été effectuée sur l'échelle (Etude 5) révélant que l'adhésion aux différentes dimensions sous-jacentes à la laïcité est stable dans le temps.

Un deuxième axe de recherche a pour objectif d'étudier dans quelle mesure l'adhésion aux dimensions de l'EMCL permet de prédire la tolérance envers la diversité culturelle. Pour cela, l'étude 6 examine de manière corrélationnelle le lien entre les différentes dimensions de la laïcité, les préjugés et les idéologies intergroupes. Les résultats révèlent que les dimensions sous-jacentes à la laïcité sont différemment reliées aux idéologies de l'assimilation, du multiculturalisme et du colorblind. De plus, les résultats indiquent qu'au moins deux de nos quatre dimensions, l'expression publique des croyances religieuses et l'égalité de traitement entre les différents cultes religieux, prédisent le niveau de préjugés envers les immigrés et les maghrébins. La septième étude s'intéresse plus particulièrement sur la manière dont l'adhésion

aux différentes dimensions permet de prédire le jugement envers une personne immigrée selon la stratégie d'acculturation choisie par celle-ci. Les résultats indiquent que l'adhésion aux différentes dimensions sous-jacentes au principe de laïcité n'impacte que très peu l'évaluation de la personne immigrée. Ces résultats nous ont conduits à mener une autre série de recherche prenant en compte des situations dans lesquelles le principe de laïcité est mobilisé. Notre choix s'est arrêté sur les prières effectuées dans des espaces publics.

Le troisième axe de recherche consiste à étudier comment l'adhésion aux différentes dimensions de l'EMCL prédisent l'évaluation de groupes religieux effectuant des prières dans un espace public. L'étude 8 manipule la religion des priants de rue (de confession musulmane vs. de confession catholique). Les résultats indiquent que l'adhésion aux deux dimensions, l'expression publique des croyances religieuses et l'égalité de traitement entre les différents cultes religieux, prédisent une plus grande tolérance envers la diversité religieuse. Quant à l'étude 9, nous manipulons les raisons pour lesquelles les priants effectuent des prières dans un espace public (par manque de place vs. par volonté). Les résultats sont similaires à l'étude 8, les raisons évoquées concernant les prières n'impactant que très peu le jugement envers les priants.

De manière globale, cette thèse permet de montrer qu'il existe différentes conceptions de la laïcité, permettant soit de promouvoir la tolérance envers la diversité culturelle et religieuse, soit, au contraire, d'atténuer la tolérance envers la diversité culturelle et religieuse. L'ensemble de ces résultats sont discutés au regard de la littérature. De plus, la conclusion générale permet de mettre en évidence les apports de ce travail, tant au niveau de la recherche, qu'au niveau sociétal.

Mots-clés : laïcité, idéologies, croyances, tolérance, diversité, préjugés

Laïcité is considered a pillar of the French Republican model (Streiff-Fénart, 2009) and is used, today, as a model of integration concerning immigrants and cultural and religious minorities in France (Bertossi, 2016 ; Schnapper, 2006). Research in social psychology studying the impact of support for the principle of *laïcité* on intergroups relations reveal that this principle negatively predicts tolerance of cultural diversity (Kamiejski, Guimond, De Oliveira, Er-Rafiy, & Brauer, 2012 ; Nugier et al., 2016). However, many sociologists, political analysts and historians agree that *laïcité*, as it is understood today, does not correspond to its initial definition, at the time of the creation of the law of Separation of Churches and the State, in 1905 (Baubérot, 2012 ; Pena-Ruiz, 2014). Thus, it would seem that several, not only one, conceptions of *laïcité* exist. The objective of this thesis is to highlight the different conceptions of *laïcité*, and to study, to what extent, these reduce, or, on contrary, promote the tolerance of cultural and religious diversity.

A first line of research aims to construct a measure of beliefs concerning *laïcité* taking into account the different interpretations of *laïcité*, expressed in public debate. Exploratory (Study 1) and confirmatory factor analyses (Study 2) led to sixteen items being included in the scale and representing four dimensions of *laïcité*: *public expression of religious beliefs*, *religious neutrality of the State and its institutions*, *equality of different religious beliefs*, and *protection of religious groups*. Correlations across different dimensions of *laïcité* and prejudice, SDO, religiosity, or adhesion to the republican model (Studies 2 and 3) suggest different conceptions of *laïcité*. The measure of beliefs concerning *laïcité* is also validated in a Muslim population. Finally, test-retest reliability has been examined for the scale (Study 5). The results shown that the adhesion to the dimensions of *laïcité* is stable across time.

The aim of a second line of research is to study if the different dimensions of *laïcité* predict tolerance of cultural diversity. For this purpose, study 6 examines the correlations between the dimensions of *laïcité*, prejudice, and intergroup ideologies. The results reveal that the dimension of *laïcité* are differently related to assimilation, multiculturalism, and colorblind ideologies. Moreover, results show that *public expression of religious beliefs* and *equality of different religious beliefs* predict the level of prejudice toward immigrants and North-Africans. Study 7 examines the way in which the support of the different dimensions of *laïcité* predict judgement of an immigrant according to the acculturation strategies adopted. Results show that evaluation of the immigrant is little impacted by the support of the different dimensions of *laïcité*. These results led us to conduct another series of studies taking into account situations

in which the principle of *laïcité* is mobilized. We chose to study prayers conducted in the public space.

The third line of research was conducted to study how the adhesion to the different dimensions of *laïcité* predict the evaluation of religious groups conducting prayers in a public space. Study 8 manipulates the religion of believers (Muslim vs. Catholics). Results show that the adhesion to the dimensions of *public expression of religious beliefs* and *equality of different religious beliefs* predict a greater tolerance toward religious diversity. In study 9, the reason why believers pray in a public space are manipulated (because of a lack of space vs. by choice). Results are similar to those of study 8, reasons evoked for praying in public impacted minimally the judgement toward believers.

In conclusion, this thesis shows that different conceptions of *laïcité* exist. These either promote the tolerance of cultural and religious diversity, or on the contrary, reduce the tolerance of cultural and religious diversity. The ensemble of these results is discussed with regard to the literature. Furthermore, the general conclusion allows us to highlight the contributions of this work, both at the level of academic research, and at the level of society

Key words : *laïcité*, ideologies, beliefs, tolerance, diversity, prejudice

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	3
RESUME.....	5
ABSTRACT.....	7
SOMMAIRE.....	9
INTRODUCTION GENERALE.....	12
CHAPITRE 1 : Notions d'idéologies, processus d'acculturation et idéologies intergroupes.....	17
1.1 Définition des idéologies	17
1.2 Le processus d'acculturation	20
1.3 Les idéologies intergroupes	27
CHAPITRE 2 : Impact des idéologies intergroupes sur les relations intergroupes.....	31
2.1 Idéologies intergroupes, stéréotypes, préjugés et discrimination	32
2.2 Idéologies intergroupes, ODS et menace perçue	34
2.3 Des effets contrastés des idéologies intergroupes	38
2.4 Stratégies d'acculturation et idéologies intergroupes	41
2.5 Impact des politiques d'accueil sur les relations intergroupes	44
CHAPITRE 3 : Le modèle républicain français.....	48
3.1 Modèle républicain français et citoyenneté	49
3.2 Modèle républicain français : modèle d'intégration ?	50
3.3 L'apparition de la laïcité en France	54
3.4 La loi de séparation des Eglises et de l'Etat : deuxième seuil de laïcisation	56
3.5 La laïcité de la V ^{ème} République à aujourd'hui : 3 ^{ème} seuil de laïcisation	59
3.6 L'étude de la laïcité dans le champ des sciences humaines	62
CHAPITRE 4 : Problématique et objectifs de thèse.....	69
CHAPITRE 5 : Construction et validation de l'échelle multidimensionnelle des croyances relatives à la laïcité (EMCL).....	74
5.1 Introduction	74
5.2 Etude 1 : Analyse factorielle exploratoire	75
5.2.1 Introduction	75
5.2.2 Méthode	77
5.2.2.1 Participants	77
5.2.2.2 Outil	78
5.2.3 Résultats	78

5.2.3.1 Choix des analyses effectuées	78
5.2.3.2 Critères de sélection du nombre de facteurs	79
5.2.3.3 Réduction du nombre d'items	80
5.3 Etude 2 : Analyse factorielle confirmatoire et relations entre l'EMCL et différentes variables psychosociale	84
5.3.1 Introduction	84
5.3.2 Méthode	86
5.3.2.1 Participants	86
5.3.2.2 Outil	87
5.3.3 Résultats	88
5.3.3.1 Validité factorielle de l'échelle	88
5.3.3.2 Liens entre l'EMCL et différentes variables psychosociales	94
5.4 Etude 3 : Validité convergente et discriminante entre l'EMCL et l'échelle de laïcité de Kamiejski et al. (2012)	97
5.4.1 Introduction	97
5.4.2 Méthode	98
5.4.2.1 Participants	98
5.4.2.2 Mesures	98
5.4.3 Résultats	99
5.5 Etude 4 : Validation de l'EMCL auprès d'une population musulmane	100
5.5.1 Introduction	100
5.5.2 Méthode	100
5.5.2.1 Participants	100
5.5.2.2 Mesures	101
5.5.3 Résultats	101
5.6 Etude 5 : Méthode test-retest	105
5.6.1 Introduction	105
5.6.2 Méthode	105
5.6.3 Résultats	106
5.7 Conclusion et discussion du chapitre 5	107
CHAPITRE 6 : Croyances relatives à la laïcité et idéologies intergroupes.....	112
6.1 Introduction	112
6.2 Etude 6 : Etude corrélationnelle entre l'EMCL et les idéologies intergroupes	115
6.2.1 Introduction	115
6.2.2 Méthode	119
6.2.2.1 Participants	119
6.2.2.2 Outil	119
6.2.3 Résultats et discussion	120
6.3 Etude 7 : Impact des croyances relatives à la laïcité sur l'évaluation d'un immigré selon les différentes stratégies d'acculturation	125
6.3.1 Introduction	125
6.3.2 Méthode	133
6.3.2.1 Participants	133
6.3.2.2 Procédure	133
6.3.2.3 Outil	133
6.3.3 Résultats	135
6.3.3.1 Contrôle des manipulations	135

6.3.3.2	<i>Corrélations entre les dimensions de la laïcité et les différentes variables psychosociales</i>	137
6.3.3.3	<i>Evaluation d'Ahmed selon les stratégies d'acculturation</i>	138
6.3.3.4	<i>Analyses de modération selon les dimensions de la laïcité et les stratégies d'acculturation adoptées par Ahmed</i>	145
6.3.3.5	<i>Analyses sur la perception du respect de la laïcité par Ahmed</i>	150
6.4	Conclusion et discussion du chapitre 6	151
CHAPITRE 7 : Croyances relatives à la laïcité, impact sur la diversité culturelle et religieuse dans une situation de prière dans l'espace public ?		156
7.1	Introduction	156
7.2	Etude 8 : Rôle de l'EMCL dans l'évaluation des priants de rue	161
7.2.1	Méthode	161
7.2.1.1	<i>Participants</i>	161
7.2.1.2	<i>Procédure</i>	161
7.2.1.3	<i>Outil</i>	162
7.2.2	Résultats	164
7.2.2.1	<i>Corrélations entre l'EMCL et différentes variables</i>	164
7.2.2.2	<i>Evaluation des priants de rue selon la religion</i>	167
7.2.2.3	<i>Evaluation des priants de rue selon l'adhésion à l'EMCL</i>	168
7.2.3	Discussion	173
7.3	Etude 9 : Prise en compte du prosélytisme dans l'évaluation des priants de rue	176
7.3.1	Introduction	176
7.3.2	Méthode	177
7.3.2.1	<i>Participants</i>	177
7.3.2.2	<i>Procédure</i>	177
7.3.2.3	<i>Outil</i>	177
7.3.3	Résultats et discussion	180
7.3.3.1	<i>Corrélations entre les dimensions de la laïcité et les différentes variables psychosociales</i>	180
7.3.3.2	<i>Evaluation des priants de rue</i>	180
7.3.3.3	<i>Evaluation des priants de rue selon l'adhésion aux différentes dimensions de l'EMCL</i>	181
7.4	Conclusion et discussion du chapitre 7	184
CHAPITRE 8 : Discussion générale.....		186
8.1	Une laïcité, des croyances !	187
8.2	Laïcité, prédicteur de tolérance ?	191
8.3	Rôle de l'EMCL sur la tolérance envers la diversité culturelle dans un contexte de mise en application de la laïcité	193
8.4	Limites et perspectives de recherche	194
CONCLUSION GENERALE.....		201
BIBLIOGRAPHIE.....		205
ANNEXES.....		219

INTRODUCTION GENERALE

L'idéal français est résumé dès l'article 1^{er} de la Constitution de la V^{ème} République assurant que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». La France considère ainsi le citoyen français comme la base du modèle républicain français, permettant l'égalité de tous, et ce quelles que soient les origines, couleurs de peau ou encore religions (Bénichou, 2006, Schnapper, 2007). Cependant, dans les faits, cet idéal est loin d'être atteint tel que le souligne le rapport de la CNCDH (2016). Ce rapport révèle que les actes de violence envers les minorités ont augmenté de 22,4 % en un an, entre 2014 et 2015. Cela concerne particulièrement les musulmans dont les plaintes pour actes et menaces racistes ont augmentées de 223 %. Le rapport souligne que l'image des musulmans s'est considérablement dégradée au fil des années. Alors qu'en 2010, 61 % des français considéraient que les musulmans sont mal intégrés dans la société, ils sont 67 % à le penser en 2016. 45 % des français estiment que les musulmans sont mal intégrés en France à cause d'une incompatibilité culturelle, et restent ainsi la minorité, avec les roms, la moins tolérée en France. Un autre sondage organisé par l'IFOP en 2017 donne des chiffres similaires. 61 % des français considéraient que la religion musulmane n'est pas compatible avec les valeurs de la société française alors qu'ils ne sont que 17 % à le penser concernant la religion juive, et 6 % pour le catholicisme.

Ces différents chiffres montrent l'écart entre l'idéal républicain qui est d'accorder de l'importance à la personne avant tout comme citoyen français et la réalité qui est la catégorisation et le jugement des individus selon leur appartenance culturelle et religieuse. Ces dernières années, le modèle républicain français est examiné en tant que modèle d'intégration des immigrés et des minorités ethniques et culturelles (Bertossi, 2016 ; Bourhis, Moïse, Perreault & Senecal, 1997 ; Schnapper, 2012). Ainsi, Schnapper (2006) décrit un modèle

républicain d'intégration dysfonctionnel dû principalement au « problème des immigrés » (l'immigration étant perçue comme un problème sociétal, et l'une des causes de la crise de la société française). Comment expliquer l'écart entre ce que prônent l'idéal républicain français et la réalité ?

Depuis peu, des travaux novateurs en psychologie sociale se sont intéressés à l'impact du modèle républicain sur la tolérance envers la diversité culturelle en France en tant qu'idéologie (Badéa, 2012 ; Bourhis et al., 1997 ; Kamiejski et al., 2012). Doise (1982) définit les idéologies comme « des systèmes de croyances et de représentations, d'évaluations et de normes, qui doivent justifier et maintenir un ordre établi de rapports sociaux » (p. 33). Parmi les idéologies étudiées, de nombreux chercheurs s'intéressent aux idéologies qui s'articulent autour des relations entretenues entre des personnes issues de l'immigration et celles issues de la population d'accueil. Ces idéologies sont nommées idéologies intergroupes (Guimond et al., 2013, Guimond, De la Sablonnière, & Nugier, 2014). Parmi celles-ci, les trois les plus étudiées en psychologie sociale sont l'assimilation, le multiculturalisme et le colorblind¹. Les différents travaux initiés en psychologie sociale (Guimond et al., 2014 ; Levin et al., 2012 ; Verkuyten, 2011 ; Wolsko, Park, Judd, & Wittenbrink, 2000) révèlent que l'adhésion par la population d'accueil à chacune de ces idéologies impacte différemment la tolérance envers la diversité culturelle. Cependant, les travaux initiés par Kamiejski et al. (2012) ou encore Badéa (2012) montrent que le modèle républicain diffère de ces idéologies.

Kamiejski et al. (2012) révèlent que le modèle républicain français s'articule autour de deux dimensions nommées citoyenneté et laïcité. Dans sa définition, le principe de citoyenneté est très proche de l'idéologie du colorblind. Les personnes qui adhèrent au colorblind comme à la citoyenneté accordent de l'importance à l'individu en tant que tel, et ceci indépendamment de sa religion, son origine, ou sa couleur de peau. Dans ce sens, le modèle républicain se rapproche du colorblind (Badéa, 2012 ; Guimond et al., 2014). Cependant, la laïcité diffère des

¹ « colorblind » peut se traduire en français par « aveugle aux différences d'appartenance ethnique ». Lors de ce travail de thèse, nous continuerons à utiliser le terme anglais.

idéologies étudiées jusque maintenant dans la mesure où elle constitue une spécificité française (Baubérot, 2004).

La laïcité est aujourd'hui considérée comme un pilier du modèle républicain français et est un principe auquel adhèrent la grande majorité des français comme l'indique un sondage mené par l'IFOP en 2017. Ce sondage divulgue notamment que 90 % des français considèrent qu'elle est une valeur essentielle de la République française. Cependant, de nombreux débats et affaires autour de ce principe entretiennent la confusion sur ce qu'est réellement la laïcité, à l'image de l'affaire de la crèche Babyloup en 2010. Pour rappel, une femme de confession musulmane travaillant dans cette crèche a été licenciée pour motif de porter le voile pendant ses heures de travail. Celle-ci décide alors de porter plainte contre la crèche. Alors que les tribunaux de première et de seconde instance donnent raison à la crèche en invoquant notamment le principe de laïcité, la Cour de Cassation donne raison à la femme voilée en invoquant, elle aussi, le principe de laïcité, avant de revenir sur sa décision. De nombreuses autres polémiques autour du principe de laïcité ont fait apparition ces dernières années dans la sphère médiatique et politique à l'image de l'affaire du burkini en 2016, des prières de rue musulmanes, l'affaire des mères voilées lors de sorties scolaires en 2012, ou encore les menus de substitution pour ne citer qu'elles. Toutes ces affaires ont comme point commun de s'intéresser à une religion particulière qui est la religion musulmane.

Ainsi, toutes ces affaires, au-delà d'une confusion sur ce qu'est la laïcité, révèlent un véritable malaise identitaire dû à des crispations religieuses, avec un système républicain qui connaît une profonde crise (Brouard & Tiberj, 2005 ; Furedi, 2005). Cette crise est apparente lors du sondage mené par IFOP (2017) qui révèle que 77 % des français sont contre le port du burkini, 79 % d'entre eux sont contre le port du voile dans les universités, ou encore 60 % des français sont contre le financement public des mosquées. En parallèle, uniquement 46 % des français sont pour la suppression du financement des écoles privées, ce qui profite majoritairement aux écoles privées catholiques depuis la loi Debré (1959). De plus, rares sont les débats sur le régime concordataire dont bénéficie encore aujourd'hui l'Alsace et la Moselle,

permettant à ces trois départements (Bas-Rhin, Haut-Rhin, et Moselle) de ne pas appliquer la laïcité.

Cette confusion autour de la laïcité se retrouve dans les réponses données par les sondés lors du sondage IFOP (2017). Alors que pour 43 % d'entre eux, la laïcité correspond à la liberté de pratiquer la religion que l'on souhaite, pour 25 % d'entre eux, il s'agit de préserver l'identité traditionnelle de la France, tandis que pour 4 % des français, il s'agit du rejet de toutes les religions. Cet imbroglio autour du concept de laïcité n'épargne pas la sphère politique. La preuve en est lors du premier débat présidentiel du 20 mars 2017. Lorsque les cinq candidats à la présidentielle, présents lors de ce débat ont dû donner leur définition de la laïcité, les différences de cette dernière étaient manifestes entre les candidats. Alors qu'Emmanuel Macron et Benoit Hamon citent la loi de 1905 pour expliquer que la laïcité est là pour protéger autant les croyants que les non-croyants, Jean-Luc Mélenchon s'attarde sur la neutralité religieuse de l'Etat et critique une laïcité qui est utilisée « pour s'en prendre aux musulmans ». Quant à Marine Le Pen, elle parle d'une laïcité présente « partout et notamment dans l'espace publique », limitant ainsi les manifestations religieuses à la sphère privée, tout en rappelant qu'elle ne veut pas abroger le concordat napoléonien. De plus, lors du second débat du premier tour présidentiel, le 4 avril 2017, elle a évoqué la volonté de « mettre des crèches dans les municipalités ». Quant à François Fillon, il a évoqué le « problème d'intégration de la religion musulmane » et souhaite « une forme de contrôle administratif » de cette religion.

Ainsi, ces éléments révèlent que la laïcité est un concept complexe, tantôt utilisée à des fins de tolérance et de respect de la diversité culturelle et religieuse, tantôt à des fins de rejet de la diversité culturelle et religieuse. Baubérot (2012) met ainsi en garde contre une nouvelle laïcité, qui apparaît en France, limitant les manifestations religieuses à la sphère privée, et particulièrement dirigée contre la religion musulmane. A cette laïcité, il lui oppose ce qu'il nomme la « laïcité historique », permettant à chacun de pouvoir manifester ses convictions, religieuses ou non, dans la sphère publique. Il semblerait donc que les croyances envers la laïcité

sont multiples, et que ce principe ne recouvre pas une seule conception. Dès lors, deux questions se posent :

- 1) Quelles sont les différentes conceptions de la laïcité ?*
- 2) Dans quelle mesure, ces différentes conceptions de la laïcité permettent-elles de promouvoir ou au contraire d'atténuer la tolérance envers la diversité culturelle et religieuse ?*

Pour répondre à ces questions, cette thèse est divisée en sept chapitres. Le premier intitulé « Notions d'idéologies, processus d'acculturation et idéologies intergroupes » établit les fondements de la psychologie intergroupe et interculturelle sur lesquels cette thèse s'inscrit. Le deuxième chapitre nommé « Impact des idéologies intergroupes sur les relations intergroupes » récapitule les effets de l'adhésion aux différentes idéologies intergroupes sur les relations intergroupes et interculturelles. Quant au troisième chapitre, intitulé « Le modèle républicain français », son objectif est de s'intéresser, de manière globale, au rôle joué par les idéologies du modèle républicain dans la promotion de la diversité culturelle, puis plus particulièrement à la laïcité. Ainsi, je retracerai l'historique de la laïcité, de sa conception jusqu'aujourd'hui avant d'énoncer les problématiques et les objectifs de cette thèse dans le chapitre 4. Le cinquième chapitre, nommé « Construction et validation de l'échelle multidimensionnelle des croyances relatives à la laïcité » permet de mettre en évidence les différentes croyances relatives à la laïcité et de créer une échelle permettant de les mesurer. Dans le sixième chapitre, intitulé « Croyances relatives à la laïcité et idéologies intergroupes », nous étudions le lien entre les différentes croyances envers la laïcité et les idéologies intergroupes et l'impact des différentes croyances envers la laïcité sur la tolérance envers la diversité culturelle. Le dernier chapitre, intitulé « Croyances relatives à la laïcité, impact sur la diversité culturelle et religieuse dans une situation de prière de rue ? » a comme objectif d'étudier l'impact des différentes croyances envers la laïcité sur le jugement de différents groupes religieux lors d'un événement lié au principe de laïcité : les prières de rue. Enfin, l'ensemble des résultats sont discutés au vu de la littérature en psychologie.

Chapitre 1

Notions d'idéologies, processus d'acculturation et idéologies intergroupes

1.1 Définition des idéologies

La notion d'idéologie est utilisée par de nombreux auteurs en psychologie sociale (Doise, 1982 ; Jost & Hunyady, 2002). Cependant, ce terme est apparu dans d'autres disciplines depuis plus longtemps. Selon Feertchak et Gamby-Mas (2009), cette notion a été « inventée par un philosophe, [...], magistralement développée par Marx, devenue familière aux sociologues, [...] maintenant utilisée par les psychologues sociaux » (p.35). Le sens donné à cette notion varie d'un auteur à un autre ce qui fait de l'idéologie une notion polysémique et complexe. A ce sujet, Dumont (1974) écrit que « de toutes celles qu'utilisent les sciences humaines, la notion d'idéologie est la plus irritante » (cité par Feertchak & Gamby-Mas, 2009, p.35). Les objectifs de ce chapitre sont donc de « retracer » l'historique du concept d'idéologie, de le définir et de préciser le sens donné à celui-ci dans ce travail de thèse.

Le terme « idéologie » a été introduit par Destutt de Tracy en 1796, afin de désigner une science nouvelle ayant pour objet l'étude des pensées et des « idées ». Le terme « idéologie » est repris par Marx et Engels (1845) dans une critique contre le matérialisme. D'après ces auteurs, les individus ont des « idées », et ce sont ces « idées » qui vont définir leur représentation du monde. Ainsi, les classes dominantes vont imposer leurs « idées » aux membres appartenant à des catégories sociales « dominées », c'est-à-dire à des groupes de plus faibles statuts social et économique. Pour résumer, selon Marx et Engels (1845), une idéologie renvoie à un ensemble d'idées et de pensées qui vont permettre aux individus de justifier et d'imposer leur position de dominant ainsi que leur vision du monde. Le sens donné au mot

« idéologie » par Marx et Engels a été repris par de nombreux auteurs tel que Althusser (1970) qui définit les idéologies comme « le système des idées, des représentations qui domine l'esprit d'un homme ou d'un groupe social » (p. 34). Dans la continuité de Althusser (1970), Pêcheux et Fuchs (1975) définissent la formation idéologique comme un « ensemble complexe d'attitudes et de représentations qui ne sont ni individuelles ni universelles mais se rapportent plus ou moins directement à des positions de classes en conflit les unes par rapport aux autres » (p. 11).

En psychologie sociale, Doise (1982) reprend le sens du terme « idéologie ». D'après cet auteur, « chaque société développe les idéologies » correspondant à « des systèmes de croyances et de représentations, d'évaluations et de normes, qui doivent justifier et maintenir un ordre établi de rapports sociaux » (p. 33). Il précise que ces croyances servent à justifier les différences entre les groupes et sont à la base des discriminations. Quant à Jost, Fitzsimons et Kay (2004), ils définissent les idéologies comme « un ensemble de doctrines et de croyances consensuellement partagées qui fournissent une base morale et intellectuelle à un système politique, économique ou social, qui imprègne l'existence humaine de sens et d'inspiration, mais qui, également, encourage l'illusion et menace la liberté individuelle »² (p. 265). Jost et Hunyady (2005) précisent que ces idéologies diffèrent d'un pays à un autre mais que les processus restent les mêmes quel que soit le pays en question. Cela veut dire que les régimes prônant une idéologie, quelle qu'elle soit, par exemple capitaliste ou communiste, partagent un même objectif qui est de justifier et de légitimer leur système social (Jost & Hunyady, 2005 ; Kossowska & Van Hiel, 2003).

² « Ideology, defined as a set of consensually shared beliefs and doctrines that provide the moral and intellectual basis for a political, economic, or social system, imbues human existence with meaning and inspiration, but it also fosters illusion and threatens individuals freedom » (Jost et al., 2004, p.265).

Pour résumer, les idéologies sont présentes dans le but de légitimer le système existant et de maintenir un statu quo dans la société, que ce soit en lien avec une thématique culturelle et sociale ou en rapport avec des questions économiques. Cependant, bien que les idéologies servent majoritairement à maintenir la dominance des classes supérieures, certains groupes dominés peuvent adhérer à des idéologies afin de combattre cette hiérarchie sociale. A ce titre-là, le féminisme, le socialisme ou encore le marxisme sont des idéologies au même titre que le sont le sexisme, le nationalisme, le racisme ou encore le nazisme. L'idéologie méritocratique (McCoy & Major, 2007), la croyance en un monde juste (Lerner, 1980), le conservatisme politique (Jost, Nosek, & Gosling, 2008), l'autoritarisme de droite (Altemeyer, 1996) ou encore l'orientation à la dominance sociale (Sidanius & Pratto, 1999) sont quelques-unes des idéologies étudiées en psychologie sociale (voir Jost & Hunyady, 2005).

Concernant la théorie de la dominance sociale, Sidanius et Pratto (1999) postulent que la majorité des sociétés sont caractérisées par un système hiérarchique avec un ou plusieurs groupes au sommet de cette hiérarchie, et plusieurs groupes dominés à la base de cette hiérarchie. La dominance des groupes est définie par plusieurs critères de catégorisation sociale tels que l'âge, le genre, le statut social ou économique, mais aussi sur des critères tels que la nationalité, la couleur de peau ou encore la religion. Les différents travaux effectués dans ce domaine (voir Duarte, Dambrun, & Guimond, 2004 ; Sidanius & Pratto, 1999) montrent que les individus à forte orientation à la dominance sociale justifient l'inégalité sociale en se référant à des mythes « légitimateurs » qui accentuent cette hiérarchie sociale tels que le racisme ou le sexisme. A contrario, les personnes à faible orientation à la dominance sociale, adhérant davantage à un système égalitaire entre les différents groupes, se réfèrent à des mythes « légitimateurs » qui atténuent la hiérarchie sociale tels que le féminisme ou encore les Droits Universels de l'Homme. Plus les individus ont une forte orientation à la dominance sociale, plus ils expriment des préjugés envers les exogroupes (Duarte, Dambrun, & Guimond, 2004 ; Sidanius & Pratto, 1999).

Certaines idéologies étudiées en psychologie sociale s'articulent autour de la relation entre les personnes issues de l'immigration arrivant dans un nouveau pays, une nouvelle culture, et les membres de la population d'accueil. Il s'agit des idéologies intergroupes. Ces idéologies se mettent en place lors de la rencontre entre deux ou plusieurs groupes culturels. Selon les auteurs qui se sont intéressés aux idéologies intergroupes et aux processus d'acculturation qui découlent de la rencontre entre deux groupes culturels distincts, différentes perspectives ont émergé et évolué au fil du temps. La prochaine partie a comme objectif de définir le processus d'acculturation et ce que sont les idéologies intergroupes.

1.2 Le processus d'acculturation

Certains auteurs tels que Gordon (1964) ou, plus récemment, Rudmin (2009) définissent l'acculturation comme l'acquisition d'une seconde culture par la population immigrée. D'après Gordon (1964), l'acculturation est le processus par lequel passe la personne issue de la population immigrée allant d'un pôle A qui est caractérisé par le maintien et l'attachement à sa vie et à sa culture traditionnelle, à un pôle B qui est caractérisé par une assimilation de cette personne à la culture de la population d'accueil. Par assimilation, Gordon (1964) entend le rejet de la culture d'origine au profit de l'appropriation de la culture d'accueil par l'immigré. Ainsi, dans son modèle, Gordon (1964) décompose ce processus en différentes étapes franchies par la personne telles que l'assimilation culturelle qui est le fait d'adopter les différents modèles culturels de la société d'accueil ou encore ce qu'il nomme l'assimilation conjugale qui est le fait de prendre comme conjoint une personne issue de la communauté d'accueil. Lorsque cet individu se retrouve à la moitié de ce processus d'assimilation, Gordon (1964) explique que cela s'exprime par le biculturalisme qui est marqué par l'attachement de l'immigré aux deux cultures. Cependant, le modèle unidimensionnel de Gordon (1964) est critiqué par Berry (1980, 1984 ; Berry, Kim, Power, Young et Bujaki, 1989) pour qui l'acculturation prend en compte deux dimensions : d'une part, la volonté chez la personne issue du groupe immigré de maintenir son identité et son héritage culturel, et d'autre part les relations recherchées de la part de cette personne avec les autres groupes. Ainsi, selon la manière dont la personne issue de

l'immigration se positionne sur chacune de ces deux dimensions, cela donne quatre stratégies d'acculturation possibles que sont l'intégration, l'assimilation, la séparation et la marginalisation (voir tableau 1)

Tableau 1 : Les quatre stratégies d'acculturation selon le maintien de la culture et les contacts intergroupes de la part des membres de la population immigrée (Berry et al., 1989).

	Est-il considéré comme important de maintenir son identité et ses caractéristiques culturelles d'origine ?	
	OUI	NON
Est-il considéré comme important d'avoir des relations avec les autres groupes ?	OUI	Intégration
	NON	Marginalisation

Lorsque l'individu issu de l'immigration ne maintient pas son identité culturelle et recherche des interactions régulières avec les autres groupes, il s'inscrit dans une stratégie d'assimilation. A l'inverse, lorsque cette personne ne recherche pas le contact avec les exogroupes et souhaite maintenir son identité culturelle, il s'agit de la séparation. Quand elle souhaite avoir des contacts avec les autres groupes tout en voulant garder son identité culturelle, elle applique la stratégie d'intégration. Enfin, lorsqu'elle ne souhaite ni garder sa culture d'origine, ni rechercher des contacts avec autrui, il s'agit de la marginalisation.

De plus, d'après Berry (2005, 2009), le processus d'acculturation ne se limite pas seulement au point de vue de la population immigrée mais aussi de la population d'accueil. Il s'agit donc d'une dynamique prenant en compte les stratégies d'acculturation qui concernent le changement d'attitude et de comportement des personnes issues du groupe immigré en présence d'autres groupes mais aussi en fonction des attentes d'acculturation de la part de la population d'accueil, ce qu'il nomme « l'idéologie multiculturelle » (Berry, 2011 ; Berry, Kalin, & Taylor, 1977). Ce terme se réfère à la manière dont les membres de la communauté d'accueil vont modifier leurs propres attitudes et comportements afin de s'adapter aux groupes immigrés présents dans leur société. Son point de vue rejoint ainsi celui de Redfield, Linton et Herskovits (cités par Berry, 1997) qui définissent l'acculturation en tant qu'un « ensemble de phénomènes

résultant d'un contact continu et direct entre groupes d'individus appartenant à différentes cultures, et aboutissant à des transformations affectant les modèles culturels originaux de l'un ou des deux groupes » (p. 149). Quant à Bourhis, Moïse, Perreault et Senecal (1997), ils utilisent le terme d'orientation d'acculturation pour définir les préférences acculturatives des membres de la population d'accueil.

Enfin, Guimond et al. (2014) précisent que toutes les sociétés développent différentes règles, politiques et traditions afin de traiter la diversité culturelle. Sur la base de ces normes, traditions et politiques d'intégration émerge un ensemble de croyances nommées idéologies intergroupes, suggérant comment les membres d'un groupe social doivent se comporter et s'organiser dans une société donnée. Les idéologies intergroupes se réfèrent à la manière d'interagir entre des individus issus de différents groupes lors d'un contact entre ceux-ci dans une société donnée (Rattan & Ambady, 2013). Lorsque le terme « idéologie intergroupe » est utilisé, cela fait référence aux membres de la population d'accueil. Lorsque le terme « stratégie d'acculturation » est utilisé, il s'agit de ce qui est voulu par les membres du groupe minoritaire.

Pour résumer, lorsque ces différents auteurs (Berry et al., 1977 ; Bourhis et al., 1997 ; Guimond et al., 2014) emploient les termes « attentes d'acculturation », « idéologie multiculturelle » (Berry et al., 1977), « orientation d'acculturation » (Bourhis et al., 1997) ou « idéologies intergroupes » (Guimond et al., 2014), ils s'intéressent au point de vue de la population d'accueil. Cependant, une distinction est à faire entre les différents termes utilisés. En effet, lorsque Bourhis et al. (1997) utilisent le terme d'orientation d'acculturation, ils font référence à ce que souhaite la population d'accueil lors d'un contact avec une population immigrée. Ces auteurs se situent donc au niveau intergroupe selon les quatre niveaux d'analyse de Doise (1982). Quant à Guimond et al. (2014), lorsqu'ils utilisent le terme d'idéologie intergroupe, ils font référence à ce que souhaite les membres de la population d'accueil de manière générale, sans aucun contact particulier avec les membres des exogroupes. Ils sont à un niveau beaucoup plus abstrait et général, et se situent donc au niveau idéologique tel que le conçoit Doise (1982). Bien que généralement, les idéologies intergroupes reflètent les

orientations d'acculturation de la population d'accueil envers les immigrés, certaines études (López-Rodríguez, Navas, Cuadrado, Coutant, & Worchel, 2014 ; Piontkowski, Florack, Hölker, & Obdržálek, 2000 ; Rohmann, Piontkowski, & Van Randenborgh, 2008) révèlent que les préférences acculturatives de la population d'accueil peuvent varier selon l'origine des immigrés. Au cours de cette thèse, nous distinguons donc le terme d'orientation d'acculturation qui reflète les préférences acculturatives des membres de la population d'accueil lors d'un contact particulier avec tel ou tel exogroupe du terme d'idéologie intergroupe qui correspond aux préférences des membres de la population d'accueil de manière générale et abstraite, sans aucun contact particulier avec un autre groupe.

Lorsque ces idéologies intergroupes sont recherchées, voulues et donc institutionnalisées par les gouvernements des différents pays, elles s'opèrent à un niveau institutionnel. A ce niveau-là, Berry (1998) utilise le terme de politiques nationales alors que Guimond et al. (2014) utilisent le terme de politiques d'intégration (voir tableau 2). Le terme « politiques nationales » étant trop imprécis, et celui de « politique d'intégration » pouvant être confondu avec le terme « stratégie d'intégration », nous utiliserons le terme « politique d'accueil » par la suite. Ces politiques d'accueil ont un impact sur les stratégies d'acculturation souhaitées par les membres du groupe immigré mais aussi sur les idéologies intergroupes et génèrent ainsi des normes culturelles propres à chaque culture (Bourhis et al., 1997, Guimond et al., 2013). Ainsi, dans une série d'étude, Guimond et al. (2013) mesurent la norme perçue de l'idéologie dominante dans différents pays. Les résultats montrent que la norme perçue par la population d'accueil est consistante avec la politique d'accueil mise en place par le pays en question. Par exemple, la norme assimilationniste est perçue comme plus présente dans un pays tel que l'Allemagne qui favorise une politique d'accueil assimilationniste que dans un pays tel que le Canada qui privilégie une politique d'accueil basée sur le multiculturalisme. Au contraire, les canadiens perçoivent l'idéologie du multiculturalisme comme plus normative au Canada que les allemands dans leur pays. De plus, lorsque la norme est mise en évidence, les individus vont davantage adhérer à l'idéologie en question que lorsque celle-ci ne l'est pas (Guimond et al., 2013).

Tableau 2 : Niveaux d'utilisation des « stratégies » (tableau inspiré de Berry, 1998).

NIVEAUX	Chez la population d'accueil	Chez le groupe immigré
National	Politiques d'accueil	Objectifs groupaux
Individuel	Idéologies intergroupes	Stratégies d'acculturation

Ces idéologies intergroupes sont au nombre de quatre selon ce qui est voulu par les membres de la communauté d'accueil. Lorsque les membres de la population d'accueil sont plus favorables à ce que la personne issue de l'immigration rejette sa culture d'origine tout en ayant des relations régulières avec la population d'accueil, l'idéologie intergroupe est appelé le Melting-pot. Lorsqu'au contraire, les membres du groupe d'accueil imposent la stratégie de séparation à l'autre groupe, il s'agit de la ségrégation (ex : Apartheid en Afrique du Sud). Lorsque les membres de la population d'accueil sont favorables à l'adoption d'une stratégie d'intégration de la part des immigrés, il s'agit de l'idéologie du multiculturalisme. Enfin, lorsqu'ils ne considèrent pas comme important, pour le groupe immigré, ni de garder sa culture, ni d'entretenir des relations avec la majorité, d'après Berry (1998, 2005, 2009), il s'agit de l'exclusion (voir tableau 3).

Tableau 3 : Quatre idéologies intergroupes souhaitées par les membres du groupe dominant selon le maintien de la culture et les contacts intergroupes de la part des groupes minoritaires (Modèle de Berry, 2005, 2009).

	Est-il considéré comme important que les migrants gardent leur identité et ses caractéristiques culturelles ?	
	OUI	NON
Est-il considéré comme important que les migrants aient des relations avec les autres groupes ?	OUI	Melting-pot
	NON	Exclusion

Cependant, le modèle développé par Berry (1998, 2005, 2009) a été partiellement remis en cause par Sayegh et Lasry (1993). D'après ces auteurs, la dimension du modèle de Berry (1998, 2005, 2009) qui mesure l'importance du maintien de l'identité culturelle d'origine des personnes issues du groupe immigré est une mesure d'attitude alors que la dimension qui concerne l'importance d'entretenir des contacts avec la culture d'accueil est une mesure d'intention comportementale. Bourhis et al. (1997) complètent la critique émise par Sayegh et Lasry (1993) en expliquant que ces deux dimensions se réfèrent à deux types d'attitudes différentes. La première dimension traite de l'importance de l'identité culturelle de l'endogroupe chez le groupe immigré. La seconde concerne l'importance accordée aux contacts interculturels. Ces mêmes auteurs proposent un nouveau modèle, nommé modèle d'acculturation interactif (MAI), dans lequel ils reformulent la dimension proposée par Berry (1998, 2005, 2009) concernant le contact avec les autres groupes sous la forme suivante : « Est-il considéré comme important d'adopter la culture de la communauté d'accueil ? ». La nouvelle formulation de cette dimension permet ainsi d'avoir deux dimensions mesurant le même type d'attitudes et ainsi de pallier les limites du modèle proposé par Berry (1998, 2005, 2009).

Une autre modification a été apportée par Bourhis et al. (1997) concernant plus particulièrement l'une des dimensions. D'après ces auteurs, les individus adoptant la marginalisation comme stratégie ont plus de mal à s'identifier avec les personnes issues du groupe d'origine mais aussi avec la population d'accueil, ce qui les conduit à un plus grand stress, une plus faible estime de soi et à une mauvaise adaptation avec la société d'accueil. Ce phénomène, mis en évidence par Durkheim (1893), est connu sous le nom d'anomie (Bourhis et al., 1997). Cependant, certaines personnes rejetant les deux cultures n'ont pas manifesté l'état de stress décrit par Bourhis et al. (1997). L'explication apportée par ces auteurs (1997) est que ces personnes arrivent à faire la distinction entre leur identité culturelle, groupale et leur identité personnelle. D'après Bourhis et al. (1997), ces personnes-là accordent plus d'importance à l'individu en tant que tel qu'à l'individu en tant que membre d'un groupe. Bourhis et al. (1997) ont nommé cette stratégie d'acculturation « l'individualisme ». Lorsque cette stratégie est attendue par les membres du groupe d'accueil, l'idéologie correspondante se nomme le

« colorblind ». Le tableau 4 résume les différentes idéologies en prenant en compte le modèle de Bourhis et al. (1997).

Tableau 4 : Cinq orientations d'acculturation inspirées du modèle de Bourhis et al. (1997)

Est-il considéré comme important d'adopter la culture de la communauté d'accueil ?	Est-il considéré comme important de maintenir son identité et ses caractéristiques culturelles ?		
		OUI	NON
	OUI	Intégration	Assimilation
	NON	Ségrégation	Colorblind/ Exclusion

Pour résumer, lorsqu'il s'agit de l'interaction entre les membres de la population d'accueil et les membres d'un groupe immigré, nous utilisons le terme d'orientation d'acculturation afin de traiter des préférences acculturatives de la population d'accueil. Celles-ci se nomment l'intégration, l'assimilation, la ségrégation, l'individualisme et l'exclusion. Lorsqu'il s'agit de ce que souhaitent les membres de la population d'accueil sans aucun contact particulier avec des immigrés, on se situe à un niveau plus général, et le terme utilisé est idéologie intergroupe. Celles-ci sont le multiculturalisme, l'assimilation, la ségrégation et le colorblind. Enfin, lorsque celles-ci sont mises en place par l'Etat, il s'agit des politiques d'accueil.

La partie suivante a comme objectif de définir plus en détail les différentes idéologies présentées ci-dessus. La ségrégation, étant minoritaire dans le monde et très peu étudiée en psychologie sociale, n'est pas abordée dans les parties suivantes.

1.3 Les idéologies intergroupes

L'idéologie assimilationniste implique de se concentrer sur les similarités entre les groupes (Verkuyten, 2011) et de réduire voire d'éliminer les différences entre ceux-ci (Schalk-Soekar & Van de Vijver, 2008). Plus précisément, elle consiste, pour les différents groupes minoritaires, à abandonner leurs propres caractéristiques culturelles, sociales et ethniques afin d'adopter les valeurs, coutumes et langues communes (Guimond et al., 2013 ; Taylor & Moghaddam, 1994). Cette idéologie renvoie donc à l'idée selon laquelle les immigrants doivent rejeter leur identité culturelle afin de totalement s'approprier celle de la culture d'accueil. Les politiques d'accueil favorisant l'idéologie assimilationniste sont mises en place dans de nombreux pays tels que l'Allemagne ou les Etats-Unis d'Amérique via le melting-pot qui suggère que les immigrants doivent adopter la façon de vivre « à l'américaine » le plus rapidement possible (Davies, Steele, & Markus, 2008).

D'après de nombreux auteurs (Guimond, 2010 ; Guimond et al., 2013, 2014 ; Jones, 2002), cette idéologie est très similaire au « modèle de l'identité commune » (Gaertner & Dovidio, 2000) qui propose de recatégoriser les deux groupes, l'endogroupe (« nous ») et l'exogroupe (« eux »), en un seul englobant les deux groupes (« NOUS ») permettant de dépasser les particularités de chaque groupe, et ainsi de diminuer les préjugés et la discrimination envers l'autre groupe (voir tableau 5). Cependant, dans les faits, l'idéologie assimilationniste se détache de ce modèle car la recatégorisation commune se fait au détriment de l'un des deux groupes qui doit se conformer aux normes et règles du groupe majoritaire (Verkuyten, 2011 ; Hartmann & Gerteis, 2005), ce qui fait de l'assimilation une idéologie profondément inégalitaire par nature (Guimond et al., 2013 ; 2014 ; Leyens, 2012).

L'idéologie du multiculturalisme reconnaît et promeut la diversité culturelle en encourageant les immigrés à participer à la vie collective de la société d'accueil, tout en préservant et améliorant leurs conditions sociales et économiques, et en garantissant une égalité de traitement entre tous (Berry, 2006 ; Guimond, 2000 ; Guimond et al., 2013 ; Van de Vijver, Breugelmans & Schalk-Soekar, 2008). Verkuyten (2006) précise que le multiculturalisme

implique une reconnaissance des différences groupales tout en respectant la diversité ainsi que l'identité du groupe minoritaire. Cette idéologie renvoie donc à l'idée selon laquelle les immigrants gardent leur identité culturelle autant que possible tout en s'adaptant et en prenant en compte celle du pays d'accueil (Bloemraad, Korteweg, & Yurdakul, 2008). Elle a été institutionnalisée en tant que politique d'accueil pour la première fois au Canada en 1971 avec l'adoption d'une politique officielle de multiculturalisme, inscrite dans la Constitution du pays (Doytcheva, 2005 ; Guimond, 2010).

Selon Guimond et al. (2013, 2014), l'idéologie du multiculturalisme se rapproche du modèle de la différenciation intergroupe mutuelle (Hewstone & Brown, 1986) qui propose de conserver les différentes appartenances groupales saillantes. Selon la théorie de l'identité sociale (Tajfel et Turner, 1979, 1986), garder la catégorisation saillante augmente l'hostilité entre les deux groupes. Cependant, d'après certains auteurs (Guimond et al., 2013 ; 2014), garder la catégorisation sociale entre deux groupes distincts saillante lors d'un contact entre deux individus appartenant à deux groupes différents permettrait de généraliser les attitudes positives envers le membre de l'exogroupe à l'ensemble de son groupe d'appartenance et ainsi de diminuer les préjugés à l'égard de l'exogroupe. À la différence d'une idéologie assimilationniste qui tente de minimiser la saillance groupale du groupe minoritaire, le multiculturalisme encourage les groupes, majoritaire et minoritaire, à exprimer leur appartenance groupale (voir tableau 5).

L'idéologie du colorblind met au premier plan l'individu. Plus précisément, elle préconise que l'appartenance groupale d'un individu selon son origine, sa couleur de peau, son ethnie ou quel que soit son critère d'appartenance groupale, ne devrait pas être pris en compte dans l'évaluation de cette personne (Guimond, 2010 ; Guimond et al., 2013, 2014 ; Richeson & Nussbaum, 2004). Cette idéologie, que l'on peut littéralement traduire par « aveugle aux couleurs », suppose que les gens sont essentiellement les mêmes, et qu'il est donc superflu et inutile de les catégoriser. Certains pays prennent en compte cette idéologie dans leur politique d'accueil tels que les États-Unis (Guimond et al., 2013) ou encore la France à travers le modèle

républicain français (Bourhis et al., 1997 ; Kamiejski et al., 2012). En effet, d'après de nombreux auteurs (Brouard & Tiberji, 2005 ; Schnapper, 2004, 2007 ; Guimond, 2010 ; Guimond et al., 2013, 2014), le modèle français partage avec le colorblind cette idée d'accorder de l'importance à l'individu et non à son groupe d'appartenance. Ainsi, Felouzis (2006) résume l'idéal républicain à une France « composée non pas d'hommes et de femmes, de riches et de pauvres, ni d'homosexuels et d'hétérosexuels, ni de catholiques et de musulmans, mais bien uniquement d'individus, tous citoyens, libres et égaux devant la loi, et sans aucune attache collective » (cité par Guimond, 2010, p. 206-207).

D'après Guimond et al. (2013, 2014), l'idéologie du colorblind se rapproche du modèle de la personnalisation de Brewer et Miller (1984) qui consiste en un processus de décatégorisation (voir tableau 5). Ces auteurs partent du postulat que les préjugés et la discrimination découlent de la catégorisation endogroupe vs. exogroupe (Tajfel, 1970 ; Tajfel & Turner, 1979). Ainsi, pour réduire les préjugés, dans une situation de contact entre deux membres de deux groupes distincts, ceux-ci doivent se rattacher aux éléments qui les caractérisent en tant qu'individus et non aux éléments qui les identifient en tant que membres d'un groupe. Ceci permet de rendre moins saillant leur identité groupale au profit de leur identité personnelle (Miller, Brewer, & Edwards, 1985), et ainsi d'avoir des attitudes plus positives envers l'autre personne.

Tableau 5 : Idéologies intergroupes selon Guimond et al. (2013, 2014)

Idéologies intergroupes	Objectif de la politique d'accueil	Modèle théorique associé	Principe de catégorisation
Assimilation	Réduire/ Eliminer la diversité	Modèle de l'identité commune	Recatégorisation (un seul groupe)
Multiculturalisme	Maintenir/ Promouvoir la diversité	Modèle de la différenciation intergroupe mutuelle	Catégorisation saillante (groupes multiples)
Colorblind	Ignorer la diversité	Modèle de la personnalisation	Décategorisation (pas de groupe)

Cette partie avait comme objectif de définir chacune des idéologies intergroupes. Chacune d'elles impacte différemment les relations entre les différents groupes culturels. La partie suivante a comme objectif de comprendre plus explicitement le rôle joué par les idéologies intergroupes sur les relations intergroupes.

Chapitre 2

Impact des idéologies intergroupes sur les relations intergroupes

Ces dernières années, dans de nombreux pays européens, l'idéologie du multiculturalisme a été rejetée au profit de l'assimilation (Joppke, 2004 ; Vasta, 2007). Différents arguments pour le retrait du multiculturalisme sont avancés, notamment que cette idéologie met en danger la cohésion et l'unité social entre les différents groupes (Glazer, 1993). Au contraire, l'assimilation permet d'établir des liens profonds d'unité et de solidarité intergroupes (Glazer, 1993). Cependant, de nombreuses études examinant le lien entre ces idéologies et certaines variables psychosociales (pour une revue de littérature, voir Rattan & Ambady, 2013) mettent en évidence des résultats contraires à ce qui a été avancé par Glazer (1993) sur les relations intergroupes. Les parties suivantes ont comme objectif de faire une revue de littérature des études examinant les liens entretenus entre l'adhésion à ces idéologies et différentes variables psychosociales telles que les stéréotypes, les préjugés et la discrimination (partie 2.1) ou encore l'orientation à la dominance sociale et le sentiment de menace perçue (partie 2.2). La troisième partie a comme objectif de présenter des études montrant les limites des effets bénéfiques sur les relations intergroupes de certaines idéologies telles que le multiculturalisme et le colorblind. Enfin, les deux dernières parties ont comme objectif de montrer qu'au-delà de l'adhésion personnelle des individus aux idéologies, d'autres facteurs entrent en compte dans l'harmonie des relations intergroupes tels que la compatibilité entre les idéologies et les stratégies d'acculturation voulues par le groupe immigré (partie 2.4) ou encore le contexte politique et sociétal dans lequel se mettent en place ces idéologies (partie 2.5).

2.1 Idéologies intergroupes, stéréotypes, préjugés et discrimination

Les stéréotypes sont des croyances partagées concernant les caractéristiques personnelles (traits de personnalité, comportements,...) relatives à un groupe de personnes (Leyens, Yzerbyt, & Schadron, 1994). Quant aux préjugés, ils renvoient à des attitudes négatives et défavorables envers certaines personnes en raison de leur appartenance groupale, basées sur une généralisation erronée et rigide des caractéristiques de cet exogroupe (Allport, 1954 ; Brown, 1995). Enfin, la discrimination consiste en un comportement négatif envers les membres du groupe victime de préjugés (Dovidio & Gaertner, 1986). Cette partie a comme objectif d'examiner les liens entre ces notions et l'adhésion aux idéologies intergroupes.

Levin, Matthews et collaborateurs (2012) ainsi que Verkuyten (2011) ont montré que l'idéologie assimilationniste est corrélée positivement aux préjugés et aux attitudes négatives envers les minorités ethniques et culturelles alors que l'idéologie du multiculturalisme est corrélée à plus de tolérance, moins de préjugés et moins d'attitudes négatives envers les minorités ethniques et culturelles (Berry, 2006 ; Berry & Kalin, 1995 ; Verkuyten, 2006). Concernant le colorblind, de nombreuses études montrent que plus les individus adhèrent à cette idéologie, moins ils expriment de préjugés raciaux et meilleures sont les relations avec les autres groupes (Markus, Steele, & Steele, 2000 ; Pearson, Dovidio, & Gaertner, 2009 ; Park & Judd, 2005 ; Plaut, 2002).

Wolsko, Park, Judd, et Wittenbrink (2000) ont voulu examiner le lien causal entre l'adhésion à ces idéologies et le jugement des exogroupes. Pour cela, les participants devaient lire un texte vantant les bienfaits, soit du colorblind, soit du multiculturalisme, puis remplir différentes mesures psychosociales telles que l'échelle de mesures des valeurs de Rokeach (1973) et une mesure d'attribution de stéréotypes. Les résultats révèlent que les participants qui lisent un scénario pro-colorblind ou pro-multiculturalisme manifestent significativement moins de biais de favoritisme pro-endogroupe et évaluent les autres groupes significativement moins négativement que dans la condition contrôle. Les résultats révèlent aussi que lorsque les participants sont amenés à privilégier l'idéologie du multiculturalisme, ils manifestent plus de

stéréotypes envers les autres groupes, positifs et négatifs, que lorsqu'ils sont amenés à privilégier le colorblind. Bien que généralement, les stéréotypes amènent à exprimer plus de préjugés (Allport, 1954 ; Brown, 1995), les auteurs supposent, que dans ce cadre précis, une plus grande manifestation de stéréotypes n'amène pas forcément à manifester plus de préjugés envers les autres groupes comme le démontre une autre étude réalisée par Wolsko, Park et Judd (2006). Les résultats de cette étude montrent que lorsque les individus adhèrent plus au multiculturalisme, ils ont tendance à percevoir les groupes ethniques et culturels comme plus différents les uns des autres, mais aussi à les évaluer plus positivement que les participants adhérant davantage à l'assimilation. Verkuyten (2011) a repris la procédure expérimentale créée par Wolsko et al. (2000) concernant l'induction des idéologies du multiculturalisme et de l'assimilation. Pour cela, il attirait l'attention des participants sur l'importance d'adhérer aux idéologies assimilationniste ou du multiculturalisme. Les résultats révèlent que les participants les plus identifiés à leur propre groupe manifestent plus d'attitudes négatives envers l'exogroupe lorsqu'ils sont amenés à penser en termes d'idéologie assimilationniste. En revanche, lorsqu'ils sont amenés à penser en termes de multiculturalisme, l'effet de l'identification groupale sur l'attitude envers les exogroupes disparaît, ce qui montre que l'adhésion à cette idéologie a tendance à diminuer les attitudes négatives envers les autres groupes. Quant à Richeson et Nussbaum (2004), leur étude révèle que lorsque les participants, des américains blancs, sont exposés au multiculturalisme, ils expriment moins de préjugés, que ce soit sur des mesures explicites ou implicites, envers les Afro-américains que lorsqu'ils sont exposés au colorblind.

Concernant la discrimination, bien qu'elle soit souvent considérée comme la conséquence des préjugés (Dovidio & Gaertner, 1986), Talaska, Fiske et Chaiken (2008) démontrent que le lien entre préjugés et comportement discriminant n'est pas toujours présent. Pour cette raison, Wagner, Tisserant et Bourhis (2013) ont examiné le lien entre l'adhésion aux idéologies (multiculturalisme et assimilation) et l'intention comportementale discriminatoire. Les participants devaient lire un scénario mettant en scène un comportement discriminatoire envers une personne d'origine maghrébine et devaient rapporter, sur une échelle, la manière

dont ils réagiraient s'ils étaient témoins de cette scène. Leur étude révèle que les individus issus de la population d'accueil davantage orientés vers l'assimilation ont plus tendance à discriminer une personne issue d'un groupe minoritaire. Quant aux personnes issues de la population d'accueil davantage orientées vers le multiculturalisme, elles ont moins de propension à discriminer une personne issue du groupe minoritaire.

De manière générale, les individus qui adhèrent davantage à l'idéologie assimilationniste, expriment plus de préjugés et manifestent plus d'intentions comportementales de discrimination envers les autres groupes (Levin et al., 2012 ; Verkuyten, 2011 ; Wagner et al., 2013 ; Wolsko et al., 2006). Quant au multiculturalisme, bien que l'adhésion à cette idéologie amène les individus qui y adhèrent à manifester plus de stéréotypes (Wolsko et al., 2000), en parallèle, cela les amène à avoir moins de préjugés et de comportements discriminants (Levin et al., 2012 ; Wolsko et al., 2000, 2006 ; Wagner et al., 2013). Enfin, concernant le colorblind, l'adhésion à cette idéologie est généralement liée à moins de stéréotypes et de préjugés envers les autres groupes (Levin et al., 2012). D'autres études ont été menées afin d'examiner le rôle joué par l'ODS et le sentiment de menace perçue sur le lien entre idéologies intergroupes et préjugés. La partie suivante a comme objectif de voir plus en détail l'impact de ces variables sur les idéologies intergroupes.

2.2 Idéologies intergroupes, ODS et menace perçue

Selon la théorie de l'orientation à la dominance sociale (Sidanius & Pratto, 1999), les individus adhèrent à des mythes légitimateurs qui accentuent la hiérarchie sociale ou au contraire, à des mythes qui atténuent cette hiérarchie sociale. De nombreuses études révèlent des corrélations positives entre l'ODS et les préjugés ou une plus grande manifestation d'hostilité envers les autres groupes (par ex. Altemeyer, 1998 ; Personnaz & Personnaz, 2004 ; Guimond, Dambrun, Michinov, & Duarte, 2003). Levin et collaborateurs (2012) se sont demandés dans quelle mesure, les idéologies intergroupes peuvent impacter le lien entre ODS et préjugés. Leurs résultats montrent que les individus à forte ODS adhèrent plus à l'assimilation et moins au multiculturalisme et au colorblind. Ces résultats supposent que

l'assimilation est une idéologie qui accentue la hiérarchie entre les différents groupes au contraire du multiculturalisme et du colorblind, deux idéologies à orientation égalitaire, qui atténuent la hiérarchie (Guimond et al., 2013 ; Levin et al., 2012 ; Wolsko et al., 2006). De plus, Levin et al. (2012) mettent en évidence qu'une personne à forte ODS adhère aux idéologies qui accentuent la hiérarchie telles que l'assimilation, et rejette les idéologies qui atténuent la hiérarchie telles que le multiculturalisme et le colorblind afin de justifier les préjugés envers les autres groupes culturels. Enfin, leur étude révèle aussi que le contexte normatif perçu par l'individu impacte le lien entre ODS et préjugés. Lorsque le colorblind et le multiculturalisme sont perçus comme normatifs, cela réduit le lien entre ODS et préjugés, et inversement lorsque l'assimilation est perçue comme normative (Levin et al., 2012). De même, De Oliveira, Dambrun et Guimond (2008) montrent que le rejet des idéologies qui atténuent les inégalités telles que le multiculturalisme et l'adhésion aux idéologies qui accentuent les inégalités par les personnes à forte ODS sont modérées par le contexte normatif. En effet, lorsque les participants se retrouvent dans une position favorisant les inégalités, ceux-ci adhèrent davantage à des idéologies qui légitiment ces inégalités et rejettent celles qui les réduisent. En revanche, dans un contexte favorable à l'égalité, les participants adhèrent moins aux idéologies favorisant la hiérarchie et sont moins opposés à celles diminuant la hiérarchie groupale telles que le multiculturalisme.

Cependant, les résultats d'autres études (Guimond, De Oliveira, Kamiejski, & Sidanius, 2010 ; Thomsen, Green, & Sidanius, 2008) contredisent ceux cités ci-dessus. En effet, l'étude de Thomsen et al. (2008) révèle que les individus à forte ODS manifestent plus de comportements discriminatoires et d'intentions d'agressions envers les immigrants exprimant un désir de s'assimiler qu'envers ceux qui expriment une préférence pour une stratégie séparatiste. Guimond et al. (2010), montrent des résultats similaires, les personnes à forte ODS ont des réactions plus négatives et manifestent plus de préjugés envers les immigrants favorisant l'assimilation que ceux favorisant l'intégration. L'explication suggérée par ces auteurs est que les personnes à forte ODS rejettent les immigrants qui rompent tout lien avec leur culture d'origine car ceux-ci deviennent trop similaires à la population d'accueil, et par conséquent, les

frontières intergroupes deviennent moins discernables, ce qui nuit au système hiérarchique intergroupe. L'un des processus activé par les personnes à forte ODS, lorsque les frontières intergroupes deviennent moins claires, serait un sentiment de menace s'exprimant par une plus grande hostilité envers les immigrés. Ainsi, Morrison et collègues (Morrison, Fast, & Ybarra, 2009 ; Morrison & Ybarra, 2008, 2009) montrent que le niveau d'ODS des individus peut augmenter en fonction de la menace perçue envers les autres groupes.

Les immigrés représentent souvent une menace pour les membres de la population d'accueil (Velasco-Gonzalez, Verkuyten, Weesie, & Poppe, 2008). Stephan et Stephan (1996) différencient deux types de menace. Elle est considérée comme « réaliste » lorsque les membres d'un groupe perçoivent une menace concernant leur économie, leur politique, leur bien-être ou encore tout ce qui concerne la sécurité. Elle est considérée comme « symbolique » lorsque la menace concerne une différence de perception groupale au niveau de la morale, des valeurs, normes, croyances ou attitudes (Stephan & Stephan, 1996). Une étude de Stephan, Renfro, Esses, Stephan et Martin (2005) montre que lorsque les membres de la population d'accueil perçoivent une menace réaliste et symbolique, ceux-ci vont exprimer plus d'attitudes négatives envers les immigrants. Certains auteurs se sont intéressés au lien entre les idéologies et la menace perçue envers les exogroupes. Une étude de Morrison, Plaut, et Ybarra (2010) révèle qu'aux Etats-Unis, les américains « blancs » manifestent une plus forte orientation à la dominance sociale et de plus forts préjugés après avoir lu un texte vantant les mérites du multiculturalisme, et ce d'autant plus lorsqu'ils sont fortement identifiés à leur culture. De plus, l'idéologie du multiculturalisme est perçue comme menaçant les valeurs importantes relatives au groupe, ce qui entraîne une augmentation des préjugés à l'égard des minorités culturelles (Morrison et al., 2010). Verkuyten (2006) met en évidence des résultats similaires en Allemagne. Les membres de la population d'accueil les plus identifiés à leur groupe perçoivent le multiculturalisme comme négatif et comme menaçant pour leur identité culturelle. Au contraire, une autre étude de Verkuyten (2004) montre que l'assimilation des immigrés à la population d'accueil permet à celle-ci de ressentir moins de menace et donc d'exprimer moins de préjugés envers les immigrés. Enfin, Aebischer et Badéa (2012), montrent que le sentiment

de menace perçue est prédicteur de l'adhésion des individus aux idéologies. Ainsi, les personnes ressentant plus de menace culturelle vont davantage adhérer à une idéologie assimilationniste alors que les personnes percevant moins de menace vont plus adhérer à l'idéologie du multiculturalisme.

En résumé, ces études montrent les effets bénéfiques des idéologies du multiculturalisme et du colorblind et les effets néfastes de l'idéologie assimilationniste sur la tolérance envers la diversité culturelle. De manière globale, l'adhésion aux deux premières idéologies est liée à plus de tolérance envers les autres groupes, et un traitement égalitaire des différents individus (Levin et al., 2012). Au contraire, l'idéologie assimilationniste est liée à plus d'intolérance envers les autres groupes et à un traitement plus inégalitaire de ceux-ci (Levin et al., 2012). Cependant, la mise en place de l'assimilation comme stratégie par les immigrants permet de réduire les préjugés parmi les personnes les plus identifiées à leur pays, et ressentant plus de menace envers les immigrants (Morrison et al., 2010). Ainsi, l'orientation à la dominance sociale des individus et leur perception de menace impactent leur adhésion aux idéologies, et au final les relations intergroupes (Aebischer & Badéa, 2012 ; Levin et al., 2012). Ces études révèlent donc l'importance de prendre en compte d'autres variables psychologiques telles que l'ODS ou la perception de menace dans les études concernant les idéologies intergroupes. Cependant, d'autres études nuancent les résultats mis en évidence dans ces deux parties. La prochaine partie a comme objectif de faire une revue de littérature de ces études.

2.3 Des effets contrastés des idéologies intergroupes

La littérature montre que les personnes à forte ODS adhèrent davantage à des idéologies qui vont maintenir ou renforcer l'inégalité de traitement entre les différents groupes tels que l'assimilation alors que celles à faible ODS, au contraire, adhèrent à des idéologies qui vont réduire ces inégalités de traitement entre les différents groupes telles que le colorblind (Levin et al., 2012). A partir de ce constat, Knowles, Lowery, Hogan et Chow (2009) se sont demandés si toutes les idéologies étaient aussi inflexibles que ça. D'après ces auteurs (2009), certaines idéologies ne le sont pas autant et peuvent être malléables. La malléabilité des idéologies consiste à adhérer à une idéologie qui possède un contenu spécifique pouvant être manipulé et servir à des fins opposées à son contenu de base. Ainsi, certains individus peuvent adhérer à des éléments spécifiques de cette idéologie leur permettant de satisfaire leur motivation et justifier leur point de vue, tout en rejetant d'autres points de cette idéologie qui ne leur conviennent pas. Knowles et al. (2009) se sont demandés si l'idéologie du colorblind pouvait être malléable. Pour tester cela, ces auteurs (2009) ont mené une série d'étude aux Etats-Unis montrant que les américains blancs favorables au maintien de la hiérarchie entre les différents groupes adhèrent à l'idéologie du colorblind lorsqu'ils se retrouvent dans une situation de menace intergroupe. Pourtant, dans une situation où la menace intergroupe n'est pas perçue par les personnes à forte ODS, celles-ci adhèrent moins au colorblind. Dans cette situation particulière où ces individus perçoivent une menace intergroupe, ils modifient la signification de cette idéologie égalitaire afin qu'elle devienne congruente avec leur représentation du monde. Cela leur permet ainsi de justifier leurs idées qui sont opposées aux idées initiales délivrées par le message.

Correll, Park et Smith (2008) se sont demandé si une situation de conflit peut altérer le lien négatif entre l'adhésion aux idéologies du colorblind et du multiculturalisme et les préjugés. Pour cela, ils ont répliqué l'étude de Wolsko et al. (2000) dans laquelle les participants devaient lire un texte expliquant les bienfaits soit du colorblind, soit du multiculturalisme. Suite à l'induction des idéologies, les participants lisaient un faux article de presse manipulant le niveau

de conflit intergroupe (faible vs. élevé). Lorsque la situation conflictuelle est de faible intensité, Correll et al. (2008) répliquent les résultats obtenus par Wolsko et al. (2000). Les résultats montrent, que par rapport à une condition sans induction (condition contrôle), les participants manifestent moins de préjugés après avoir lu les textes portant sur les bienfaits du colorblind et du multiculturalisme. En revanche, en situation de conflit élevé, les participants manifestent plus de préjugés dans la condition « multiculturalisme » que dans la condition « colorblind » sur le court terme. De plus, concernant les participants ayant lu un scénario vantant le colorblind, un effet rebond est observé, les participants manifestant plus de préjugés à plus long terme. Cette étude montre que les bénéfices du colorblind sur les relations intergroupes disparaissent lorsque le conflit est élevé. Vorauer et Sasaki (2011) mettent en évidence des résultats similaires concernant le multiculturalisme. Pour ce, les participants, après avoir été induits au multiculturalisme, sont engagés dans un échange avec une personne issue d'un exogroupe. Celle-ci manifeste des désaccords avec les participants sur différentes questions sociétales. Les résultats montrent que les participants, après induction au multiculturalisme, se comportent de manière plus hostile envers la personne issue d'une minorité ethnique que dans une condition contrôle, lorsque celle-ci exprime un désaccord envers les participants.

Yogeeswaran et Dasgupta (2014) se sont demandés pourquoi une grande majorité d'études montre les effets bénéfiques de l'adhésion au multiculturalisme alors que d'autres mettent en évidence des effets ambigus (Correll et al., 2008) voire néfastes de cette idéologie (Vorauer & Sasaki, 2011). Les auteurs de cette étude (2014) proposent que la manière dont le multiculturalisme est interprété explique ces différences de résultats sur les relations intergroupes. Ils supposent que l'interprétation du multiculturalisme en terme abstrait, c'est-à-dire, en se focalisant sur ces objectifs généraux, aura des effets profondément différents sur les attitudes et les intentions comportementales des membres de la majorité envers les minorités ethniques que l'interprétation de celle-ci en terme concret, c'est-à-dire en se focalisant sur la manière dont ces objectifs peuvent être atteints. Leur étude consiste à faire lire à des participants, un texte induisant le multiculturalisme, soit en focalisant sur l'interprétation abstraite (pourquoi le multiculturalisme est important ?), soit en focalisant sur l'interprétation

concrète (comment peut-on parvenir à appliquer le multiculturalisme ?). Les résultats révèlent que les participants induits en termes abstraits manifestent significativement moins de préjugés que dans une condition contrôle. À l'inverse, ceux ayant eu une induction du multiculturalisme en termes concrets manifestent significativement plus de préjugés envers les minorités ethniques que dans la condition contrôle. De plus, leur série d'étude (2014) révèle que les participants dans la condition abstraite perçoivent significativement moins de menace à l'identité nationale que dans la condition contrôle et inversement pour ceux induits en condition concrète. En outre, la perception de menace médiate significativement l'effet du type de multiculturalisme (abstrait vs. concret) sur les préjugés. Enfin, l'orientation politique des participants modère les liens entre l'idéologie et les préjugés et le sentiment de menace intergroupe. Autrement dit, plus les personnes ont une orientation politique conservatrice, plus ils vont manifester des préjugés, et plus ils vont percevoir une menace intergroupe.

Ces différentes études prennent en compte uniquement le point de vue de la population d'accueil dans l'amélioration des relations intergroupes. Cependant, au-delà de l'idéologie voulue par les membres de la population d'accueil, d'autres critères peuvent impacter les relations intergroupes. Ainsi, certains auteurs ont étudié l'impact de l'interaction des stratégies d'acculturation choisies par la population immigrée et des idéologies prônées par la population d'accueil dans les relations intergroupes (Bourhis et al., 1997). La prochaine partie a comme objectif de voir plus en détail comment à la fois les stratégies d'acculturations et les idéologies intergroupes ont un impact sur les relations entre population d'accueil et population immigrée.

2.4 Stratégies d'acculturation et idéologies intergroupes

De nombreuses études montrent que les immigrants ont une préférence pour l'intégration en tant que stratégie lorsqu'ils arrivent dans un nouveau pays (Berry, 1997 ; Nguyen & Benet-Martinez, 2013 ; Van de Vijver, Helms-Lorenz, & Feltzer, 1999). Généralement, cette stratégie amène à de meilleures relations intergroupes entre la population d'accueil et la population immigrée (Berry, 1997, Liebkind, 1996, 2001) et amène les immigrants à ressentir moins de stress, à avoir une meilleure estime de soi, et un plus fort sentiment de bien-être (Berry, Kim, Minde, & Mok, 1987 ; Kunst & Sam, 2013). Au contraire, la marginalisation, et à un degré moins important, la séparation et l'assimilation, sont des mauvais prédicteurs de l'adaptation des minorités ethniques et des facteurs positifs de stress (Berry, 2006). Concernant la population d'accueil, les études révèlent que ceux-ci sont majoritairement favorables à l'assimilation, mis à part dans les sociétés multiculturelles où la population est plus favorable à ce que la population immigrée choisisse l'intégration en tant que stratégie (Barrette, Bourhis, Personnaz, & Personnaz, 2004 ; Bourhis, Barrette, El-Geledi, & Schmidt, 2009). Selon, Bourhis et al. (1997), afin d'étudier et de comprendre au mieux les relations entre population immigrée et population d'accueil, il faut étudier à la fois les attentes d'acculturations de la part de la population d'accueil et à la fois les stratégies d'acculturations voulues et choisies par la population immigrée. En effet, d'après ces auteurs, la différence ou la similarité des orientations d'acculturations entre les deux groupes va donner différents types de relation : consensuelle, problématique ou conflictuelle (voir tableau 6).

Tableau 6 : Type de relations entretenues entre la population d'accueil et immigrée selon les idéologies intergroupes et les stratégies d'acculturation voulues (inspiré de Bourhis et al., 1997)

Idéologies préférées par la population d'accueil	Stratégies d'acculturations préférées par la population immigrée				
	Intégration	Assimilation	Séparation	Margina- lisation	Individu- alisme
Multicultu- ralisme	Consensuelle	Problématique	Conflictuelle	Problématique	Problématique
Assimilation	Problématique	Consensuelle	Conflictuelle	Problématique	Problématique
Ségrégation	Conflictuelle	Conflictuelle	Conflictuelle	Conflictuelle	Conflictuelle
Exclusion	Conflictuelle	Conflictuelle	Conflictuelle	Conflictuelle	Conflictuelle
Colorblind	Problématique	Problématique	Problématique	Problématique	Consensuelle

Lorsque ces différents auteurs (Bourhis et al., 1997 ; Zagefka & Brown, 2002) se sont intéressés à la fois aux idéologies préférées par les membres de la population d'accueil et aux stratégies mises en place par la population immigrée, les résultats mettent en évidence qu'une relation de type consensuelle amène à moins de tension intergroupe, des attitudes interethniques plus positives, moins de stéréotypes, de préjugés et de comportements discriminatoires. Ainsi, généralement, le multiculturalisme amène à de meilleures relations intergroupes et convient aussi bien à la population d'accueil qu'à la population immigrée (Maisonneuve & Testé, 2007 ; Zagefka & Brown, 2002). Durand-Delvigne, Castel et Boza (2017) montrent, que dans un contexte français, lorsque les personnes immigrées de Roumanie choisissent l'intégration comme stratégie, celles-ci sont mieux perçues par la population d'accueil, favorable au multiculturalisme, que lorsqu'elles choisissent l'assimilation, la séparation ou la marginalisation en tant que stratégie. Au contraire, un désaccord entre deux groupes culturels différents sur la stratégie à adopter amène à de plus mauvaises relations intergroupes (Maisonneuve & Testé, 2007 ; Zagefka & Brown, 2002). Ainsi, Verkuyten et Yildiz (2006) ont examiné l'adhésion aux droits des minorités et à la diversité culturelle de deux groupes, les Turcs et les Kurdes vivant aux Pays-Bas. Il était demandé aux participants de remplir ces différentes échelles en se situant dans un contexte néerlandais (où Kurdes et Turcs sont des groupes minoritaires, issus de l'immigration) ou dans un contexte turcs (où les Turcs sont

majoritaires et les Kurdes minoritaires). Les résultats révèlent que lorsqu'il s'agit du contexte néerlandais (groupes minoritaires), Turcs comme Kurdes adhèrent, de manière indifférenciée, aux droits des minorités et à la diversité culturelle. Cependant, dans le contexte turc, les Turcs, population majoritaire, adhèrent significativement moins aux textes de loi donnant des droits aux minorités et à la diversité culturelle que les Kurdes, dans un contexte où ils sont la population minoritaire. D'après Badéa (2012), ces résultats s'expliquent par le fait que le multiculturalisme permet aux groupes minoritaires de maintenir l'identité sociale d'origine, alors que pour les membres faisant partie de la population d'accueil, et fortement identifiés à leur nationalité, le multiculturalisme peut être ressenti comme une menace (Badéa, 2012, Verkuyten, 2006).

Au-delà des idéologies prônées par les individus, la différence perçue entre idéologie voulue par la population d'accueil et stratégies d'acculturation mises en place par la population immigrée a un impact sur les relations intergroupes. Cependant, les différentes recherches dans ces domaines s'intéressent essentiellement aux attitudes personnelles des individus et ne prennent pas suffisamment en compte un autre critère important qui est le contexte politique et sociétal dans lequel se mettent en place ces idéologies (Guimond et al., 2014). La prochaine partie a comme objectif de présenter l'importance des politiques d'accueil et des normes sociétales liées aux idéologies intergroupes.

2.5 Impact des politiques d'accueil sur les relations intergroupes

Les différents pays peuvent favoriser un certain type de politique d'accueil de la population minoritaire, et plus précisément immigrée. Ainsi, une politique d'accueil assimilationniste a comme objectif d'homogénéiser la population et réduire la diversité (Guimond et al., 2013). Quant aux pays mettant en place une politique d'accueil du type multiculturalisme, les gouvernements cherchent à reconnaître et à promouvoir la diversité culturelle en tant que caractéristique nationale positive (Berry, 2005, 2006 ; Guimond, 2010 ; Guimond et al., 2013). D'après Guimond et al. (2013), les politiques d'accueil mises en place par les différents gouvernements génèrent des normes culturelles d'intégration auxquelles, les individus vont adhérer (idéologies intergroupes). Pour rappel, une norme est une règle plus ou moins explicite considérée comme acceptable et souhaitable au sein d'une société afin de maintenir une certaine cohésion et harmonie sociale (Sherif, 1936). Guimond et al. (2013) présument, que l'adhésion des individus aux idéologies va être, à son tour, prédicteur des attitudes et comportements intergroupes telles que les préjugés et la discrimination. De plus, ces auteurs supposent que d'autres déterminants psycho-sociaux vont impacter l'adhésion des individus aux idéologies intergroupes tels que l'ODS. Leur modèle théorique est résumé via la figure 1.

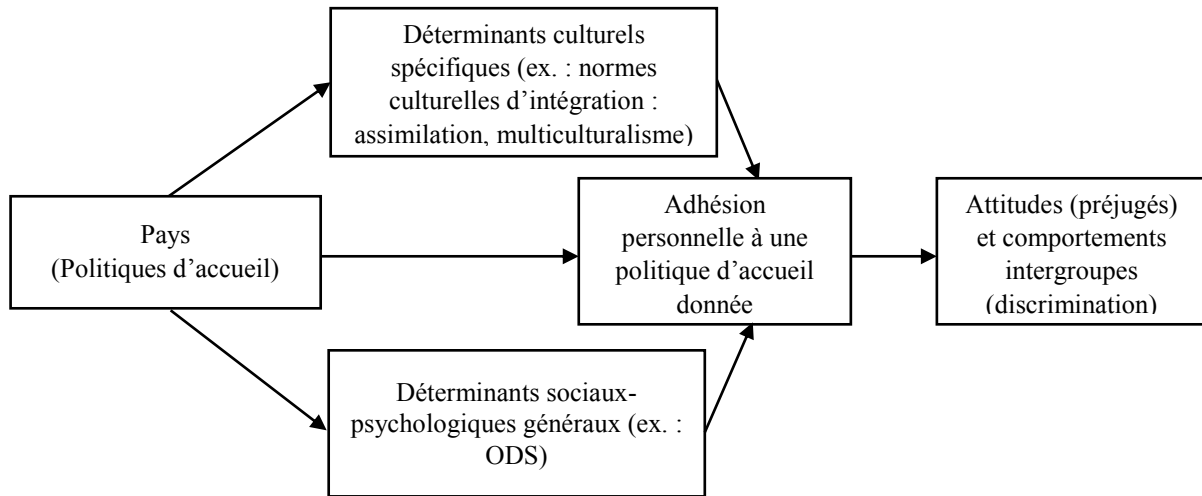


Figure 1 : Cadre conceptuel montrant l'interaction potentielle entre les déterminants universels et les déterminants spécifiques à la culture sur les attitudes et comportements intergroupes (Guimond et al., 2013).

Les résultats de leur étude (2013) révèlent que la politique d'accueil mise en place par le pays impacte l'adhésion personnelle des individus aux idéologies intergroupes. De plus, le lien entre politique d'accueil et attitude personnelle des individus envers une idéologie est médiatisé par les normes, et ce d'autant plus lorsque celles-ci sont rendues saillantes. Cela veut dire que lorsqu'une norme assimilationniste est rendue saillante, les gens vont davantage adhérer à une idéologie assimilationniste, alors que lorsque la norme du multiculturalisme est saillante, les individus vont davantage adhérer à cette idéologie. A leur tour, l'adhésion à l'assimilation est liée à plus de préjugés alors que l'adhésion au multiculturalisme est liée à moins de préjugés. Quant à l'ODS, elle est directement liée à l'adhésion personnelle aux idéologies et aux préjugés. Plus précisément, les personnes à plus forte ODS adhèrent plus à l'assimilation, rejettent davantage le multiculturalisme, et expriment plus de préjugés, inversement pour les personnes à faible ODS.

Cependant, une étude de Guimond, Streith et Roebroeck (2015) remet en cause le lien entre normes culturelles et adhésion aux idéologies. Ces auteurs, en se basant sur le principe de l'ignorance pluraliste, ont émis l'hypothèse que les normes sociales perçues dans une société ne reflétaient pas les attitudes personnelles. Pour vérifier cela, ils ont interrogé un large échantillon français afin de mesurer leur adhésion personnelle aux idéologies assimilationnistes (par ex. : « les immigrés devraient abandonner leur culture d'origine pour adopter la culture française ») et du multiculturalisme (par ex. : « les immigrés devraient garder leur culture d'origine tout en s'adaptant à la culture française ») d'une part, et leur perception de la norme sociétale envers l'assimilation (par ex. : « la plupart des français pensent que les immigrés devraient abandonner leur culture d'origine pour adopter la culture française ») et le multiculturalisme (par ex. : « la plupart des français pensent que les immigrés devraient garder leur culture d'origine tout en s'adaptant à la culture française ») d'autre part. Les résultats révèlent que l'idéologie assimilationniste est perçue comme significativement plus partagée que le multiculturalisme en France. Néanmoins, lorsque ces auteurs s'intéressent aux attitudes personnelles des français envers chacune de ces idéologies, les résultats sont inversés, c'est-à-dire que les français se prononcent significativement plus en accord avec une idéologie du multiculturalisme qu'une idéologie assimilationniste. En s'intéressant plus en détail au parti politique auquel adhèrent les participants, les résultats restent inchangés concernant la norme perçue. Quel que soit le parti auquel les participants adhèrent, tous perçoivent l'assimilation comme plus normative en France que le multiculturalisme. Cependant, uniquement les participants adhérant aux partis d'extrême-droite adhèrent personnellement plus à l'assimilation qu'au multiculturalisme. Quant aux autres participants (ayant une orientation politique d'extrême gauche à droite), ils sont significativement plus favorables au multiculturalisme qu'à l'assimilation. Une des interprétations apportées par Guimond et al. (2015) afin d'expliquer la différence entre les attitudes personnelles, majoritairement favorables au multiculturalisme, et la norme perçue, favorable à l'assimilation est que les discours récents des politiciens sont des discours pro-assimilation et anti-multiculturalisme ce qui contribue à maintenir une norme assimilationniste en France. De plus, l'étude de Guimond et al. (2013) tend aussi à démontrer

la complexité de l'adhésion aux idéologies intergroupes. En effet, bien que les différents pays mettent en place des politiques d'accueil favorisant telle ou telle idéologie, les individus peuvent, sans rejeter une de ces idéologies, adhérer à une autre. C'est pourquoi certains auteurs considèrent que la politique officielle menée en France est une politique assimilationniste (Barrette et al., 2004 ; Maisonneuve & Testé, 2007 ; Sabatier & Boutry, 2006) alors que pour d'autres (Guimond et al., 2014), il s'agit beaucoup plus d'une idéologie de type colorblind. Quant à Bourhis et al. (1997), ils supposent que la politique d'accueil française est basée sur l'idéologie républicaine. Le prochain chapitre a comme objectif de comprendre plus en détail ce que représente réellement le modèle républicain.

Chapitre 3

Le modèle républicain français

Le modèle républicain est un modèle prônant les principes du vivre-ensemble dans le contexte sociétal français. Ce modèle, né de la Révolution (Streiff-Fénart, 2009), implique un lien direct entre l'Etat et l'individu-citoyen de même que l'adhésion aux grands idéaux universels issus de la Révolution tels que la DDHC de 1789, et plus tard l'adhésion à la laïcité en tant que valeur (Streiff-Fénart, 2009). De nos jours, il est beaucoup plus cité en tant que modèle d'intégration, que ce soit en sociologie (Schnapper, 2006), en sciences politiques (Bertossi, 2016) ou en psychologie, ce qui le rapproche ainsi des idéologies intergroupes telles que l'assimilation (Barrette et al., 2004 ; Sabatier & Boutry, 2006) ou le colorblind (Guimond et al., 2014). Cependant, certains auteurs (Badéa, 2012 ; Kamiejski et al., 2012) le considèrent comme une idéologie à part, ne relevant ni de l'assimilation, ni du colorblind. La première partie de ce chapitre a comme objectif de décrire ce qu'est le modèle républicain français ainsi que la notion de citoyenneté qui est au cœur de ce modèle. La deuxième partie s'intéresse au modèle républicain en tant que modèle d'intégration des immigrés en France. Enfin, nous nous intéressons plus particulièrement à une dimension sous-tendant le principe du républicanisme en France qu'est la laïcité. Les troisième et quatrième parties ont comme objectif de rappeler les conditions historiques dans lesquelles est apparu le concept de laïcité en France ainsi que de le définir. Puis, nous nous intéressons à la manière dont est abordé ce concept aujourd'hui en France (partie 3.5), ce qui nous conduit à présenter l'intérêt d'étudier cette « valeur » française (Streiff-Fénart, 2009) du point de vue de la psychologie sociale (partie 3.6).

3.1 Modèle républicain français et citoyenneté

Bourhis et al. (1997) présentent l'idéologie républicaine comme une variante de l'idéologie assimilationniste développée par la bourgeoisie française pendant la Révolution. Le modèle républicain est défini dès l'article 1^{er} de la Constitution de la V^{ème} République qui stipule que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ». Il s'agit donc d'un modèle basé sur des principes d'indivisibilité et d'égalité considérant que le citoyen français constitue la base de la République française (Bénichou, 2006 ; Nugier, & al., 2016 ; Schnapper, 2007). Cette idéologie met en lumière des notions d'égalité afin de légitimer la suppression des différences entre les individus, comme par exemple les différences linguistiques et culturelles des groupes minoritaires. La suppression des différences culturelles permettrait ainsi d'accéder à l'égalité de traitement des individus en tant que citoyens de l'Etat (Bourhis et al., 1997 ; Sabatier & Berry, 1994).

Concernant la citoyenneté à la française, Schnapper (2001) explique qu'elle est fondée sur « l'affirmation de l'égalité des droits civils, juridiques et politiques des hommes, alors même que ceux-ci sont divers par leurs origines historiques et leurs croyances religieuses » (p.100) organisant ainsi « une société proprement humaine, qui respecte la dignité et la liberté des hommes, de tous les hommes » (p.103). Dans son principe, le modèle républicain se rapproche de l'idéologie du colorblind qui est le fait d'ignorer les différences groupales telles que la couleur de peau, l'origine ou encore l'orientation sexuelle de la personne dans l'évaluation de celle-ci (Guimond et al., 2014). Cependant, de nombreux auteurs, que ce soit en sociologie ou en sciences politiques, décrivent ce modèle, pourtant issu de la Révolution française et de la philosophie des Lumières, comme un modèle établissant un système hiérarchique et de dominance entre les citoyens français malgré cette notion d'égalité (Bertossi, 2016 ; Fassin et Fassin, 2009 ; Guérard de Latour, 2009 ; Laborde, 2008). Plus particulièrement, le modèle républicain français est aujourd'hui présenté comme un modèle d'intégration qui conduit à des

questionnements sur la place de l'immigré et des minorités ethniques et culturelles en France (Bertossi, 2016 ; Schnapper, 2006). La prochaine partie a pour objectif d'expliquer en quoi le modèle républicain français est considéré comme un modèle d'intégration.

3.2 Modèle républicain français : Modèle d'intégration ?

D'après Bourhis et al. (1997), cette idéologie républicaine a eu pour conséquence d'amener les français à réprimer systématiquement les caractères culturels propres aux groupes immigrés et minoritaires ce qui peut conduire à davantage de tensions intergroupes. Schnapper (2012) décrit ainsi l'apparition d'une nouvelle citoyenneté qui s'articule autour de la place de l'étranger en France. Bertossi (2016) dénonce une citoyenneté française qui s'articule essentiellement autour du « problème musulman ». D'après cet auteur (2016), les nombreux débats autour du multiculturalisme en Europe et en France, et le retrait de cette idéologie au profit de l'assimilation (Bertossi, 2016 ; Joppke, 2004 ; Vasta, 2007) ont eu pour résultat d'inscrire la citoyenneté dans un cadre nationaliste de plus en plus dur. Ainsi, dans son ouvrage, Bertossi (2016) s'interroge sur « le rapport à la réalité des principes et des valeurs du modèle républicain » (p.32).

Badéa (2012) tente de répondre à cette question en présentant le républicanisme comme un modèle d'intégration au même titre que l'assimilation ou le multiculturalisme. Elle définit le républicanisme comme une adhésion aux valeurs de la République française (liberté, égalité, fraternité) à la démocratie, ainsi qu'à la laïcité, mettant en avant la « spécificité individuelle et non pas l'appartenance commune à la société française » (p.577). Ainsi, comme le souligne Badéa (2012), le modèle républicain français est très proche du colorblind, bien qu'il puisse également être comparable au modèle assimilationniste. Afin de savoir ce qu'il en est exactement, cette auteure a créé une échelle d'adhésion au républicanisme afin de mesurer l'adhésion individuelle aux différentes idéologies et le lien entre ces dernières. En s'inspirant des analyses de débat sur l'identité nationale de Marchand (2010), elle a créé quatre items afin de mesurer l'adhésion au républicanisme : « chaque individu, indépendamment de ses origines doit respecter les valeurs fondamentales de la république française - liberté, égalité, fraternité

», « chaque individu doit respecter les valeurs démocratiques - liberté d'expression, droits des femmes, droits des enfants », « chaque individu qui vit en France doit respecter la laïcité », « les immigrés doivent être considérés comme des personnes et pas comme membres d'un groupe particulier ». Cependant, suite à une analyse factorielle exploratoire, les deux derniers items ont été retirés car ils ne saturaient sur aucun facteur.

Les résultats révèlent que le républicanisme est positivement corrélé à l'assimilation mais ne l'est pas au multiculturalisme. De plus, les préjugés sont corrélés négativement au multiculturalisme et positivement à l'assimilation mais ne le sont pas au républicanisme. Enfin, des statistiques descriptives révèlent deux clusters différents, un premier réunissant les individus adhérant plus fortement à l'assimilation, plus faiblement au multiculturalisme, ayant une forte identification nationale, et manifestant plus de préjugés que les personnes se retrouvant dans le second cluster. Concernant l'adhésion au républicanisme, bien que les individus du premier cluster y adhèrent significativement plus que ceux du second cluster, Badéa (2012) fait remarquer que la moyenne d'adhésion au républicanisme est très élevée dans les deux cas (respectivement 6.83 et 6.45 sur une échelle d'adhésion allant de 1, « pas du tout d'accord », à 7, « tout à fait d'accord »). Ainsi, il y a d'un côté, ceux qui adhèrent fortement au républicanisme et à l'assimilation, et d'un autre, ceux qui adhèrent fortement au républicanisme et au multiculturalisme. Une des explications à ces différents résultats est que le républicanisme est une idéologie très ambiguë, tantôt marquée par un idéal d'égalité entre tous, tantôt marquée par de l'intolérance. Toujours d'après cette auteure (2012), certains individus interpréteraient le républicanisme comme une idéologie assimilationniste alors que d'autres le rapprocherait davantage du multiculturalisme. Dans tous les cas, cette étude révèle la complexité du républicanisme français. La politique d'accueil française ne serait donc basée ni sur le colorblind, ni sur l'assimilation comme le soulignent certains auteurs mais sur une idéologie, le républicanisme, qui lui serait propre. Cependant, Badéa (2012) souligne une des limites à son étude concernant la mesure utilisée qui ne serait pas adaptée et ne prendrait pas en compte les composantes affiliées au modèle républicain.

Kamiejski et al. (2012) ont également étudié les perceptions et les attitudes des individus envers le modèle républicain en tant que modèle d'intégration. Pour cela, ils ont créé une échelle d'adhésion aux valeurs républicaines françaises. Afin de créer les items représentant les principes de l'idéologie républicaine, ils se sont basés sur différentes sources traitant du modèle républicain telles que des ouvrages académiques, des journaux ou des sites internet. Dans le cadre d'une pré-enquête, ce questionnaire a été complété par des étudiants en psychologie, suite à laquelle une analyse en composante principale a été effectuée. Les résultats révèlent que l'échelle d'adhésion au modèle républicain est composée de deux facteurs indépendants expliquant plus de 50 % de la variance totale (comprenant respectivement quatre et six items), les deux facteurs ayant une consistance interne satisfaisante (respectivement $\alpha = .75$ et $\alpha = .67$). A la suite de la création de ces deux facteurs, Kamiejski et al. (2012) ont nommé *a posteriori* le premier facteur « citoyenneté », définie comme une absence de distinctions entre les citoyens, que ce soit par leur ethnie, leur race, leur religion ou leur appartenance communautaire. Il est à noter que cette définition se rapproche de celles citées antérieurement (voir Schnapper, 2001). Ils ont nommé le second facteur « laïcité », définissant celle-ci comme « reflétant le désir de confiner à la sphère privée, et non publique, les manifestations d'appartenance religieuse » (p. 61-62). Le tableau 7 présente l'échelle d'adhésion au modèle républicain créée par Kamiejski et al. (2012).

Tableau 7 : Présentation des deux facteurs et des items de l'échelle définitive d'adhésion au modèle républicain de Kamiejski et al. (2012)

Items	Facteur 1 : citoyenneté	Facteur 2 : Laïcité
Je ne veux pas qu'on définisse les gens en France en fonction de leurs origines, de leur religion.	.79	
La société française est composée de citoyens avant toute chose et non pas de communautés.	.78	
Un Français doit être pris en considération en tant que tel et pas en tant que membre d'une communauté particulière (ethnique, religieuse, sexuelle...) comme c'est le cas dans d'autres pays.	.78	
Pour l'unité du pays, les individus doivent être considérés comme citoyens avant de l'être comme black, blanc, beur, femme, homme, gay ou hétéro.	.73	
Il serait normal qu'en France, l'Etat finance la construction de mosquées, de synagogues et de temples. (inversé)		.71
Je trouve qu'en France on va trop loin lorsque l'on interdit, par principe de laïcité, le financement public pour la construction d'édifices religieux. (inversé)		.69
Cela ne me dérange pas que sur la photo de la carte d'identité française, les catholiques ou les musulmanes conservent un signe marquant leur confession (le voile par ex.). (inversé)		.64
Autant que possible, les pratiques religieuses devraient être à caractère privé et non publique.		.64
Il me semble tout à fait normal que dans les écoles publiques en France les signes religieux visibles soient proscrits (interdits).		.63
Je suis favorable à la séparation du religieux et de l'État en France comme dans les autres pays.		.58
Pourcentage de variance expliquée	27 %	24 %

Les résultats de Kamiejski et al. (2012) révèlent que l'adhésion à la citoyenneté est reliée à de plus faibles préjugés anti-maghrébins et à une faible orientation à la dominance sociale (ODS) ainsi qu'à des attitudes positives envers le multiculturalisme. Elle n'est en revanche pas corrélée avec la dimension de laïcité. Toutefois, celle-ci s'avère corrélée positivement avec les préjugés anti-maghrébins et négativement avec l'attitude envers le multiculturalisme. Si l'on considère, comme Roebroek et Guimond (2017), que la laïcité, historiquement, peut être envisagée comme une « idéologie égalitariste », ces résultats peuvent paraître surprenants. Afin de bien comprendre ce qu'est le principe de laïcité, les deux prochaines parties (parties 3.3 et 3.4) ont comme objectif de retracer l'historique de la laïcité.

3.3 L'apparition de la laïcité en France

De nombreux experts en laïcité (Baubérot, 2000, 2012 ; Barthélémy & Michelat, 2007 ; Miaille, 2016) sont d'accord pour dire que la France a connu plusieurs seuils de laïcisation. Les prémices de la laïcité se trouvent au moment des guerres de religion (1559-1629). L'autorité de l'Eglise catholique est alors de plus en plus remise en cause. Pendant cette période, la France aura connu huit guerres de religion entre protestants et catholiques dont certains moments sont tristement célèbres tel que le massacre de la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572. Henry IV met fin à ces guerres, notamment en promulguant l'édit de Nantes (1598) reconnaissant des droits civils, de cultes et politiques aux protestants. Ainsi, pour de nombreux historiens (Miaille, 2016 ; Pena-Ruiz, 2014), l'Edit de Nantes marque un premier pas vers la laïcisation de la France. Cependant, il ne s'agit ici que des prémices à la laïcité dans la mesure où le catholicisme reste la religion officielle de l'Etat, le protestantisme étant seulement toléré par le roi (Miaille, 2016 ; Pena-Ruiz, 2014). De plus, cet édit fut révoqué en 1685 par l'édit de Fontainebleau mis en place par Louis XIV au nom de la maxime totalitaire « Un roi, une loi, une foi » (Pena-Ruiz, 2014).

Il faut attendre 1789 et la Révolution française pour voir arriver le premier seuil de laïcisation en France (Baubérot, 2000, 2015 ; Miaille, 2016). Le catholicisme est alors tout puissant, et la France a des difficultés à admettre le pluralisme religieux, avec un contexte dans lequel les religions minoritaires, protestante et juive, sont discriminées. L'Etat révolutionnaire fait voter en 1790 la Constitution civile du Clergé (les évêques et curés ne sont plus nommés par le pape). La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est ensuite adoptée reconnaissant la liberté religieuse, notamment par le biais de l'article 10 qui stipule que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses [...] ». C'est à cette période qu'apparaît le néologisme « laïque-laïcité »³, notamment utilisé par Condorcet en 1791 dans son ouvrage « Les cinq mémoires sur l'instruction publique », afin de traiter de l'indépendance de l'enseignement scolaire par rapport au religieux (Pena-Ruiz, 2014). Cependant, en 1802, Napoléon met en place le Concordat napoléonien qui réinstaura la primauté religieuse de l'Eglise catholique en France, tout en reconnaissant des droits aux religions minoritaires. En 1850 est promulguée la loi Falloux qui place l'enseignement public sous le contrôle du clergé ce qui vaudra le fameux discours « Je veux, je le répète, l'Eglise chez elle, l'Etat chez lui » prononcé par Victor Hugo à l'Assemblée législative le 15 janvier 1850. Le Concordat napoléonien sera appliqué jusqu'en 1905, date à laquelle est créée la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat (mis à part en Alsace-Moselle où le Concordat est encore applicable aujourd'hui) ce qui constitue le deuxième seuil de laïcisation en France.

³ Attention à ne pas confondre « laïque » et « laïc », les deux termes ayant la même racine, venant du grec « laos » qui désigne le peuple lorsque celui-ci se réunit lors de célébration religieuse. Le laïc désigne le fidèle de l'Eglise catholique qui n'occupe pas un poste particulier au sein de celle-ci contrairement aux clercs, qui occupent un poste, comme par exemple les moines, constituant le clergé. Quant au terme « laïque », il désigne celui qui adhère à la laïcité (Pena-Ruiz, 2014).

3.4 La loi de séparation des Eglises et de l'Etat : deuxième seuil de laïcisation

Le contexte dans lequel se met en place la création de la loi de 1905 est particulièrement houleux. La France assiste à un combat entre républicains adeptes d'une France laïque, et catholiques, soutenus par l'Eglise voulant une France chrétienne. L'affaire Dreyfus, en 1898, devient le point culminant de cette « guerre » entre deux France. D'une part, une France catholique et cléricale s'opposant à la laïcité, et d'autre part, une France laïque, s'opposant au catholicisme. Ce conflit va encourager de manière fulgurante un regain de l'anticléricalisme en réaction à une montée de l'antisémitisme. C'est dans cette ambiance que le projet de loi est, dans un premier temps, porté par le président Emile Combes, connu comme anticlérical, souhaitant un contrôle de l'Eglise catholique par l'Etat. Il est soutenu par des députés tels que Maurice Allard qui défend une conception d'une laïcité radicale qui doit combattre les religions (Baubérot, 2015). Cependant, Combes démissionne avant la promulgation de la loi de 1905 suite à des tensions de plus en plus accrues avec les catholiques, et la divulgation de « l'affaire des fiches »⁴. Le projet de loi est porté par le député Aristide Briand, rapporteur de la commission sur le projet de loi, et Ferdinand Buisson, président de la commission, qui défendent une vision autre de la laïcité, dans laquelle l'Etat n'a pas d'emprise sur le religieux. De ces deux conceptions de la laïcité, séparatiste versus anticléricale, il s'agira de la vision séparatiste qui verra le jour dans la loi de séparation des Eglises de l'Etat, le 9 décembre 1905. En ce sens, Aristide Briand dira que « l'Etat n'est ni religieux, ni antireligieux, il est areligieux » (cité par Avril & Gicquel, 2003).

La loi de séparation des Eglises et de l'Etat (voir annexe 1) explique dès le premier article que « la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes [...] ». Quant au deuxième article, indissociable du premier, il stipule que « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, [...] »

⁴ Affaire dans laquelle l'Etat surveillait la vie privée des officiers et leur pratique religieuse.

seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toute dépense relative à l'exercice des cultes. ». Dès les deux premiers articles, l'Etat garantit ainsi la liberté de conscience ce qui sous-entend la liberté religieuse, quelle que soit la religion, mais aussi, la liberté d'être athée ou agnostique ainsi que la liberté d'expression, y compris l'expression religieuse assurant ainsi l'égalité de tous les citoyens (Baubérot, 2012 ; Pena-Ruiz, 2014). L'article 2 met aussi fin au concordat napoléonien, la religion catholique n'étant plus une religion d'Etat, mais une religion comme une autre, disposant des mêmes droits et devoirs. Une des conséquences de cet article est l'absence de subvention et de financement attribué à la religion catholique. En contrepartie, cet article assure une non-ingérence de l'Etat dans le domaine religieux et pose ainsi la base de la séparation entre l'Etat et les Eglises (c'est-à-dire les cultes religieux). Cette neutralité religieuse de l'Etat est développée au travers d'autres articles de la loi de 1905 tels que l'article 28 qui précise qu'« il est interdit à l'avenir d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement que ce soit, à l'exception des édifices de culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions. » ou l'article 30 interdisant l'enseignement religieux dans les établissements publics. La non-ingérence de l'Etat dans le domaine religieux implique aussi la non-ingérence du religieux dans l'étatique. Le rôle de l'Etat se réduit à un rôle protecteur de cette loi, c'est-à-dire de la liberté de croyance religieuse, de l'expression de pensée (y compris l'expression religieuse) et de l'égalité de tous les citoyens comme le stipulent les articles 31 et 32 de cette même loi, punissant tous ceux « [...] qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un individu, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé à exercer ou à s'abstenir d'exercer un culte, à faire partie ou à cesser de faire partie d'une association cultuelle, à contribuer ou à s'abstenir de contribuer aux frais d'un culte » (article 31) de même que « [...] ceux qui auront empêché, retardé ou interrompu les exercices d'un culte par des troubles ou désordres causés dans le local servant à ces exercices » (article 32). Buisson résume ainsi la laïcité comme « l'Etat neutre entre tous les cultes, indépendant de tous les clergés, dégagé de toute conception théologique » permettant ainsi « l'égalité de tous

les Français devant la loi, la liberté de tous les cultes » (voir Baubérot, 2000). Ainsi, historiquement, l'instauration du principe de laïcité avait pour objectif la séparation du religieux et du politique dans le cadre d'un principe de tolérance et de non-discrimination, impliquant l'affirmation de la liberté de conscience, du libre exercice des cultes religieux, de la liberté d'exprimer ses croyances, et de l'égalité des cultes et des citoyens (Baubérot, 2012, 2013 ; Pena-Ruiz, 2014).

Tout au long des décennies qui ont suivi la promulgation de la loi de 1905, de nombreux textes de lois allant dans le même sens que la loi de séparation de 1905 seront votés et acceptés en France. Ainsi la Constitution de la IV^{ème} République « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Ce texte est repris dès le 1^{er} article de la Constitution de 1958. La France ratifie la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 dont l'article 18 stipule que « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites ». L'article 9 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme de 1950 précise que « La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui. ». L'esprit de la loi de 1905 est ainsi conservé à travers les différents textes de loi ratifiés depuis lors. Cependant, de nombreux sociologues étudiant la laïcité (Baubérot, 2012, 2015 ; Barthélémy & Michelat, 2007) parlent de l'avènement d'un nouveau seuil de laïcisation en France ou la notion de laïcité a évolué. La prochaine partie a comme objectif de relater l'évolution du concept de la laïcité.

3.5 La laïcité de la V^{ème} République à aujourd'hui : 3^{ème} seuil de laïcisation

De nombreux sociologues et historiens (Baubérot, 2000) considèrent que le 3^{ème} seuil de laïcisation s'est effectué au commencement de la V^{ème} République aboutissant aujourd'hui à des modifications profondes de la laïcité, impliquant une multitude de controverses politiques et sociales qui trouvent parfois un débouché dans le champ judiciaire. Ainsi, une des premières évolutions majeures sur la laïcité s'effectue en 1959, avec la loi Debré, autorisant et organisant le financement public d'écoles privées religieuses, considérées par certains comme une évolution de celle-ci (Baubérot, 2000), voire une atteinte à ce principe (Pena-Ruiz, 2014). Cependant, les débats et polémiques concernant la laïcité, fortement relayés par les médias, vont particulièrement concerner la religion musulmane dès les années 1980 (Charaudeau, 2015), ce qui coïncide avec un important flux migratoire venant des pays du Maghreb. Ainsi, concernant le domaine de l'enseignement, la V^{ème} République va connaître une nouvelle crise qui débute fin des années 1980 avec la question du port du voile à l'école. L'aboutissement de cette crise, sur fond de laïcité, se fait par la loi du 15 mars 2004 interdisant dans les collèges et lycées publics « le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse » (Baubérot, 2000 ; Gautherin, 2014 ; Muhlmann & Zalc, 2008). Toutefois, les polémiques concernant la neutralité religieuse au sein de l'école ne s'arrêtent pas, spécialement concernant les mères voilées qui accompagnent les enfants lors de sorties scolaires. Cette polémique prendra fin avec la circulaire Chatel en 2012 étendant le « principe de laïcité de l'enseignement et de neutralité du service public » pour « empêcher que les parents d'élèves [...] manifestent, par leur tenue ou leurs propos, leurs convictions religieuses, politiques ou philosophiques, lorsqu'ils accompagnent les élèves lors des sorties et voyages scolaires » (Gautherin, 2014). Une autre polémique, toujours en lien avec la laïcité, concernera, cette fois-ci, les menus de substitution dans les cantines scolaires (Gautherin, 2014), dont les solutions vont de garder ces menus de substitution à tout simplement les retirer, en passant par des propositions de menus végétariens ou encore la double-ration de frites. Les polémiques sur

le lien entre laïcité et école ne s'arrêtent pas là, puisqu'en avril 2015, une jeune fille, de confession musulmane, se voit refuser l'entrée à son collège par principe de laïcité car elle porte une jupe trop longue. En dehors de l'école, les débats en lien avec la laïcité deviennent aussi récurrents. C'est le cas des prières musulmanes de rue qui relancent les débats sur la place de la religion musulmane en France alors que Gautherin (2014) rappelle que les prières dans l'espace public des catholiques intégristes de Civitas contre le spectacle Golgotha⁵ (2011) ou contre la mariage gay (2012) n'ont pas provoqué de polémiques. Concernant la place de la religion dans la sphère publique, pendant l'été 2016, ce sont les femmes musulmanes habillées en burkini sur les plages qui relancent le débat sur la laïcité. Plusieurs communes françaises ont émis un arrêté afin d'interdire le port du burkini sur la plage avant que le conseil d'Etat ne suspende ces arrêtés.

Ainsi, les affaires en lien avec la laïcité trouvent souvent une issue devant la justice. C'est le cas de l'affaire Babyloup. En 2010, une femme de confession musulmane, après un congé parental, revient travailler voilée dans la crèche Babyloup. Elle est renvoyée par la directrice au motif qu'elle ne respecte pas le règlement intérieur. La femme licenciée décide alors de porter plainte contre la crèche Babyloup. S'oppose alors un débat judiciaire donnant raison à la crèche en première instance mais aussi en cours d'appel dont l'un des arguments dans le verdict est le non-respect de la laïcité. Cependant, la Haute Cour de Cassation décide de casser le jugement rendu et donne raison à la femme voilée licenciée de son lieu de travail, là aussi, se servant de la laïcité comme argument. L'affaire est aussi débattue dans la sphère médiatique et politique avec des personnalités telles que Besancenot, Duflot ou Baubérot qui défendent la femme licenciée alors que d'autres telles que Valls, ou Kessel soutiennent la directrice de crèche (Kessel, 2012). Valls, alors Ministre de l'intérieur, juge la décision de la Cour de Cassation comme « une mise en cause de la laïcité ». L'affaire est rejugée une nouvelle fois par la Cour d'appel donnant définitivement raison à la crèche Babyloup. Au-delà des

⁵ Pièce de théâtre de Rodrigo Garcia mettant en scène un Jésus-Christ fou.

convictions personnelles de chacun, cette affaire révèle toute la complexité de la laïcité en France.

Bien que certaines polémiques en lien avec la laïcité concernent des religions autres que l'Islam, comme par exemple la mise en place de crèches de Noël dans les mairies, allant ainsi à l'encontre de la neutralité religieuse de l'Etat, la majorité des affaires en lien avec la laïcité concerne la religion musulmane. C'est du moins, le constat qu'en fait Baubérot (2012) qui défend l'idée d'une nouvelle laïcité présente en France, « falsifiée », détournée de ce qu'elle était historiquement. Cette nouvelle laïcité, toujours d'après ce même auteur (2012), est une laïcité qui restreint la liberté d'exprimer ses convictions religieuses, et plus particulièrement lorsqu'il s'agit de la religion musulmane. Baubérot (2012) rappelle qu'initialement, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat n'interdisait pas et ne restreignait pas les possibilités de manifestations des appartenances religieuses dans l'espace public. Néanmoins, cette restriction de liberté ne s'applique pas à la religion catholique comme le souligne Kessel (2012) qui dénonce une connivence entre l'Etat français et le Vatican. Il rappelle ainsi le discours de Latran du 20 décembre 2007 prononcé par Nicolas Sarkozy qui renoue des liens avec l'Eglise catholique. Celui-ci profite de ce discours pour rappeler « les racines de la France essentiellement chrétiennes » tout en dénonçant les « souffrances que [la] mise en œuvre [de la laïcité] a provoquées en France chez les catholiques » (Kessel, 2012). Sous la présidence de Sarkozy, le gouvernement Fillon met ainsi en place des lois allant dans le sens du renouement entre l'Eglise catholique et la France, comme par exemple, le décret du 16 avril 2009, portant sur la reconnaissance des diplômes décernés par les Universités catholiques. Ainsi, l'ensemble de ces diverses polémiques révèlent que la thématique de la laïcité est aujourd'hui régulièrement utilisée et réinterprétée afin de soutenir des conceptions pouvant être totalement contradictoires, notamment en ce qui concerne la relation entre l'Etat et les religions (Gautherin, 2014).

Loin d'être un principe figé, la laïcité est donc constamment soumise à des interprétations concurrentes reflétant des évolutions sociétales, comme en témoigne la création d'un Observatoire de la laïcité (2007) ou encore l'adoption d'une Charte de la laïcité à l'Ecole (2013). De plus, l'omniprésence de la laïcité dans les débats, que ce soit concernant l'intégration des minorités ethniques, culturelles ou religieuses en France révèle l'importance d'étudier cette notion dans le champ de la psychologie sociale. La dernière partie a donc pour objectif d'énumérer les différentes études, dans le champ des sciences humaines et en psychologie sociale, ayant comme objet d'étude la laïcité dans les relations intergroupes.

3.6 L'étude de la laïcité dans le champ des sciences humaines

Barthélémy et Michelat (2007) ont ainsi voulu étudier les différentes représentations de la laïcité en France aujourd'hui. Pour cela, ils ont effectué une enquête dans laquelle les participants devaient répondre à différentes échelles dont une échelle d'attachement à la laïcité qui est une mesure d'attitude envers la laïcité (par ex. : « la laïcité est une valeur fondamentale toujours actuelle ») et des échelles de représentation de la laïcité. Parmi celles-ci, une échelle mesure une composante nommée « laïcité républicaine », comprenant trois dimensions : la laïcité histoire (mesures d'adhésion à la Constitution, l'idéal « liberté, égalité, fraternité », l'égalité des citoyens devant la loi,...) ; la reconnaissance de l'Etat, cette dimension définissant l'Etat comme le garant de la démocratie (mais non-interventionniste), de l'expression des minorités ou encore des valeurs républicaines ; et l'attachement à la démocratie mesurant la gravité de suppression d'un certain nombre de libertés comme celle de pratiquer sa religion, ou la suppression d'institutions telles que les partis politiques, les syndicats ou encore l'Assemblée nationale. La deuxième composante se nomme « laïcité séparation et anticléricalisme » mesurant l'absence de reconnaissance et de financement des cultes et la neutralité de l'Etat (dimension séparation) d'une part, et l'opinion des individus sur l'Eglise catholique d'autre part (mesure anticléricalisme). L'échelle d'attachement à la laïcité est positivement corrélée à la composante « laïcité républicaine » mais ne l'est que très faiblement voire nullement avec la composante « laïcité séparation et anticléricalisme ». Cependant, les deux composantes ne sont

que peu, voire pas du tout corrélées entre elles. Le détail des corrélations est présenté dans le tableau 8.

Tableau 8 : Corrélations entre les différentes dimensions sous-jacentes à la laïcité et l'attachement à la laïcité telles qu'étudiées par Barthélémy et Michelat (2007).⁶

	1	2	3	4	5	6
1. Attachement à la laïcité	-					
2. Histoire	.44	-				
3. Démocratie	.44	.41	-			
4. Etat	.31	.37	.31	-		
5. Séparation	.23	.16	.05	.11	-	
6. Anticléricalisme	.05	.05	-.03	.06	.32	-

Les résultats révèlent des niveaux d'attachement ainsi que des représentations différentes de la laïcité selon un certain nombre de critères. Ainsi, plus les personnes sont âgées ou ont un niveau d'étude élevé, plus elles se disent attachées à la laïcité et adhèrent à la laïcité républicaine. De même, les personnes athées ou sans religion se disent plus attachées à la laïcité, et surtout, adhèrent beaucoup plus à la composante « laïcité séparation et anticléricalisme », que les catholiques. Ainsi, leur étude révèle un rejet global de la religion de la part des personnes sans-religion alors que les catholiques ont une appréciation très positive de la religion bien qu'ils estiment qu'elles ne sont pas toutes égales. Les auteurs relèvent également une différence d'appréciation de la laïcité selon l'orientation politique des participants, ceux se déclarant de gauche se disant plus attachés à ce principe, et adhérant plus à la laïcité républicaine et séparatiste que ceux se déclarant de droite. Les auteurs révèlent aussi des différences entre l'attachement à la laïcité et le degré de tolérance envers les immigrés. Ainsi, plus les individus ayant une orientation politique dite de gauche et étant attachés à la laïcité, plus ils sont tolérants envers les immigrés alors que l'inverse s'observe concernant ceux de droite. La proportion de laïques augmente en même temps que l'hostilité envers les immigrés chez les individus se déclarant de droite. Ce résultat semble donc indiquer des différences de conception de la laïcité selon l'orientation politique, une liée à plus de tolérance envers les immigrés, une autre, au contraire, liée à moins de tolérance envers ces derniers. Un résultat similaire s'observe

⁶ Les seuils de significativité ne sont pas indiqués dans l'article

concernant les différentes religions. A gauche, plus les personnes se disent attachées à la laïcité, plus elles perçoivent une menace liées aux religions, et ceci quelle que soit la religion (catholique ou musulmane), alors que plus les personnes de droite se disent attachées à la laïcité, plus elles ressentent l'Islam (et pas le catholicisme) comme une menace. De manière générale, cette étude montre des représentations différentes de la laïcité selon des critères sociologiques tels que l'âge, le niveau d'étude ou encore selon l'orientation politique, pouvant donner lieu à des attitudes envers les groupes minoritaires (immigrés et musulmans) radicalement différentes. Pourquoi l'attachement à la laïcité est lié à des attitudes pouvant être opposées envers les immigrés et les musulmans ? Roebroek et Guimond (2017) ont mis en place une étude afin de répondre à cette question.

D'après ces auteurs (2017), la laïcité a été conçue historiquement comme un principe de tolérance expliquant ainsi que les personnes à faible ODS adhèrent davantage à ce principe que les personnes à forte ODS. Néanmoins, ils supposent que la laïcité est une idéologie malléable au même titre que ce qu'ont démontré Knowles et al. (2009) concernant le colorblind. La théorie de la malléabilité des idéologies (Knowles et al., 2009) prédit que, sous la perception d'une menace intergroupe, les personnes à forte ODS vont se servir du caractère malléable du colorblind et par conséquent y adhérer afin de justifier les inégalités et leurs préjugés. Les résultats de l'étude de Roebroek et Guimond (2017) montrent que dans la condition contrôle (les participants devaient lire un texte en lien avec l'entrée de la Turquie dans l'U.E.), les personnes à forte ODS adhèrent moins au principe de laïcité que les personnes à faible ODS. Cependant, dans une situation d'induction de menace symbolique (texte présentant les conséquences de l'entrée de la Turquie dans l'U.E. sur la culture et les valeurs françaises), les personnes à forte ODS adhèrent tout autant à la laïcité que les personnes à faible ODS chez qui l'adhésion à la laïcité reste la même quelle que soit la condition. Ainsi, d'après ces auteurs, la laïcité est une idéologie malléable au même titre que le colorblind aux Etats-Unis, permettant aux personnes anti-égalitaires de justifier leur point de vue.

D'autre part, Cohu, Maisonneuve et Testé (2016) ont examiné l'impact des attaques terroristes perpétrées en France entre le 7 et le 9 janvier 2015 contre le journal Charlie Hebdo, une policière à Montrouge et un supermarché casher sur l'attachement à la laïcité. Les résultats révèlent une différence de corrélation entre l'attachement à la laïcité et l'ODS selon les différentes périodes d'enquête. Avant et juste après les attentats (jusqu'à 2 semaines après), les résultats révèlent une corrélation négative entre l'ODS et l'attachement à la laïcité. En revanche, plus de deux semaines après, les résultats révèlent une corrélation positive entre ODS et attachement à la laïcité. Ces auteurs expliquent ce résultat par un changement possible de la signification accordée au principe de laïcité suite aux discours mis en place après les attentats autour de ce principe (Alduy & Wahnich, 2015), promouvant notamment une conception de la laïcité à laquelle les personnes à faible ODS n'adhèrent pas (Cohu et al., 2016).

Une autre étude, menée par Robitzer (2008) révèle aussi des degrés d'attachement à la laïcité qui varient selon la manière dont est présentée une situation menaçant le principe de laïcité. Dans son étude (2008), Robitzer présente deux textes induisant soit une menace réelle du principe de la laïcité (présentation du cas de l'Alsace-Moselle n'étant pas soumise au principe de laïcité), soit une menace fictive du principe de laïcité (demande aux participants d'imaginer quelles sont les conséquences si le département de l'Indre et Loire n'était pas soumis au principe de laïcité) avant de faire remplir un questionnaire aux participants. Les résultats révèlent que lorsque les participants sont confrontés à la situation réelle, ils considèrent la France comme étant plus laïque que ceux confrontés à une situation fictive. Ainsi, une menace réelle envers le principe de laïcité provoque un durcissement de l'opinion envers la laïcité. Cependant, cette étude révèle aussi que les participants ont tendance à exacerber la gravité de l'acte et de la nuisance au principe de laïcité dans le cas fictif (département de l'Indre et Loire n'étant plus soumis au principe de laïcité) et à minimiser la gravité de l'acte dans le cas réel (cas de l'Alsace-Moselle). La laïcité peut donc être soumise à différentes conceptions variant selon certaines variables sociologiques telles que l'âge ou encore l'orientation politique, mais aussi selon le contexte dans lequel elle est mise en application. Ces différences de conception

permettent d'expliquer le lien positif entre laïcité et préjugés dans l'étude de Kamiejski et al. (2012).

Pour rappel, les résultats de l'étude de Kamiejski et al. (2012) révèlent que l'adhésion à la laïcité est corrélée positivement avec les préjugés anti-maghrébins et négativement avec l'attitude envers le multiculturalisme. Une des explications apportée par ces auteurs est que leur échelle mesure une certaine conception de la laïcité et ne prendrait donc pas en compte l'ensemble de ce que recouvre ce principe. Ce constat, de même que les résultats de cette étude vont dans le sens des propos de Baubérot (2012), d'après qui, une nouvelle conception de la laïcité, dite « laïcité falsifiée », s'est progressivement imposée dans le débat public, fonctionnant comme une laïcité d'exclusion, limitant l'expression de ses convictions religieuses au domaine privé, et principalement dirigée contre l'Islam en France. Ainsi, il s'agirait beaucoup plus d'une nouvelle laïcité apparaissant en France, permettant de justifier, en partie, les préjugés envers les groupes minoritaires, et plus particulièrement les musulmans.

Nugier et al. (2016) ont voulu étudier cette hypothèse. Pour cela, ces auteurs (2016) ont testé le lien entre l'adhésion à cette « nouvelle laïcité » et les préjugés envers les minorités ethniques et religieuses. Dans la première étude, les participants devaient lire une présentation d'une personne musulmane qui, soit décidait de porter le voile dans les lieux publics, soit décidait de l'enlever. Dans la seconde étude, il s'agissait soit d'une personne musulmane, soit d'une personne catholique, qui décidait de garder visible les signes de son appartenance religieuse (respectivement le voile et une croix) dans les lieux publics. Suite à la lecture de l'une des présentations de la cible, les participants devaient remplir des échelles de préjugés, et différentes mesures de pressions normatives et d'évaluations de celle-ci. Les résultats révèlent que lorsque la personne musulmane décide de garder le voile, elle est perçue comme respectant moins le principe de laïcité que lorsqu'elle décide de l'enlever. De plus, lorsque la cible garde son voile, les participants manifestent significativement plus l'intention d'exercer de la pression normative à son égard, et ce d'autant plus lorsque ceux-ci manifestent des préjugés. Quant à la deuxième étude, elle révèle que les personnes manifestant plus de préjugés évaluent plus

négativement la personne musulmane ne respectant pas la « nouvelle laïcité » que la personne catholique faisant de même, alors que les personnes à plus faibles préjugés évaluent les deux cibles de la même manière. Pour résumer, l'ensemble de ces résultats indiquent que cette nouvelle conception de la laïcité est belle et bien la conception dominante aujourd'hui en France. De plus, cette conception permet aux individus les plus intolérants de justifier leurs préjugés envers les maghrébins et les musulmans. En effet, alors que les personnes exprimant peu de préjugés évaluent tout aussi négativement la cible catholique que la cible musulmane lorsqu'elles ne respectent pas la « nouvelle laïcité », les personnes manifestant le plus de préjugés vont évaluer la personne musulmane plus négativement que la personne catholique concernant la même « infraction ». Ainsi, il semblerait donc que cette conception de la laïcité permette de justifier les préjugés envers certaines minorités culturelles et religieuses.

Cependant, bien que cette conception soit dominante aujourd'hui, centrée sur l'aspect privé/public de la religion, la laïcité ne recouvre pas seulement cet aspect (voir Barthélémy et Michelat, 2007 ; Baubérot, 2012, 2015 ; Pena-Ruiz, 2014). Ainsi, Nugier et al. (2016) expliquent que l'échelle créée par Kamiejski et al. (2012) permet surtout de mesurer cette nouvelle conception de la laïcité mais que d'autres aspects de celle-ci, non pris en compte dans ces études, tels que l'égalité des religions devant la loi, ou encore la protection des libertés de cultes, seraient susceptible d'agir comme des atténuateurs de préjugés. De plus, deux limites concernant ces études doivent être soulignées concernant ces premiers travaux. Une première limite concerne l'opérationnalisation des croyances et des attitudes liées à la « laïcité ». Dans les études rapportées par Roebroek et Guimond (2017), la laïcité se trouve tantôt opérationnalisée par l'adhésion à certains de ses principes (similairement à Kamiejski et al., 2012), tantôt opérationnalisée par l'attachement à la notion de laïcité, se rapprochant alors davantage d'une mesure d'attitude générale. Barthélémy et Michelat (2007), dans leur enquête révèlent un fort attachement des répondants à la notion de laïcité, tout en montrant des différences de conceptions selon l'âge, la pratique religieuse, l'orientation politique ou les attitudes envers l'Islam. Cette recherche suggère que la question de l'attachement à la laïcité doit être envisagée distinctement de l'adhésion à une conception de la laïcité. En somme, les

personnes peuvent se déclarer fortement attachées à la laïcité mais ne pas adhérer à la même conception de la laïcité. En d'autres termes, une mesure d'attachement à la laïcité ne permet pas de saisir la diversité des croyances relatives à la laïcité.

Une deuxième limite provient de la fiabilité, parfois faible, de l'échelle de laïcité créée par Kamiejski et al. (2012), notamment lorsqu'ils s'intéressent à une population considérée comme minoritaire en France (étude 1, population étudiante, $\alpha = .53$; étude 2, population étudiante, $\alpha = .73$; étude 3, population maghrébine, $\alpha = .25$). Une des explications proposées par les auteurs est que la notion de laïcité pourrait renvoyer à plusieurs dimensions et conceptions. En effet, les différents items qui composent leur échelle de laïcité ne renverraient aux mêmes aspects de la laïcité. Par exemple, alors que l'item « Autant que possible, les pratiques religieuses devraient être à caractère privé et non publique » fait écho à l'expression privé/public des croyances religieuses, l'item « Je suis favorable à la séparation du religieux et de l'État en France comme dans les autres pays » correspond davantage à la neutralité religieuse de l'Etat. Bien que l'échelle de laïcité créée par Kamiejski et al. (2012) semble davantage se référer à la nouvelle laïcité décrite par Baubérot (Nugier et al., 2016), certains des items utilisés pourraient plutôt correspondre à d'autres dimensions, pouvant ainsi expliquer la faible fiabilité de cette échelle dans certaines études.

Pour les différentes raisons énumérées ci-dessus, d'autres échelles doivent être créées afin de pouvoir prendre en compte l'ensemble de ces différentes dimensions sous-jacentes à la laïcité et de mener des études dont l'objectif est d'appréhender les dimensions susceptibles d'agir sur les préjugés et de jouer un rôle dans les relations intergroupes. Il s'agit de l'un des objectifs de cette thèse. Le prochain chapitre a donc pour but d'expliquer plus en détail quelles sont les problématiques posées dans cette thèse.

Chapitre 4

Problématique et objectifs de thèse

L'une des thématiques étudiées dans le champ de la psychologie sociale et interculturelle concerne le rôle des idéologies dans la promotion de la tolérance envers la diversité groupale (voir Chapitre 1, partie 1.1). Plusieurs travaux en psychologie sociale montrent que ces idéologies peuvent être classées en deux catégories : celles qui accentuent la hiérarchisation entre les groupes, liées à de plus grandes manifestations de préjugés telles que la croyance en un monde juste (Lerner, 1980) ou l'autoritarisme de droite (Altemeyer, 1996), et celles qui, au contraire ont comme objectif de réduire la hiérarchisation groupale et permettent une plus grande tolérance envers la diversité sociale et culturelle telles que le féminisme (voir Duarte, Dambrun, & Guimond, 2004). Parmi ces idéologies, certaines s'articulent dans un cadre culturel, lorsque des personnes immigrées arrivent dans un nouveau pays. Ces idéologies, nommées idéologies intergroupes (voir Chapitre 1, partie 1.2 et 1.3) ont pour objectif de préconiser la manière dont les immigrants doivent se comporter lorsqu'ils arrivent dans un nouveau pays. Comme toute idéologie, celles-ci permettent soit d'augmenter la tolérance envers la diversité culturelle, soit de l'atténuer. Ainsi, l'assimilation est généralement liée à de plus grandes manifestations de préjugés, à un plus haut niveau d'ODS et à moins de tolérance envers la diversité culturelle, alors qu'au contraire, le multiculturalisme et le colorblind sont deux idéologies qui sont généralement liées à de plus faibles préjugés, une plus faible ODS et à plus de tolérance envers la diversité culturelle (voir Chapitre 2, partie 2.1 et 2.2). Cependant, ces effets sont à nuancer selon le contexte dans lequel ces idéologies sont appliquées (Chapitre 2, partie 2.3). Alors que dans certains pays, l'idéologie dominante est clairement identifiable, par exemple l'assimilation en Allemagne, ou encore le multiculturalisme au Canada (Guimond et al., 2013), elle est beaucoup moins discernable dans d'autres pays.

D'après certains auteurs (Badéa, 2012, Kamiejski et al., 2012), l'idéologie intergroupe présente en France est basée sur le modèle républicain (voir Chapitre 3). Alors qu'à la base, le modèle républicain était un modèle prônant les principes du vivre-ensemble dans le contexte sociétal français (voir partie 3.1), il constitue aujourd'hui un modèle d'intégration des immigrés (voir partie 3.2). Cependant, les répercussions de l'adhésion des individus à ce modèle sur la tolérance envers la diversité culturelle et sociale restent très ambiguës. Selon Kamiejski et al. (2012), la citoyenneté, une des deux dimensions du modèle républicain, est liée à de plus faibles manifestations de préjugés envers les autres groupes culturels alors que l'autre dimension, la laïcité est liée à plus de préjugés. Le lien positif entre l'adhésion à la laïcité et les préjugés peut être considéré comme étonnant si l'on considère que, historiquement, la laïcité a été conçue comme un principe de tolérance (voir parties 3.3 et 3.4). Une des explications possibles est que les croyances relatives à ce principe se sont considérablement modifiées avec le temps, permettant ainsi l'avènement d'une nouvelle conception de la laïcité, et qui justifierait les préjugés envers les minorités ethniques et culturelles (voir parties 3.5 et 3.6). Les études menées sur cette thématique (Kamiejski et al., 2012 ; Nugier et al., 2016) mesurent seulement la nouvelle conception de la laïcité, et ne prennent pas en compte toute la complexité liée à ce principe.

Cette thèse se décompose en deux objectifs :

- identifier les différentes conceptions de la laïcité (premier axe de recherche).
- étudier dans quelle mesure, ces différentes conceptions permettent de promouvoir, ou au contraire d'atténuer la tolérance envers la diversité culturelle et religieuse. Ce second objectif se décompose en deux objectifs dont chacun d'eux fait l'objet d'un axe de recherche. Le deuxième axe de recherche étudie dans quelle mesure, les différentes croyances relatives à la laïcité prédisent la tolérance envers la diversité culturelle. Quant au troisième axe de recherche, l'objectif est d'étudier dans quelle mesure les croyances relatives à la laïcité prédisent la tolérance envers la diversité religieuse.

Plus précisément, nous supposons qu'il existe différentes croyances relatives à la laïcité qui sont structurées par plusieurs dimensions sous-tendant le principe de laïcité. De plus, on s'attend à ce que l'adhésion à ces dimensions sous-tendant le principe de laïcité est liée différemment avec les préjugés, les idéologies intergroupes ainsi que l'évaluation des manifestations religieuses.

Le premier axe de recherche (Chapitre 5) a comme principal objectif d'identifier les différentes dimensions sous-jacentes à la laïcité et de créer une échelle multidimensionnelle des croyances relatives à la laïcité (EMCL). Les deux premières études consistent à effectuer des analyses factorielles, exploratoires (Etude 1) et confirmatoires (Etude 2) afin de créer l'EMCL. Les études 2 et 3 consistent à étudier le lien entre les différentes dimensions sous-jacentes à la laïcité et différentes variables psychosociales telles que l'ODS, les préjugés anti-maghrébins et anti-immigrés, la religiosité (Etude 2) et l'échelle d'adhésion au modèle républicain créée par Kamiejski et al. (2012 ; Etude 3). Kamiejski et al. (2012) avaient dû retirer les items relatifs à la laïcité concernant l'étude effectuée auprès d'une population maghrébine à cause d'une fiabilité trop faible de cette échelle. Etant donné que le principe de laïcité revient régulièrement sur le devant de la scène en lien avec la place des minorités religieuses, dont plus particulièrement celle de l'Islam en France (Baubérot, 2012), la quatrième étude a comme objectif de valider l'EMCL auprès d'une population de confession musulmane. Enfin, l'étude 5 consiste à tester la stabilité temporelle de l'EMCL. Ce premier axe de recherche permet de dégager quatre dimensions autour desquelles les croyances envers la laïcité se structurent. De plus, les corrélations effectuées avec différentes variables psychosociales permettent d'avoir un premier aperçu de la manière dont l'adhésion à ces dimensions est liée à la tolérance envers la diversité culturelle et religieuse (examiné à travers les variables de préjugés, d'ODS et de religiosité). Le deuxième axe de recherche a comme objectif d'étudier plus précisément comment l'adhésion à ces différentes dimensions sous-tendant le principe de laïcité sont liées à différents degrés de tolérance envers la diversité culturelle.

Dans la continuité du premier axe de recherche, le deuxième axe (Chapitre 6) étudie le lien entre l'adhésion à l'EMCL et les trois principales idéologies intergroupes étudiées en psychologie sociale. Pour rappel, les études menées sur cette thématique révèlent, que généralement, l'adhésion à l'assimilation est liée à moins de tolérance envers la diversité culturelle (Guimond et al., 2013 ; 2014 ; Levin et al., 2012 ; Leyens, 2012 ; Verkuyten, 2011 ; Wagner et al., 2013 ; Wolsko et al., 2006) alors que l'adhésion au multiculturalisme et au colorblind est liée à plus de tolérance envers la diversité culturelle (Guimond et al., 2013 ; 2014 ; Levin et al., 2012 ; Verkuyten, 2011 ; Wagner et al., 2013 ; Wolsko et al., 2000, 2006). Cependant, ces résultats sont nuancés à travers d'autres études (Correll et al., 2008 ; Knowles et al., 2009 ; Vorauer et Sasaki, 2011 ; Yogeeswaran et Dasgupta, 2014) qui révèlent que selon la manière dont est présentée l'idéologie, ou selon le contexte dans lequel elle est mobilisée, les effets sur la tolérance envers la diversité culturelle peuvent être différents, voir opposés aux résultats obtenus dans les études citées ci-dessus. Ainsi, ce deuxième axe de recherche se divise en deux études différentes, l'une de nature corrélationnelle, et l'autre de nature expérimentale, dont l'objectif reste le même : étudier de quelle manière l'adhésion aux différentes dimensions de l'EMCL prédisent la tolérance envers la diversité culturelle. L'étude 6 examine de manière corrélationnelle le lien entre l'adhésion aux dimensions de l'EMCL et l'adhésion aux idéologies intergroupes ainsi que les préjugés à un niveau général, c'est-à-dire au niveau idéologique sans prendre en compte l'évaluation particulière d'un exogroupe. L'étude 7 examine comment l'adhésion aux différentes dimensions sous-jacentes à l'EMCL impacte le jugement d'un immigré d'origine maghrébine selon les stratégies d'acculturation adoptées par celui-ci. Cette étude permet ainsi d'examiner si les résultats obtenus au niveau idéologique se reproduisent dans une situation plus concrète impliquant un contexte intergroupe spécifique. Les résultats de ces deux études permettent de dégager deux dimensions, l'expression publique des croyances religieuses et l'égalité de traitement envers les différents cultes religieux, qui sont liées à la tolérance envers la diversité culturelle. Cependant, les résultats significatifs sont surtout présents dans l'étude 7 qui concerne les corrélations entre l'EMCL et les différentes idéologies. Lors de l'étude 8, les effets de l'adhésion à l'EMCL sur la tolérance envers la diversité culturelle

sont atténués. Une des explications possible serait que les différentes croyances envers la laïcité n'impactent pas l'évaluation d'un immigré selon les stratégies d'acculturation mises en place par ce dernier car cette situation est trop éloignée des celles prenant en compte le principe de laïcité. Le dernier axe de recherche a donc comme objectif de mettre en place deux études expérimentales dans lesquelles les participants doivent juger des personnes effectuant des prières dans l'espace public. Cet axe de recherche permet ainsi de tester l'effet de l'adhésion à l'EMCL sur la diversité religieuse et culturelle lors d'une situation plus en lien avec le principe de laïcité.

Le troisième axe de recherche (Chapitre 7) a comme objectif d'étudier l'impact des croyances relatives à la laïcité sur la tolérance envers la diversité culturelle et religieuse dans une situation concrète impliquant le principe de laïcité. La laïcité est régulièrement présentée comme un socle du modèle républicain français (voir Kamiejski et al., 2012) auquel les individus se déclarent attachés (Barthélémy & Michelat, 2007). Cependant, l'attachement à la laïcité ne permet pas de connaître les interprétations que les individus font de la laïcité. Ainsi, ils peuvent se dire attachés à la laïcité et adhérer à une conception de la laïcité défavorable à la diversité culturelle, ou au contraire, adhérer à une conception plus tolérante envers la diversité culturelle et religieuse. L'objectif de l'étude 8 est donc d'étudier comment l'adhésion aux différentes dimensions de l'EMCL prédit le jugement de groupes religieux (catholiques vs. musulmans) effectuant des prières dans l'espace public. Les raisons sous-jacentes aux prières effectuées dans un espace public ne sont pas explicitées dans l'étude 8. Afin de clarifier les raisons pour lesquelles les priants effectuent des prières de rue, une neuvième étude a été mise en place. L'objectif est d'étudier dans quelle mesure les raisons pour lesquelles les priants effectuent des prières dans un espace public (par manque de place vs. de façon délibérée) affecte le jugement des participants.

Chapitre 5

Construction et validation de l'échelle multidimensionnelle des croyances relatives à la laïcité

5.1 Introduction

La loi de Séparation des Eglises et de l'Etat (1905) a été promulguée dans un principe de tolérance et de non-discrimination, permettant à chacun de pouvoir exprimer ses croyances, impliquant la liberté de conscience et l'égalité des cultes et des citoyens (Baubérot, 2012). Cependant, Baubérot (2012) constate l'avènement d'une nouvelle conception de la laïcité. Celle-ci est utilisée afin de limiter les manifestations religieuses à la sphère privée, dans la perspective d'un traitement inégalitaire des différents cultes religieux présents en France. Les études menées sur cette thématique en psychologie sociale (Kamiejski et al., 2012 ; Nugier et al., 2016) indiquent ainsi que cette nouvelle conception de laïcité est liée à plus d'intolérance et permet d'exprimer les préjugés envers certaines minorités culturelles et religieuses, dont plus particulièrement les musulmans. Cependant, la laïcité ne se limite pas seulement à la dimension privée/publique de la religion mais prend en compte de nombreux autres composantes qui n'ont, à notre connaissance, pas été étudiés dans le champ de la psychologie sociale.

L'objectif principal de ce chapitre est donc d'identifier les différentes composantes qui sous-tendent le principe de laïcité, à partir desquels il s'agit de construire une échelle de mesure des croyances relatives à la laïcité visant à pallier l'absence d'un outil de mesure multidimensionnel. La phase de validation de l'échelle a été réalisée en plusieurs étapes. Dans un premier temps, nous avons effectué des analyses factorielles exploratoires (AFE) avec le logiciel SPSS afin de valider et de tester la fiabilité de notre échelle (Etude 1). Dans un deuxième temps, nous avons effectué des analyses factorielles confirmatoires (AFC) via le

logiciel LISREL afin de tester l'ajustement de l'échelle aux données collectées. Le deuxième objectif est d'examiner les relations entre les différentes dimensions de la laïcité et certaines variables psychosociales telles que l'ODS, les préjugés ou encore la religiosité (Etude 2), en plus de tester la validité convergente et discriminante de l'échelle multidimensionnelle de la laïcité avec l'échelle d'adhésion au modèle républicain (Etude 3). Quant au troisième objectif, il s'agit de valider l'échelle auprès d'une population musulmane (Etude 4). Enfin, le quatrième objectif consiste à tester la stabilité temporelle de l'échelle via un test-retest (Etude 5).

5.2 Etude 1 : Analyse factorielle exploratoire

5.2.1 Introduction

Cette première étude a comme objectif de créer les items à partir des différentes composantes théoriques structurant le principe de laïcité. En se basant sur un corpus légal (loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 ; Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 ; Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948), sur des travaux antérieurs (Baubérot, 2012 ; Kamiejski et al, 2012), sur diverses sources telles que l'Observatoire de la Laïcité et sur une base sociétale prenant en compte les récents débats sur la laïcité, les affaires judiciaires telles que celle concernant la crèche Babyloup, ..., nous avons tout d'abord identifié et défini cinq composantes théoriques de la notion de laïcité. A partir de celles-ci, nous avons pu générer des items visant à la construction de l'échelle de mesure des croyances relatives à la laïcité. Ces cinq composantes théoriques étaient :

- La « liberté des croyances religieuses » qui assure le libre exercice des croyances et des cultes religieux, chaque citoyen français étant libre de choisir et de pratiquer (ou de ne pas pratiquer) la religion de son choix. Cette composante théorique a été inspirée par l'article 1^{er} de la loi de 1905 (« La République assure la liberté de conscience »), l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948 (« Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion »), de l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) de 1789 (« Nul ne doit

être inquiété pour ses opinions, même religieuses ») et du site de l'Observatoire de la Laïcité ;

- L' « égalité des différents cultes religieux » qui implique que chaque culte religieux est traité de façon égalitaire, l'Etat ne faisant aucune différence entre les cultes religieux. Cette composante théorique a été inspirée par l'article 2 de la Loi de 1905 qui stipule que « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte », l'article 44 de cette même loi qui abroge tous les décrets et lois spécifiques à des cultes religieux, de l'article 1^{er} de la Constitution de 1958 qui explique que « La France [...] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion », et de l'Observatoire de la Laïcité ;
- La « neutralité religieuse de l'Etat et de ses institutions » supposant que les institutions ou représentants de l'Etat n'ont, en aucun cas, le droit d'afficher leur affiliation à une religion ; de même, dans le cadre des écoles publiques, tout « enseignement religieux » est interdit. L'Observatoire de la Laïcité note que de la Séparation des Eglises et de l'Etat découle la neutralité religieuse de l'Etat tel que l'indique l'article 2 de la loi de 1905. L'article 28 précise qu' « il est interdit [...] d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit » tandis que l'article 30 explique que l'enseignement religieux ne peut se faire dans les établissements publics ;
- La « protection des différents cultes religieux par l'Etat », celui-ci se posant en tant que protecteur des cultes religieux, garantissant leur libre exercice et punissant les personnes qui troublent cette liberté de culte. Cette composante est inspirée par les articles 31 et 32 de la loi de 1905 qui stipulent que seront punis toutes personnes ayant causé du dommage à autrui en l'empêchant ou en le forçant à exercer un culte, de même que toute personne ayant « empêché, retardé ou interrompu les exercices d'un culte par des troubles ou désordres ». Quant à la Convention Européenne de Droits de l'Homme

(CEDH) de 1950, elle stipule dans son article 14 que nulle discrimination ne peut se faire sur la religion ;

- L' « expression publique des croyances religieuses » supposant que tout individu a la possibilité d'exprimer et de manifester librement sa religion dans l'espace public. Cette liberté est annoncée dès l'article 1^{er} de la loi de 1905 qui garantit le libre exercice des cultes, principe rappelé par l'article 18 de la DUDH, l'article 10 de la DDHC, et par l'article 9 de la CEDH (« Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de [...] manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé [...] »). Ce droit est constamment rappelé par l'Observatoire de la Laïcité et par de nombreux spécialistes de la laïcité (Baubérot, 2012 ; Pena-Ruiz, 2014).

5.2.2 Méthode

5.2.2.1 Participants

Une passation a été réalisée auprès de 238 personnes ($M_{\text{âge}} = 23.55$; $ET = 8.79$) comprenant 170 femmes et 68 hommes, toutes de nationalité française. Cet échantillon comprenait 209 étudiants inscrits auprès des universités Rennes 1 et Rennes 2 (87.82 % de l'échantillon) alors que les 29 participants restants (12,18% de l'échantillon) étaient tout-venant. Ces derniers étaient contactés directement via courrier électronique alors que les étudiants étaient contactés pendant leurs heures de cours et devaient remplir le questionnaire soit par ordinateur, soit en version papier. 103 participants (43.28 % de l'échantillon) ont rempli le questionnaire sous forme papier, les 135 autres participants (56.72 % de l'échantillon) l'ayant rempli sous forme électronique. L'échantillon qui a complété le questionnaire sous forme électronique comprend les 29 participants tout-venants. Ceux-ci étaient composés exclusivement de personnes pratiquant une activité professionnelle.

5.2.2.2 Outil

Le questionnaire était composé de 47 items (sur une échelle allant de 1 « pas du tout d'accord » à 7 « tout à fait d'accord ») renvoyant aux cinq composantes théoriques de la laïcité. Ces composantes théoriques étaient « la liberté des cultes religieux » composée de 8 items (p.ex. « Dans un Etat laïque, il est normal que chaque personne soit libre de pratiquer la religion de son choix. ») ; « l'égalité des différents cultes religieux » composée de 16 items (p.ex. « Par principe de laïcité, toutes les religions en France devraient disposer des mêmes droits. ») ; « la neutralité de l'Etat et de ses institutions » composée de 10 items (p.ex. « Par principe de laïcité, il n'est pas normal qu'un édifice public (par exemple une mairie) mette en avant un quelconque signe religieux ») ; « la protection des différents cultes religieux par l'Etat » composée de 6 items (p.ex. « Par principe de laïcité, l'Etat doit nécessairement protéger les différentes religions ») ; « l'expression publique des croyances religieuses » composée de 7 items (p.ex. « Manifester sa religion en public n'est pas contraire au principe de laïcité ».).

Tous les items faisaient référence à la laïcité de manière explicite. Les participants devaient indiquer dans quelle mesure les différents items correspondaient, selon eux, au principe de laïcité. L'objectif n'était pas de mesurer les connaissances des participants sur la laïcité mais ce qu'ils croient qu'elle doit être. La consigne précisait que « l'objectif de cette étude est de connaître votre opinion concernant la laïcité. Pour cela, vous allez devoir répondre au questionnaire ci-dessous. Nous vous précisons qu'il n'existe pas de bonne ou de mauvaise réponse et nous vous prions d'y répondre le plus spontanément et sincèrement possible. Les réponses que vous allez donner seront traitées de manière strictement confidentielles et anonymes ». Le rappel du mot « laïcité » dans les consignes ainsi que dans chacun des items permettait de s'assurer que ce qui était mesuré par l'échelle se rapportait bien à des croyances relatives à la laïcité et non à d'autres variables, comme, par exemple, les préjugés ou la religiosité des participants.

5.2.3 Résultats

5.2.3.1 Choix des analyses effectuées

Afin de valider la première étape de création de cette échelle, nous avons effectué une AFE via le logiciel SPSS, avec factorisation en axes principaux, rotation Promax. La méthode de factorisation en axes principaux a été retenue car celle-ci fournit un meilleur ajustement que l'analyse en composante principale et produit moins de données aberrantes que la méthode du maximum de vraisemblance (Bourque, Poulin, & Cleaver, 2006). Quant à la rotation, une rotation oblique telle que celle utilisée ici permet d'obtenir des facteurs indépendants mais aussi corrélés entre eux ce qui est plus adapté à la réalité des sciences humaines et sociales (Pett, Lackey & Sullivan, 2003), et notamment à la façon dont nous concevons la laïcité. En effet, bien que les items créés se réfèrent à cinq composantes différentes, beaucoup de ces items ont été créés à partir des mêmes sources et se réfèrent tous, d'une façon différente, à la laïcité. Concernant l'interprétation des résultats, nous avons pris en compte le tableau de matrice des structures car cette matrice tient compte de la variance partagée entre les facteurs contrairement à la matrice des types (Field, 2009).

5.2.3.2 Critères de sélection du nombre de facteurs

Deux critères ont été utilisés afin de déterminer le nombre de facteurs initiaux à extraire. Le premier est le test de Cattell (voir annexe 2.1) qui consiste à conserver le nombre de facteurs situés avant le point d'inflexion du graphique (Bourque et al., 2006). Le graphique suggère qu'il existe cinq facteurs à extraire ce qui est concordant avec le nombre de dimensions théoriques envisageables. Quant au deuxième critère, il s'agit de l'analyse parallèle de Horn (1965, voir annexe 2.2) qui consiste à comparer la progression des valeurs propres de l'échantillon empirique avec un échantillon aléatoire simulé et à ne garder comme facteurs que ceux dont les valeurs propres sont supérieures aux valeurs propres simulées (Bourque et al., 2006). La courbe révèle l'existence de quatre facteurs dont les valeurs propres empiriques sont nettement supérieures aux valeurs propres simulées ce qui supposerait l'existence d'au moins quatre

facteurs à extraire lors des AFE. Nous décidons donc de garder le nombre de cinq facteurs à extraire, ce qui est concordant avec le nombre de composantes théoriques.

5.2.3.3 Réduction du nombre d'items

La première analyse factorielle exploratoire effectuée indique un bon indice d'adéquation de l'échantillon à la factorisation (Test de Kaiser-Meyer-Olkin, $KMO = .82$). De plus, les items entretiennent des liens étroits (Test de sphéricité de Bartlett significatif, avec $\chi = 1985.31$ (325), $p < .001$) ce qui signifie que l'on peut donc procéder à une AFE. Nous avons effectué une série de quatre AFE afin de réduire le nombre d'items. Les items qui ne saturaient sur aucun des facteurs (score factoriel $< .30$), qui étaient multifactoriels ou présents sur des dimensions non interprétables théoriquement étaient rejetés de même que les dimensions n'expliquant qu'une faible part de la variance totale (% de la variance expliquée $< 4\%$). Ces différents critères de retrait d'items nous ont permis de retirer 21 des 47 items initialement présents dans le questionnaire.

La dernière analyse exploratoire effectuée indique que l'indice de Kaiser-Meyer-Olkin est satisfaisant ($KMO = .80$). De plus, le test de sphéricité de Bartlett, $\chi = 1985.31$ (325), $p < .001$, confirme que le modèle proposé est valide. L'analyse factorielle a fait apparaître 4 facteurs (dont chaque valeur propre est supérieure à 1) expliquant 47.79 % de la variance totale (Tableau 9).

Tableau 9 : Analyse factorielle exploratoire (rotation promax) effectuée sur 26 items, ($N = 238$)

Items	Facteurs ⁷				M. ⁸	E.T.
	1	2	3	4		
Que les convictions religieuses soient exprimées en dehors de la sphère privée est contraire à la laïcité. (R)	.71				4.29	1.83
Manifester sa religion en public n'est pas contraire au principe de laïcité.	.65				4.25	1.76
Dans un Etat laïque, une personne ne doit pas manifester ses croyances religieuses publiquement. (R)	.75				4.01	1.77
L'expression des croyances religieuses doit rester du domaine privé par principe de laïcité. (R)	.77				3.32	1.74
Par principe de laïcité, il est normal que toute personne soit libre de manifester son appartenance religieuse, en privé comme en publique.	.77				4.06	1.68
Par principe de laïcité, un ordre religieux ne doit pas mettre en place des manifestations publiques à caractère religieux. (R)	.46				3.71	1.77
Il est normal que la laïcité garantisse le droit d'exprimer publiquement ses convictions religieuses.	.70				4.43	1.86
Un représentant de l'Etat doit s'abstenir de mettre en avant une quelconque appartenance religieuse par principe de laïcité.		.53			5.95	1.29
Par principe de laïcité, les enseignants de l'école publique ne doivent en aucun cas manifester une opinion favorable à une religion.		.60			6.24	1.16
Par principe de laïcité, il est normal que l'apprentissage religieux ne se fasse pas dans les écoles publiques.		.61			6.04	1.26
Dans un Etat laïque, il est normal que les services publics ne manifestent aucune croyance religieuse.		.62			6.21	1.14
Il n'est pas contraire à la laïcité qu'une personne représentant l'Etat (par exemple le maire) mette en évidence un signe religieux.		.54			5.39	1.61
Même dans un Etat laïque, il est normal que les agents du service public manifestent leur appartenance religieuse lors de leur travail. (R)		.68			5.78	1.34

⁷ Correspond aux dimensions (1) « expression publique des croyances religieuses », (2) « neutralité de l'Etat et de ses institutions », (3) « égalité entre les différents cultes religieux », et (4) « protection des cultes religieux par l'Etat ».

⁸ Les moyennes affichées concernant les items inversés ont été recodés.

Inculquer la religion à l'école publique n'est pas contraire au principe de laïcité. (R)	.58	5.61	1.64	
Même dans un Etat laïque, une institution représentant l'Etat doit pouvoir mettre en avant un signe religieux. (R)	.37	6.01	1.26	
Par principe de laïcité, il est normal que l'Etat réprimande certains cultes religieux plus que d'autres. (R)	.60	5.84	1.14	
Par principe de laïcité, il est normal que certains cultes religieux soient plus contrôlés par l'Etat que d'autres. (R)	.75	5.34	1.46	
Par principe de laïcité, certaines religions en France devraient être encadrées par davantage de lois. (R)	.63	4.84	1.66	
Par principe de laïcité, l'Etat ne devrait pas être plus à l'écoute de certains cultes religieux que d'autres.	.36	5.83	1.39	
Par principe de laïcité, il est normal que l'Etat crée des lois spécifiques à chaque religion. (R)	.49	4.96	1.68	
Même dans un Etat laïque, il est normal que l'Etat soit plus attentif aux revendications de certaines religions plutôt que d'autres. (R)	.63	5.61	1.35	
La laïcité n'est en aucun cas synonyme de garantie d'égalité des religions. (R)	.37	4.33	1.81	
Par principe de laïcité, l'Etat doit nécessairement protéger les différentes religions.	.55	5.12	1.52	
Par principe de laïcité, des lois doivent exister afin de préserver les différentes religions de toute menace.	.58	5.07	1.60	
Par principe de laïcité, l'Etat se doit de protéger les cultes religieux contre toute menace extérieure.	.65	5.01	1.64	
Par principe de laïcité, il est normal que l'Etat punisse une personne qui trouble le bon fonctionnement d'un culte religieux.	.39	5.16	1.49	
Valeur propre	5.32	3.31	2.07	1.72
% de variance expliquée	20.47	12.74	7.95	6.63
Alpha de Cronbach	.84	.79	.74	.63
Moyenne de chaque facteur	4.01	5.90	5.25	5.12
Ecart-type de chaque facteur	1.38	.94	1.09	1.14

Cette dernière analyse factorielle exploratoire effectuée permet de conserver 4 des 5 composantes créées théoriquement que sont « l'expression publique des croyances religieuses », la « neutralité religieuse de l'Etat et de ses institutions », « l'égalité entre les différents cultes religieux » et « la protection des cultes religieux par l'Etat ». Quant à la composante théorique « liberté des cultes religieux », elle a été retirée car les items structurant cette composante étaient présents sur plusieurs facteurs et ont dû être rejetés, réduisant ainsi le nombre de dimensions de cinq à quatre.

Dans la continuité de la validation de notre échelle, nous avons effectué une deuxième étude. L'objectif était, d'une part, d'effectuer une analyse factorielle confirmatoire (AFC) afin de confirmer la bonne qualité d'ajustement de la structure factorielle dévoilée par l'AFE, et d'autre part, de réduire le nombre d'items présents sur chaque dimension afin d'avoir une échelle plus simple d'utilisation.

5.3 Etude 2 : AFC et relations entre l'échelle multidimensionnelle des croyances relatives à la laïcité et différentes variables psychosociales

5.3.1 Introduction

Le premier objectif de cette étude était d'effectuer une analyse factorielle confirmatoire afin de valider la structure définitive du questionnaire. Le second objectif était d'examiner les relations entre les différentes dimensions de l'échelle des croyances relatives à la laïcité et plusieurs variables psychosociales.

D'après la théorie de l'identité sociale (Brown, 2000 ; Tajfel & Turner, 1986), les individus cherchent à avoir et à maintenir une identité sociale positive, et ce, à travers leur appartenance groupale. Le biais de favoritisme pro-endogroupe qui en découle devrait exister lorsque l'appartenance à un groupe religieux est concernée, comme toute autre appartenance groupale. Ainsi, certains auteurs (Hunsberger & Jackson, 2005 ; Johnson, Rowatt & LaBouff, 2012 ; Verkuyten, 2007 ; Wellman & Tokuno, 2004) ont démontré que l'identification groupale religieuse amène au rejet des autres groupes religieux, sa propre religion étant considérée comme la seule « vraie » religion (Kinnwall, 2004 ; Stark, 2001 ; Wellman & Tokuno, 2004). Ainsi, une des stratégies pouvant être mise en place afin de valoriser au mieux son groupe religieux serait d'accorder plus d'importance aux dimensions de la laïcité favorisant l'endogroupe. Barthélémy et Michelat (2007) ont montré que les participants n'adhéraient pas de la même manière aux différentes représentations de la laïcité selon qu'ils étaient croyants ou non. Leurs résultats suggèrent également que les participants non-croyants adhèrent davantage à l'idée d'une séparation entre l'Eglise et l'Etat que les participants catholiques. Lorsque Barthélémy et Michelat (2007) font référence à la séparation entre l'Etat et le religieux, ils se réfèrent à la neutralité de l'Etat englobant celle de l'école (p. 654) ce qui renvoie à la dimension « neutralité religieuse de l'Etat » de notre échelle⁹. Ainsi, nous supposons que les participants

⁹ Notons que seule l'échelle dite de « laïcité séparation » du questionnaire élaboré par Barthélémy et Michelat (2007) renvoie à l'une des dimensions incluses dans notre échelle, dont tous les items portent explicitement et spécifiquement sur des croyances relatives à la laïcité. En effet, le questionnaire de Barthélémy et Michelat (2007)

non croyants associeront plus la dimension de neutralité de l'Etat à un principe de laïcité que les participants croyants de confession catholique. De plus, nous supposons que les participants croyants adhéreront plus aux dimensions de protection des cultes religieux et d'expression publique des croyances religieuses, ces dimensions permettant de valoriser et de protéger leur groupe d'appartenance. Barthélémy et Michelat (2007) montrent également que les participants de confession catholique refusent « l'idée que toutes les religions puissent se valoir » (p. 661). De même, nous supposons que les participants de confession catholique associeront moins la dimension d'égalité entre les différents cultes religieux à un principe de laïcité que les participants non-croyants. Cette idée d'un traitement différencié selon la religion est proche de la théorie de la dominance sociale. Selon cette théorie, les personnes à forte orientation à la dominance sociale (ODS) adhèrent à l'idée selon laquelle il existerait une hiérarchie sociale entre les différents groupes, et sont favorables aux inégalités sociales (Sidanius & Pratto, 1999). Nous supposons que les personnes à forte ODS seront, elles aussi, favorables à un traitement inégalitaire entre les différents cultes religieux. De ce fait, nous attendons une corrélation négative entre la dimension d'égalité entre les différents cultes religieux et l'échelle d'ODS. Enfin, Nugier et al. (2016) ont montré que les participants à forts préjugés ont davantage tendance à évaluer négativement les personnes qui expriment leur confession religieuse dans la sphère publique que les participants à faibles préjugés, et ce d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une personne de confession musulmane. Ainsi, nous attendons une corrélation négative entre les préjugés envers les maghrébins et d'une part la dimension de l'expression publique, d'autre part la dimension d'égalité. Indépendamment des échelles mesurant les représentations de la laïcité, Barthélémy et Michelat (2007) mesurent le degré d'attachement à la laïcité des participants qui est une mesure d'attitude envers ce principe. Les résultats montrent que cette échelle est faiblement corrélée à la composante « séparation » ($r = .23$). De la même manière, nous

mesure l'attachement à des principes politiques plus larges propres au modèle républicain français tels que « la Constitution », « l'instruction publique », « l'égalité entre les citoyens » ou « la défense des valeurs républicaine » à travers les échelles « Reconnaissance de l'Etat », « Laïcité-Histoire » et « Attachement à la démocratie » qui constituent ensemble la dimension dite de « laïcité républicaine » (p. 693).

attendons une corrélation positive entre la dimension « neutralité religieuse de l'Etat » et l'échelle d'attachement à la laïcité.

L'étude de Barthélémy et Michelat (2007) révèle que les hommes et les femmes n'ont pas de représentations différentes de la laïcité. De même, nous supposons que l'adhésion des participants à chacune de nos dimensions de la laïcité ne différera pas selon leur sexe. Enfin, un effet de l'âge est constaté sur l'attachement à la laïcité, les personnes les plus âgées se disant plus attachées à la laïcité. Bien que l'on suppose retrouver ce lien entre l'attachement à la laïcité et l'âge, nous ne supposons aucun lien particulier entre l'âge et l'adhésion aux dimensions de la laïcité.

Pour résumer, nous supposons que les participants non-croyants adhéreront plus à la dimension de la neutralité de l'Etat et moins aux dimensions de protection des cultes religieux, d'expression publique des croyances et d'égalité que les participants de confession catholique. De plus, nous attendons une corrélation négative entre l'ODS et la dimension d'égalité. Enfin, une corrélation négative entre les préjugés et les deux dimensions d'égalité des cultes religieux et d'expression publique des croyances religieuses sont attendues.

5.3.2 Méthode

5.3.2.1 Participants

Une passation électronique a été réalisée auprès de 207 personnes ($M_{\text{âge}} = 36.07$; $ET = 14.29$)¹⁰ comprenant 124 femmes et 82 hommes (une personne non renseignée). Tous les participants étaient de nationalité française (deux personnes non renseignées) dont deux avaient la double nationalité¹¹. 49.8 % de l'échantillon regroupait des participants athées et agnostiques. Parmi les participants se déclarant être croyants, 41.5 % sont de confession catholique, 2,4 % protestant, 1.9 % musulman, 1 % bouddhiste, les 3 % restant regroupe des participants d'autres religions (une personne non-renseignée). Cet échantillon a été recruté directement par courrier

¹⁰ En raison d'un problème technique, l'âge a été recueilli pour seulement 58 des 208 participants.

¹¹ Les résultats restent inchangés avec ou sans les participants ayant la double nationalité.

électronique et comprenait des personnes tout-venant recrutées dans différentes régions de France, dont 72.6 % ont déclaré avoir une activité professionnelle.

5.3.2.2 Outil

Le questionnaire était composé de différentes échelles, présentées sous un format de type Likert, allant de 1, « pas du tout d'accord avec la proposition », à 7, « tout à fait d'accord avec la proposition » :

1/ l'échelle de mesure des croyances relatives à la laïcité, composée de 26 items représentant les quatre dimensions révélées par les AFE ;

2/ une mesure d'attachement à la laïcité inspirée de l'étude de Barthélémy et Michelat (2007) composée de 4 items (p.ex. « Diriez-vous que vous adhérez au principe de laïcité ? », $\alpha = .72$) ;

3/ une échelle d'orientation à la dominance sociale de Sidanius et Pratto (1999) traduite en français par Duarte, Dambrun et Guimond (2004) composée de 10 items (p.ex. « Certains groupes de personnes sont tout simplement inférieurs aux autres groupes », $\alpha = .80$) ;

4/ une échelle de religiosité de Saroglou (2011) composée de 12 items (p.ex. « Appartenir à une tradition religieuse et s'y identifier est important pour moi », $\alpha = .96$) ;

5/ une échelle de préjugés anti-maghrébins de Dambrun et Guimond (2001) composée de 15 items (p.ex. « Je ne serais pas inquiet si la plupart de mes amis à l'université/ à mon travail étaient d'origine arabe », item inversé, $\alpha = .91$) ;

6/ une échelle d'orientation politique composée de 2 items (« Avez-vous une orientation politique dite plutôt de « gauche » [« droite »] ? », de 1, « pas du tout » à 7, « tout à fait »). Après inversion de l'échelle d'orientation politique de gauche, la corrélation révèle un lien positif entre les deux échelles, $r = .75$, $p < .001$, ce qui autorise à calculer un score d'orientation politique allant de 1 (orientation politique de gauche) à 7 (orientation politique de droite).

Les participants devaient ensuite indiquer s'ils étaient athées, agnostiques, croyants pratiquants ou croyants non pratiquants. Dans le cas où ils avaient une croyance, les participants devaient préciser laquelle. Pour finir, des questions d'ordre démographique telles que profession, année et filière d'étude, nationalité, âge et sexe des participants étaient posées.

5.3.3 Résultats

5.3.3.1 Validité factorielle de l'échelle

Une première analyse factorielle confirmatoire a été faite sur les quatre dimensions révélées par les AFE (égalité des cultes religieux ; expression publique des croyances religieuses ; neutralité religieuse de l'Etat ; protection des cultes religieux par l'Etat) via le logiciel LISREL. La méthode utilisée est celle du maximum de vraisemblance qui correspond à la méthode adéquate à utiliser sur une population de 200 participants (Roussel, Durrieu, Campoy & El Akremi, 2002, p.48). Cette AFC révèle un ajustement insuffisant de l'échelle ($\chi^2 = 656.26$, $df = 293$, $\chi^2/df = 2.24$, GFI = .80, RMSEA = .08, NFI = .86, NNFI = .91, CFI = .92, SRMR = .08). Afin de rechercher un meilleur ajustement du modèle aux données, certains critères statistiques tels que les indices de fiabilité (Jöreskog, 1993), les R^2 (coefficients de corrélation multiple) ainsi que le changement attendu de paramètres (Roussel et al, 2005) ont été pris en compte afin de retirer certains items.

La figure 2 présente le nouveau modèle testé prenant en compte les quatre dimensions, comportant quatre items par dimension (voir tableau 10). Ce modèle révèle ainsi une bonne qualité des indices d'ajustement (voir tableau 11).

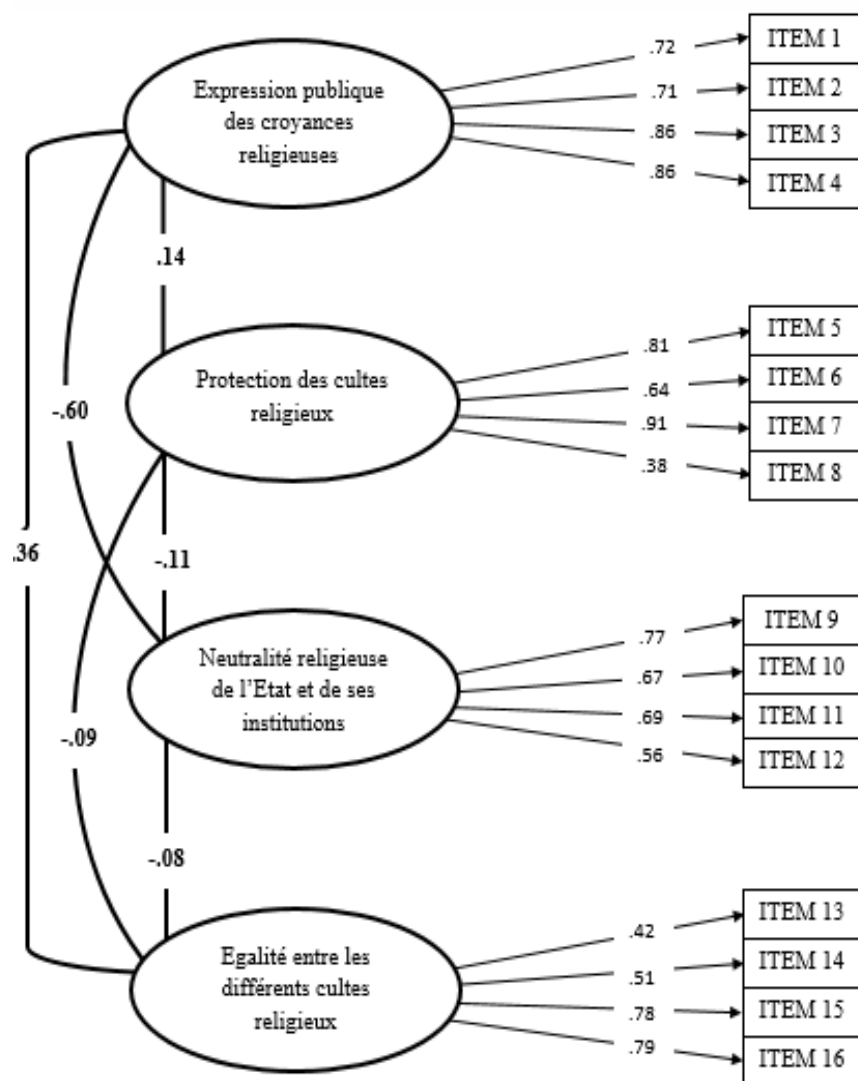


Figure 2 : Analyse factorielle confirmatoire comprenant les quatre dimensions de la laïcité

Tableau 10 : Seize items finaux et leurs dimensions associées

	Items	Dimensions associées
1	Que les convictions religieuses soient exprimées en dehors de la sphère privée est contraire à la laïcité (R)	Expression publique des croyances religieuses
2	Par principe de laïcité, il est normal que toute personne soit libre de manifester son appartenance religieuse, en privé comme en publique	
3	Dans un Etat laïque, une personne ne doit pas manifester ses croyances religieuses publiquement (R)	
4	L'expression des croyances religieuses doit rester du domaine privé par principe de laïcité (R)	
5	Par principe de laïcité, il est normal que l'Etat punisse une personne qui trouble le bon fonctionnement d'un culte religieux	Protection des cultes religieux
6	Par principe de laïcité, l'Etat se doit de protéger les cultes religieux contre toute menace extérieure	
7	Par principe de laïcité, l'Etat doit nécessairement protéger les différentes religions	
8	Par principe de laïcité, des lois doivent exister afin de préserver les différentes religions de toute menace	
9	Un représentant de l'Etat doit s'abstenir de mettre en avant une quelconque appartenance religieuse par principe de laïcité	Neutralité religieuse de l'Etat et de ses institutions
10	Dans un Etat laïque, il est normal que les services publics ne manifestent aucune croyance religieuse	
11	Par principe de laïcité, les enseignants de l'école publique ne doivent en aucun cas manifester une opinion favorable à une religion	
12	Par principe de laïcité, il est normal que l'apprentissage religieux ne se fasse pas dans les écoles publiques	
13	Par principe de laïcité, il est normal que l'Etat crée des lois spécifiques à chaque religion (R)	Egalité entre les différentes religions
14	Par principe de laïcité, il est normal que l'Etat réprime certains cultes religieux plus que d'autres (R)	
15	Par principe de laïcité, il est normal que certains cultes religieux soient plus contrôlés par l'Etat que d'autres (R)	
16	Par principe de laïcité, certaines religions en France devraient être encadrées par davantage de lois (R)	

L'AFC indique que les deux facteurs latents, « neutralité religieuse de l'Etat » et « expression publique des croyances religieuses », ont une covariance élevée, $c = -.60$. Le premier facteur renvoie à l'interdiction pour l'Etat et ses institutions, de s'exprimer en faveur ou à l'encontre d'une religion alors que le deuxième renvoie à la possibilité, pour les individus, d'exprimer librement une religion de manière publique. Ces deux facteurs pourraient donc être compris comme les deux pôles d'une seule et même dimension. Cependant, l'AFC effectuée avec LISREL indique que les indices d'ajustement sont nettement plus satisfaisants lorsque l'on garde ces deux dimensions de manière indépendante que lorsque l'on teste un modèle avec trois dimensions en réunissant ces deux facteurs en une seule dimension. De plus, nous avons testé un modèle unidimensionnel qui révèle, là aussi un mauvais ajustement de l'échelle. Pour cette raison, les quatre dimensions ont été conservées dans le modèle final (voir tableau 11).

Tableau 11 : Indices d'ajustement des modèles testés via les analyses factorielles confirmatoires

	χ^2	df	χ^2/df	GFI	RMSEA	NFI	NNFI	CFI	SRMR
Modèle unidimensionnel	699.99	104	6.73	.68	.17	.47	.42	.50	.149
Modèle à trois facteurs	308.14	101	3.05	.84	.10	.85	.88	.90	.08
Modèle final (4 facteurs)	155.05	98	1.58	.91	.05	.91	.96	.97	.056

Les alphas de Cronbach révèlent une bonne fiabilité interne de chacune des quatre dimensions, que ce soit l'égalité entre les différents cultes religieux, $\alpha = .72$ ($M = 5.64$, $ET = 1.40$) ; la protection des cultes religieux, $\alpha = .77$ ($M = 5.21$, $ET = 1.54$) ; la neutralité religieuse de l'Etat et de ses institutions, $\alpha = .77$ ($M = 5.91$, $ET = 1.33$) ; ou l'expression publique des croyances religieuses, $\alpha = .87$ ($M = 4.20$, $ET = 1.87$).

Des t-tests pour échantillon unique ont été effectués afin de comparer chacune des quatre dimensions à la moyenne théorique égale à 4. Les résultats révèlent que l'adhésion aux dimensions « égalité entre les différents cultes religieux », $t(206) = 16.84, p < .001$, « neutralité religieuse de l'Etat et de ses institutions », $t(206) = 20.56, p < .001$ et « protection des cultes religieux », $t(206) = 11.31, p < .001$, est significativement supérieure à la moyenne théorique. Ces résultats montrent que les individus sont majoritairement en accord avec ces trois dimensions. En revanche, l'adhésion à la dimension « expression publique des croyances religieuses » n'est pas significativement au-dessus de la moyenne, $t(206) = 1.54, p = .125$. Il semblerait donc que cette dimension soit celle à laquelle les participants adhèrent le moins, ce résultat étant concordant avec l'étude menée par Nugier et al. (2016) révélant que les personnes manifestant leur religion dans la sphère publique sont évaluées plus négativement.

Diverses corrélations ont été effectuées entre les quatre dimensions de la laïcité (voir tableau 12). On constate que la protection des cultes religieux n'est corrélée à aucune autre dimension. Quant à l'expression publique des croyances religieuses, elle est, d'une part, positivement corrélée avec l'égalité des cultes religieux ($r = .30, p < .001$) et d'autre part, négativement corrélée avec la neutralité religieuse de l'État ($r = -.47, p < .001$). Plus les individus associent à la notion de laïcité, le principe de l'expression publique des croyances religieuses, plus ils y associent le principe d'égalité des religions, mais moins ils y associent celui de la neutralité religieuse de l'Etat.

Tableau 12 : Corrélations de Pearson effectuée entre les dimensions de la laïcité et autres mesures ($N = 207$)

	Moyenne (Ecart-type)	1	2	3	4	5	6	7	8
1. Protection des cultes religieux	5.21 (1.54)	-							
2. Egalité entre les cultes religieux	5.64 (1.40)	-.10	-						
3. Neutralité religieuse de l'Etat	5.91 (1.33)	-.08	-.05	-					
4. Expression des croyances religieuses	4.20 (1.87)	.13	.30***	-.47***	-				
5. Attachement à la laïcité	4.59 (1.66)	-.03	.05	.18**	-.15*				
6. Echelle de religiosité	3.15 (1.86)	.37***	-.12	-.43***	.37***	-.06	-		
7. Préjugés anti-maghrébins	3.57 (1.36)	.15*	-.49***	-.10	-.14*	.04	.33***	-	
8. ODS	2.28 (1.05)	-.06	-.19**	-.29***	.15*	-.27***	.20**	.39***	-
9. Orientation politique	3.32 (2.11)	.13	-.22**	-.23**	.07	.00	.43***	.68***	.35***

* $p < .05$; ** $p < .01$; *** $p < .001$

5.3.3.2 Liens entre l'échelle de mesure des croyances relatives à la laïcité et différentes variables psychosociales

Conformément à nos hypothèses, les analyses révèlent que la dimension d'égalité entre les différents cultes religieux est corrélée de manière négative aux préjugés anti-maghrébins ($r = -.49, p < .001$) ainsi qu'à l'ODS ($r = -.19, p = .006$). Concernant la dimension de l'expression publique des croyances religieuses, les corrélations révèlent qu'elle est également négativement corrélée à l'échelle de préjugés ($r = -.14, p = .042$). Enfin, on observe également que la dimension de protection des cultes religieux est positivement corrélée à l'échelle de religiosité ($r = .37, p < .001$).

Concernant l'échelle d'attachement à la laïcité inspirée de Barthélémy et Michelat (2007), les résultats montrent que cette variable n'est corrélée ni à la protection des cultes religieux, ni à l'égalité entre les cultes religieux. Seules les dimensions de neutralité religieuse de l'Etat ($r = .18, p = .008$) et d'expression publique des croyances religieuses ($r = -.15, p = .026$) sont faiblement corrélées à l'attachement à la laïcité. Ces résultats suggèrent que l'attachement à la laïcité est très faiblement relié aux croyances relatives à la laïcité. Bien que les t-tests effectués révèlent que les croyances des participants portant sur la laïcité diffèrent selon qu'ils sont croyants ou non-croyants, le t-test effectué sur l'attachement à la laïcité (voir tableau 13) indique que les personnes non-croyantes sont autant attachées à la laïcité que les personnes de confession catholique. Le fait de se déclarer attaché au principe de laïcité ne présume pas de la conception de la laïcité à laquelle les participants adhèrent. Plusieurs conceptions de la laïcité semblent donc exister et susciter autant d'attachement l'une que l'autre.

Dans un second temps, nous avons effectué une série de t-test à échantillons indépendants sur chacune des dimensions relatives à la notion de laïcité. Les moyennes des participants athées et agnostiques (49.80 % de l'échantillon, $N = 103$) ont été comparées à celles des participants croyants, pratiquants et non pratiquants, de confession catholique (41.50 % de l'échantillon, $N = 86$). Les moyennes et écart-types sont présentés dans le tableau 13. Conformément à nos attentes, les t-tests révèlent que les personnes non-croyantes associent plus

à la notion de laïcité la neutralité religieuse de l'Etat, $t(187) = 4.18, p < .001$, et l'égalité des différents cultes, $t(187) = 4.21, p < .001$, comparativement aux personnes de confession catholique. Inversement, les personnes non-croyantes associent moins à la laïcité la protection des cultes religieux que ne le font les personnes de confession catholique, $t(187) = -4.43, p < .001$. Cependant, contrairement à nos hypothèses, la différence entre les deux groupes n'est pas significative concernant la dimension de l'expression publique des croyances religieuses, $t(187) = -1.58, p = .116^{12}$. Globalement, ces résultats indiquent que les croyances afférentes à la laïcité diffèrent selon le positionnement religieux des individus.

Tableau 13 : Moyennes et écart-types de la position des participants sur la laïcité concernant chacune de ses dimensions selon leur positionnement religieux ($N = 207$)

	Protection des cultes religieux	Egalité des différents cultes religieux	Expression publique des croyances religieuses	Neutralité religieuse de la part de l'Etat	Attachement à la laïcité
Individus non croyant (athée et agnostique)	4.75 (1.63)	6.01 (1.14)	3.93 (1.81)	6.27 (1.04)	4.68 (1.64)
Individus catholiques (pratiquant et non pratiquant)	5.71 (1.31)	5.18 (1.60)	4.36 (1.93)	5.48(1.55)	4.52 (1.69)
$t(187)$	- 4.43 ***	4.21***	- 1.58	4.18***	.65
*** $p < .001$					

¹² Il peut être noté que ces résultats diffèrent partiellement de ceux observés au niveau des corrélations entre les scores de religiosité et les dimensions de l'échelle de laïcité calculées sur l'ensemble des participants (voir tableau 12), témoignant de la complexité de la relation entre croyances religieuses et conceptions de la laïcité.

Concernant le sexe, une série de t-test a été effectuée sur l'ensemble de nos dimensions entre les participants de sexe masculin ($N = 82$) et de sexe féminin ($N = 124$). Ceux-ci ne révèlent aucun effet du sexe sur les différentes dimensions de la laïcité, que ce soit l'expression publique, $t(187) = -.84, p = .338$, la neutralité religieuse de l'Etat, $t(187) = -.09, p = .410$, la protection des cultes religieux, $t(187) = -.83, p = .787$, ou l'égalité entre les cultes religieux, $t(187) = -.50, p = .799$.

Enfin concernant l'âge des participants, contrairement à l'étude de Barthélémy et Michelat (2007), les résultats révèlent une corrélation négative entre l'âge et l'attachement à la laïcité, $r = -.28, p = .031$ mais l'âge n'est corrélé à aucune des quatre dimensions, que ce soit l'expression publique, $r = -.24, p = .069$, la neutralité religieuse de l'Etat, $r = .24, p = .074$, la protection des cultes religieux, $r = .24, p = .071$, ou l'égalité entre les cultes religieux, $r = -.11, p = .408$.

Cette étude s'est intéressée au lien entre l'EMCL et différentes variables psychologiques. La prochaine étude, dans la suite de celle-ci, a comme objectif de tester la validité convergente et discriminante de l'EMCL avec l'échelle d'adhésion au modèle républicain créée par Kamiejski et al. (2012).

5.4 Etude 3 : Validité convergente et discriminante entre l'EMCL et l'échelle de laïcité de Kamiejski et al. (2012)

5.4.1 Introduction

Cette étude, dans la continuité de l'étude 2, a comme objectif de tester la validité convergente et discriminante de notre échelle avec l'échelle créée par Kamiejski et al. (2012). Celle-ci comprend deux dimensions, indépendantes l'une de l'autre, nommées citoyenneté et laïcité. L'échelle de laïcité mise en place par Kamiejski et al. (2012), basée sur la définition de la laïcité comme la volonté de maintenir dans la sphère privée toute manifestation religieuse, correspond ainsi à l'opposé de la dimension « expression publique » telle que définie dans notre échelle. En effet, cette dernière reprend un des principes historique de la laïcité permettant de manifester son opinion religieuse dans la sphère publique. Certains auteurs (Nugier et al., 2016 ; Roebroek & Guimond, 2015) suggèrent que l'échelle utilisée par Kamiejski et al. (2012) renvoie à une conception « nouvelle » de la laïcité impliquant la volonté de limiter les manifestations de la religion à la sphère privée, en particulier concernant la religion musulmane (Baubérot, 2012). La dimension « expression publique des croyances religieuses » et l'échelle de laïcité de Kamiejski et al. (2012) renvoient donc à deux conceptions opposées de la laïcité. Nous supposons donc que cette dimension sera corrélée négativement à l'échelle de Kamiejski et al. (2012). Concernant les autres dimensions de l'EMCL, nous ne supposons aucun lien entre elles et l'échelle de laïcité de Kamiejski et al. (2012).

Quant à l'échelle de citoyenneté créée par Kamiejski et al. (2012), les résultats révèlent qu'elle n'est pas corrélée à leur échelle de laïcité. De la même manière, nous ne prévoyons aucun lien entre nos dimensions et l'échelle de citoyenneté de Kamiejski et al. (2012).

5.4.2 Méthode

5.4.2.1 Participants

Une passation a été réalisée auprès de 60 étudiants inscrits à l'Université de Rennes 2, dont quatre ont été retirés de l'échantillon en raison de leur nationalité étrangère, le reste de l'échantillon comprenant uniquement des participants de nationalité française dont un avec la double nationalité. L'échantillon final était composé de 38 femmes et 18 hommes ($M_{\text{âge}} = 20.34$, $ET = 2.16$). Ils ont été contactés pendant leurs heures de cours ou sur le campus universitaire et devaient remplir le questionnaire en version papier.

5.4.2.2 Mesures

Le questionnaire était composé de deux échelles, présentées sous un format de type Likert, allant de 1, « pas du tout d'accord avec la proposition », à 7, « tout à fait d'accord avec la proposition » :

1/ L'EMCL, composée de 16 items représentant quatre dimensions (chacune composées de 4 items) : l'expression publique des croyances religieuses ($\alpha = .85$), la protection des cultes religieux ($\alpha = .73$), la neutralité religieuse de l'Etat et de ses institutions ($\alpha = .63^{13}$), l'égalité entre les différentes cultes religieux ($\alpha = .73$) ;

2/ L'échelle d'adhésion aux valeurs républicaines françaises de Kamiejski et al. (2012) comprenant deux dimensions de l'idéologie républicaine : la citoyenneté composée de 4 items (p.ex. « Je ne veux pas qu'on définisse les gens en France en fonction de leurs origines, de leur religion », $\alpha = .64$), et la laïcité composée de 6 items (p.ex. « Il me semble normal que dans les écoles publiques en France, les signes religieux visibles soient proscrits (interdits) », $\alpha = .61$).

¹³ Pour améliorer la fiabilité, l'item « Par principe de laïcité, il est normal que l'apprentissage religieux ne se fasse pas dans les écoles publiques » a été retiré de la dimension « neutralité religieuse de l'Etat » dans cette étude. Cet item apparaissait en fin de questionnaire. Il semble qu'il ait été traité trop rapidement par un certain nombre de participants dont les réponses suggèrent qu'ils ont ignoré sa formulation négative (inversée).

Pour finir, des questions d'ordre démographique telles que profession, année et filière d'étude, nationalité, âge et sexe des participants étaient posées. L'ordre de passation des deux échelles a également été contrebalancé.

5.4.3 Résultats

Conformément à notre hypothèse, le score de laïcité calculé sur la base de l'échelle de Kamiejski et al. (2012) est corrélé négativement avec la dimension de l'expression publique des croyances religieuses ($r = -.33$, $p = .014$) de l'EMCL. Le score de laïcité est également corrélé négativement avec la dimension de la protection des cultes religieux par l'Etat ($r = -.35$, $p = .009$). Comme on le supposait, les corrélations entre le score de citoyenneté calculé sur la base de l'échelle de Kamiejski et al. (2012) et les dimensions de l'EMCL s'avèrent toutes très faibles et non significatives, soulignant ainsi l'indépendance de ces construits.

Tableau 14 : Corrélations de Pearson effectuée entre les dimensions de la laïcité et l'échelle du modèle républicain ($N = 56$)

	Moyenne (Ecart-type)	1	2	3	4	5
1. Protection des cultes religieux	5.37 (1.26)	-				
2. Egalité entre les cultes religieux	5.18 (1.28)	-.20	-			
3. Neutralité religieuse de l'Etat	5.59 (1.20)	.17	-.06	-		
4. Expression des croyances religieuses	4.65 (1.40)	-.02	.27*	-.42**	-	
5. Echelle de laïcité	4.71 (1.40)	-.35**	-.20	.03	-.33*	
6. Echelle de citoyenneté	6.43 (.70)	-.07	.04	-.01	.03	-.03

* $p < .05$; ** $p < .01$; *** $p < .001$

La prochaine étude a comme objectif de valider l'EMCL auprès d'une population musulmane.

5.5 Etude 4 : Validation de l'EMCL auprès d'une population musulmane

5.5.1 Introduction

Bien que l'EMCL ait été validée auprès d'une population française « tout-venant », elle ne l'a pas été auprès d'une population issue d'un groupe minoritaire. Pour rappel, les études menées par Kamiejski et al. (2012) révèlent un alpha de l'échelle d'adhésion au modèle républicain satisfaisant auprès d'une population étudiante (étude 1, $\alpha = .53$; étude 2, $\alpha = .73$), mais la fiabilité de l'échelle n'est plus satisfaisante dès qu'il s'agit d'une population minoritaire issue du Maghreb (étude 3, $\alpha = .25$). L'objectif de cette étude est de valider l'EMCL auprès d'une population minoritaire. Parce que le principe de laïcité est beaucoup plus en lien avec la question de la religion que celle de l'origine des personnes, nous avons décidé de nous centrer sur une population musulmane plutôt qu'une population maghrébine.

5.5.2 Méthode

5.5.2.1 Participants

Une passation a été réalisée auprès de 107 participants, tous de confession musulmane. L'échantillon était composé de 34 hommes et 73 femmes ($M_{\text{âge}} = 24.32$, $ET = 6.28$). Les participants ont été recrutés directement par mail. 51.40 % ont une profession, 47.7 % disaient ne pas en avoir (une personne non-renseignée). 73.80 % se déclaraient aussi étudiants.

5.5.2.2 Mesures

Le questionnaire était composé de :

1/ l'échelle de mesure des croyances relatives à la laïcité, composée de 16 items représentant quatre dimensions (chacune composées de 4 items) : l'expression publique des croyances religieuses ($\alpha = .76$), la protection des cultes religieux ($\alpha = .82$), la neutralité religieuse de l'Etat et de ses institutions ($\alpha = .76$), l'égalité entre les différentes cultes religieux ($\alpha = .50$) ;

2/ une mesure d'attachement à la laïcité inspirée de l'étude de Barthélémy et Michelat (2007) composée de 4 items ($\alpha = .67$) ;

3/ l'échelle d'ODS de Sidanius et Pratto (1999) traduite en français par Duarte, Dambrun et Guimond (2004) composée de 10 items ($\alpha = .83$) ;

4/ l'échelle de religiosité de Saroglou (2011) composée de 12 items ($\alpha = .95$).

Pour finir, des questions d'ordre démographique telles que profession, année et filière d'étude, nationalité, religion, âge et sexe des participants étaient posées.

5.5.3 Résultats

Une AFE, factorisation en axes principaux, rotation promax, a été effectuée. Elle indique un bon indice d'adéquation de l'échantillon à la factorisation (Test de Kaiser-Meyer-Olkin, KMO = .79). De plus, les items entretiennent des liens étroits (Test de sphéricité de Bartlett significatif, avec $\chi^2 = 651.06$ (120), $p < .001$) ce qui signifie que l'on peut donc procéder à une AFE. Quatre facteurs ressortent de l'AFE, expliquant 61.72 % de la variance totale. Les résultats sont affichés dans le tableau 15.

Tableau 15 : Analyse factorielle exploratoire (rotation promax) effectuée sur 16 items (N= 107)

Items	Facteurs				M.	ET.
	1	2	3	4		
Expression item 1			.42		5.90	1.78
Expression item 2			.58		5.49	1.72
Expression item 3			.73		5.37	1.95
Expression item 4			.91		5.74	1.77
Neutralité item 1		.63			4.39	2.17
Neutralité item 2	.38	.43			5.07	2.13
Neutralité item 3		.93			5.12	2.12
Neutralité item 4		.39			4.45	2.12
Egalité item 1				.32	5.60	2.00
Egalité item 2				.54	6.88	.56
Egalité item 3				.73	6.46	1.35
Egalité item 4				.65	6.43	1.21
Protection item 1	.58				5.41	1.74
Protection item 2	.89				5.69	1.55
Protection item 3	.97				5.58	1.45
Protection item 4	.35	.36			5.52	1.80
Valeur propre	4.46	2.98	1.38	1.05		
% de variance expliquée	27.87	18.64	8.65	6.56		
Alpha de Cronbach	.82	.76	.76	.50		
Moyenne de chaque facteur	5.55	4.76	5.62	6.34		
Ecart-type de chaque facteur	1.31	1.62	1.37	.87		

Les résultats indiquent que les quatre dimensions composant l'EMCL se retrouvent aussi présentes ici. Ce résultat permet ainsi de valider la création de l'EMCL auprès d'une population minoritaire. Cependant, deux limites peuvent être notées. Deux items (« item 2 neutralité » et « item 4 protection »), bien que présents sur leurs dimensions respectives, apparaissent également sur une autre dimension. Il se pourrait donc que les dimensions « protection des cultes religieux par l'Etat » et « neutralité religieuse de l'Etat » soient interprétées par certains comme une seule et même dimension. La deuxième limite provient de la fiabilité faible de la dimension « égalité des cultes religieux » malgré les quatre items apparaissant clairement sur cette dimension. Des corrélations ont été effectuées entre les différentes variables. Les résultats sont affichés dans le tableau 16.

Similairement aux autres études menées dans le cadre de la création de l'EMCL, les résultats indiquent une corrélation positive entre les dimensions de l'expression publique des croyances religieuses et de l'égalité entre les cultes religieux, $r = .33, p = .001$. De même, une corrélation négative entre l'expression des croyances religieuses et la neutralité religieuse de l'Etat est présente, $r = -.28, p = .003$. Cependant, une forte corrélation positive entre la neutralité religieuse de l'Etat et la protection des cultes religieux par l'Etat est présente, $r = .57, p < .001$. Cette corrélation, de même que les résultats de l'AFE nous pousse à penser que certains participants peuvent envisager ces deux dimensions comme une seule concernant le rôle de l'Etat vis-à-vis de la laïcité.

De plus, les résultats indiquent des corrélations positives entre l'attachement à la laïcité et les dimensions de neutralité, $r = .32, p = .001$ et de protection, $r = .30, p = .002$. Quant à la religiosité, elle est corrélée positivement avec trois des quatre dimensions, que sont l'expression des croyances, $r = .30, p = .002$, la neutralité religieuse de l'Etat, $r = .29, p = .003$, et la protection des cultes religieux, $r = .54, p < .001$. Ainsi, plus les participants se déclarent religieux, plus ils adhèrent à l'expression des croyances religieuses, à la neutralité religieuse de l'Etat, et à la protection des cultes religieux par l'Etat. Enfin, l'ODS est corrélée négativement aux dimensions de neutralité, $r = -.44, p < .001$, et de protection, $r = -.56, p < .001$ ainsi qu'à l'attachement à la laïcité $r = -.37, p < .001$ et à l'échelle de religiosité, $r = -.46, p < .001$.

Tableau 16 : Corrélations de Pearson effectuée entre les dimensions de la laïcité et les variables psychosociales ($N = 107$)

	Moyenne (Ecart-type)	1	2	3	4	5	6	7
1. Expression des croyances religieuses	5.62 (1.37)	-						
2. Neutralité religieuse de l'Etat	4.76 (1.63)	-.28**	-					
3. Egalité entre les cultes religieux	6.34 (.87)	.33**	-.21*	-				
4. Protection des cultes religieux	5.55 (1.32)	.02	.57***	-.13	-			
5. Attachement à la laïcité	4.60 (1.37)	-.08	.32**	-.08	.30**	-		
6. Echelle de religiosité	5.60 (1.28)	.30**	.29**	.04	.54***	.09	-	
7. Echelle d'ODS	1.77 (.87)	-.13	-.44***	-.08	-.56***	-.37***	-.46***	-

* $p < .05$; ** $p < .01$; *** $p < .001$

Afin de tester la fidélité de l'échelle finale dans le temps, nous avons effectué un test-retest sur celle-ci.

5.6 Etude 5 : Méthode test-retest

5.6.1 Introduction

L'EMCL a comme objectif de permettre une mesure de la diversité des croyances des individus à propos de la laïcité. Nos études de validation révèlent que les participants n'adhèrent pas de la même manière aux quatre dimensions de la laïcité comprises dans l'EMCL et que ces variations interindividuelles sont en lien avec des variables psychosociales, comme les préjugés anti-maghrébins ou la religiosité. L'étude 5 vise à tester la fidélité de l'EMCL en examinant la stabilité temporelle des croyances individuelles exprimées sur chacune des dimensions de l'échelle.

5.6.2 Méthode

L'échantillon final était composé de 71 participants, dont 13 hommes et de 58 femmes ($M_{\text{âge}} = 20.70$; $ET = 1.90$) ayant rempli l'EMCL à deux reprises. L'intervalle de temps était de deux semaines entre les deux passations¹⁴. L'échantillon était composé uniquement d'étudiants en psychologie de l'Université Rennes 2, recrutés pendant leurs heures de travaux dirigés.

¹⁴ 21 participants ont été retirés de l'échantillon, seize parce qu'ils n'ont pas rempli la seconde partie du questionnaire, et cinq en raison de leur nationalité étrangère

5.6.3 Résultats

Selon la méthode test-retest, nous avons calculé un coefficient de corrélation sur chacune des dimensions et sur chacun des items entre les deux passations. Les alphas de Cronbach ainsi que les corrélations entre les deux temps de passation s'avèrent satisfaisants pour l'ensemble des dimensions. Les résultats sont présentés dans le tableau 17. De plus, les corrélations entre les deux passations s'avèrent satisfaisantes pour tous les items, $ps < .01$. Le test-retest révèle une bonne cohérence et stabilité de l'échelle dans le temps.

Tableau 17 : Moyennes (écart-types), alpha de Cronbach, et corrélations entre chacune des dimensions entre les deux temps de passation

	<i>M (ET)</i> Temps 1	α Temps 1	<i>M (ET)</i> Temps 2	α Temps 2	<i>r</i>
Expression publique des croyances religieuses	3.79 (1.52)	.87	3.97 (1.56)	.90	.76***
Protection des cultes religieux	5.18 (1.19)	.79	5.18 (1.29)	.84	.74***
Neutralité religieuse de l'Etat	5.63 (1.19)	.74	5.73 (1.25)	.83	.84***
Egalité entre les différents cultes religieux	5.43 (1.08)	.62	5.39 (1.06)	.71	.70***

*** $p < .001$

5.7 Conclusion et discussion du chapitre 5

Le présent chapitre avait pour premier objectif de construire et de valider une échelle multidimensionnelle de mesure des croyances relatives à la laïcité. Les analyses factorielles, exploratoire (Etude 1) puis confirmatoire (Etude 2), ont permis d'identifier quatre des dimensions théoriques définies *a priori*. Il s'agit de « l'expression publique des croyances religieuses », « la neutralité religieuse de l'Etat et de ses institutions », « l'égalité des différents cultes religieux » et de « la protection des cultes religieux par l'Etat ». Ces analyses n'ont en revanche pas permis de confirmer la présence d'une dimension relative à la « liberté des croyances religieuses ». Au lieu de se regrouper sur une unique dimension, les items créés à partir de cette composante théorique, historiquement centrale, se sont trouvés distribués sur plusieurs autres facteurs. Par soucis d'avoir des dimensions claires et conceptuellement distinctes, cette composante théorique a été retirée des AFE et n'est donc pas présente dans l'échelle définitive. Deux explications peuvent être avancées concernant l'absence de cette dimension. Premièrement, il est possible qu'au niveau des représentations individuelles, la liberté de croyance ne constitue pas véritablement une dimension indépendante des autres croyances relatives à la laïcité. Il conviendrait en ce cas plutôt de la considérer comme une composante transversale imprégnant peu ou prou l'ensemble des dimensions identifiées dans notre recherche. Une deuxième explication possible est que la liberté des croyances religieuses, incluant la liberté de ne pas croire, n'est plus l'objet d'aucune controverse depuis de nombreuses années dans le champ politique et social en France. En ce sens, la liberté de croyance constitue probablement aujourd'hui pour la plupart des citoyens une forme d'évidence politique, pouvant être vue comme largement déconnectée des nombreux débats mobilisant la notion de laïcité. Elle ne constituerait plus de la sorte une dimension structurante des croyances relatives à la laïcité, contrairement, par exemple à la dimension de la liberté d'expression des croyances religieuses dans l'espace public qui revient incessamment dans les débats publics. Cette question mérite à l'évidence de plus amples recherches. Quoi qu'il en soit, l'absence de corrélations entre plusieurs des quatre dimensions ainsi que la corrélation négative entre deux

des dimensions mesurées (i.e., neutralité de l'Etat et expression publique des croyances religieuses) conforte clairement l'idée que l'organisation des croyances individuelles relatives à la laïcité nécessite une investigation spécifique, distincte des approches politique et historique de cette notion, qui conduisent davantage à souligner l'interdépendance et la cohérence des différentes composantes de la laïcité. Autrement dit, nos résultats suggèrent que, au niveau individuel, l'organisation des croyances sur la laïcité relève davantage d'une logique psychosociale que d'une logique philosophique ou politique.

Le deuxième objectif de ce chapitre était de tester la validité convergente et discriminante de l'échelle que nous avons créée. Les résultats indiquent que les quatre dimensions identifiées sont différemment reliées à plusieurs variables psychosociales. Ainsi, la dimension de l'égalité entre les différents cultes religieux est négativement reliée aux préjugés anti-maghrébins alors que les trois autres dimensions entretiennent des liens très faibles, voire nuls avec les préjugés. Quant à la religiosité des participants, plus ceux-ci ont un niveau élevé de religiosité, plus ils associent au principe de laïcité les dimensions de l'expression publique des croyances religieuses et de la protection des cultes par l'Etat et moins ils y associent la neutralité religieuse de l'Etat. De plus, comparativement aux non-croyants, les croyants de confession catholique adhèrent davantage à la protection des cultes religieux par l'Etat et moins à la neutralité religieuse de l'Etat et à l'égalité des cultes religieux que les non-croyants. Aucune différence d'adhésion n'est constatée sur la dimension d'expression des croyances religieuses. Ces résultats montrent la complexité du principe de laïcité, notamment de la perception que les individus en ont, et l'importance de le considérer, dans le champ de la psychologie, comme multidimensionnel. En effet, les croyances de nos participants semblent différer selon qu'ils sont croyants ou non, selon leur orientation à la dominance sociale ou encore selon leur niveau de préjugés. Les personnes de confession catholique ainsi que les personnes d'orientation politique de droite, et les personnes ayant des préjugés envers la minorité maghrébine semblent davantage adhérer à la conception d'une « laïcité différentielle ». Cette conception voit comme compatible avec le principe de laïcité un traitement inégalitaire des différentes religions.

Comme le souligne Baubérot (2012), il s'agit donc d'une conception de la laïcité « à différentes vitesses » selon la religion à laquelle elle s'applique.

La troisième étude a permis d'identifier quelles dimensions étaient reliées à l'échelle des idéologies républicaines créée par Kamiejski et al. (2012). Aucun lien n'existe entre les quatre dimensions de l'EMCL et l'échelle de citoyenneté ce qui va dans le sens des résultats obtenus par Kamiejski et al. (2012) et montre que les principes républicains de citoyenneté et de laïcité sont bien indépendants. Comme attendu, l'échelle de laïcité créée par Kamiejski et al. (2012) est négativement corrélée à la dimension d'expression publique des croyances religieuses, mais plus curieusement de manière négative à la protection des cultes religieux par l'Etat. Il semble donc que la non-adhésion aux dimensions d'expression publique et de protection des cultes religieux renvoie davantage à l'échelle de laïcité de Kamiejski et al. (2012) qui serait la conception dominante de la laïcité aujourd'hui (Nugier et al., 2016 ; Roebroek & Guimond, 2015). Cette conception de la laïcité dans laquelle l'Etat ne doit pas protéger les différents cultes religieux et où l'expression de la religion doit rester confinée à la sphère privée, semble renvoyer à la conception d'une « laïcité séparatiste et antireligieuse », déjà identifiée par Barthélémy et Michelat (2007) en référence à l'Eglise catholique.

Quant à la quatrième étude, elle a permis de valider l'EMCL auprès d'une population musulmane. Les résultats ont permis de mettre en évidence les quatre dimensions identifiées dans les études 1 et 2. Cependant, les corrélations entre ces dimensions et d'autres variables psychosociales diffèrent de celles identifiées jusque maintenant. Une possible explication à ceci serait que les musulmans n'adhèrent pas de la même manière à chacune de ces dimensions, et, auraient donc des conceptions différentes de la laïcité. En effet, la moyenne d'adhésion des musulmans à certaines dimensions telles que l'égalité entre les différents cultes religieux ou de l'expression publique des croyances religieuses n'est pas identique à celles obtenues par les catholiques (voir Etude 2). Il semblerait donc que les musulmans adhèrent plus à une conception égalitaire et tolérante de la laïcité. Etant donné que cette minorité culturelle est au centre des débats en lien avec la laïcité ces dernières années, et qu'elle est la principale victime de la

« nouvelle laïcité » (Baubérot, 2012 ; Nugier et al., 2016), il n'est pas étonnant qu'elle adhère plus à une laïcité réduisant les inégalités de traitement selon les cultes religieux. Ces résultats laissent à penser que les conceptions de la laïcité varient selon le culte religieux auquel les croyants adhèrent. Bien sûr, il ne s'agit que d'une première étude, et des recherches postérieures portant sur cette population doivent être effectuées afin d'étudier plus en détail les différences de conceptions selon la religion des individus.

En conclusion, les corrélations entre les réponses à l'échelle d'attachement à la laïcité et les dimensions de notre échelle multidimensionnelle sont faibles, voire nulles. Les résultats relatifs à la mesure d'attachement à la laïcité indiquent que l'attitude envers la laïcité est largement indépendante des croyances à propos de ce qu'elle est ou de ce qu'elle implique. De plus, le degré d'attachement à la laïcité apparaît indépendant de l'orientation politique, du niveau de préjugés ou du positionnement religieux. Cela conforte l'idée que les relations observées entre les différentes dimensions de la laïcité et les variables psychosociales mesurées ne sont pas liées à une différence d'attachement des participants à la laïcité, mais reflètent bien des croyances différentes à propos de la laïcité. La seule relation observée concerne le lien entre l'attachement à la laïcité et l'orientation à la dominance sociale, les personnes à forte ODS se déclarant moins attachées à la laïcité que les personnes à faible ODS. Ce résultat peut s'expliquer par le fait, qu'historiquement, la laïcité a été conçue comme un principe égalitaire et est donc davantage rejetée par les personnes à forte ODS (Roebroeck & Guimond, 2017). De manière générale, cette série d'études montre que les croyances relatives à la laïcité sont bien structurées autour de plusieurs dimensions, et que ces dimensions sont liées à certaines variables psychosociales telles l'ODS ou les préjugés anti-maghrébins.

La contribution principale de cette série d'étude est de valider statistiquement et théoriquement une échelle prenant en compte l'aspect multidimensionnel de la laïcité. Cet objectif a été partiellement atteint. Bien que d'autres études doivent être menées pour saisir plus finement toutes les nuances d'une notion aussi complexe et polysémique que la laïcité, cette recherche fournit déjà un outil permettant une meilleure appréhension des croyances liées à

cette notion. Une avancée substantielle est notamment de préciser le lien entre l'adhésion à la laïcité et les préjugés envers les minorités. Globalement, nos résultats sont loin d'aller dans le sens d'une relation systématique et positive entre les attitudes et croyances relatives à la laïcité et les préjugés, telle que les travaux antérieurs pouvaient le suggérer (voir Kamiejski et al., 2012).

Cette série d'études révèle que derrière le principe de laïcité, se cachent des croyances voire des conceptions de la laïcité, pouvant être radicalement différentes les unes des autres. Notre outil pourrait être utile pour faire la lumière sur la conception de la laïcité adoptée par les participants à différents débats mais aussi, plus globalement, pourrait être utile tant pour la recherche portant sur les processus socio-cognitifs et les idéologies portant sur les relations intergroupes et interculturelles. De ce point de vue, le prochain chapitre a comme objectif d'étudier le lien entre les différentes croyances relatives à la laïcité et les différentes idéologies intergroupes, et de voir, dans quelle mesure, l'adhésion à ces différentes dimensions de la laïcité, peut être prédictive de tolérance envers la diversité culturelle.

Chapitre 6

Croyances relatives à la laïcité et idéologies intergroupes

6.1 Introduction

Les résultats précédents ont permis de mettre en évidence quatre dimensions autour desquelles le principe de la laïcité s'articule. Ces quatre dimensions ont été nommées « expression publique des croyances religieuses », « neutralité religieuse de l'Etat et de ses institutions », « égalité des différents cultes religieux » et « protection des cultes religieux par l'Etat ». Les diverses corrélations effectuées montrent que ces dimensions sous-jacentes au principe de laïcité ne se retrouvent pas corrélées de la même manière à d'autres variables psychosociales telles que les préjugés ou encore l'ODS. Plus précisément, la dimension de l'égalité entre les différents cultes religieux est corrélée négativement aux préjugés et à l'ODS (Etude 2). Les dimensions de l'expression publique et de la protection des cultes religieux sont toutes deux corrélées négativement à la dimension « laïcité » de l'échelle d'adhésion au modèle républicain créée par Kamiejski et al. (2012 ; Voir étude 3). Pour rappel, l'étude menée par Kamiejski et al. (2012) révèle que l'échelle de laïcité est positivement corrélée aux préjugés anti-maghrébins et anti-immigrés, et négativement à l'idéologie du multiculturalisme. L'ensemble de ces résultats révèle que la laïcité fonctionne comme une idéologie complexe, soumise à différentes interprétations, réduisant, ou au contraire, augmentant l'expression des préjugés envers les groupes minoritaires. Le modèle républicain, dont la laïcité est l'une des principales composantes (Kamiejski et al., 2012) ne peut être réduit à un modèle assimilationniste ou de colorblind tel que l'ont avancé certains auteurs (Barrette et al., 2004 ; Guimond et al., 2014).

Pour rappel, le multiculturalisme, de même que le colorblind, sont des idéologies promouvant la tolérance entre les différents groupes culturels (Levin et al., 2012) à l'inverse de l'assimilation qui est une idéologie considérée comme inégalitaire (Guimond et al., 2013 ; Leyens, 2012). Etant donné que l'adhésion aux dimensions sous-jacentes à la laïcité ne sont pas corrélées de la même manière à d'autres variables telles que les préjugés ou encore l'échelle du modèle républicain proposée par Kamiejski et al. (2012), nous pouvons donc supposer que les dimensions composant l'EMCL ne sont pas liées de la même manière aux idéologies intergroupes. Quel lien la laïcité entretient-elle avec les idéologies intergroupes ?

L'objectif de ce chapitre est d'étudier dans quelle mesure, l'adhésion aux différentes croyances relatives à la laïcité permet de promouvoir, ou au contraire d'atténuer la tolérance envers la diversité culturelle. Plus précisément, le but de ce chapitre est d'étudier comment l'adhésion des individus aux dimensions sous-tendant la laïcité est liée à leur jugement sur les groupes minoritaires, au vu des différentes idéologies existantes. Nous supposons que plus les participants adhèrent aux dimensions de l'expression publique des croyances religieuses, de l'égalité entre les différents cultes religieux ainsi que la protection des cultes religieux par l'Etat, plus ils adhèrent aux idéologies promouvant la tolérance envers les différences culturelles telles que le multiculturalisme et le colorblind. Au contraire, nous supposons que plus les participants adhèrent à ces trois dimensions, moins ils adhèrent aux idéologies qui atténuent la tolérance envers la diversité culturelle telles que l'assimilation.

Pour tester ces hypothèses, une première étude, située dans la continuité des recherches initiées dans le chapitre 5, a été mise en place dans ce chapitre. L'objectif est d'examiner de manière corrélationnelle, le lien entre l'adhésion aux différentes dimensions de la laïcité et l'adhésion aux idéologies du multiculturalisme, de l'assimilation et du colorblind. La question est de savoir dans quelle mesure les différentes dimensions mises à jour dans ce travail se rapprochent ou s'éloignent de ces trois idéologies intergroupes. Cependant, une étude de Yogeeswaran et Dasgupta (2014) révèle que l'adhésion aux idéologies telles que le multiculturalisme a des impacts opposés sur les attitudes envers les minorités ethniques selon

que l'idéologie soit présentée de manière abstraite, en se focalisant sur ces objectifs généraux, ou concrète, c'est-à-dire en se focalisant sur la manière dont ces objectifs peuvent être atteints. Plus précisément, les participants qui lisent un texte expliquant pourquoi le multiculturalisme est important (aspect abstrait) manifestent significativement moins de préjugés que les participants dans la condition contrôle. Au contraire, ceux qui lisent un texte expliquant la manière d'appliquer le multiculturalisme (aspect concret) expriment significativement plus de préjugés que les participants dans la condition contrôle.

Ainsi, la seconde étude, dans la continuité de la première, a comme objectif d'étudier comment l'adhésion aux dimensions de la laïcité impacte le jugement d'une personne issue de l'immigration, et ce, dans une situation de mise en application concrète des idéologies intergroupes. Plus précisément, les participants, doivent lire un scénario d'une personne issue de l'immigration mettant en place une des quatre stratégies définies par l'acculturation (assimilation, intégration, séparation, marginalisation), et doivent évaluer cette personne. Nous supposons que, l'adhésion des participants aux dimensions de l'expression publique des croyances religieuses, de l'égalité entre les différents cultes religieux ainsi que la protection des cultes religieux par l'Etat affectent les processus de formation d'impression d'un immigré selon les stratégies d'acculturation mises en place par celui-ci.

6.2 Etude 6 : Etude corrélationnelle entre l'EMCL et les idéologies intergroupes

6.2.1 Introduction

Certains auteurs (Badéa, 2012 ; Kamiejski et al., 2012) étudient le modèle républicain comme une idéologie au même titre que le colorblind, l'assimilation ou encore le multiculturalisme. Les différentes études menées sur le modèle républicain mettent en évidence que cette idéologie est en relation avec les attitudes intergroupes. Ainsi, Kamiejski et al. (2012) révèlent que la citoyenneté, une des composantes du modèle républicain, est liée à plus de tolérance envers les maghrébins et les immigrés alors que la laïcité, l'autre composante du modèle, est liée à plus de préjugés envers les mêmes cibles. De plus, leur étude révèle que l'adhésion à la laïcité est corrélée négativement à l'adhésion au multiculturalisme. Dans ce cadre, la laïcité est définie comme la volonté de restreindre à la sphère privée toute manifestation d'appartenance religieuse. L'ensemble de ces critères laisse penser que la laïcité fonctionne de la même manière que l'idéologie assimilationniste. Pour rappel, l'idéologie assimilationniste consiste, pour les différents groupes minoritaires, à ne pas exposer leurs propres caractéristiques culturelles, sociales et ethniques afin d'adopter les valeurs, et caractéristiques de la population d'accueil (Guimond et al., 2013 ; Taylor & Moghaddam, 1994). L'adhésion à cette idéologie est généralement liée à plus de préjugés (Levin et al., 2012 ; Verkuyten, 2011). La laïcité, composante du modèle républicain, fonctionne-t-elle également comme une idéologie intolérante ? Si on regarde les différentes études menées sur cette thématique telles que celles de Badéa (2012) qui montre une corrélation positive entre le républicanisme et l'assimilation, ou de Nugier et al (2016) qui révèle que les personnes adhérant à la laïcité évaluent plus négativement une personne musulmane, et ce, d'autant plus lorsqu'elles expriment des préjugés, on peut supposer que la laïcité fonctionne comme une idéologie inégalitaire au même titre que l'assimilation (Guimond et al., 2013 ; 2014 ; Leyens, 2012).

Cependant, certains de nos résultats nuancent ceux cités ci-dessus. En effet, ces différentes études prennent en compte seulement une conception de la laïcité (Baubérot, 2012 ; Nugier et al., 2016) alors que d'autres conceptions autour de la laïcité n'ont pas été étudiées. Le chapitre cinq met en évidence que les croyances relatives à la laïcité sont construites essentiellement autour de quatre dimensions que sont l'expression publique des croyances religieuses, la neutralité religieuse de l'Etat, le traitement égalitaire entre les différents cultes religieux et la protection des cultes religieux par l'Etat. De plus, à la différence des études menées par Kamiejski et al., (2012), ces dimensions n'entretiennent pas les mêmes liens avec l'adhésion aux préjugés envers les immigrés et les maghrébins. Par exemple, les dimensions de l'expression publique des croyances religieuses et de l'égalité entre les différents cultes religieux sont liées négativement aux préjugés alors que celle de la protection des cultes religieux, bien que faiblement, est corrélée positivement aux préjugés, et que la neutralité religieuse de l'Etat n'y est pas corrélée (Etude 2). Partant du principe que l'adhésion aux idéologies intergroupes est prédicteur de l'expression des préjugés (Levin et al., 2012), nous pouvons également supposer que les dimensions sous-jacentes à la laïcité ne sont pas toutes liées à ces idéologies de la même manière. Deux objectifs se dégagent ainsi lors de cette étude. Le premier est d'examiner le lien entretenu entre les dimensions sous-jacentes à la laïcité et les différentes idéologies intergroupes. Le second est d'examiner dans quelle mesure l'adhésion aux idéologies intergroupe est prédicteur de l'expression des préjugés envers les immigrés et les maghrébins.

La dimension de l'expression publique des croyances religieuses est corrélée, bien que faiblement, négativement aux préjugés (Etude 2) et à l'échelle de laïcité de Kamiejski et al. (2012 ; voir étude 3). Pour rappel, cette dimension implique que tout individu a la possibilité d'exprimer et de manifester librement sa religion dans l'espace public. Elle consiste donc à accepter la manifestation des religions dans la sphère publique, y compris celle de populations considérées comme minoritaires. Elle a ainsi comme point commun avec le multiculturalisme la reconnaissance et la promotion de la diversité culturelle, y compris religieuse (Berry, 2006 ; Guimond, 2000). Au contraire, elle s'éloigne de l'idéologie assimilationniste consistant à

restreindre les caractéristiques culturelles des minorités. Nous supposons donc que la dimension de l'expression publique est corrélée positivement au multiculturalisme et négativement à l'assimilation.

Le multiculturalisme suppose, non seulement que les minorités gardent accès à leur culture d'origine, mais aussi permet de protéger cette liberté. Cette idée de protection se retrouve également dans les textes fondamentaux de la laïcité. Dans notre échelle, elle est évaluée via la dimension de protection des cultes religieux par l'Etat. Pour rappel, cette dimension implique que l'Etat se pose en tant que protecteur des cultes religieux, garantissant leur libre exercice et punissant les personnes qui troublent cette liberté de culte. Ainsi, nous supposons que la dimension de protection des cultes religieux est positivement corrélée à l'idéologie du multiculturalisme

Quant à la dimension égalité entre les différents cultes religieux, elle implique que chaque culte religieux est traité de façon égalitaire, l'Etat ne faisant aucune différence entre les cultes religieux. Il s'agit donc d'une idéologie égalitaire, mettant chaque communauté au « même niveau », et ce quelle que soit son appartenance religieuse. Pour rappel, Levin et al. (2012) considèrent que le multiculturalisme tout comme le colorblind sont des idéologies égalitaires qui atténuent les hiérarchies sociale tout comme cette dimension. Ainsi, nous supposons que cette dimension est positivement corrélée aux idéologies du colorblind et du multiculturalisme. Au contraire, l'assimilation est une idéologie qui accentue le système de hiérarchie sociale (Levin et al., 2012), et qui est profondément inégalitaire par nature (Guimond et al., 2013 ; 2014 ; Leyens, 2012). Ainsi, nous supposons que cette idéologie est négativement corrélée à la dimension de l'égalité entre les différents cultes religieux.

Concernant la dimension de neutralité religieuse de l'Etat, elle suppose que les institutions ou représentants de l'Etat n'ont pas le droit d'afficher leur affiliation à une religion, ainsi que tout « enseignement religieux » est interdit dans les écoles publiques. Peu de pays appliquent cette particularité. Par exemple, la neutralité religieuse de l'Etat ne s'observe pas au Canada, pays menant une politique d'accueil du multiculturalisme, ou aux Etats-Unis, pays

considéré comme ayant une politique assimilationniste ou de type colorblind (Davies et al., 2008 ; Guimond et al., 2014). Ainsi, il semblerait que cette dimension n'ait rien en commun avec les idéologies intergroupes, et soit indépendante des idéologies. Pour cela, nous n'émettons aucune hypothèse concernant cette dimension.

Enfin, étant donné que nous pensons que l'adhésion aux trois dimensions protection des cultes religieux par l'Etat, expression publique des croyances religieuses et égalité entre les différents cultes religieux est liée à plus de tolérance envers les autres groupes, nous supposons que l'adhésion à ces trois dimensions est prédicteur d'une plus faible expression des préjugés.

Pour résumer, nous supposons que le multiculturalisme est corrélé positivement aux dimensions de l'expression publique des croyances religieuses, de l'égalité entre les différents cultes religieux et de la protection des cultes religieux par l'Etat. Nous nous attendons à ce que le colorblind soit positivement corrélé à la dimension de l'égalité entre les différents cultes religieux. Nous supposons que l'assimilation est négativement corrélée aux dimensions de l'expression publique des croyances religieuses et de l'égalité entre les différents cultes religieux. Enfin, nous supposons que l'adhésion à l'égalité, l'expression publique et à la protection des cultes religieux prédit de plus faibles préjugés.

6.2.2 Méthode

6.2.2.1 Participants

Une passation a été réalisée auprès de 142 étudiants ($M_{\text{âge}} = 20.95$; $ET = 3.93$) comprenant 75 hommes et 66 femmes (une personne non-renseignée), tous de nationalité française. Les étudiants étaient inscrits auprès des Universités Rennes 1 et Rennes 2 et étaient contactés directement sur leur lieu d'étude afin de remplir le questionnaire sous format papier.

6.2.2.2 Outil

Le questionnaire était composé de différentes échelles dont :

1/ L'échelle multidimensionnelle de croyances relatives à la laïcité, composée des dimensions « expression publique des croyances religieuses » comprenant quatre items ($\alpha = .88$), « égalité entre les différents cultes religieux » comprenant quatre items ($\alpha = .74$), « neutralité religieuse de l'Etat » composée de quatre items ($\alpha = .69$), « protection des cultes religieux » composée de quatre items ($\alpha = .79$).

2/ L'échelle d'attitude envers l'idéologie assimilationniste (Berry & Kalin, 1995 ; Guimond et al., 2013) composée de quatre items (p.ex. « les étrangers devraient plus adopter les traditions culturelles françaises s'ils veulent rester en France », $\alpha = .80$).

3/ L'échelle d'attitude envers l'idéologie du multiculturalisme (Berry & Kalin, 1995 ; Guimond, & al., 2013) composée de quatre items (p.ex. « Une société avec de nombreux groupes ethniques et culturels permet plus de résoudre les problèmes que d'en créer », $\alpha = .72$).

4/ L'échelle d'attitude envers l'idéologie du colorblind (Guimond et al., 2014) composée de quatre items (p.ex. « Nous devrions traiter les citoyens de ce pays en tant que Français et non en tant que membres d'une communauté particulière, ethnique, religieuse ou sexuelle », $\alpha = .56^{15}$).

¹⁵ La fiabilité de l'échelle ne peut être augmentée en cas de suppression d'un item

5/ L'échelle réduite de préjugés anti-maghrébins et immigrés de Dambrun et Guimond (2001) composée de 7 items (p.ex. « Je ne serais pas inquiet si la plupart de mes collègues étaient d'origine arabe », item inversé, $\alpha = .75$).

6/ Une échelle d'orientation politique composée de 2 items (« Avez-vous une orientation politique dite plutôt de « gauche » [« droite »] ?, de 1, « pas du tout » à 7, « tout à fait »). Après inversion de l'échelle d'orientation politique de gauche, la corrélation révèle une corrélation positive très faible entre les deux échelles, $r = .21$, $p = .015$. Pour cette raison, les deux items ont été pris séparément dans les analyses statistiques.

Les participants devaient ensuite indiquer s'ils étaient athées, agnostiques, croyants pratiquants ou croyants non pratiquants. Dans le cas où ils avaient une croyance religieuse, les participants devaient préciser laquelle. Pour finir, des questions d'ordre démographique telles que profession, année et filière d'étude, nationalité, âge et sexe des participants étaient posées.

6.2.3 Résultats et discussion

Des corrélations de Pearson entre les différentes variables ont été effectuées. Les résultats sont affichés dans le tableau 18.

Tableau 18 : Corrélations de Pearson effectuée entre les dimensions de la laïcité et les idéologies intergroupes ($N = 142$).

	Moyenne (Ecart-type)	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1. Expression	4.03 (1.75)	-								
2. Neutralité	6.15 (.95)	-.36***	-							
3. Egalité	5.41 (1.32)	.39***	-.05	-						
4. Protection	5.34 (1.37)	-.02	-.14	-.18*	-					
5. Assimilation	2.65 (1.30)	-.51***	.14	-.52***	-.02	-				
6. Colorblind	6.30 (.72)	.09	.16	.35***	.09	-.23**	-			
7. Multiculturalisme	4.95 (1.16)	.43***	-.10	.30***	.25**	-.59***	.28**	-		
8. Préjugés anti maghrébins et immigrés	3.03 (1.10)	-.50***	.12	-.37***	-.20*	.58***	-.27**	-.65***	-	
9. OG	4.13 (1.81)	.19*	.06	.33***	-.01	-.38***	.22*	.41***	-.49***	-
10. OD	2.79 (1.71)	-.25**	-.06	-.26**	.04	.38***	-.02	-.23**	.41***	-.21*

* $p < .05$; ** $p < .01$; *** $p < .001$; OG = orientation politique de gauche ; OD = orientation politique de droite

Concernant les dimensions de la laïcité, les résultats révèlent que l'expression publique est positivement corrélée à la dimension de l'égalité, $r = .39, p < .001$, et négativement à la dimension de neutralité, $r = -.36, p < .001$, ce qui est consistant avec les résultats obtenus jusqu'ici (voir études 2 et 3). Quant à la dimension protection des cultes religieux, elle est faiblement mais négativement corrélée à la dimension égalité, $r = -.18, p = .028$. Quant aux préjugés, ils sont négativement corrélés à l'expression, $r = -.50, p < .001$, à l'égalité, $r = -.37, p < .001$ et, dans une moindre mesure, à la protection des cultes religieux, $r = -.20, p = .016$.

En ce qui concerne les idéologies intergroupes, l'assimilation est négativement corrélée au colorblind, $r = -.23, p = .006$, et au multiculturalisme, $r = -.59, p < .001$. Le multiculturalisme et le colorblind sont positivement corrélés, $r = .28, p = .001$. Le colorblind comme le multiculturalisme sont négativement corrélés aux préjugés, respectivement, $r = -.27, p = .001$ et $r = -.65, p < .001$, alors que l'assimilation l'est positivement, $r = .58, p < .001$. L'ensemble de ces résultats est consistant avec la littérature (voir Levin et al., 2012).

Comme attendu, le multiculturalisme est positivement corrélé à l'expression publique des croyances religieuses, $r = .43, p < .001$, à l'égalité des différents cultes religieux, $r = .30, p < .001$, et à la protection des cultes religieux, $r = .25, p = .003$. Le colorblind est positivement corrélé à l'égalité entre les différents cultes religieux, $r = .35, p < .001$. Quant à l'assimilation, elle est négativement corrélée à l'expression des croyances religieuses, $r = -.51, p < .001$, et à l'égalité entre les différents cultes religieux, $r = -.52, p < .001$. Enfin, aucune idéologie n'est corrélée à la dimension de neutralité religieuse de l'Etat.

Suite à ces corrélations, nous avons effectué une régression linéaire avec les quatre dimensions de la laïcité positionnées en VI, le sexe et l'âge des participants en tant que covariables, sur l'expression des préjugés. Les résultats révèlent que plus les participants adhèrent à la protection des cultes religieux, $\beta = -.26, t = -3.66, p < .001$, à l'expression publique des croyances religieuses, $\beta = -.45, t = -5.71, p < .001$, et à l'égalité entre les différents cultes religieux, $\beta = -.22, t = -2.83, p = .005$, moins ils expriment de préjugés envers les immigrés et

les maghrébins. Aucun effet significatif n'est observé concernant la dimension de la neutralité religieuse de l'Etat, du sexe des participants ou de leur âge.

L'objectif de cette étude était d'examiner les liens entre les dimensions sous-jacentes à la laïcité et les trois idéologies intergroupes, l'assimilation, le colorblind et le multiculturalisme. Les résultats révèlent que l'expression publique est positivement corrélée au multiculturalisme et négativement à l'assimilation. La dimension égalité est positivement corrélée au multiculturalisme et au colorblind, et négativement à l'assimilation. Quant à la protection des cultes religieux, cette dimension est positivement corrélée au multiculturalisme. Enfin, la neutralité religieuse de l'Etat n'est corrélée à aucune idéologie intergroupe. De plus, les dimensions de protection des cultes religieux, de l'expression des croyances religieuses et de l'égalité entre les différents cultes religieux sont prédicteurs de l'expression des préjugés. Plus les participants adhèrent à ces dimensions par principe de laïcité, moins ils expriment de préjugés.

Pris dans leur ensemble, ces résultats montrent que plus les participants adhèrent à ces dimensions, plus ils sont favorables à des idéologies promouvant la tolérance envers la diversité culturelle telles que le multiculturalisme et le colorblind, et plus ils rejettent des idéologies limitant la diversité culturelle telles que l'assimilation. La régression linéaire révélant que l'adhésion aux dimensions de protection des cultes religieux, de l'expression des croyances religieuses et de l'égalité entre les différents cultes religieux prédit moins de préjugés, confirme que ces trois dimensions sont liées une plus grande tolérance envers la diversité culturelle. Les personnes, qui par principe de laïcité, adhèrent à ces trois dimensions, expriment moins de préjugés et sont plus enclin à la diversité culturelle. Au contraire, ceux, qui par principe de laïcité, n'adhèrent pas à ces dimensions, sont moins enclin à la diversité culturelle. Uniquement la dimension de la neutralité religieuse de l'Etat et de ses institutions n'entretient aucun lien avec les différentes idéologies intergroupes et les préjugés. Ce résultat est logique si on admet que seulement cette dimension ne concerne pas directement la place à attribuer aux individus et aux groupes religieux en France. Alors que les trois autres dimensions sont en lien direct avec

les droits accordés, soit aux individus tels que la possibilité d'exprimer leurs convictions religieuses publiquement, soit aux communautés religieuses telles que le traitement égalitaire et la protection des cultes religieux, la dimension de neutralité religieuse concerne uniquement les devoirs de l'Etat et n'est donc pas en lien avec la diversité culturelle et religieuse en France. Cependant, il s'agit là d'une étude corrélationnelle qui étudie au niveau abstrait l'adhésion des individus aux idéologies (les participants devaient exprimer leur attitude sur des items très généraux). Cette étude ne permet pas de mesurer comment l'adhésion aux dimensions de la laïcité peut impacter les relations intergroupes à un niveau plus concret. La prochaine étude a donc comme objectif, d'étudier comment l'adhésion à l'EMCL est prédicteur des liens intergroupes selon la stratégie d'acculturation mise en place par une personne issue de l'immigration.

6.3 Etude 7 : Impact des croyances relatives à la laïcité sur l'évaluation d'un immigré selon les différentes stratégies d'acculturation

6.3.1 Introduction

L'immigration est un sujet de controverse et de débat revenant régulièrement dans la sphère médiatique et politique à travers le monde. L'un des enjeux majeurs de ces débats est l'adaptation des immigrés à la culture du pays d'accueil. Sur ce point-là, de nombreuses études en psychologie sociale (Guimond et al., 2013) montrent que les attentes de la population d'accueil ne sont pas les mêmes selon le pays en question. Par exemple, le Canada, pays menant une politique d'accueil dite du multiculturalisme accepte que les immigrés choisissent l'intégration comme stratégie d'acculturation (Guimond, 2010 ; Guimond et al., 2013) alors que l'Allemagne, préfère que les immigrants optent pour la stratégie d'assimilation (Guimond et al., 2013). Plus généralement, lorsque les immigrants optent pour une stratégie correspondant à l'idéologie dominante du pays d'accueil, cela amène les deux groupes à avoir des relations consensuelles. Au contraire, si la stratégie d'acculturation diffère de la stratégie préférée par la population d'accueil, cela amène les deux groupes à avoir des relations problématiques voire conflictuelles (Bourhis et al., 1997).

Cependant, certaines études montrent qu'au-delà de l'idéologie dominante dans la population d'accueil, les préférences acculturatives des membres de ce groupe peuvent varier selon la population minoritaire qui est ciblée, et plus particulièrement selon son origine. Ainsi, les allemands veulent que les immigrants d'origine turque s'assimilent (Rohmann, Piontkowski, & Van Randenborgh, 2008) alors qu'ils sont favorables à l'intégration des immigrants d'origine italienne (Piontkowski, Florack, Hölker, & Obdržálek, 2000). De même, les espagnols sont plus favorables à l'intégration des gens venant du Sub-Saharien mais préfèrent l'assimilation pour ceux venant du Maghreb (López-Rodríguez, Navas, Cuadrado, Coutant, & Worchel, 2014). Une des justifications est que les espagnols expriment plus de préjugés envers les maghrébins, ressentent plus de menace perçue, ont plus d'émotions

négatives et moins d'émotions positives envers les maghrébins que les Sub-Sahariens (Navas, Pumares, et al., 2004). Les attitudes anti-musulmans et anti-maghrébins ne concernent pas seulement l'Espagne et sont généralement très répandues dans les pays occidentaux (Cuddy, Fiske et al., 2009 ; Fasel, Green, & Sarrašin, 2013 ; Saroglou, Lamkaddem, Van Pachterbeke, & Buxant, 2009). L'une des raisons évoquées est l'incompatibilité perçue entre la culture musulmane et la culture occidentale. Cette incompatibilité se matérialise, par exemple par un sentiment anti-voile mais aussi par la manifestation de préjugés (Fasel et al., 2013 ; Saroglou et al., 2009). De plus, l'origine des immigrants affecte aussi la perception que la population d'accueil a de ceux-ci, plus particulièrement concernant les perceptions de chaleur et de compétence (López-Rodríguez et al., 2014). Ce processus a été théorisé par Glick et Fiske (2001 ; voir aussi Fiske, Cuddy, & Glick, 2007 ; Fiske, Cuddy, Glick, & Xu, 2002) à travers le modèle du contenu stéréotypé.

D'après le modèle du contenu stéréotypé (Fiske et al., 2007), la chaleur et la compétence sont deux dimensions universelles des cognitions sociales humaines. Les individus perçus comme chaleureux et compétents suscitent des émotions et comportements positifs alors que ceux perçus comme ni chaleureux, ni compétents, suscitent des émotions et comportements négatifs. Quant à ceux perçus comme fortement élevés sur une des dimensions, mais faiblement élevé sur l'autre suscitent des réactions émotionnelles et comportementales ambivalentes. La dimension « chaleur » concerne les traits en rapport avec les intentions perçues telles que l'amitié, la bienveillance, la sincérité, la confiance et la moralité. La dimension « compétence » reflète les traits en rapport avec les capacités perçues telles que l'intelligence, les compétences, la créativité, et l'efficacité. Leur étude révèle que ces deux dimensions sont utilisées de manière stéréotypée, afin de décrire certains groupes. Par exemple, les personnes âgées, handicapées physiquement ou mentalement sont perçues comme hautement chaleureuses mais faiblement compétentes alors que les riches, les classe sociales supérieures ou les hommes d'affaire sont considérées comme compétents mais froids (Fiske, 2012 ; Fiske et al., 2007). De plus, cette évaluation des différents groupes sur ces deux dimensions induit des émotions voire des comportements différents. Pour reprendre les exemples ci-dessus, les personnes âgées ou

handicapées induisent plus de pitié et de sympathie alors que les personnes riches induisent plus d'envie et de jalousie que les autres groupes (Fiske et al., 2007). Au niveau des comportements, la dimension chaleur prédit davantage des comportements actifs, tels que la facilitation active (aider une personne) ou une nuisance active (par exemple, attaquer et agresser une personne) alors que la dimension compétence va faciliter des comportements passifs, comme la facilitation passive, par exemple s'associer à la personne, ou une nuisance passive telle que la négligence (Fiske et al., 2007).

Lee et Fiske (2006) montrent aussi que cela affecte les individus selon leur origine nationale et ethnique. Par exemple, les américains ont tendance à définir les asiatiques, les européens et les indiens comme étant plus compétents, et les américains du sud, les africains, les mexicains, les italiens et les irlandais comme étant plus chaleureux. Dans la continuité de ces résultats, López-Rodríguez et al. (2014) se sont demandés quelles variables peuvent affecter la perception que la population d'accueil a des immigrants. Pour cela, ils ont demandé aux participants, de nationalité espagnole, dans quelle mesure les immigrants d'origine roumaine, équatorienne et marocaine s'étaient adaptés à la culture espagnole, et dans quelle mesure ils devaient s'adapter à la culture espagnole. De plus, ils ont mesuré différentes variables telles que la menace perçue, la similarité perçue entre l'endogroupe et les exogroupes ainsi que l'évaluation des immigrants sur les dimensions « chaleur » et « compétence » (Glick & Fiske, 2001 ; Fiske, et al., 2002, 2007). Les résultats montrent que les dimensions de chaleur, de compétences et la similarité perçue prédisent l'adaptation des groupes immigrés alors que la menace perçue prédit le besoin de s'adapter au groupe majoritaire. Plus précisément, la population d'accueil juge les roumains et équatoriens comme plus chaleureux, plus compétents, et plus similaires à la population d'accueil que les marocains, et ainsi les considèrent comme plus adaptés à la population d'accueil. Au contraire, ils perçoivent les immigrants marocains comme plus menaçants que les roumains et les équatoriens, et estiment ainsi qu'ils ont davantage besoin de s'adapter à la population d'accueil.

Ainsi, les perceptions de « chaleur » et de « compétence » envers les immigrants sont des prédicteurs de leur adaptation dans le pays d'accueil. Maisonneuve et Testé (2007) ont étudié comment les français en tant que population d'accueil évaluent des immigrants sur ces deux dimensions, en lien avec la stratégie d'acculturation optée par l'immigrant. Pour cela, les participants devaient lire un scénario présentant une personne immigrée. Celle-ci mettait en place l'une des quatre stratégies d'acculturation que sont l'assimilation, l'intégration, la séparation ou la marginalisation. La cible du scénario était soit d'origine marocaine, soit d'origine congolaise. A la suite de la lecture du scénario, les participants devaient remplir un questionnaire avec différentes mesures telles que des mesures affectives envers la cible, des mesures de description de la cible comportant des traits en lien avec les dimensions « chaleur » et « compétence ». Les résultats révèlent que la cible qui adopte la culture d'accueil est évaluée plus positivement que celle qui ne l'adopte pas. De même, celle qui ne conserve pas sa culture, est jugée plus positivement que celle la conservant. Globalement, les cibles intégrées et assimilées sont jugées plus agréables que les cibles marginalisées et séparatistes, et ceci indépendamment de l'origine de la cible. Ces résultats sont concordants avec la littérature montrant que les stratégies d'intégration et d'assimilation sont les mieux acceptées par la population d'accueil (Barrette et al., 2004 ; Bourhis et al., 2009 ; Van Oudenhoven, Prins, & Buunk, 1998).

De plus l'étude menée par Maisonneuve et Testé (2007) révèle que l'adoption de la culture d'accueil amène les participants à évaluer les cibles comme plus chaleureuses que celles n'adoptant pas la culture d'accueil. Ces auteurs observent également un effet principal de la conservation de la culture, les cibles conservant leur culture sont jugées comme moins chaleureuse que celles qui ne la gardent pas. Concernant la dimension compétence, les résultats révèlent un effet significatif de l'adoption, les cibles adoptant la culture sont évaluées comme plus compétents que celles ne l'adoptant pas. L'explication apportée par les auteurs est qu'adopter la culture de la population d'accueil est perçue comme une condition nécessaire afin d'acquérir un haut statut social alors que conserver sa culture d'origine n'est pas pertinente.

Cette étude révèle que contrairement à la stratégie d'acculturation choisie, l'origine de la personne n'est pas le plus important dans l'évaluation de celle-ci.

Cependant, il existe une limite dans l'opérationnalisation de la dimension chaleur. Certains auteurs (Brambilla & Leach, 2014; Brambilla, Rusconi, Sacchi, & Cherubini, 2011; Leach, Ellemers, & Barreto, 2007) soulignent que cette dimension est divisée en deux caractéristiques distinctes : sociabilité et moralité. La sociabilité se rapporte à la coopération et à la formation de liens avec les autres, et se mesure à travers des traits tels que l'amitié ou l'agréabilité, tandis que la moralité se rapporte à la perception de justesse des gens ou des groupes, et prend en compte des traits tels que l'honnêteté ou la sincérité. Brambilla, Sacchi, Pagliaro, et Ellemers (2013) montrent que ces deux dimensions, moralité et sociabilité, n'ont pas le même effet sur les intentions comportementales. Plus précisément, les individus préfèrent interagir avec des personnes perçues comme hautement morales que celles considérées comme peu morales, alors que les traits en rapport avec la compétence ou la sociabilité n'ont pas d'effets. López-Rodríguez et Zagefka (2015) ont repris cette approche afin d'étudier les préférences d'acculturation de la majorité envers les groupes minoritaires selon la manière dont ils étaient perçus sur chacune des dimensions sociabilité, moralité et compétence. Pour cela, les participants devaient lire un faux article de presse dans lequel une personne d'origine indienne était présentée soit comme élevée, soit comme faible sur les trois dimensions-compétence, sociabilité, moralité. Ensuite, ils devaient rapporter leur préférence d'acculturation en indiquant leur volonté du maintien de la culture d'origine du membre minoritaire et leur volonté de l'adoption de la culture majoritaire. Les résultats révèlent que seule la dimension de moralité a un effet direct sur le désir du maintien de la culture : les membres de la majorité adhèrent plus au maintien de la culture d'origine des indiens lorsqu'ils les perçoivent comme fortement moraux.

Ainsi, ces différentes études révèlent que la stratégie choisie par l'immigrant a un impact sur la perception que la population d'accueil a de celui-ci, et notamment sur l'évaluation des traits de moralité, sociabilité et de compétence (López-Rodríguez & Zagefka, 2015 ; Maisonneuve & Testé, 2007). Cependant, bien que les situations peuvent modérer la perception des individus en terme de chaleur/compétence (Fiske et al., 2007 ; Maisonneuve et Testé, 2007), les jugements peuvent aussi être modérés par des caractéristiques liées aux participants. Par exemple, Fiske et al. (2007) expliquent qu'une personne peut en juger une autre différemment sur les dimensions chaleur/compétence selon l'orientation collectiviste ou individualiste de la personne qui juge. Bien que Maisonneuve et Testé (2007) présentent la France comme un pays où la politique d'accueil est l'assimilation, leurs résultats révèlent que les immigrants qui optent pour l'intégration comme stratégie d'acculturation sont évalués comme autant chaleureux que ceux optant pour l'assimilation. Ainsi, le premier objectif est de reproduire les résultats obtenus en France par Maisonneuve et Testé (2007). Cependant, les deux caractéristiques « sociabilité » et « moralité » de la dimension chaleur sont étudiées séparément.

Ainsi, nous supposons que la cible adoptant la culture d'accueil, est jugée comme plus morale et sociable que celle qui n'adopte pas la culture d'accueil. De même, nous supposons que la cible ne conservant pas sa culture d'origine, est jugée comme plus morale et sociable que celle qui conserve sa culture d'origine. Nous supposons que la cible qui adopte la culture d'accueil est jugée comme plus compétente que celle ne l'adoptant pas.

Concernant les émotions ressenties par les participants : nous supposons qu'ils ressentent plus de fierté et d'admiration lorsque la cible adopte la culture d'accueil et rejette sa culture d'origine. Lorsque la cible adopte la culture d'accueil mais conserve la sienne, les participants ressentent plus d'envie et de jalousie. Quand la cible conserve sa culture mais n'adopte pas la culture du pays d'accueil, nous supposons que les participants ressentent plus de mépris et de dégoût. Lorsque la cible n'adopte pas la culture d'accueil et ne conserve pas sa culture d'origine, les participants ressentent alors plus de compassion.

Concernant les intentions comportementales, nous supposons que lorsque la cible conserve sa culture d'origine, les participants manifestent davantage de comportements de nuisance active alors que lorsque la cible ne conserve pas sa culture d'origine, les participants manifestent davantage de comportements de facilitation active. Nous supposons que lorsque la cible n'adopte pas la culture d'accueil, les participants manifestent davantage de comportements de nuisance passive, alors que lorsque la cible adopte la culture d'origine, les participants manifestent davantage de comportements de facilitation passive.

Etant donné que différentes études montrent que les préjugés envers les maghrébins et les musulmans se manifestent car il existe une incompatibilité perçue entre leur culture et leur religion et la culture occidentale (Fasel et al., 2013 ; Saroglou et al, 2009), un item « religieux » a été ajouté afin de mesurer la perception de religiosité de la cible selon la stratégie d'acculturation adoptée par celle-ci. Nous supposons que la cible qui conserve sa culture est perçue comme plus religieuse que celle ne conservant pas sa culture.

De plus, l'étude 6 montre que la laïcité, pilier du modèle républicain français, fonctionne différemment des idéologies intergroupes que sont l'assimilation, le multiculturalisme, ou encore le colorblind. Plus précisément, l'étude 6 révèle que les dimensions sous-tendant le principe de laïcité sont reliées à l'adhésion aux idéologies intergroupes. Les participants qui adhèrent le moins à l'expression publique des croyances religieuses et à l'égalité entre les différents cultes religieux adhèrent plus à l'assimilation. Au contraire, les personnes adhérant le plus à l'expression publique des croyances religieuses, la protection des cultes religieux par l'Etat et à l'égalité entre les différents cultes religieux sont aussi celles qui adhèrent le plus au multiculturalisme et qui expriment le moins de préjugés. Ainsi, ces trois dimensions semblent jouer un rôle dans l'acceptation de la conservation de la culture d'origine de l'immigré. Le but de cette étude est d'étudier plus concrètement comment l'adhésion aux dimensions sous-tendant le principe de laïcité impacte le jugement d'un immigré qui conserve (vs. ne conserve pas) sa culture d'origine ou qui adopte (vs. n'adopte pas) la culture d'accueil.

Le second objectif est d'étudier l'effet modérateur de l'adhésion des individus aux dimensions de la laïcité dans leur jugement envers les immigrants. Les hypothèses sont détaillées ci-dessous :

Nous supposons que plus les participants adhèrent à la protection des cultes religieux, plus ils évaluent la cible comme sociable, morale et compétente lorsque celle-ci conserve sa culture d'origine.

Nous supposons que plus les participants adhèrent à l'égalité entre les différents cultes religieux, plus ils évaluent la cible comme sociable, morale et compétente lorsque celle-ci conserve sa culture d'origine.

Nous supposons que plus les participants adhèrent à l'expression publique des croyances religieuses, plus ils évaluent la cible comme sociable, morale et compétente lorsque celle-ci conserve sa culture d'origine.

Nous supposons que moins les participants adhèrent à l'égalité entre les différents cultes religieux, plus ils évaluent la cible comme sociable, morale et compétente lorsque celle-ci adopte la culture d'accueil.

Nous supposons que moins les participants adhèrent à l'expression publique des croyances religieuses, plus ils évaluent la cible comme sociable, morale et compétente lorsque celle-ci adopte la culture d'accueil.

Enfin, le dernier objectif est d'examiner dans quelle mesure les dimensions sous-jacentes à la laïcité prédisent le niveau de préjugés envers les maghrébins et les immigrants. Nous supposons que les dimensions de l'expression publique des croyances religieuses, de l'égalité entre les différents cultes religieux ainsi que la protection des cultes religieux sont prédicteurs du niveau de préjugés.

6.3.2 Méthode

6.3.2.1 Participants

130 étudiants, tous de nationalité française, recrutés dans différentes filières d'étude à l'Université Rennes 1 ($M_{\text{âge}} = 21.47$; $ET = 2.39$) ont participé volontairement à cette étude. L'échantillon était composé de 56.9 % de femmes.

6.3.2.2 Procédure

Les participants devaient lire une description d'Ahmed, présenté comme maghrébin vivant en France depuis dix ans. Celui-ci adoptait une des quatre stratégies d'acculturation différentes que sont l'intégration, l'assimilation, la marginalisation et la séparation. Ces scénarii ont été créés par Van Oudenhoven, et al. (1998), adaptés en version française par Maisonneuve et Testé (2007). Après avoir lu le texte, les participants devaient répondre à un questionnaire comprenant différentes mesures.

6.3.2.3 Outil

Le questionnaire comprenait différentes mesures dont :

1/ Deux items de contrôle des manipulations (« Selon vous, est-ce que Ahmed souhaite conserver sa culture d'origine [adopter la culture française] ?). Les analyses de vérification de la compréhension du texte sont présentées dans la section résultat.

2/ Mesures de description de la cible à travers six traits de personnalité dont deux items en lien avec la dimension moralité (honnête, sincère, $r = .71, p < .001$), deux items en lien avec la dimension sociabilité (amical, chaleureux, $r = .77, p < .001$) et deux items en lien avec la dimension compétence (compétent, capable, $r = .75, p < .001$) et un item « religieux » sur une échelle de Likert allant de 1, absolument pas à 9, totalement.

3/ Mesure des émotions ressenties envers la cible composée de huit items dont les items d'émotions pour les personnes considérées comme chaleureuses mais non compétentes (pitié et

compassion¹⁶, $r = .30$, $p = .001$), chaleureuses et compétentes (admiration et fierté, $r = .60$, $p < .001$), non-chaleureuses mais compétentes (envie et jalousie, $r = .17$, $p = .054$ ¹⁷), et ni chaleureuses, ni compétentes (mépris et dégoût, $r = .62$, $p < .001$) sur une échelle de 1 (absolument pas) à 9 (totalement), inspiré de Fiske et al. (2007).

4/ Mesure d'intentions comportementales composée de huit items correspondant à la facilitation passive (coopérer avec lui, vous associer à lui, $r = .68$, $p < .001$), la facilitation active (l'aider, le protéger, $r = .54$, $p < .001$), la nuisance active (l'agresser, le combattre, $r = .50$, $p < .001$) et la nuisance passive (le dénigrer, l'exclure, $r = .50$, $p < .001$) sur une échelle de 1 (absolument pas) à 9 (totalement), inspiré de Fiske et al. (2007).

5/ Item de respect de la laïcité (« Selon-vous, Ahmed semble-t-il respecter les principes de la laïcité ? ») sur une échelle de 1 (absolument pas) à 9 (totalement).

6/ L'échelle de mesure des croyances relatives à la laïcité composée de la dimension « expression publique des croyances religieuses » ($\alpha = .86$) ; la dimension « égalité entre les différents cultes religieux » ($\alpha = .72$) ; la dimension « neutralité religieuse de l'Etat » ($\alpha = .61$) ; la dimension « protection des cultes religieux » ($\alpha = .79$).

7/ Echelle de menace perçue de Florack, Piontkowski, Rohmann, Balzer, et Perzig (2003) composée de 8 items (p.ex. « Si vous pensez à la religion, vous percevez la présence des immigrants maghrébins comme ») sur une échelle de Likert de 1 (menaçante) à 7 (enrichissante), composée de huit items ($\alpha = .90$).

8/ Echelle réduite de préjugés anti-maghrébins de Dambrun et Guimond (2001) composée de 7 items (p.ex. « Je ne serais pas inquiet si la plupart de mes collègues étaient d'origine arabe », item inversé, $\alpha = .77$).

¹⁶ L'item pitié corrèle de manière significative avec l'item mépris, $r = .33$, $p < .001$. Cet item peut être compris de différentes manières ce qui explique les corrélations significatives avec les items mépris et compassion. Pour cette raison, cet item ne sera pas pris en compte dans les analyses.

¹⁷ La corrélation entre ces deux items étant non-significative, ils seront traités séparément dans les analyses.

9/ Une échelle d'orientation politique composée de 2 items (« Avez-vous une orientation politique dite plutôt de « gauche » [« droite »] ?, de 1, « pas du tout » à 7, « tout à fait »). Après inversion de l'échelle d'orientation politique de gauche, la corrélation révèle un lien positif entre les deux échelles, $r = .36$, $p < .001$, ce qui autorise à calculer un score d'orientation politique allant de 1 (orientation politique de gauche) à 7 (orientation politique de droite¹⁸).

10/ Des questions d'ordre démographique telles que profession, année et filière d'étude, nationalité, âge et sexe des participants.

6.3.3 Résultats

6.3.3.1 Contrôle des manipulations

Concernant les deux items de contrôle des manipulations, les ANOVA's effectuées révèlent que nos manipulations ont bien fonctionné. Concernant l'adoption de la culture, l'ANOVA indique que les participants évaluent significativement plus Ahmed comme adoptant la culture d'accueil lorsqu'il adopte la culture ($M = 7.91$, $ET = 1.41$) que lorsqu'il ne l'adopte pas ($M = 2.34$, $ET = 1.90$), $F(1, 129) = 361.96$, $p < .001$, $\eta_p^2 = .739$. Quant à la conservation de la culture d'origine d'Ahmed, les participants l'évaluent comme voulant significativement plus garder sa culture d'origine ($M = 8.51$, $ET = 1.28$) lorsqu'il la garde que lorsqu'il ne la garde pas ($M = 2.81$, $ET = 1.85$), $F(1, 128) = 420.06$, $p < .001$, $\eta_p^2 = .768$. Les tests post hoc de Bonferroni effectués sur les deux items de contrôle des manipulations selon les quatre stratégies d'acculturation sont détaillés dans le tableau 19.

¹⁸ Bien que les deux items soient faiblement corrélés, les résultats de l'étude 6 ne diffèrent pas sur chacun des items. Pour cette raison, nous les regroupons en un indice d'orientation politique global concernant cette étude.

Tableau 19 : Moyennes et écart-types pour les variables dépendantes de conservation et d'adoption selon les quatre stratégies d'acculturation

ITEMS		Profils d'Ahmed			
		Assimilation	Intégration	Marginalisation	Séparation
Selon vous, est-ce que Ahmed souhaite conserver sa culture d'origine ?	<i>M</i>	2.13 a	8.50 c	3.48 b	8.52 c
	<i>ET</i>	1.41	.86	2.00	1.62
Selon vous, est-ce que Ahmed souhaite adopter la culture française ?	<i>M</i>	8.22 a	7.62 a	3.45 b	1.30 c
	<i>ET</i>	1.10	1.62	2.17	.59

Note : Pour chaque ligne, les moyennes avec des lettres différentes diffèrent à au moins $p < .005$ selon le test de Bonferroni.

Cependant, une différence significative entre le profil marginalisé et le profil assimilé est présente concernant la perception de la conservation de la culture d'origine d'Ahmed. De même, une différence significative entre le profil marginalisé et le profil séparatiste apparaît sur la perception de la volonté d'adoption de la culture d'accueil par Ahmed. Ces différences de résultats révèlent que le profil marginalisé est perçu différemment de ce qui était attendu. Pour cette raison, deux types d'analyses ont été effectués. La première série d'analyses prend en compte les variables manipulées Adoption (oui vs. non) X Conservation (oui vs. non). La seconde série d'analyses prend en compte comme VI la perception que les participants ont de l'adoption de la culture d'accueil d'Ahmed et de la conservation de sa culture d'origine (items de contrôle de manipulation). Les résultats sont relativement semblables ce qui nous autorise à présenter uniquement les résultats concernant les variables manipulées.

Le questionnaire comprenait deux ordres de présentation des échelles. Le premier présentait l'EMCL dans un premier temps suivi des mesures concernant l'évaluation d'Ahmed. Le second questionnaire inversait cet ordre. Le scénario concernant Ahmed était toujours présenté en premier lieu, et les questions démographiques, toujours présentées à la fin du questionnaire. Les t-tests effectués sur chacune des mesures selon l'ordre de présentation ne montrent aucune différence significative sur l'ensemble des mesures utilisées ce qui signifie que celles-ci n'ont pas été affectées par l'ordre de présentation. De plus, des ANOVA's 2 (conservation) X 2 (adoption) ont été effectuées sur chacune des dimensions de l'échelle

multidimensionnelle des croyances relatives à la laïcité ainsi que sur l'échelle de préjugés. Les résultats n'ont révélé aucune différence significative d'adhésion aux dimensions de l'EMCL et de niveau de préjugés selon la stratégie d'acculturation adoptée par Ahmed, ce qui signifie que notre échelle ainsi que l'échelle de préjugés n'ont pas été affectées par nos manipulations expérimentales.

6.3.3.2 Corrélations entre les dimensions de la laïcité et les différentes variables psychosociales

Tableau 20 : Corrélations de Pearson effectuées entre les dimensions de la laïcité et autres mesures

	Moyenne (Ecart-type)	1	2	3	4	5	6
1. Protection des cultes religieux	5.37 (1.35)	-					
2. Egalité entre les cultes religieux	5.58 (1.32)	-.01	-				
3. Neutralité religieuse de l'Etat	6.08 (.93)	.08	.14	-			
4. Expression des croyances religieuses	3.85 (1.53)	.00	.14	-.30**	-		
5. Préjugés anti-maghrébins	3.04 (1.14)	.04	-.36***	.03	-.24**	-	
6. Menace perçue	2.98 (1.08)	-.07	-.35***	-.02	-.28**	.68***	-
7. Orientation politique	3.42 (1.44)	.18*	-.15	-.07	-.13	.56***	.45***

* $p < .05$; ** $p < .01$; *** $p < .001$

Les corrélations effectuées indiquent que les dimensions de protection religieuse et d'égalité entre les différents cultes religieux ne sont corrélées à aucune autre dimension. Quant à l'expression des croyances religieuses, elle est négativement corrélée à la dimension de neutralité religieuse de l'Etat, $r = -.30$, $p = .001$.

Concernant le lien entre ces quatre dimensions et les autres variables psychosociales, la protection des cultes religieux est seulement et faiblement corrélée à l'orientation politique, $r = .18$, $p = .039$. La neutralité religieuse de l'Etat n'est corrélée à aucune variable. Quant aux dimensions d'égalité entre les cultes religieux et d'expression publique des croyances religieuses, elles sont toutes deux corrélées négativement aux préjugés, (respectivement $r = -.36$, $p < .001$, et $r = -.24$, $p = .007$) et au sentiment de menace perçue (respectivement $r = -.35$, $p < .001$, et $r = -.28$, $p = .001$). Quant aux variables de l'orientation politique, les préjugés anti-maghrébins et la menace perçue, elles sont positivement corrélées entre elles, $ps < .001$.

Une régression linéaire avec les quatre dimensions de la laïcité positionnées en VI, le sexe, l'âge des participants ainsi que les items de perception d'adoption et de conservation de la culture d'Ahmed en tant que covariables, sur l'expression des préjugés a été effectuée. Les résultats révèlent que plus les participants adhèrent à l'expression publique des croyances religieuses, $\beta = -.18$, $t = -2.06$, $p = .041$, et à l'égalité entre les différents cultes religieux, $\beta = -.30$, $t = -3.58$, $p = .001$, moins ils expriment de préjugés envers les immigrés et les maghrébins. Aucun effet significatif n'est observé concernant les dimensions de la neutralité religieuse de l'Etat et de protection des cultes religieux, du sexe des participants, de leur âge ou de leur perception de la conservation de la culture d'origine et de l'adoption de la culture d'accueil par Ahmed. Les résultats sont conformes à nos hypothèses, excepté la dimension de la protection des cultes religieux qui ne prédit pas le niveau d'expression de préjugés des participants.

6.3.3.3 Evaluation d'Ahmed selon les stratégies d'acculturation

Le tableau 21 indique les corrélations obtenues entre les différentes dimensions de sociabilité, moralité, et compétence, ainsi que les émotions ressenties envers Ahmed et les intentions comportementales. Des ANOVA's 2 (conservation) X 2 (adoption) ont été effectuées sur chacune des variables d'évaluation d'Ahmed.

Tableau 21 : Corrélations entre les différentes mesures concernant Ahmed ($N = 128$).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1. Moralité	-												
2. Sociabilité	.18*	-											
3. Compétence	.40***	.56***	-										
4. Religieux	.17	.20*	.21*	-									
5. Compassion	.04	.13	.19*	-.01	-								
6. Fierté et admiration	.26**	.43***	.31***	-.01	.45***	-							
7. Envie	.06	.25**	.25**	.22*	.18*	.39***	-						
8. Jalousie	-.05	-.15	.04	.09	.13	.11	.17	-					
9. Mépris et dégoût	-.11	-.47***	-.28**	.09	.01	-.20*	-.05	.38***	-				
10. Facilitation active	.09	.11	.23**	.05	.18*	.16	.07	-.07	-.06	-			
11. Facilitation passive	.14	.33***	.32***	-.07	.19*	.21*	-.07	-.07	-.33***	.61***	-		
12. Nuisance active	-.03	-.11	-.02	-.09	-.02	-.04	-.03	.22*	.25**	-.04	-.09	-	
13. Nuisance passive	-.13	-.24**	-.12	.05	.01	-.14	-.10	.41***	.39***	-.11	-.23**	.64***	-

* $p < .05$; ** $p < .01$; *** $p < .001$

- *Concernant les dimensions compétence, moralité, sociabilité, et religieux*

Les moyennes d'évaluation d'Ahmed sur les dimensions compétence, moralité, sociabilité, et religieux selon chaque stratégie d'acculturation sont résumées dans le tableau 22

Concernant la dimension moralité, l'ANOVA effectuée révèle un effet significatif de la conservation d'Ahmed, $F(1, 127) = 16.29, p < .001, \eta_p^2 = .116$, les participants évaluant Ahmed comme moins sincère et moins honnête lorsqu'il ne conserve pas sa culture ($M = 6.69, ET = 1.83$) que lorsqu'il conserve sa culture ($M = 7.71, ET = 1.22$). De plus un effet principal de l'adoption est également observé, $F(1, 127) = 15.97, p < .001, \eta_p^2 = .114$, Ahmed étant considéré comme significativement moins sincère et honnête lorsqu'il adopte la culture d'accueil ($M = 6.72, ET = 1.79$) que lorsqu'il ne l'adopte pas ($M = 7.71, ET = 1.27$). Enfin, un effet d'interaction est observé, $F(1, 127) = 9.21, p = .003, \eta_p^2 = .069$. Le test post-hoc de Bonferroni révèle que les participants évaluent Ahmed comme significativement moins honnête et sincère lorsqu'il est assimilé que séparatiste, marginalisé ou intégré, $ps < .001$. Aucune différence significative n'est constatée entre les stratégies d'intégration, marginalisation ou séparation.

Concernant la dimension sociabilité, l'ANOVA effectuée révèle un effet significatif de la conservation d'Ahmed, $F(1, 126) = 3.97, p = .048, \eta_p^2 = .031$, les participants évaluant Ahmed comme moins amical et chaleureux lorsqu'il ne conserve pas sa culture ($M = 5.40, ET = 1.53$) que lorsqu'il conserve sa culture ($M = 5.95, ET = 2.19$). De plus un effet principal de l'adoption est également observé, $F(1, 126) = 45.77, p < .001, \eta_p^2 = .271$, Ahmed étant considéré comme significativement moins amical et chaleureux lorsqu'il n'adopte pas la culture d'accueil ($M = 5.40, ET = 1.53$) que lorsqu'il l'adopte ($M = 6.63, ET = 1.69$). Enfin, un effet d'interaction est observé, $F(1, 126) = 14.39, p < .001, \eta_p^2 = .105$. Le test post-hoc de Bonferroni indique que les participants évaluent Ahmed significativement plus amical et chaleureux lorsqu'il est intégré plutôt comparativement aux trois autres stratégies d'acculturation, $ps < .001$. Lorsqu'il est assimilé, il est considéré comme plus amical que lorsqu'il est séparatiste, $p = .006$. Concernant la marginalisation, celle-ci ne diffère pas de l'assimilation, ni de la séparation.

Concernant la dimension « compétence », l'ANOVA effectuée révèle un effet d'interaction significatif entre la conservation et l'adoption par Ahmed, $F(1, 120) = 4.42, p = .038, \eta_p^2 = .036$. Le test post-hoc de Bonferroni effectué entre les quatre stratégies d'acculturation révèle une différence significative d'attribution de compétence à Ahmed lorsqu'il est intégré que lorsqu'il est assimilé, $p = .057$ ou séparatiste, $p = .042$, mais pas avec le profil marginalisé. Aucune différence n'est constatée entre les trois autres profils. Bien que la différence d'attribution de compétence à Ahmed ne soit que légèrement significative entre les différents profils, les participants ont tendance à le considérer comme plus compétent lorsqu'il est intégré.

Concernant l'évaluation d'Ahmed sur son niveau de religiosité, l'ANOVA effectuée révèle un effet significatif de la conservation d'Ahmed, $F(1, 127) = 99.76, p < .001, \eta_p^2 = .446$, les participants évaluant Ahmed comme plus religieux lorsqu'il conserve sa culture ($M = 6.48, ET = 2.31$) que lorsqu'il ne conserve pas sa culture ($M = 2.85, ET = 1.72$), validant ainsi notre hypothèse.

Tableau 22 : Moyennes (et écart-types) d'évaluation d'Ahmed sur les dimensions compétence, moralité, sociabilité, et religieux selon chaque stratégie d'acculturation

	Adopte la culture d'accueil		N'adopte pas la culture d'accueil	
	Ne conserve pas sa culture	Conserve sa culture	Ne conserve pas sa culture	Conserve sa culture
	Assimilation	Intégration	Marginalisation	Séparation
Moralité	5.81 (1.75) a	7.59 (1.36) b	7.58 (1.46) b	7.83 (1.07) b
Sociabilité	5.81 (1.58) b	7.41 (1.42) a	4.98 (1.37) bc	4.49 (1.81) c
Compétence	5.72 (1.53) ab	6.87 (1.56) a	5.85 (1.46) ab	5.71 (2.00) b
Religiosité	2.94 (1.81)	6.30 (2.19)	2.77 (1.65)	6.67 (2.45)

Note : Pour chaque ligne, les moyennes avec des lettrines différentes diffèrent à au moins $p < .005$ selon le test de Bonferroni.

- *Concernant les émotions ressenties envers Ahmed*

Les moyennes des émotions ressenties envers Ahmed selon chaque stratégie d'acculturation sont résumées dans le tableau 23.

Concernant la compassion ressentie envers Ahmed, l'ANOVA effectuée révèle un effet significatif de la conservation d'Ahmed, $F(1, 129) = 10.54, p = .001, \eta_p^2 = .077$, les participants ressentant moins de compassion envers Ahmed lorsqu'il conserve sa culture ($M = 2.93, ET = 2.14$) que lorsqu'il ne conserve pas sa culture ($M = 4.22, ET = 2.44$).

Concernant la fierté et l'admiration ressenties envers Ahmed, les résultats révèlent un effet significatif de l'adoption de la culture par Ahmed, $F(1, 129) = 6.66, p = .011, \eta_p^2 = .050$, les participants ressentant significativement moins de fierté et d'admiration envers Ahmed lorsque celui-ci n'adopte pas la culture française ($M = 3.02, ET = 2.01$) que lorsqu'il l'adopte ($M = 3.98, ET = 2.24$). De plus, un effet d'interaction est également observé, $F(1, 129) = 14.32, p < .001, \eta_p^2 = .102$. Le test post-hoc de Bonferroni indique que les participants éprouvent significativement moins de fierté et d'admiration envers Ahmed lorsque celui-ci est séparatiste plutôt que marginalisé, $p = .046$ ou intégré, $p < .001$. Aucun effet n'est constaté entre la stratégie d'assimilation et les trois autres.

Concernant l'envie, les résultats révèlent un effet significatif de la conservation de la culture par Ahmed, $F(1, 129) = 5.07, p = .026, \eta_p^2 = .039$, les participants enviant significativement moins Ahmed lorsque celui-ci conserve sa culture ($M = 1.90, ET = 1.20$) que lorsqu'il ne la conserve pas ($M = 2.57, ET = 2.09$). De plus, un effet d'interaction est également observé, $F(1, 129) = 14.55, p < .001, \eta_p^2 = .097$. Le test post-hoc de Bonferroni indique que les participants sont significativement plus envieux lorsqu'Ahmed est intégré plutôt que séparatiste, $p = .003$ ou assimilationniste, $p < .001$. Aucune différence n'est constatée concernant la stratégie de marginalisation. Quant à la jalousie, un effet significatif de l'adoption est observé, $F(1, 129) = 5.38, p = .022, \eta_p^2 = .041$, les participants étant significativement plus jaloux d'Ahmed lorsque celui-ci n'adopte pas la culture française ($M = 1.55, ET = 1.28$) que lorsqu'il l'adopte ($M = 1.15, ET = .44$).

Concernant le mépris et le dégoût ressentis envers Ahmed, les résultats révèlent un effet significatif de l'adoption de la culture par Ahmed, $F(1, 129) = 8.64, p = .004, \eta_p^2 = .064$, les participants exprimant significativement plus de mépris et de dégoût envers Ahmed lorsque celui-ci n'adopte pas la culture française ($M = 2.22, ET = 1.65$) que lorsqu'il l'adopte ($M = 1.52, ET = 1.05$). De plus, un effet d'interaction est également observé, $F(1, 129) = 20.42, p < .001, \eta_p^2 = .139$. Le test post-hoc de Bonferroni indique que les participants ressentent significativement plus de mépris et de dégoût envers Ahmed lorsque celui-ci est séparatiste que lorsqu'il est assimilationniste, $p = .040$, marginalisé, $p = .001$ ou intégré, $p < .001$. Aucune différence n'est constatée entre les trois autres stratégies d'acculturation.

Tableau 23 : Moyennes (et écart-types) des émotions ressenties envers Ahmed selon chaque stratégie d'acculturation

	Adopte la culture d'accueil		N'adopte pas la culture d'accueil	
	Ne conserve pas sa culture	Conserve sa culture	Ne conserve pas sa culture	Conserve sa culture
	Assimilation	Intégration	Marginalisation	Séparation
Compassion	3.84 (2.52)	3.06 (2.42)	4.61 (2.33)	2.79 (1.83)
Fierté et admiration	3.30 (2.10) ab	4.62 (2.20) a	3.73 (2.26) a	2.35 (1.49) b
Envie	1.56 (.95) b	3.26 (2.42) a	2.26 (1.34) ab	1.85 (1.40) b
Jalousie	1.25 (.51)	1.06 (.34)	1.39 (.84)	1.70 (1.59)
Mépris et dégoût	1.94 (1.34) a	1.13 (.41) a	1.58 (1.12) a	2.82 (1.85) b

Note : Pour chaque ligne, les moyennes avec des lettrines différentes diffèrent à au moins $p < .005$ selon le test de Bonferroni.

- *Intentions comportementales des participants selon les stratégies d'acculturation adoptées par Ahmed*

Les moyennes des intentions comportementales envers Ahmed selon chaque stratégie d'acculturation sont résumées dans le tableau 24.

Concernant les comportements de facilitation active comme passive, les ANOVA's ne révèlent aucune différence selon la stratégie d'acculturation adoptée par Ahmed.

En revanche, concernant les intentions comportementales de nuisance passive, l'ANOVA révèle un effet significatif de l'adoption de la culture par Ahmed, $F(1, 129) = 4.15$, $p = .044$, $\eta_p^2 = .032$, les participants ayant l'intention de plus dénigrer et d'exclure Ahmed lorsque celui-ci n'adopte pas la culture française ($M = 1.82$, $ET = 1.21$) que lorsqu'il l'adopte ($M = 1.42$, $ET = .96$). De plus, un effet d'interaction est également observé, $F(1, 129) = 11.46$, $p < .001$, $\eta_p^2 = .083$. Le test post-hoc de Bonferroni indique que les participants dénigrent et excluent significativement plus Ahmed lorsque celui-ci est séparatiste plutôt qu'intégré, $p = .001$. Aucune différence n'est constatée sur les autres stratégies d'acculturation. Concernant la nuisance active, aucune différence significative n'est observée.

Tableau 24 : Moyennes (et écart-types) des intentions comportementales des participants envers Ahmed selon chaque stratégie d'acculturation

	Adopte la culture d'accueil		N'adopte pas la culture d'accueil	
	Ne conserve pas sa culture	Conserve sa culture	Ne conserve pas sa culture	Conserve sa culture
	Assimilation	Intégration	Marginalisation	Séparation
Facilitation active	6.36 (1.88)	6.29 (1.76)	6.21 (1.86)	6.33 (1.99)
Facilitation passive	6.88 (1.47)	6.79 (1.96)	6.79 (1.84)	6.02 (2.20)
Nuisance active	1.45 (1.01)	1.18 (.53)	1.42 (.94)	1.47 (.93)
Nuisance passive	1.77 (1.26) ab	1.10 (.32) a	1.52 (.93) ab	2.11 (1.39) b

Note : Pour chaque ligne, les moyennes avec des lettrines différentes diffèrent à au moins $p < .005$ selon le test de Bonferroni.

6.3.3.4 Analyses de modération selon les dimensions de la laïcité et les stratégies d'acculturation adoptées par Ahmed

Nous avons d'abord testé un modèle de régression linéaire avec les variables âge et sexe (recodées +1 = masculin, -1 = féminin) sur l'ensemble des mesures testées. Concernant les dimensions compétence, sociabilité, moralité et religiosité, aucun effet significatif de ces variables n'est constaté. Quant aux émotions ressenties envers Ahmed, les hommes ressentent significativement plus d'envie envers Ahmed ($M = 2.61$, $ET = 1.96$) que les femmes ($M = 1.97$, $ET = 1.52$), $\beta = .19$, $t = 2.17$, $p = .032$. Quant aux autres émotions mesurées, aucun effet significatif de l'âge ou du sexe n'est constaté. De même, aucun effet n'est constaté concernant les intentions comportementales.

Dans un deuxième modèle, nous avons étudié comment l'adhésion des participants à chacune des dimensions de la laïcité pouvait modérer la perception et l'évaluation d'Ahmed. Pour cela, nous avons recodé notre manipulation expérimentale (-1 = non-adoption de la culture, +1 = adoption de la culture ; -1 = non-conservation de la culture, +1 = conservation de la culture), centré autour de la moyenne chacune des dimensions de la laïcité (protection des cultes religieux, égalité des cultes religieux, neutralité religieuse de l'Etat, et expression des croyances religieuses) et multiplié chacune des échelles avec la manipulation expérimentale afin de créer les interactions. Suite à cela, nous avons effectué des régressions linéaires avec chacune des mesures d'évaluation d'Ahmed en VD. Pour chaque régression linéaire, les dimensions de l'EMCL n'étant pas prises en VI étaient entrées dans le modèle en tant que covariables de même que l'âge et le sexe des participants.

Enfin, dans un troisième modèle, nous avons effectué les mêmes analyses en entrant les variables de menace perçue et d'orientation politique en covariable afin de voir si les effets attendus lors du deuxième modèle étaient toujours présents.

Les effets principaux de la conservation de la culture d'origine d'Ahmed et de l'adoption de la culture d'accueil restent identiques aux analyses effectuées ci-dessus. Pour cette raison, ces résultats ne sont pas reportés dans les analyses suivantes.

- *Evaluation d’Ahmed sur les dimensions de moralité, sociabilité, compétence et religiosité selon les stratégies d’acculturation et les dimensions de la laïcité*

➤ *Concernant la dimension de l’expression publique des croyances religieuses*

Les résultats ne révèlent aucun effet principal de la dimension de l’expression publique, ni d’interaction de cette dimension avec les conditions expérimentales sur l’évaluation d’Ahmed, que ce soit sur la dimension de moralité, sociabilité, compétence ou de moralité. Lorsque la menace perçue et l’orientation politique des participants sont entrées dans le modèle, les résultats ne diffèrent pas.

➤ *Concernant la dimension de l’égalité des cultes religieux*

Les résultats ne révèlent aucun effet principal de la dimension de l’égalité entre les différents cultes religieux, ni d’interaction de cette dimension avec les conditions expérimentales sur l’évaluation d’Ahmed, que ce soit sur la dimension de moralité, sociabilité ou compétence. En revanche, un effet tendanciel de cette dimension est observé sur la variable « religieux », $\beta = -.14$, $t = -1.96$, $p = .052$, révélant que plus les participants associent cette dimension à un principe de laïcité, moins ils considèrent Ahmed comme religieux. Dans le troisième modèle testé, l’effet principal de cette dimension devient significatif, $\beta = -.16$, $t = -2.11$, $p = .037$.

➤ *Concernant la dimension de protection des cultes religieux par l’Etat*

Les résultats ne révèlent aucun effet principal de la dimension de la protection des cultes religieux, ni d’interaction de cette dimension avec les conditions expérimentales sur l’évaluation d’Ahmed, que ce soit sur la dimension de moralité, sociabilité ou compétence. Cependant, un effet d’interaction est significatif entre l’adhésion à cette dimension et la conservation de la culture d’origine par Ahmed, $\beta = .15$, $t = 2.21$, $p = .029$, révélant que plus les participants adhèrent à la protection des cultes religieux par principe de laïcité, plus ils considèrent que Ahmed est religieux lorsque celui-ci souhaite conserver sa culture d’origine.

L'effet d'interaction reste significatif lorsque la menace perçue et l'orientation politique sont entrées dans le modèle, $\beta = .16$, $t = 2.17$, $p = .033$.

➤ *Concernant la dimension de la neutralité religieuse de l'Etat*

Les résultats révèlent un effet principal de la dimension de la neutralité religieuse de l'Etat sur l'évaluation de la moralité d'Ahmed, $\beta = .24$, $t = 2.88$, $p = .005$, indiquant que moins les participants adhèrent à cette dimension, moins ils évaluent Ahmed comme sincère et honnête. De plus, un effet d'interaction entre cette dimension et l'adoption de la culture d'accueil par Ahmed est observé, $\beta = .18$, $t = 2.24$, $p = .027$, indiquant que les participants adhérant le moins à la neutralité religieuse de l'Etat évaluent Ahmed comme moins sincère et honnête lorsqu'il adopte la culture d'accueil que lorsqu'il ne l'adopte pas. L'effet principal de cette dimension sur l'évaluation de la moralité d'Ahmed perdure lorsque la menace perçue et l'orientation politique sont entrées dans le modèle, $\beta = .22$, $t = 2.68$, $p = .008$, de même que l'effet d'interaction avec l'adoption de la culture d'accueil par Ahmed, $\beta = .17$, $t = 2.17$, $p = .032$.

De plus, un effet principal de cette dimension est également observé concernant la sociabilité, $\beta = .19$, $t = 2.45$, $p = .016$, indiquant que plus les participants adhèrent à cette dimension, plus ils évaluent Ahmed comme amical et chaleureux. Lors du troisième modèle testé, l'effet principal perdure, $\beta = .18$, $t = 2.30$, $p = .023$. Aucun effet n'est constaté sur les variables compétence et religieux.

- *Emotions ressenties envers Ahmed selon les stratégies d'acculturation et les dimensions de la laïcité*

➤ *Concernant la dimension de l'expression publique des croyances religieuses*

Aucun effet principal de cette dimension ou d'interaction avec les conditions expérimentales, n'est constaté sur les émotions ressenties envers Ahmed, et ce quel que soit le modèle testé.

➤ *Concernant la dimension de l'égalité des cultes religieux*

Concernant l'égalité entre les cultes religieux, un effet principal de cette dimension est observé sur la variable « **compassion** », $\beta = -.25$, $t = -2.90$, $p = .004$, révélant que plus les participants adhèrent à cette dimension, moins ils éprouvent de la compassion pour Ahmed. Lorsque la menace perçue et l'orientation politique sont entrées dans le modèle, l'effet principal est toujours présent, $\beta = -.31$, $t = -3.36$, $p = .001$.

Un effet principal de cette dimension est également observé sur la fierté et l'admiration ressenties envers Ahmed, que ce soit sur le deuxième modèle, $\beta = -.24$, $t = -2.77$, $p = .007$, ou le troisième modèle testé, $\beta = -.28$, $t = -3.11$, $p = .002$.

Enfin, un effet principal de cette dimension est observé sur le mépris et le dégoût ressentis envers Ahmed, $\beta = -.17$, $t = -2.04$, $p = .043$ dans le deuxième modèle testé. Les participants qui adhèrent le plus à cette dimension ressentent moins de mépris et de dégoût envers Ahmed. Cet effet disparaît lorsque l'orientation politique et la menace perçue sont entrées dans le modèle.

➤ *Concernant la dimension de protection des cultes religieux par l'Etat*

Un effet d'interaction entre cette dimension et l'adoption de la culture d'accueil par Ahmed est observé sur l'envie, que ce soit dans le deuxième modèle testé, $\beta = .17$, $t = 2.07$, $p = .041$, ou le troisième, $\beta = .19$, $t = 2.27$, $p = .025$, indiquant que ceux adhérant le plus à la protection des cultes religieux sont plus envieux lorsqu'Ahmed adopte la culture française.

Aucun effet de cette dimension n'est constaté sur les autres émotions ressenties envers Ahmed.

➤ *Concernant la dimension de la neutralité religieuse de l'Etat*

Aucun effet principal de cette dimension ou d'interaction avec les conditions expérimentales n'est constaté sur les émotions ressenties envers Ahmed, et ce quel que soit le modèle testé.

- *Intentions comportementales des participants selon les stratégies d'acculturation adoptées par Ahmed et les dimensions de la laïcité*

➤ *Concernant la dimension de l'expression publique des croyances religieuses*

Concernant les **intentions comportementales de facilitation passive**, les résultats révèlent un effet principal de l'expression publique des croyances religieuses, $\beta = .24$, $t = 2.51$, $p = .013$, révélant que plus les participants adhèrent à cette dimension, plus ils ont l'intention d'avoir des comportements de facilitation passive envers Ahmed. Cependant, lorsque la menace perçue et l'orientation politique sont entrées dans le modèle, cet effet disparaît, $\beta = .15$, $t = 1.59$, $p = .114$. Concernant les autres variables d'intentions comportementales, aucun effet de cette dimension n'est constaté.

➤ *Concernant la dimension de l'égalité des cultes religieux*

Concernant les intentions comportementales de nuisance passive, les analyses révèlent un effet d'interaction entre la dimension d'égalité entre les différents cultes et la conservation de la culture d'origine par Ahmed, $\beta = .22$, $t = 2.51$, $p = .014$, révélant que moins les participants adhèrent au traitement égalitaire des différents cultes religieux, plus ils ont l'intention de dénigrer et d'exclure Ahmed lorsque celui-ci ne souhaite pas conserver sa culture d'origine. L'effet perdure lorsque l'orientation politique et la menace perçue sont entrées dans le modèle, $\beta = .22$, $t = 2.47$, $p = .015$. Aucun effet n'est constaté concernant les autres mesures d'intentions comportementales.

➤ *Concernant la dimension de protection des cultes religieux par l'Etat*

Aucun effet principal de cette dimension ou d'interaction avec les conditions expérimentales, n'est constaté sur les intentions comportementales, et ce quel que soit le modèle testé.

➤ *Concernant la dimension de la neutralité religieuse de l'Etat*

Concernant les intentions comportementales de facilitation passive, un effet d'interaction entre la dimension de la neutralité religieuse de l'Etat, de la conservation de la

culture d'origine par Ahmed, et son adoption de la culture française est observé, que ce soit le deuxième modèle testé, $\beta = -.23$, $t = -2.57$, $p = .011$, ou le troisième, $\beta = -.21$, $t = -2.45$, $p = .016$. Plus précisément, les résultats indiquent que la cible qui n'adopte pas la culture d'accueil et qui ne conserve pas sa culture d'origine induit plus de comportements de facilitation passive que la cible séparatiste ou assimilée par les participants adhérant le moins à la neutralité religieuse de l'Etat. Aucun effet n'est constaté concernant les autres mesures d'intentions comportementales.

6.3.3.5 Analyses concernant la perception du respect de la laïcité par Ahmed

Dans un premier temps, nous avons effectué une ANOVA 2 (conservation) X 2 (adoption) sur l'item de respect de la laïcité. L'ANOVA effectuée révèle un effet significatif de la conservation de la culture d'origine par Ahmed, $F(1, 128) = 6.81$, $p = .010$, $\eta_p^2 = .052$, indiquant que lorsqu'Ahmed conserve sa culture d'origine, il est perçu comme respectant moins le principe de laïcité ($M = 7.05$, $ET = 2.12$) que lorsqu'il ne souhaite pas conserver sa culture d'origine ($M = 6.06$, $ET = 2.59$). De plus, un effet d'interaction entre la conservation et l'adoption est également présent, $F(1, 128) = 19.96$, $p < .001$, $\eta_p^2 = .138$. Le test post-hoc de Bonferroni indique que les participants perçoivent Ahmed comme étant significativement moins respectueux de la laïcité lorsqu'il est séparatiste ($M = 4.82$, $ET = 2.66$) que lorsqu'il est assimilé ($M = 6.55$, $ET = 2.26$), $p = .012$, intégré ($M = 7.26$, $ET = 1.86$), $p < .001$, ou marginalisé ($M = 7.55$, $ET = 1.86$), $p < .001$. Aucune différence n'est constatée entre les trois autres stratégies d'acculturation.

Dans un second temps, nous avons effectué des analyses de régressions telles que procédé précédemment sur la perception de respect de la laïcité par Ahmed en prenant en compte l'adhésion aux différentes dimensions de l'EMCL. Les analyses ne révèlent aucun effet des dimensions sur la perception que les participants ont du respect de la laïcité par Ahmed.

6.4 Conclusion et discussion du chapitre 6

L'objectif de ce chapitre était d'étudier dans quelle mesure l'adhésion aux dimensions sous-jacentes à la laïcité était prédictive de tolérance envers la diversité culturelle. La première étude a examiné le lien entre l'adhésion aux dimensions de l'EMCL et les idéologies intergroupes. Les résultats ont révélé que trois de nos quatre dimensions, la protection des cultes religieux, l'expression publique des croyances religieuses et l'égalité entre les différents cultes religieux, étaient reliées au multiculturalisme et au colorblind. Ces deux idéologies sont régulièrement présentées dans la littérature comme des idéologies favorisant la diversité culturelle et la tolérance envers les groupes minoritaires (Levin et al., 2012). De plus, les dimensions de l'expression publique des croyances religieuses et de l'égalité entre les différents cultes religieux sont corrélées négativement à l'assimilation qui est une idéologie inégalitaire et réduisant la tolérance envers les autres groupes culturels. Les régressions linéaires effectuées sur l'expression des préjugés envers les maghrébins et les immigrés confirment que la protection des cultes religieux, l'expression publique des croyances religieuses et l'égalité entre les différents cultes religieux sont prédictives du niveau de préjugés. Plus précisément, une forte adhésion à ces trois dimensions, par principe de laïcité amène les individus à exprimer moins de préjugés alors qu'une faible adhésion à ces trois dimensions par principe de laïcité amène les participants à exprimer plus de préjugés. Ces résultats confirment que l'adhésion aux dimensions sous-jacentes à la laïcité n'est pas automatiquement liée à moins de tolérance envers les autres groupes. Concernant la neutralité religieuse de l'Etat, la première étude montre *a priori* que cette dimension ne prédit pas la tolérance envers la diversité culturelle. Ce résultat peut s'expliquer étant donné que cette dimension concerne le rôle que doit jouer l'Etat et ses institutions, et n'est donc pas en lien direct avec la place accordée aux cultes religieux en France et le jugement envers la diversité culturelle et religieuse.

L'objectif de la seconde étude était d'examiner le rôle de l'adhésion des individus aux dimensions de l'EMCL sur la tolérance envers la diversité dans un cadre plus précis. Celui-ci consistait à évaluer une personne issue de l'immigration sur les perceptions de moralité, de sociabilité et de compétence selon la stratégie d'acculturation choisie. Les résultats révèlent que la personne immigrée présentée comme intégrée est généralement celle qui est la mieux évaluée sur les dimensions de moralité, sociabilité et de compétence. Il est intéressant de noter que le profil assimilé est jugé comme moins sincère et moins honnête que les autres profils, et moins sociable que le profil intégré. Concernant la cible assimilée, les résultats ne vont donc pas dans le sens de nos hypothèses. Néanmoins, ces résultats sont concordants avec ceux obtenus par Maisonneuve et Testé (2007). Comme il s'agit d'une population étudiante, généralement, considérée comme plus tolérante envers la diversité culturelle qu'une population « tout-venant », cela expliquerait qu'ils soient plus tolérants à la conservation de la culture de la part de la personne immigrée. Une autre explication est que l'idéologie assimilationniste n'est finalement pas l'idéologie dominante en France. Non seulement, le modèle républicain diffère de cette idéologie, mais il existe aussi un écart entre la perception de la norme idéologique en France qui est l'assimilation et les attitudes personnelles qui sont davantage orientées vers le multiculturalisme (Guimond, et al., 2015). Il se peut donc que nos participants soient davantage favorables au multiculturalisme qu'à l'assimilation, ce qui explique pourquoi le profil intégré est mieux évalué que le profil assimilé. Quant au profil séparatiste, il est généralement le profil le moins accepté par les participants. Il est moins bien évalué sur les dimensions de compétence et de moralité, il suscite plus de mépris et de dégoût, et moins de fierté et d'admiration que les autres profils, sans oublier qu'il est celui provoquant le plus d'intentions comportementales de dénigrement et d'exclusion.

La deuxième partie de cette étude consistait à prendre en compte l'adhésion aux dimensions sous-jacentes à la laïcité dans l'évaluation d'Ahmed. Contrairement à nos attentes, l'adhésion des participants à la dimension de l'expression publique n'impacte pas leur jugement envers Ahmed. Concernant la protection des cultes religieux, les résultats révèlent que plus les participants adhèrent à cette dimension, plus ils perçoivent Ahmed comme religieux lorsqu'il

conserve sa culture d'origine, et plus ils sont envieux lorsqu'Ahmed adopte la culture française. Quant à la neutralité religieuse de l'Etat, les résultats indiquent que moins les participants adhèrent à cette dimension, moins ils considèrent Ahmed comme sociable et moral lorsqu'il adopte la culture française. L'égalité entre les différents cultes religieux est la dimension qui impacte le plus la perception que les participants ont d'Ahmed. Plus les participants adhèrent à cette dimension, moins ils perçoivent Ahmed comme religieux, moins ils éprouvent de compassion, d'admiration, de mépris et de dégoût envers Ahmed. Globalement, les participants adhérant le plus à cette dimension sont ceux éprouvant le moins d'émotions envers Ahmed, que ce soit des émotions positives (compassion et admiration) ou négatives (mépris et dégoût). Pour rappel, cette dimension est la seule corrélée à l'idéologie du colorblind dans l'étude 6. Les personnes qui adhèrent à cette idéologie considèrent que l'on ne peut pas juger une personne sur sa culture, son origine, sa religion ou plus généralement sur des critères d'appartenance groupale (Guimond et al., 2013, 2014 ; Richeson & Nussbaum, 2004). Il se peut donc que les participants qui adhèrent le plus à l'égalité entre les différents cultes religieux se refusent à évaluer Ahmed, en se basant uniquement sur les informations qui leur sont données dans le texte de présentation. Un autre effet obtenu concerne les intentions comportementales de nuisance active. Les participants adhérant le moins à la dimension égalitaire ont davantage l'intention de combattre et d'agresser Ahmed lorsqu'il ne souhaite pas conserver sa culture. Ces résultats peuvent paraître surprenants, cependant, une explication peut être apportée. Pour rappel, l'étude 2 montre une corrélation négative entre l'ODS et l'adhésion à l'égalité. Les personnes adhérant le moins à cette dimension sont aussi ceux qui sont davantage favorables à un traitement inégalitaire des différents cultes religieux. Il se pourrait donc que les participants adhérant le moins à l'égalité mettent en application leur orientation à la dominance sociale dans le champ de la religion. Une étude de Guimond et al. (2010), utilisant le même protocole expérimental que l'étude 7, montre que les personnes à forte ODS manifestent plus de préjugés envers les immigrants qui favorisent l'assimilation à l'intégration. L'explication est que les personnes à forte ODS rejettent les immigrés qui abandonnent leur culture d'origine car ceux-ci deviennent trop similaires à la population d'accueil, ce qui nuit au système hiérarchique

intergroupe. Il se peut donc que le même processus se mette en place chez les individus adhérant le moins à l'égalité entre les différents cultes religieux au niveau de la religion. Les individus qui n'adhèrent pas à l'égalité entre les différents cultes religieux peuvent donc considérer que la religion musulmane ne doit pas être traitée au même titre que les autres religions en France. Cependant, lorsqu'Ahmed ne souhaite pas conserver sa religion et sa culture d'origine, les différences intergroupes s'estompent, ce qui provoque davantage de comportements agressifs chez les personnes adhérant le moins à l'égalité entre les différents cultes religieux. Bien sûr, cette hypothèse devra être testée dans de futures études.

Pris dans leur ensemble, ces résultats révèlent que l'adhésion aux dimensions de l'EMCL impactent peu voire pas du tout la perception que les participants ont d'Ahmed. Les seuls effets constatés sont surtout des effets principaux et ne sont pas modérés par la stratégie d'acculturation choisie par Ahmed. De plus, ces résultats, notamment concernant les dimensions de protection des cultes religieux et de neutralité religieuse de l'Etat sont marginaux, et donc, difficilement interprétables. Une première explication est que les processus psychologiques relatifs aux croyances envers la laïcité sont indépendants des processus psychologiques en lien avec les idéologies intergroupes et les stratégies d'acculturation optées par les immigrés. Cependant, cette explication est difficile à concevoir, et ce pour deux raisons. Premièrement, cette étude montre que le choix des stratégies d'acculturation modifie la perception que les participants ont d'Ahmed sur le respect de la laïcité. En effet lorsqu'il opte pour la séparation, les participants le perçoivent comme respectant significativement moins le principe de laïcité que lorsqu'il est assimilé, marginalisé ou intégré. De plus, l'étude 6 montre qu'il existe des liens entre l'adhésion aux différentes dimensions de la laïcité et les idéologies intergroupes. En effet, trois des quatre dimensions sont liées à des idéologies considérées comme plus tolérantes envers la diversité culturelle. De plus, les deux études révèlent qu'au moins deux des trois dimensions, l'égalité entre les différents cultes religieux et l'expression publique des croyances religieuses, prédisent l'expression des préjugés envers les maghrébins et les immigrés. On peut donc en conclure que les croyances relatives à la laïcité jouent bien un rôle sur la tolérance envers la diversité culturelle et sont en lien avec les idéologies intergroupes.

Cependant, leur impact sur la tolérance envers la diversité culturelle est minime, voire inexistant lorsque l'on passe d'un cas général, abstrait, où l'on mesure des attitudes générales, à un cas beaucoup plus concret, comme c'était le cas pour l'étude 7. Ainsi, ces résultats vont dans le sens de l'étude effectuée par Yogeeswaran et Dasgupta (2014) qui révèle que selon la manière dont est présentée l'idéologie, l'impact sur les attitudes envers la diversité culturelle diffère.

Une autre explication possible à l'absence de résultats sur cette étude est que la situation présentée est trop éloignée d'une situation en lien avec le principe de laïcité pour que les participants mobilisent leurs croyances envers la laïcité. On peut donc supposer que si une situation ayant causée de nombreux débats et polémiques autour de la laïcité était présentée aux participants, ceux-ci mobiliseraient beaucoup plus leurs croyances relatives à la laïcité afin de juger cette situation. Afin de vérifier cette hypothèse, deux autres études ont été faites. Celles-ci sont présentées dans le prochain chapitre.

Chapitre 7

Croyances relatives à la laïcité : impact sur la diversité religieuse dans une situation de prière dans l'espace public ?

7.1 Introduction

Le chapitre précédent a permis de montrer que le degré d'adhésion aux dimensions sous-tendant le principe de laïcité est lié à la tolérance envers la diversité culturelle et l'expression des préjugés. Cependant, ce constat ne s'est effectué qu'à un niveau abstrait lorsqu'on examine le lien entre les dimensions de l'EMCL, les idéologies intergroupes et les préjugés. En examinant le rôle de l'adhésion aux dimensions de l'EMCL sur la tolérance envers la diversité culturelle à un niveau considéré comme plus concret, les analyses ont montré que les croyances relatives à la laïcité n'impactent que peu l'évaluation d'une personne immigrée selon la stratégie qu'elle adopte. Une explication est que cette situation est trop éloignée du concept de laïcité pour que l'adhésion aux différentes dimensions puisse jouer un rôle dans l'évaluation de cette personne issue de l'immigration. Afin de pallier cette limite, nous avons effectué deux nouvelles études expérimentales dans lesquelles une situation plus en lien avec la laïcité était présentée aux participants. Notre choix de la situation s'est arrêté sur les prières de rue pour deux raisons. Premièrement, lors des passations des études, ce sujet était d'actualité et a relancé de nombreux débats sur ce qu'est la laïcité, comme peuvent le souligner certaines titres de journaux tels que celui du journal La Voix du Nord qui titre sa une du 23 janvier 2015 « Laïcité et islam peuvent-ils faire bon ménage ? » alors que celle d'Atlantico titre la sienne « Laïcité : contresens de la société française » (Durand, 2011) concernant les manifestations religieuses publiques. Cette situation est donc directement en lien avec le concept de laïcité, et l'on peut

supposer que les différentes croyances envers la laïcité peuvent impacter les jugements des personnes concernant les prières de rue.

Deuxièmement, cette situation concerne les populations minoritaires en France, et plus particulièrement la population musulmane. L'objectif de cette thèse est d'étudier dans quelle mesure les différentes croyances envers la laïcité promeuvent ou atténuent la tolérance envers la diversité culturelle. Les différents sondages et enquêtes effectués indiquent une montée du racisme, et plus particulièrement de l'islamophobie (sondage BVA du 03 au 17 novembre 2014). Quant au rapport de la CNCDH (2014), il révèle que la majorité des français n'est pas favorable à l'Islam, avec seulement 26 % d'opinion favorable (contre 54 % pour la religion catholique). Ainsi 46 % des sondés estiment que les « prières musulmanes » sont problématiques. Cette situation semble donc adéquate pour étudier les processus impliquant les dimensions de l'EMCL sur la tolérance envers la diversité culturelle. De plus, les études mises en place lors de cette thèse tendent à montrer que deux de nos quatre dimensions, l'expression publique des croyances religieuses et l'égalité entre les différents cultes religieux ont une place prépondérante dans l'évaluation des minorités culturelles. Pour rappel, les études 6 et 7 montrent que ces deux dimensions sont prédictives du niveau de préjugés envers les maghrébins et les immigrés. De plus, l'expression publique semble la dimension la plus polémique. En effet, sur l'ensemble des études, la moyenne de l'adhésion à cette dimension est très proche de la moyenne théorique alors que la moyenne d'adhésion aux autres dimensions est généralement plus élevée (voir étude 2). Les situations de prières de rue permettent donc d'étudier de manière plus concrète comment les dimensions de l'expression publique des croyances religieuses et l'égalité entre les différents cultes religieux prédisent la tolérance envers la diversité culturelle.

L'objectif de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 est d'assurer l'indépendance entre les institutions religieuses et les institutions publiques de l'Etat. Elle a permis la liberté de conscience, d'expression ainsi que l'égalité des différents cultes religieux (Pena-Ruiz, 2014). Cette loi rejoint ainsi l'article 10 de la DDHC de 1789 qui stipule que « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi ». Ainsi, la laïcité, historiquement, n'interdit pas l'expression de la religion dans la sphère publique, et au contraire a été conçue comme un principe de tolérance. Cependant, l'étude menée par Kamiejski et al. (2012) révèle que le principe de laïcité n'est pas relié à la tolérance mais, au contraire, est positivement corrélé aux préjugés envers les minorités ethniques. Baubérot (2012) défend l'idée que la conception actuelle de la laïcité est différente de celle construite historiquement en 1905. D'après lui, cette conception, devenant de plus en plus partagée par les français, limite l'expression publique des croyances religieuses à la sphère privée et s'applique différemment selon la religion dont il est question. Nugier et al. (2016) ont voulu examiner si cette « nouvelle laïcité » était devenue la conception dominante en France. Pour cela, les participants devaient déclarer leur intention d'exercer du contrôle social auprès d'une personne manifestant publiquement ses convictions religieuses. Le contrôle social est une réaction des individus envers d'autres individus afin de leur faire comprendre qu'ils ne respectent pas la norme en question, ce qui permet de maintenir et de renforcer cette norme (Gibbs, 1981 ; Sherif, 1936). Ainsi, si cette conception plus restrictive de la laïcité est devenue la nouvelle norme en France (Nugier et al., 2016), tel que le sous-entend Baubérot (2012), le non-respect de celle-ci entraînerait des pressions sociales de la part des individus. Les résultats de Nugier et al. (2016) montrent qu'une personne manifestant son appartenance religieuse dans la rue subissait davantage de contrôle social qu'une personne ne la manifestant pas. De plus, lorsque celle-ci est musulmane, elle subit plus de contrôle social que lorsqu'il s'agit d'une personne catholique, et ce par les individus ayant de forts préjugés envers les musulmans. Il semble donc que cette « nouvelle laïcité » soit devenue la norme socialement désirable en France (Nugier et al., 2016).

De nombreuses études en psychologie sociale révèlent que la simple catégorisation sociale suffit à créer des conflits intergroupes et à l'émergence des préjugés (Tajfel, 1974, 1981 ; Tajfel & Turner, 1986). L'appartenance religieuse, parce qu'elle permet une catégorisation sociale (Yzerbyt, Judd, & Corneille, 2004 ; Yzerbyt, Rocher, & Schadroneau, 1997), entraîne donc des préjugés entre groupes religieux. De plus, dans le contexte français, la religion catholique est considérée comme la religion majoritaire et dominante (études IFOP et PewResearch 2010¹⁹), ce qui devrait conduire les participants à avoir davantage de préjugés envers les minorités religieuses (voir Allport & Ross, 1967 ; Altemeyer, 2003), et ceci d'autant plus depuis le 11 septembre 2001, qui aurait rendu cette discrimination selon l'appartenance religieuse encore plus saillante (Roussiau, 2008). Ainsi, les attitudes anti-musulmans sont très répandues dans les sociétés occidentales (Fasel et al., 2013). Par exemple, Saroglou et al. (2009) révèlent que les attitudes antireligieuses, l'ethnocentrisme occidental anti-arabe ainsi que les préjugés subtils prédisent les attitudes anti-voile. Pour rappel, la notion de préjugés subtils a été conçue par Pettigrew et Meertens (1995) à travers le concept de « racisme moderne ». Cette forme de racisme s'exprime par des attitudes justifiées par des arguments culturels tels que la violation par les minorités des valeurs fondamentales de la société d'accueil ou du groupe majoritaire. Dans ce sens, de nombreux débats, ces dernières années mettent l'accent sur l'incompatibilité entre les valeurs de l'Islam et le principe de laïcité défini dans la constitution française (Hopkins, 2015). Cette auteure explique que la laïcité permet de mettre en place une islamophobie sexiste concernant les femmes de confession musulmane qui portent le voile.

Bien que ces différentes études (Hopkins, 2015 ; Nugier et al., 2016) révèlent que la pratique de l'Islam est perçue comme incompatible avec les valeurs françaises dont la laïcité, ce travail de thèse permet de nuancer ce constat. En effet, la laïcité est soumise à différentes interprétations modelées autour des quatre dimensions mises en évidence lors de ce travail de thèse (voir Chapitre 5). De plus, la manière dont les individus adhèrent à ces dimensions prédit

¹⁹ L'étude IFOP réalisée en 2010 révèle que 64 % des français se déclarent catholiques. L'étude réalisée par PewResearch (2010) révèle que 63 % des français sont chrétiens alors que la religion musulmane, deuxième religion de France, compte 7.5 % de français.

leur degré de tolérance envers la diversité religieuse. Plus précisément, les personnes associant les dimensions d'expression publique de la religion et d'égalité entre les différents cultes religieux à un principe de laïcité, expriment moins de préjugés envers les maghrébins et les immigrés. Ainsi, les conceptions que les individus ont de la laïcité sont, plus que leur adhésion en elle-même à la laïcité, à l'origine de la stigmatisation d'un groupe religieux minoritaire tel que les musulmans. L'objectif de cette étude est d'examiner dans quelle mesure l'adhésion aux différentes dimensions de l'EMCL prédit l'évaluation de personnes effectuant des prières de rue selon leur confession religieuse.

Ainsi, nous supposons que plus les participants associent la dimension d'expression publique des croyances religieuses à un principe de laïcité, moins ceux-ci vont avoir l'intention d'effectuer du contrôle social et de juger négativement les priants, et ce quelle que soit la religion des priants. Au contraire, nous supposons que moins les participants associent la dimension d'expression publique des croyances religieuses à un principe de laïcité, plus ils vont effectuer du contrôle social et juger négativement les priants, et ce quelle que soit leur religion.

De plus, nous nous attendons à un contrôle social différencié selon la religion ciblée (musulmane vs. catholique) et selon la manière dont les individus associent la dimension de l'égalité religieuse à un principe de laïcité. Cette dimension étant liée négativement aux préjugés (voir études 2, 5 et 6) et à l'ODS (Etude 2), nous supposons que moins les individus associent cette dimension à un principe de laïcité, plus ils vont effectuer du contrôle social et juger négativement les priants de rue lorsque ceux-ci sont de confession musulmane plutôt que catholique.

Concernant les deux autres dimensions de l'échelle de mesure des croyances normatives de la laïcité (la protection des cultes religieux et la neutralité religieuse de l'Etat), nous n'attendons pas d'effets spécifiques de leur part sur le jugement envers les priants de rue.

7.2 Etude 8 : Rôle de l'EMCL dans l'évaluation des priants de rue

7.2.1 Méthode

7.2.1.1 Participants

103 étudiants en première année de psychologie sociale de l'université Rennes 2 ($M_{\text{âge}} = 18.62$; $ET = 1.72$) ont participé volontairement à cette étude. L'échantillon était composé de 83.5 % de femmes. Tous les participants étaient de nationalité française, et étaient recrutés directement lors des travaux dirigés de psychologie sociale.

7.2.1.2 Procédure

L'expérience s'effectuait en deux étapes. Dans un premier temps, les participants devaient remplir le questionnaire comprenant différentes mesures. Il leur était précisé qu'ils seraient sollicités à nouveau quelques semaines plus tard pour effectuer la deuxième partie de l'expérience. Un mois plus tard, les participants étaient assignés aléatoirement à l'une des deux conditions expérimentales (prière de rue pratiquée par des catholiques vs. des musulmans) avant de remplir à nouveau un questionnaire comprenant de nouvelles mesures.

La manipulation expérimentale était présentée sous la forme d'extrait d'un article paru dans un journal quotidien présentant des personnes religieuses ayant prié dans la rue, et dont le nom de la ville et de la place avaient été masqués afin de garder l'anonymat de cette ville :

« Prières dans la rue sur la place [REDACTED]

Aujourd'hui, c'est une scène particulière qui s'est déroulée devant les passants, dans la ville de [REDACTED]. En effet, pas moins d'une cinquantaine de catholiques [musulmans] se sont retrouvés dans la rue afin de prier. Au moment de la prière, la petite église [mosquée] présente sur la place [REDACTED] a connu une affluence particulièrement importante de croyants. Une partie d'entre eux a fait le choix de ne pas rentrer dans l'édifice religieux et a pratiqué leur religion devant celui-ci. Ainsi, différentes personnes se sont installées sur la place, pendant une trentaine de minutes afin de prier. »

Ils étaient ensuite débriefés et remerciés pour leur participation.

7.2.1.3 Outil

Les participants devaient répondre aux différentes échelles énumérées ci-dessous, présentées sous un format de type Likert, allant de 1, « pas du tout d'accord avec la proposition », à 7, « tout à fait d'accord avec la proposition » :

1/ L'EMCL, composée des dimensions « expression publique des croyances religieuses » comprenant quatre items ($\alpha = .78$) ; « égalité entre les différents cultes religieux » comprenant quatre items ($\alpha = .72$) ; « neutralité religieuse de l'Etat » composée de quatre items ($\alpha = .75$) ; « protection des cultes religieux » composée de quatre items ($\alpha = .77$).

2/ Une mesure d'attachement à la laïcité inspirée de l'étude de Barthélémy et Michelat (2007) composée de 3 items (p.ex. « Diriez-vous que vous adhérez au principe de laïcité ? », $\alpha = .73$).

3/ L'échelle réduite de religiosité de Saroglou (2011), composée de quatre items (p.ex. « J'apprécie appartenir à un groupe/communauté religieuse », $\alpha = .89$).

4/ Une échelle de menace perçue traduite de Velasco-Gonzalez, Verkuyten, Weesie et Poppe (2008) composée de six items (« Les normes et valeurs françaises sont menacées par la présence des musulmans » ; « L'identité française est menacée car il y a trop de musulmans en France » ; « A cause de la présence des musulmans, les français ont plus de difficultés à trouver un travail » ; « A cause de la présence des musulmans, les français ont plus de difficultés à trouver un logement » ; « Les musulmans menacent la culture française » ; « A cause de la présence des musulmans, le chômage en France va augmenter », $\alpha = .96$).

5/ L'échelle réduite de préjugés anti-maghrébins de Dambrun et Guimond (2001) composée de 7 items (p.ex. « Je ne serais pas inquiet si la plupart de mes collègues étaient d'origine arabe », item inversé, $\alpha = .80$).

6/ Une échelle réduite d'ODS de Sidanius et Pratto (1999) traduite en français par Duarte, Dambrun et Guimond (2004) composée de six items (p.ex. « Les groupes inférieurs devraient rester à leur place », $\alpha = .78$).

7/ Une échelle d'orientation politique composée de 2 items (« Avez-vous une orientation politique dite plutôt de « gauche » [« droite »] ? », de 1, « pas du tout » à 7, « tout à fait »). Après inversion de l'échelle d'orientation politique de gauche, la corrélation révèle un lien positif entre les deux échelles, $r = .30$, $p = .002$, ce qui autorise à calculer un score d'orientation politique allant de 1 (orientation politique de gauche) à 7 (orientation politique de droite).

Les participants devaient ensuite indiquer s'ils étaient athées, agnostiques, croyants pratiquants ou croyants non pratiquants. Dans le cas où ils avaient une croyance, ils devaient préciser laquelle. Pour finir, des questions d'ordre démographique telles que profession, année et filière d'étude, nationalité, âge et sexe des participants étaient posées.

Dans un second temps, les participants étaient assignés aléatoirement à l'une des deux conditions expérimentales (prière de rue pratiquée par des catholiques vs. musulmans) et devaient ensuite répondre aux différentes échelles présentées ci-dessous :

8/ Une échelle de prosélytisme inspirée de Lecoq et Rimé (2009) composée de quatre items (« Ces personnes font de la propagande religieuse » ; « Ces personnes essaient de convaincre d'autres personnes de faire, eux aussi, cette activité » ; « Ces personnes essaient de trouver de nouveaux adeptes » ; « Ces personnes tentent d'imposer leur conviction religieuse », $\alpha = .89$).

9/ Un item d'impression générale concernant les personnes effectuant des prières de rue (« Quelle est votre impression générale concernant ces personnes ? », de 1 « très négative » à 7 « très positive »).

10/ Une mesure d'intention de contrôle social, composée de cinq items (« Dans quelle mesure essaieriez-vous de les faire changer d'avis ? » ; « Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec ce qu'ils font ? », item inversé ; « Dans quelle mesure leur communiqueriez-vous votre soutien

vis-à-vis de leur comportement ? », item inversé ; « Dans quelle mesure essaieriez-vous de leur faire comprendre que vous n'êtes pas d'accord avec leur comportement ? » ; « Dans quelle mesure condamnez-vous ces comportements ? », $\alpha = .82$).

11/ Un item de menace perçue envers ces personnes (« Dans quelle mesure, trouvez-vous que les gens qui ont des comportements comme ces personnes sont menaçants pour les français ? »).

12/ Deux items de déviance à la laïcité de la part des personnes effectuant les prières de rue (« Dans quelle mesure, ces personnes respectent le principe de laïcité ? », item inversé ; « Dans quelle mesure, trouvez-vous que le comportement de ces personnes est contraire à la laïcité ? »). Après recodage de l'item inversé, la corrélation révèle un lien positif entre les deux items, $r = .70$, $p < .001$, ce qui autorise à calculer un score de déviance à la laïcité.

13/ Deux items de déviance aux valeurs françaises (« Dans quelle mesure le comportement de ces personnes va à l'encontre de la culture française » ; « Dans quelle mesure trouvez-vous que ces personnes respectent les valeurs françaises ?, item inversé). Après recodage de l'item inversé, la corrélation révèle un lien positif entre les deux échelles, $r = .56$, $p < .001$, ce qui autorise à calculer un score de déviance aux valeurs françaises.

14/ Des questions d'ordre démographique telles que profession, année et filière d'étude, nationalité, âge et sexe des participants.

7.2.2 Résultats

7.2.2.1 Corrélations entre les dimensions de la laïcité et les différentes variables psychosociales

Les corrélations sont présentées dans le tableau 25

Tableau 25 : Corrélations de Pearson effectuées entre les dimensions de la laïcité et autres mesures ($N = 103$)

	Moyenne (Ecart-type)	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1. Protection des cultes religieux	5.51 (1.10)	-								
2. Egalité entre les cultes religieux	4.90 (1.35)	-.04	-							
3. Neutralité religieuse de l'Etat	5.97 (1.04)	-.14	-.07	-						
4. Expression des croyances religieuses	3.96 (1.33)	.24*	.03	-.60***	-					
5. Attachement à la laïcité	5.48 (1.05)	.05	.20*	.41***	-.27**	-				
6. Echelle de religiosité	2.18 (1.33)	.12	.06	-.12	.16	.13	-			
7. Préjugés anti-maghrébins	3.01 (1.15)	-.16	-.49***	.20*	-.36***	-.15	-.01	-		
8. ODS	1.89 (.81)	-.23*	-.22*	.07	-.08	-.20*	.01	.53***	-	
9. Menace perçue	1.83 (1.34)	-.13	-.40***	.14	-.26**	-.25*	-.06	.72***	.48***	-
10. Orientation politique	3.16 (1.19)	.05	-.18	-.12	-.23*	-.17	.06	.49***	.37***	.38***

* $p < .05$; ** $p < .01$; *** $p < .001$

Les corrélations révèlent que l'expression publique des croyances religieuses est négativement corrélée à la neutralité religieuse de l'Etat, $r = -.60, p < .001$, et positivement à la protection des cultes religieux par l'Etat, $r = .24, p = .015$. La dimension de l'égalité entre les cultes religieux n'est corrélée à aucune autre dimension. Quant à l'attachement à la laïcité, il est positivement corrélé avec les dimensions d'égalité, $r = .20, p = .042$, et de neutralité religieuse, $r = .41, p < .001$, mais négativement avec la dimension d'expression publique des croyances religieuses, $r = -.27, p = .006$.

De plus, l'attachement à la laïcité est négativement corrélé à l'ODS, $r = -.20, p = .041$, et à la menace perçue, $r = -.25, p = .011$. Il n'existe aucun lien entre l'attachement à la laïcité et le niveau de préjugés, l'orientation politique ou la religiosité des participants. Concernant la dimension de protection des cultes religieux, elle est uniquement corrélée négativement à l'ODS, $r = -.23, p = .021$, et n'entretient aucun lien avec les autres variables psychosociales présentes dans cette étude. Quant à la dimension d'égalité des cultes religieux, elle est corrélée négativement aux préjugés, $r = -.49, p < .001$, à l'ODS, $r = -.22, p = .024$, et au sentiment de menace perçue, $r = -.40, p < .001$. La neutralité religieuse de l'Etat est uniquement corrélée positivement aux préjugés anti-maghrébins, $r = .20, p = .041$. Enfin, la dimension d'expression publique des croyances religieuses est négativement corrélée aux préjugés, $r = -.36, p < .001$, au sentiment de menace perçue, $r = -.26, p = .007$, et à l'orientation politique, $r = -.23, p = .020$.

Par ailleurs, les variables de préjugés, d'ODS, de sentiment de menace perçue et d'orientation politique sont toutes positivement corrélées entre elles, $ps < .001$. Seule la religiosité n'est corrélée à aucune autre variable, que ce soit avec les variables psychosociales, l'attachement à la laïcité ou les différentes dimensions de la laïcité.

7.2.2.2 Evaluation des priants de rue selon la religion

Tableau 26 : Moyennes (Ecart-types) sur les variables d'évaluations des priants selon leur religion

	Musulmans	Catholiques	F
Prosélytisme	2.71 (1.60)	2.98 (1.29)	.94
Impression	3.98 (1.32)	3.79 (1.06)	.43
Contrôle social	3.52 (1.28)	3.96 (1.15)	3.30
Menace perçue	2.14 (1.50)	2.26 (1.33)	.66
Déviance envers les valeurs françaises	3.80 (1.71)	3.79 (1.43)	.00
Déviance envers la laïcité	4.62 (1.67)	5.30 (1.37)	5.15*

* $p < .05$

Concernant les variables de prosélytisme, d'impression générale envers les priants, de perception de menace, ou de déviance envers les valeurs françaises, les différentes ANOVA's effectuées ne révèlent aucune différence d'évaluation entre les priants de confession musulmane et ceux de confession catholique. Quant au contrôle social, l'ANOVA révèle seulement une différence tendancielle selon la religion en question, les personnes catholiques ($M = 3.96$, $ET = 1.15$) subissant tendanciellement davantage de contrôle social que les personnes musulmanes ($M = 3.52$, $ET = 1.28$), $F(1, 103) = 3.30$, $p = .072$, $\eta^2 = .032$. Enfin, concernant la déviance envers la laïcité, l'ANOVA révèle que les participants évaluent les catholiques faisant des prières de rue ($M = 5.30$, $ET = 1.37$) comme respectant moins le principe de laïcité que les musulmans faisant des prières de rue ($M = 4.62$, $ET = 1.67$), $F(1, 103) = 5.15$, $p = .025$, $\eta^2 = .049$.

De manière générale, peu de différences sont constatées entre l'évaluation du groupe musulman et du groupe catholique. Uniquement sur la déviance envers la laïcité, les participants évaluent les personnes catholiques effectuant des prières de rue comme respectant moins ce principe que les personnes musulmanes.

7.2.2.3 Evaluation des priants de rue selon l'adhésion aux différentes dimensions de l'EMCL

Trois modèles différents ont été testés sur l'ensemble des variables évaluant les priants de rue. Le premier modèle consiste à tester un modèle de régression linéaire avec les variables de l'âge, du sexe (recodée +1 = masculin, -1 = féminin), le degré de religiosité ainsi que l'attachement à la laïcité des participants sur l'ensemble des mesures testées. Les résultats révèlent que ces variables n'impactent pas l'évaluation des priants de rue sur l'ensemble des mesures testées, que ce soit le prosélytisme, l'impression générale des priants de rue, l'intention d'effectuer du contrôle social, la menace perçue, le sentiment de déviance envers les valeurs françaises ou la laïcité.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressés à savoir comment l'adhésion des participants à chacune des dimensions de la laïcité pouvait modérer l'évaluation de chacun des groupes religieux présentés. Pour cela, nous avons recodé notre manipulation expérimentale (-1 = article prière de rue musulmane, +1 = article prière de rue catholique), centré autour de la moyenne chacune des dimensions de la laïcité (protection des cultes religieux, égalité des cultes religieux, neutralité religieuse de l'Etat, et expression des croyances religieuses) et multiplié chacune des échelles avec la manipulation expérimentale afin de créer l'interaction. Suite à cela, nous avons effectué des régressions linéaires avec chacune des mesures d'évaluation du groupe en VD, en prenant en compte chacune des autres dimensions dans les analyses, ainsi que les variables d'attachement à la laïcité, le sexe, l'âge et la religiosité des participants en tant que variable contrôle.

Enfin, dans un troisième modèle, nous avons effectué les mêmes analyses en introduisant les mesures de préjugés, menace perçue et de l'ODS dans le modèle en tant que variables contrôles.

Lorsque des effets sont constatés, nous présentons d'abord les résultats concernant le deuxième modèle testé puis le troisième. L'ensemble des résultats sont récapitulés dans les tableaux présents en annexe 5.

- *Concernant la dimension de l'expression publique des croyances religieuses*

Concernant le **prosélytisme**, un effet d'interaction est observé entre cette dimension et les articles, $\beta = .21$, $t = 2.21$, $p = .029$, révélant que plus les participants associent la dimension de l'expression au principe de laïcité, moins ils considèrent que les musulmans font du prosélytisme ($B = -.46$, $SE(B) = .19$, $t = -2.42$, $p = .018$). L'effet d'interaction perdure dans le troisième modèle, $\beta = .23$, $t = 2.28$, $p = .025$.

Les résultats révèlent un effet principal de cette dimension, $\beta = .44$, $t = 3.79$, $p < .001$, sur **l'impression générale** envers les priants de rue, les participants associant le plus cette dimension à un principe de laïcité, ayant une impression générale plus positive des priants. L'effet reste significatif dans le troisième modèle, $\beta = .35$, $t = 2.69$, $p = .009$.

Concernant le **contrôle social**, les régressions linéaires révèlent un effet principal de l'expression publique de la religion, $\beta = -.57$, $t = -5.07$, $p < .001$, indiquant que plus les personnes associent l'expression publique de la religion au principe de laïcité, moins ils ont l'intention d'effectuer du contrôle social. De plus, les analyses révèlent un effet d'interaction, $\beta = .20$, $t = 2.20$, $p = .030$, indiquant que plus les participants associent cette dimension à un principe de laïcité, moins ils effectuent de contrôle social envers les musulmans ($B = .32$, $SE(B) = .15$, $t = 2.11$, $p = .037$). Lors du troisième modèle, les régressions linéaires révèlent un effet principal de l'expression publique de la religion, $\beta = -.41$, $t = -3.32$, $p = .001$, indiquant que plus les personnes associent l'expression publique de la religion au principe de laïcité, moins ils ont l'intention d'effectuer du contrôle social. Cependant, l'effet d'interaction entre cette dimension et la religion présentée devient non-significatif.

Concernant la **menace perçue**, un effet principal de l'expression publique de la religion est observé dans le deuxième modèle, $\beta = -.45$, $t = -3.81$, $p < .001$, ainsi que dans le troisième modèle testé, $\beta = -.25$, $t = -2.03$, $p = .045$, indiquant que plus les participants associent cette dimension au principe de laïcité, moins ils perçoivent les priants comme menaçants, et ce quelle que soit la religion.

Sur le sentiment de **déviance envers les valeurs françaises**, un effet principal de l'expression publique est observé, $\beta = -.56$, $t = -4.98$, $p < .001$, indiquant que plus les participants associent cette dimension à un principe de laïcité, plus ils considèrent que les personnes effectuant des prières de rue respectent les valeurs françaises, et ceci indépendamment de la religion présentée. Un effet d'interaction entre l'expression publique de la religion et l'article est également observé, $\beta = .21$, $t = 2.34$, $p = .021$, indiquant que moins les participants associent cette dimension à un principe de laïcité, plus ils considèrent que les musulmans effectuant des prières de rue ne respectent pas les valeurs françaises comparativement aux catholiques ($B = -.54$, $SE(B) = .21$, $t = -2.57$, $p = .012$). Dans le troisième modèle testé, l'effet principal reste significatif, $\beta = -.49$, $t = -3.86$, $p < .001$. Cependant, l'effet d'interaction entre l'expression publique et l'article devient tendanciel, $\beta = .18$, $t = 1.97$, $p = .052$, indiquant que plus les participants associent cette dimension à un principe de laïcité, plus ils ont tendance à considérer que les musulmans effectuant des prières de rue respectent les valeurs françaises ($B = -.47$, $SE(B) = .22$, $t = -2.17$, $p = .033$).

Enfin, concernant la **déviance envers la laïcité**, un effet principal de cette dimension est observé dans le deuxième modèle, $\beta = -.51$, $t = -4.40$, $p < .001$, ainsi que dans le troisième, $\beta = -.46$, $t = -3.51$, $p = .001$, indiquant que plus les participants associent cette dimension à un principe de laïcité, plus ils considèrent que les personnes effectuant des prières de rue respectent le principe de laïcité.

- *Concernant la dimension de l'égalité entre les différents cultes religieux*

Un effet principal de cette dimension est observé sur le **prosélytisme**, $\beta = -.37$, $t = -3.77$, $p < .001$, révélant que plus les participants associent la dimension d'égalité au principe de laïcité, moins ils considèrent que les personnes effectuant des prières de rue font du prosélytisme. Cet effet reste significatif dans le troisième modèle testé, $\beta = -.31$, $t = -2.66$, $p = .009$.

Un effet tendanciel de l'égalité est observé sur **l'impression générale**, $\beta = .18$, $t = 1.97$, $p = .051$, révélant que plus les participants associent la dimension d'égalité au principe de laïcité, plus ils ont tendance à avoir une impression positive des personnes effectuant des prières de rue dans le deuxième modèle testé. Aucun effet n'est présent lorsque les variables de préjugés, menace perçue et d'ODS sont entrés dans le modèle.

L'adhésion à la dimension de l'égalité entre les différents cultes religieux n'a pas d'effet sur l'intention d'effectuer du **contrôle social** envers les priants de rue.

Un effet principal de l'égalité est observé sur la **menace perçue**, $\beta = -.33$, $t = -3.48$, $p = .001$, indiquant que plus les participants associent cette dimension au principe de laïcité, moins ils perçoivent les priants comme menaçants, et ce quelle que soit la religion. Cet effet disparaît dans le troisième modèle testé.

Concernant le sentiment de **déviance envers les valeurs françaises**, un effet principal de l'égalité est observé sur cette variable, $\beta = -.19$, $t(20.14) = -2.09$, $p = .039$, révélant que plus les participants associent la dimension d'égalité au principe de laïcité, plus ils considèrent que les priants de rue respectent les valeurs françaises. Cet effet n'est plus présent dans le troisième modèle.

Enfin, il n'existe aucun effet sur la variable de déviance envers la laïcité, et ce, dans les deux modèles testés.

- *Concernant les deux dimensions de neutralité religieuse de l'Etat et de protection des cultes religieux par l'Etat.*

Concernant la neutralité religieuse de l'Etat, cette dimension n'impacte pas le jugement envers les priants de rue, et ce sur l'ensemble des mesures, et quel que soit le modèle testé.

Pour la dimension de la protection des cultes religieux par l'Etat, le deuxième modèle testé ne révèle aucun effet de cette dimension sur le jugement envers les priants de rue. Quant au troisième modèle testé, celui-ci fait apparaître un effet tendanciel d'interaction entre cette dimension et l'article sur l'intention d'effectuer du **contrôle social**, $\beta = .17$, $t = 1.91$, $p = .059$, indiquant que plus les participants associent cette dimension au principe de laïcité, moins ils ont tendance à effectuer du contrôle social envers les priants musulmans ($B = .33$, $SE(B) = .15$, $t = 2.23$, $p = .028$). Enfin, un effet d'interaction entre cette dimension et la religion ciblée apparaît concernant la **perception de menace** envers les priants, $\beta = .19$, $t = 2.24$, $p = .027$, indiquant que plus les participants associent cette dimension à un principe de laïcité, plus ils perçoivent comme menaçants les catholiques effectuant des prières de rue ($B = .31$, $SE(B) = .14$, $t = 2.14$, $p = .035$).

7.2.3 Discussion

Ces résultats mettent en évidence l'importance de prendre en compte la laïcité en tant que construit multidimensionnel. Cette étude montre que la mesure d'attachement à la laïcité ne prédit pas les attitudes et les réactions envers les différents groupes. De manière générale, les individus se disent attachés au principe de laïcité. Néanmoins, cette mesure ne suffit pas à appréhender quels jugements vont être émis à l'égard des exogroupes. Ainsi, il s'agit bien de la manière dont les participants interprètent la laïcité qui prédit l'évaluation de ces groupes. En effet, cette étude montre l'importance de l'adhésion des participants à chacune de ces dimensions dans leur jugement des exogroupes. Notamment, elle révèle que certaines dimensions sont prédictives des réactions des individus dans des situations spécifiques telles que celle étudiée lors de cette étude. Plus particulièrement, elle montre que l'adhésion aux dimensions de l'égalité entre les différents cultes religieux et de l'expression publique des croyances religieuses impacte le jugement envers les priants de rue. Concernant la dimension de l'égalité, les effets obtenus dans le deuxième modèle tendent à s'estomper lorsque d'autres variables telles que les préjugés, l'ODS ou encore la perception de menace sont entrées dans les analyses en tant que covariables. Malgré cela, l'adhésion à cette dimension reste prédictive de la tolérance envers la diversité culturelle. Nous supposons que les effets obtenus allaient être davantage des effets d'interaction avec la religion présentée dans le faux article. Plus précisément, nous avons supposé que les personnes adhérant le moins à l'égalité allaient effectuer davantage de contrôle social et juger plus négativement les priants de rue lorsque ceux-ci sont de confession musulmane plutôt que catholiques. Cependant, aucun effet n'est obtenu, ce qui laisse à penser que l'adhésion à cette dimension est révélatrice d'une tolérance globale, et pas seulement envers les minorités culturelles et religieuses. Quant à la dimension de l'expression publique, les effets révèlent que plus les participants adhèrent à cette dimension, plus ils ont une impression générale positive des priants, moins ils ont la volonté d'effectuer du contrôle social, moins ils perçoivent de menace, et moins ils considèrent que les priants ne respectent pas les valeurs françaises et de la laïcité. De plus, plus les participants adhèrent à

cette dimension, moins ils considèrent les musulmans effectuant les prières de rue comme prosélytes, moins ils ont l'intention d'effectuer du contrôle social à leur égard et moins ils les considèrent comme ne respectant pas les valeurs françaises. De manière générale, l'adhésion à cette dimension prédit une plus grande tolérance envers les différents groupes religieux, dont plus particulièrement les groupes religieux minoritaires.

Comme nous le supposions, l'adhésion aux dimensions de protection des cultes religieux et de neutralité religieuse de l'Etat n'agissent pas sur l'évaluation d'un groupe religieux (musulman ou catholique) effectuant des prières de rue.

De manière générale, les résultats indiquent des effets principaux de nos dimensions, sans que cela soit affecté par la religion dont il est question. Nous pouvons tout de même noter trois effets impliquant une différence de jugement selon la religion dont il est question. Lorsque les participants adhèrent plus à l'expression publique, les jugements envers les musulmans sont moins négatifs qu'envers les catholiques. L'un de ces effets notables concerne le prosélytisme. Pour rappel, les catholiques sont considérés comme étant plus prosélytes que les musulmans par les participants adhérant le plus à l'expression publique. Une explication possible à ce résultat concerne la perception que les participants ont eu des raisons sous-jacentes aux prières effectuées dans l'espace public. Pour rappel, Gautherin (2014) explique que les prières de rue effectuées par les musulmans ont provoqué de nombreux débats dans la sphère médiatique. L'une des raisons aux prières effectuées dans l'espace public souvent évoquée concernait le manque de place dans les édifices religieux pour pouvoir accueillir l'ensemble des musulmans. De plus, cet auteur précise, qu'au contraire, les prières de rue effectuées par les catholiques intégristes contre le mariage gay en 2012 sont passées inaperçues. Cependant, les manifestations religieuses effectuées par ces derniers peuvent être davantage considérées comme des revendications idéologiques. Il est donc possible que les participants aient perçus les motivations des priants différemment selon la religion dont il était question.

La prochaine étude a comme objectif de prendre en compte les raisons des prières de rue dans les manipulations. Il s'agit là d'une variable centrale dans le débat public, pouvant

renvoyer à la menace symbolique perçue lorsque les prières de rue sont effectuées intentionnellement. Pour rappel, la menace symbolique concerne une différence de perception intergroupe au niveau de la morale, des valeurs, normes, croyances ou attitudes (Stephan & Stephan, 1996). L'intentionnalité d'effectuer des prières de rue peut être considéré comme plus menaçant envers les valeurs de l'endogroupe lorsqu'il s'agit d'un groupe minoritaire.

Ainsi, la prochaine étude a comme objectif d'examiner si la raison sous-jacente aux comportements des cibles modère la relation entre les dimensions de l'EMCL et le jugement envers les priants de rue.

7.3 Etude 9 : Prise en compte du prosélytisme dans l'évaluation des priants de rue

7.3.1 Introduction

Lors de l'étude 8, les raisons des prières de rue n'ont pas été explicitées. De ce fait, il est compliqué de savoir de quelle manière les participants ont interprété les raisons des prières effectuées dans l'espace public. Le manque de place dans les édifices religieux a souvent été mobilisé comme raison aux prières de rue effectuées par les musulmans lors des différents débats publics concernant cette thématique. Pour rappel, les résultats de l'étude 8 n'ont mis en évidence que peu de différences de jugement selon la religion évoquée. L'objectif de cette étude est d'examiner si la motivation du comportement des cibles modère la relation entre les dimensions de l'EMCL et les jugements envers les priants. Nous supposons que lorsque l'intentionnalité est évoquée comme raison, cela active une plus forte menace sur les valeurs de son propre groupe, et ce d'autant plus lorsqu'il s'agit du groupe minoritaire. Alors que les raisons concernant les prières effectuées dans l'espace public sont ambiguës lors de l'étude 8, l'objectif dans cette étude est de clarifier les raisons sous-jacentes aux prières de rue. Pour cela, un scénario présente les prières de rue comme la conséquence d'un manque de place dans l'édifice religieux, tandis que le deuxième scénario présente les prières de rue comme la conséquence d'une volonté de prier dans l'espace public de la part des priants.

Nous supposons que les individus adhérant le plus à l'égalité de traitement entre les différents cultes religieux ainsi qu'à l'expression publique des croyances religieuses évaluent les priants plus positivement que ceux adhérant le moins à ces deux dimensions.

De plus, nous supposons que les personnes adhérant le moins à l'expression publique des croyances religieuses et à l'égalité entre les différents cultes religieux jugent plus négativement les priants manifestant une volonté de prier dans un espace public que les priants effectuant des prières dans un espace public par manque de place.

7.3.2 Méthode

7.3.2.1 Participants

166 participants ($M_{\text{âge}} = 21.36$; $ET = 4.21$), ont participé volontairement à cette étude. L'échantillon était composé de 90,4 % d'étudiants de différentes filières, de 9 % de participants non-étudiants (une personne non-renseignée), et de 57.2 % de femmes. Tous les participants étaient de nationalité française, et étaient recrutés sur différents campus et universités de Rennes.

7.3.2.2 Procédure

Lors du recrutement, il leur était demandé s'ils voulaient participer à trois études indépendantes les unes des autres dans le cadre d'un travail de thèse. L'expérience s'effectuait en trois étapes. Dans un premier temps, les participants devaient remplir un questionnaire comprenant différentes échelles ainsi que des données sociodémographiques. Ensuite, ils devaient effectuer une deuxième étude consistant en une tâche distractive. Enfin, ils devaient remplir un troisième questionnaire après avoir lu un faux article de presse présentant les différentes conditions expérimentales 2 (prière de rue pratiquée par des catholiques vs. des musulmans) X 2 (prière de rue effectuée par prosélytisme vs. par manque de place dans l'édifice religieux).

Ils étaient ensuite débriefés et remerciés pour leur participation.

7.3.2.3 Outil

Les participants devaient répondre aux différentes échelles énumérées ci-dessous, présentées sous un format de type Likert, allant de 1, « pas du tout d'accord avec les propositions », à 7, « tout à fait d'accord avec la proposition » :

1/ L'EMCL, composée de la dimension « expression publique des croyances religieuses » comprenant quatre items ($\alpha = .78$) ; la dimension « égalité entre les différents cultes religieux » comprenant quatre items ($\alpha = .66$) ; la dimension « neutralité religieuse de

l'Etat » composée de quatre items ($\alpha = .49$) ; la dimension « protection des cultes religieux » composée de quatre items ($\alpha = .77$).

2/ Une mesure d'attachement à la laïcité inspirée de l'étude de Barthélémy et Michelat (2007) composée de 3 items (p.ex. « Diriez-vous que vous adhérez au principe de laïcité ? », $\alpha = .62$).

3/ L'échelle réduite de religiosité de Saroglou (2011), composée de quatre items (p.ex. « J'apprécie appartenir à un groupe/communauté religieuse », $\alpha = .93$).

4/ L'échelle réduite de préjugés anti-maghrébins de Dambrun et Guimond (2001) composée de 7 items (p.ex. « Je ne serais pas inquiet si la plupart de mes collègues étaient d'origine arabe », item inversé, $\alpha = .76$).

Les participants devaient ensuite indiquer s'ils étaient athées, agnostiques, croyants pratiquants ou croyants non pratiquants. Dans le cas où ils avaient une croyance, ils devaient préciser laquelle. Pour finir, des questions d'ordre démographique telles que profession, année et filière d'étude, nationalité, âge et sexe des participants étaient posées.

Une fois le questionnaire rempli, les participants devaient effectuer une tâche de distraction consistant à recoder des images en lettres en un temps imparti.

Dans un second temps, les participants étaient assignés aléatoirement à l'une des quatre conditions expérimentales (prières de rue effectuées par des catholiques vs. musulmans ; raison des prières de rue : manque de place vs. prosélytisme) présentées sous forme d'article de presse :

« Prières dans la rue sur la place [REDACTED]

Aujourd'hui, c'est une scène particulière qui s'est déroulée devant les passants, dans la ville de [REDACTED]. En effet, au moment de la prière, devant la petite église [mosquée] présente sur la place [REDACTED], pas moins d'une cinquantaine de catholiques [musulmans] se sont retrouvés dans la rue afin de prier. De manière délibérée et volontaire, ces priants ont donc pratiqué leur religion devant l'édifice religieux [Par manque de place dans l'édifice religieux, ces priants ont donc pratiqué leur religion devant celui-ci]. Ainsi, différentes personnes se sont installées sur la place, pendant une trentaine de minutes afin de prier. »

Ils devaient ensuite répondre aux différentes échelles présentées ci-dessous :

5/ Une échelle de prosélytisme inspirée de Lecoq et Rimé (2009) composée de quatre items (p.ex. « Ces personnes font de la propagande religieuse », $\alpha = .93$).

6/ Un item d'impression générale concernant les personnes effectuant des prières de rue (« Quelle est votre impression générale concernant ces personnes ? », de 1 « très négative » à 7 « très positive »).

7/ Une mesure de contrôle social, composée de cinq items (p.ex. « Dans quelle mesure essaieriez-vous de les faire changer d'avis ? », $\alpha = .87$).

8/ Un item de menace perçue envers ces personnes (« Dans quelle mesure, trouvez-vous que les gens qui ont des comportements comme ces personnes sont menaçants pour les français ? »).

9/ Deux items de déviance à la laïcité de la part des personnes effectuant les prières de rue (p.ex. « Dans quelle mesure, ces personnes respectent le principe de laïcité ? », item inversé). Après inversion de l'item, la corrélation révèle un lien positif entre les deux items, $r = .55$, $p < .001$, ce qui autorise à calculer un score de déviance à la laïcité.

10/ Des questions d'ordre démographique telles que profession, année et filière d'étude, nationalité, âge et sexe des participants.

7.3.3 Résultats et discussion

7.3.3.1 Corrélations entre les dimensions de la laïcité et les différentes variables

psychosociales

Tableau 27 : Corrélations de Pearson effectuées entre les dimensions de l'EMCL et autres mesures ($N = 166$).

	Moyenne (Ecart-type)	1	2	3	4	5	6
1. Expression	4.08 (1.38)	-					
2. Egalité	5.46 (1.18)	.13	-				
3. Protection	5.37 (1.22)	.17*	-.06	-			
4. Neutralité	5.91 (.91)	-.21**	.21**	.09	-		
5. Attachement laïcité	5.63 (1.09)	-.07	.20**	.21**	.26**	-	
6. Religiosité	2.44 (1.64)	.08	-.19*	.16	-.27**	-.23**	-
7. Préjugés	2.90 (1.09)	-.30***	-.35***	.07	.06	-.16*	.28**

* $p < .05$; ** $p < .01$; *** $p < .001$

7.3.3.2 Evaluation des priants de rue

Tout d'abord, l'ANOVA effectuée sur la variable prosélytisme entre le scénario « par manque de place » et le scénario « par choix » révèle une différence significative sur l'échelle de prosélytisme, $F(1, 165) = 21.32, p < .001, \eta^2 = .116$, indiquant que les participants évaluent les priants effectuant des prières dans l'espace public « par choix » comme étant plus prosélytes ($M = 2.74, ET = 1.68$) que l'article « par manque de place » ($M = 1.75, ET = .95$). Ce résultat montre que notre manipulation expérimentale a fonctionné. Les participants n'évaluent pas les priants de rue différemment sur l'échelle de prosélytisme selon leur religion.

L'ANOVA révèle un effet principal de la raison des prières de rue sur l'intention d'effectuer du contrôle social, $F(1, 165) = 5.94, p = .016, \eta^2 = .035$, les participants voulant effectuer plus de contrôle social lorsque les priants font des prières de rue par volonté ($M = 3.52, ET = 1.40$) que par manque de place ($M = 3.03, ET = 1.18$), et ceci, indépendamment de la religion.

Un effet principal est aussi constaté sur la déviance perçue de la laïcité concernant les raisons des prières de rue, $F(1, 165) = 5.61, p = .019, \eta^2 = .033$, les participants considérant les priants de rue prosélytes comme respectant moins la laïcité ($M = 4.59, ET = 1.64$) que ceux effectuant des prières de rue par manque de place ($M = 4.02, ET = 1.48$).

Aucun effet des conditions expérimentales n'est constaté sur les variables d'impression générale envers les priants de rue et de menace perçue.

Tableau 28 : Moyennes (Ecart-types) sur les variables d'évaluations des priants selon leur religion et la raison des prières de rue

	Par prosélytisme		Par manque de place	
	Musulmans	Catholiques	Musulmans	Catholiques
Prosélytisme	2.49 (1.38)	2.98 (1.38)	1.69 (.79)	1.82 (1.11)
Impression générale	4.31 (1.26)	4.05 (1.50)	4.46 (1.50)	4.44 (1.13)
Contrôle social	3.61 (1.45)	3.43 (1.35)	3.06 (1.17)	3.00 (1.19)
Menace perçue	1.95 (1.36)	2.07 (1.50)	1.90 (1.28)	2.12 (1.49)
Déviance envers la laïcité	4.69 (1.70)	4.49 (1.60)	4.29 (1.52)	3.74(1.40)

7.3.3.3 Evaluation des priants de rue selon l'adhésion aux différentes dimensions de l'EMCL

Dans un premier modèle d'analyse de régression linéaire, nous avons examiné si les différentes mesures étaient affectées par l'âge, la religiosité, l'attachement au principe de laïcité ou le sexe des participants. Pour cela, nous avons recodé la variable sexe (-1 = féminin ; +1 = masculin) et centré autour de la moyenne les trois autres variables puis effectué des régressions linéaires avec chacune des mesures d'évaluation du groupe en VD.

Les résultats ne révèlent aucun effet significatif de l'âge, du sexe, de l'attachement au principe de laïcité ou de la religiosité des participants sur l'ensemble des mesures d'évaluation du groupe, que ce soit le prosélytisme, l'impression générale des priants, l'intention d'effectuer du contrôle social, le sentiment de menace perçue, la déviance perçue des priants envers la laïcité. L'ensemble des résultats sont résumés dans les tableaux présentés en annexe 6.

Dans un deuxième modèle, nous avons étudié comment l'adhésion des participants à chacune des dimensions de la laïcité pouvait modérer l'évaluation de chacun des groupes religieux présentés. Pour cela, nous avons recodé nos manipulations expérimentales (-1 = article prière de rue musulmane, +1 = article prière de rue catholique ; -1 = par volonté, +1 = manque de place), centré autour de la moyenne chacune des dimensions de la laïcité (protection des cultes religieux, égalité des cultes religieux, neutralité religieuse de l'Etat, et expression des croyances religieuses) et multiplié chacune des échelles avec la manipulation expérimentale afin de créer l'interaction. Suite à cela, nous avons effectué des régressions linéaires avec chacune des mesures d'évaluation du groupe en VD, en prenant en compte chacune des autres dimensions dans les analyses, ainsi que les variables de préjugés, d'attachement à la laïcité, le sexe, l'âge et la religiosité des participants en tant que variable contrôle. Les effets principaux concernant notre manipulation expérimentale (article prière de rue musulmane vs. prière de rue catholique ; raisons des prières de rue : par volonté vs. par manque de place) ne sont pas retranscrits ci-dessous.

- *Concernant la dimension de l'expression publique des croyances religieuses*

Un effet tendanciel de cette dimension est observé sur **l'impression générale** des participants envers les priants de rue, $\beta = .17$, $t = 1.95$, $p = .54$, révélant que plus les participants adhèrent à l'expression publique, plus ils ont tendance à avoir une impression générale des priants positive.

Un effet principal de cette dimension est observé sur l'intention d'effectuer du **contrôle social**, $\beta = -.37$, $t = -4.30$, $p < .001$, révélant que plus les participants adhèrent à l'expression publique, moins ils ont l'intention d'effectuer du contrôle social envers les priants de rue.

Un effet principal de cette dimension est également observé sur la **menace perçue**, $\beta = -.18$, $t = -2.13$, $p = .035$, révélant que plus les participants adhèrent à l'expression publique, moins ils perçoivent les priants de rue comme menaçants.

Enfin, un effet principal de cette dimension est observé sur **la déviance envers la laïcité**, $\beta = -.40$, $t = -4.82$, $p < .001$, révélant que plus les participants adhèrent à l'expression publique, plus ils considèrent que les priants de rue respectent le principe de laïcité.

- *Concernant la dimension de l'égalité entre les différents cultes religieux*

Aucun effet de cette dimension n'est constaté sur l'ensemble des mesures d'évaluation des priants de rue.

- *Concernant la dimension de protection des cultes religieux par l'Etat*

Aucun effet de cette dimension n'est constaté sur l'ensemble des mesures.

- *Concernant la dimension de neutralité religieuse de l'Etat et de ses institutions*

Un effet d'interaction est observé entre cette dimension et la raison pour laquelle les priants de rue prient, $\beta = -.18$, $t = -2.10$, $p = .037$, sur la variable de **prosélytisme**, révélant que plus les participants associent la dimension de la neutralité au principe de laïcité, plus ils considèrent les priants de rue comme étant prosélytes lorsqu'ils effectuent les prières dans la rue par volonté ($B = -.72$, $SE(B) = .16$, $t = -4.66$, $p < .001$). De plus, un effet d'interaction entre la neutralité religieuse de l'Etat, la religion et la raison des prières de rue est observé, $\beta = -.20$, $t = -2.39$, $p = .018$, révélant que les participants qui adhèrent le plus à la neutralité religieuse considèrent les catholiques qui effectuent leur prière dans la rue par volonté comme étant plus prosélytes ($B = .73$, $SE(B) = .25$, $t = 2.94$, $p = .004$).

De plus, un effet d'interaction entre la dimension de neutralité et la raison pour laquelle les prières de rue sont effectuées est observé sur la **menace perçue**, $\beta = -.25$, $t = -2.93$, $p = .004$, révélant que plus les participants adhèrent à la neutralité religieuse de l'Etat, moins ils considèrent les personnes effectuant des prières de rue par manque de place comme menaçantes ($B = -.25$, $SE(B) = .10$, $t = -2.51$, $p = .013$), et au contraire, plus ils considèrent les personnes priant dans la rue par prosélytisme comme tendanciellement menaçantes ($B = .26$, $SE(B) = .15$, $t = 1.73$, $p = .085$).

7.4 Conclusion et discussion du chapitre 7

Pris dans leur ensemble, ces résultats soutiennent nos hypothèses. Les dimensions de l'expression publique et de l'égalité entre les différents cultes religieux prédisent l'évaluation des groupes. L'adhésion à ces deux dimensions sous-tend une plus grande tolérance envers la diversité culturelle. Cependant, l'effet de la dimension de l'égalité semble avoir un impact moindre que ce à quoi nous nous attendions. En effet, bien que la première étude montre que l'adhésion à cette dimension amène les participants à ressentir moins de menace envers les groupes religieux, les percevoir comme plus respectueux du principe de laïcité, et avoir une impression générale plus positive, ces effets ne sont plus présents lorsque d'autres variables sont entrées dans le modèle. De plus, l'étude 2 n'a pas permis de répliquer ces résultats. Quant à l'expression publique des croyances religieuses, il semble qu'elle soit la principale dimension prédisant l'évaluation des minorités culturelles et religieuses. En effet, sur nos deux études, les résultats montrent que l'adhésion à cette dimension impacte positivement l'évaluation des priants de rue, et ce sur l'ensemble des variables testées. Quant à la dimension de la neutralité religieuse, des effets sont constatés dans la deuxième étude. Plus précisément, plus les participants adhèrent à cette dimension, plus ils perçoivent les priants de rue comme menaçant lorsqu'ils prient dans la rue de façon délibérée que par manque de place. Pour rappel, cette dimension est corrélée négativement à la dimension de l'expression publique. Il est donc possible que les individus adhérant à cette dimension étendent le principe de neutralité religieuse de l'Etat à l'ensemble de la sphère publique expliquant les effets inverses à l'adhésion de la dimension de l'expression publique. Comme attendu, la dimension de la protection ne joue aucun rôle dans l'évaluation des groupes religieux. La scène présentée dans ces deux études ne concerne pas le rôle de l'Etat, expliquant pourquoi les deux dimensions (protection et neutralité) n'impactent que peu, voire pas du tout l'évaluation des priants de rue. Afin d'étudier plus en détail l'impact de ces dimensions sur les différents processus psychologiques, il faudrait mettre en place une situation qui implique ces dimensions. Par exemple, il pourrait être intéressant d'étudier la façon dont l'adhésion à la neutralité religieuse de l'Etat influence

l'évaluation de la mise en place des crèches dans les mairies pendant la période de Noël, et ce en lien avec d'autres variables telles que la religiosité des participants. Il y a quelques années de cela, cette situation avait suscité des débats sur le principe de laïcité.

Dans les deux études, l'attachement à la laïcité ne prédit pas l'évaluation des groupes religieux, ce qui, une fois de plus, montre l'importance de prendre en compte la laïcité en tant que construit multidimensionnel. Plus singulièrement, ces deux études montrent que certaines dimensions, dont plus particulièrement l'expression des croyances religieuses, sont prédictives des réactions des individus dans des situations spécifiques. La manière dont les individus interprètent le principe de laïcité est donc cruciale dans l'évaluation des exogroupes. En effet, ceux qui par principe de laïcité adhèrent à la dimension de l'expression publique vont avoir une perception des minorités religieuses en France radicalement différente de ceux qui, par principe de laïcité, veulent que l'expression de la religion reste du domaine privé. Un autre effet intéressant concerne la persévérance de ces résultats lorsque d'autres variables, telles que l'ODS ou les préjugés, sont pris en compte dans les analyses. L'adhésion à ces dimensions prédit l'évaluation des groupes indépendamment de l'expression des préjugés. Cela montre donc l'importance de prendre en compte les croyances relatives à la laïcité en tant que construit à part entière, indépendamment des préjugés ou autres variables psychosociales.

De plus, ces études permettent de relativiser les résultats obtenus par Kamiejski et al. (2012) et Nugier et al. (2016) qui montraient que l'adhésion à la laïcité est reliée à une plus grande intolérance envers la diversité culturelle. Il s'agit de la manière dont les individus conçoivent la laïcité qui est liée à plus ou moins de tolérance envers la diversité culturelle et non le principe en lui-même.

Enfin, suite aux nombreux débats et polémiques intervenus ces dernières années concernant la place de la religion musulmane dans la société française, cette série d'étude montre l'importance que joue le principe de laïcité dans le jugement des minorités et l'éducation qui doit être faite autour de ce principe afin que les citoyens puissent réapprendre ce qu'est le principe de laïcité.

CHAPITRE 8

DISCUSSION GENERALE

Le principe de laïcité, institué en 1905 par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, puis devenu principe constitutionnel en 1946 à partir de la IV^{ème} République, est aujourd'hui considéré comme un pilier du modèle républicain français (Kamiejski et al., 2012 ; Streiff-Fénart, 2009). L'importance accordée à ce principe ne cesse d'être rappelée. L'un des derniers rappels a été effectué le 20 mars 2017 lors du débat entre les différents candidats à l'élection présidentielle de 2017. L'importance accordée à ce principe est aussi partagée par les français comme le révèle le sondage IFOP effectué en 2017 indiquant que 90 % des français considèrent la laïcité comme une valeur essentielle de la République française. Cependant, bien que la loi de 1905 établisse la laïcité comme un principe de tolérance, les premières études menées sur cette thématique suggèrent que l'adhésion à ce principe est en lien avec les préjugés et l'intolérance envers la diversité culturelle (Kamiejski et al., 2012 ; Nugier et al., 2016). L'une des explications à ces résultats est qu'il s'agit d'une conception de la laïcité limitant ce principe à la restriction des manifestations des croyances religieuses à la sphère privée. Cependant, la loi de 1905, non seulement, ne limite pas l'expression des croyances religieuses à la sphère privée, mais en plus, ne se réduit pas à cette dimension. En effet, cette loi instaure la séparation du religieux et de l'étatique, mais prend aussi en compte d'autres aspects relatifs à la laïcité (voir Baubérot, 2000, 2012 ; Pena-Ruiz, 2014).

Le premier objectif du travail expérimental de cette thèse consistait à créer une échelle prenant en compte l'aspect multidimensionnel des croyances relatives à la laïcité. Dans un deuxième temps, l'objectif était d'étudier les liens entre l'adhésion aux dimensions composant ce principe et les idéologies intergroupes que sont le multiculturalisme, l'assimilation et le colorblind, et de voir dans quelle mesure l'adhésion aux différentes dimensions sous-jacentes à la laïcité prédit une plus grande tolérance envers la diversité culturelle. De la même manière, le

troisième objectif était d'étudier dans quelle mesure l'adhésion à ces dimensions promeut la tolérance envers la diversité culturelle et religieuse, mais dans un contexte spécifique impliquant une situation en lien avec la laïcité que sont les prières effectuées dans l'espace public.

8.1 Une laïcité, des croyances !

A partir de lectures provenant de différentes sources traitant de la laïcité, nous avons établi que ce principe se construisait autour de cinq composantes théoriques nommées « expression publique des croyances religieuses », « protection des différents cultes religieux par l'Etat », « neutralité religieuse de l'Etat et de ses institutions », « égalité entre les différents cultes religieux » et « liberté des croyances religieuses ». Les deux premières études consistaient à effectuer des analyses factorielles exploratoires (étude 1, $N = 238$) puis confirmatoires (étude 2, $N = 207$) afin de valider statistiquement l'échelle de mesure des croyances relatives à la laïcité. La structure définitive de l'échelle a permis de mettre en évidence quatre dimensions autour desquelles la laïcité est structurée. Ces dimensions sont « l'égalité des différents cultes religieux » impliquant un traitement indifférencié et égalitaire de chaque culte religieux par l'Etat (p.ex. « Par principe de laïcité, il est normal que certains cultes religieux soient plus contrôlés par l'Etat que d'autres », item inversé) ; « la neutralité religieuse de l'Etat et de ses institutions » impliquant que les institutions ou représentants de l'Etat n'ont, en aucun cas, le droit d'afficher leur affiliation à une religion, cette neutralité religieuse s'étendant jusque dans le cadre des écoles publiques (p.ex. « Un représentant de l'Etat doit s'abstenir de mettre en avant une quelconque appartenance religieuse par principe de laïcité ») ; « la protection des différents cultes religieux par l'Etat », celui-ci se posant en tant que protecteur des cultes religieux, garantissant leur libre exercice et punissant les personnes qui troublent cette liberté de culte (p.ex. « Par principe de laïcité, l'Etat doit nécessairement protéger les différentes religions ») ; « l'expression publique des croyances religieuses » qui implique que toute personne a le droit d'exprimer et de manifester librement

sa religion dans l'espace public (p.ex. « Par principe de laïcité, il est normal que toute personne soit libre de manifester son appartenance religieuse, en privé comme en publique »).

Concernant la liberté des croyances religieuses, cette composante a disparu de l'échelle définitive. Bien que les textes de lois fondamentaux traitant de la laïcité fassent référence à cette composante, deux explications peuvent justifier l'absence de celle-ci dans l'échelle définitive. Premièrement, la liberté de croire ou de ne pas croire peut être considérée comme un principe n'étant pas lié à la laïcité par les français mais considérée comme un principe beaucoup plus général relevant plus des droits fondamentaux de l'homme, inhérent à toute démocratie. De plus, les débats de ces dernières années autour du principe de laïcité ne concernent pas cette composante mais sont beaucoup plus liés à d'autres dimensions comme la neutralité religieuse de l'Etat (par exemple la mise en place de crèches dans les mairies) ou l'expression publique des croyances religieuses (par exemple l'affaire du voile). De ce fait, les français n'associent peut-être pas cette dimension au principe de laïcité. La seconde explication est que, au contraire, cette composante englobe l'ensemble des autres dimensions. Pour rappel, les items créés à partir de cette composante se répartissaient sur plusieurs autres facteurs et ne composaient pas une seule dimension. Afin de nous assurer de ce que mesurent les facteurs mis en évidence à travers les analyses factorielles, nous avons fait le choix de retirer les items relatifs à cette composante théorique, mais il se peut que chacune de nos dimensions se réfèrent indirectement à la liberté des croyances religieuses. Pour cette raison, notre échelle ne permet pas de mesurer l'adhésion spécifique des participants à cette composante, ce qui constitue ainsi une limite de notre échelle.

Concernant les autres dimensions mises en évidence à travers la création de l'EMCL, le test-retest (Etude 5, $N = 71$) a permis de montrer que les croyances relatives à la laïcité sont relativement stables dans le temps. Pendant le délai entre les deux passations, aucun événement majeur touchant de près ou de loin le principe de laïcité (débats autour de la laïcité, attentats,...) n'a eu lieu. Ce travail de thèse, ayant comme objectif d'étudier l'impact de l'adhésion aux dimensions sous-jacentes à la laïcité sur la tolérance envers la diversité culturelle, les travaux effectués dans le cadre de cette thèse ne permettent pas de conclure à un quelconque impact de

ces événements sur les croyances des individus relatives à la laïcité. Bien que les croyances relatives à la laïcité restent stables dans le temps, d'autres études pourraient être menées à l'avenir afin d'étudier dans quelle mesure un événement lié à la laïcité peut modifier les croyances que les gens ont à propos de ce principe. Cohu et al. (2016) ont montré que l'attachement des individus à la laïcité a significativement diminué entre deux et quatre semaines après les attentats perpétrés contre Charlie Hebdo. Il est donc possible d'observer des effets similaires concernant les croyances relatives à la laïcité. Nous reviendrons sur ce point un peu plus tard.

Dans la continuité de la création de l'EMCL, le premier axe de recherche consistait à étudier de manière corrélationnelle le lien entre l'adhésion aux dimensions de l'EMCL et d'autres variables psychosociales en lien avec la tolérance envers la diversité culturelle telles que l'ODS et les préjugés (Etude 2) et le principe de laïcité (Etude 3, $N = 56$). Les résultats révèlent que l'échelle de religiosité est corrélée positivement aux dimensions de l'expression publique des croyances religieuses et de protection des cultes religieux, mais négativement à la neutralité religieuse de l'Etat. De plus, les t-tests effectués entre les participants de confession catholique et les participants athées et agnostiques révèlent des différences significatives d'adhésion aux dimensions de l'EMCL, les personnes de confession catholique adhérant davantage à la protection des cultes religieux, et moins aux dimensions de l'égalité entre les différents cultes religieux et de neutralité religieuse de l'Etat que les participants sans religion. Quant à leur degré d'attachement au principe de laïcité, aucune différence significative n'est constatée entre ces deux groupes. Les préjugés anti-maghrébins et anti-immigrés sont négativement corrélés à l'égalité entre les différents cultes religieux. Concernant l'ODS, elle est négativement corrélée à l'égalité entre les différents cultes religieux et à la neutralité religieuse de l'Etat. L'échelle de laïcité créée par Kamiejski et al. (2012) est négativement corrélée aux dimensions de l'expression publique des croyances religieuses ainsi qu'à la protection des cultes religieux par l'Etat. Enfin, la dimension citoyenneté de l'échelle d'adhésion au modèle républicain n'est corrélée à aucune de nos dimensions ce qui est congruent avec les résultats obtenus par Kamiejski et al. (2012) montrant que la laïcité et la

citoyenneté sont deux construits indépendants. A cela, ajoutons que les dimensions de l'EMCL sont différemment reliées les unes aux autres. En effet, les dimensions de neutralité et d'expression sont négativement corrélées entre elles, alors que l'égalité entre les cultes religieux est positivement corrélée à l'expression publique des croyances religieuses. Quant à la protection des cultes religieux, cette dimension n'est corrélée à aucune autre. Pour rappel, l'ensemble de ces dimensions provient de sources traitant de la laïcité. Les corrélations négatives entre l'adhésion aux différentes dimensions indiquent que les individus n'adhèrent pas au principe de laïcité mais bien à des conceptions de la laïcité, pouvant être opposées au principe de laïcité, tel qu'il a été conçu historiquement. L'absence de corrélation entre certaines de nos dimensions et les préjugés ou l'échelle de laïcité créée par Kamiejski et al. (2012), voire des corrélations négatives montrent que la laïcité n'est pas prédictive de plus de préjugés envers les maghrébins et les immigrés. Il s'agit bien d'une conception de la laïcité, notamment mesurée à travers l'échelle créée par Kamiejski et al. (2012) qui est liée à plus de préjugés et non le principe de laïcité en lui-même.

Pris dans leur ensemble, ces résultats suggèrent que la perception du principe de laïcité est un sujet d'étude complexe, et que l'interprétation que les personnes en font est liée à leur positionnement sur d'autres variables telles que les préjugés, la religiosité ou encore l'ODS. Ces résultats révèlent que le positionnement des participants sur chacune de ces dimensions est indépendant de leur attachement à la laïcité. Pour rappel, cette échelle mesure leur attitude à l'égard de la laïcité sans pour autant donner une définition de ce qu'est la laïcité. Les résultats indiquent que cette variable est peu, voire pas du tout liée aux dimensions de l'EMCL. L'attachement à la laïcité ne permet donc pas de comprendre quelles sont les différentes conceptions que les individus ont de ce principe. Par exemple, les personnes de confession catholique se disent tout autant attachées à la laïcité que les personnes non-croyantes. Cependant, on remarque que l'adhésion de ces deux populations à l'EMCL diffère sur trois des quatre dimensions. Ainsi, leur attachement à ce principe ne reflète pas les croyances sous-jacentes à leur adhésion. Ce premier axe de recherche montre ainsi l'importance de prendre en

compte l'aspect multidimensionnel de la laïcité. L'outil créé lors de ce travail permet ainsi de prendre en compte plus finement la complexité liée à la perception du principe de la laïcité.

De plus, cette échelle a été validée auprès d'une population de confession musulmane (Etude 4, $N = 107$) ce qui constitue une véritable plus-value de cette échelle. En effet, le principe de laïcité est souvent convoqué au regard de la religion, et plus particulièrement concernant la population musulmane. Cet outil permet d'étudier les croyances relatives à la laïcité du point de vue des groupes minoritaires religieux en France.

Pour conclure sur ce premier axe de recherche, l'ensemble de ces études a permis de construire et de valider statistiquement une échelle prenant en compte l'aspect multidimensionnel de la laïcité, auprès d'une population tout-venant ainsi qu'une population de confession musulmane. De plus, ces études révèlent que la laïcité n'est pas liée de façon systématique à de plus forts préjugés contrairement aux résultats obtenus par Kamiejski et al. (2012). De ce constat, découle le deuxième objectif qui est d'étudier dans quelle mesure l'adhésion aux différentes dimensions de l'EMCL prédit la tolérance envers la diversité culturelle.

8.2 Laïcité, prédicteur de tolérance ?

Le deuxième axe de recherche consistait à étudier dans quelle mesure l'adhésion aux dimensions de l'EMCL atténue ou au contraire augmente l'intolérance envers les autres groupes, et ce en lien avec les idéologies intergroupes. Pour cela, deux études ont été menées. La première ($N = 142$) consistait à étudier de manière corrélationnelle le lien entre les dimensions de l'EMCL, les idéologies intergroupes et les préjugés. Les résultats révèlent que les dimensions d'égalité et d'expression sont positivement corrélées au multiculturalisme et négativement à l'assimilation. De plus, la dimension égalité est positivement corrélée au colorblind. Quant à la protection des cultes religieux, elle est positivement corrélée au multiculturalisme. Enfin, les régressions linéaires révèlent que trois de nos dimensions, la protection, l'égalité et l'expression, prédisent le niveau de préjugés des participants. Ce résultat

a été répliqué sur la deuxième étude concernant les dimensions de l'expression publique des croyances religieuses et de l'égalité entre les différents cultes religieux. Concernant la dimension de la protection des cultes religieux, l'effet de l'adhésion à cette dimension sur les relations intergroupes est plus ambigu. En effet, elle ne prédit pas systématiquement le niveau de préjugés des participants. De plus, les études menées dans le premier axe de recherche indiquent que cette dimension, bien que faiblement, est corrélée positivement aux préjugés anti-maghrébins et immigrés (Etude 2) alors que l'étude 4 effectuée auprès d'une population musulmane montre que cette dimension est négativement corrélée à l'ODS. Il est donc possible que son rôle sur les relations intergroupes soit sensible à d'autres aspects inhérents aux participants tels que la religion.

Pour résumer, ces résultats signifient que les personnes, qui, par principe de laïcité adhèrent à l'expression publique des croyances religieuses et à l'égalité des cultes religieux sont davantage orientées vers des idéologies qui promeuvent la tolérance envers la diversité culturelle telles que le multiculturalisme. Au contraire, les personnes qui, par principe de laïcité, n'adhèrent pas à ces deux dimensions, adhèrent davantage à des idéologies peu tolérantes envers la diversité culturelle telles que l'assimilation et sont davantage enclines à exprimer des préjugés. Une fois de plus, ces résultats révèlent la complexité des différentes perceptions que les individus ont de la laïcité. En effet, selon la manière dont les personnes conçoivent ce principe, les effets sur les relations intergroupes sont différents.

La seconde étude ($N = 130$) consistait à appliquer une méthodologie différente, toujours dans l'objectif d'étudier dans quelle mesure l'adhésion aux dimensions de l'EMCL prédit la tolérance envers la diversité culturelle. Pour cela, nous nous sommes intéressés à la perception que les participants ont d'une personne immigrée selon la stratégie d'acculturation choisie. Alors que dans la première étude, il s'agissait d'étudier les conséquences de l'adhésion aux dimensions de l'EMCL sur la tolérance à un niveau idéologique, cette deuxième étude s'intéressait au jugement d'une personne issue de l'immigration. Les participants devaient lire un scénario présentant Ahmed, un immigré du Maghreb, qui adoptait une stratégie

d'acculturation selon le modèle de Bourhis et al. (1997) que sont l'intégration, la marginalisation, l'assimilation, et la séparation (voir Maisonneuve & Testé, 2007). Après lecture du scénario, les participants devaient rapporter leur perception d'Ahmed sur des critères de moralité, de sociabilité et de compétence, ainsi que leurs émotions ressenties et leurs intentions comportementales envers Ahmed (voir Fiske et al., 2002, 2007 ; López-Rodríguez & Zagefka, 2015). Contrairement à nos attentes, les analyses révèlent que les dimensions n'impactent pas l'évaluation d'Ahmed. Le seul effet notable concerne la dimension de l'égalité. Les participants adhérant le plus à cette dimension attribuent moins d'émotions, positives comme négatives, à Ahmed. De plus, l'étude 6 révèle que cette dimension est positivement corrélée au colorblind. Nous pensons donc, que le mécanisme sous-jacent à l'adhésion à cette dimension est similaire à celui du colorblind. De ce fait, les participants adhérant à cette dimension ne veulent pas évaluer Ahmed uniquement sur les critères présents dans les différents scénarii.

Sur la base de ces résultats, nous en avons conclu deux points importants. Le premier est que l'adhésion aux dimensions de l'EMCL joue un rôle sur les relations intergroupes à un niveau général. Lorsqu'on examine les liens entre l'EMCL et les mesures idéologiques ainsi que les préjugés, il apparaît que deux de nos dimensions, l'égalité entre les différents cultes religieux et l'expression publique des croyances religieuses, ont un impact sur la tolérance envers la diversité culturelle. Le second point est que, bien que ces dimensions jouent un rôle à un niveau idéologique, elles n'apparaissent plus comme importantes lorsqu'il s'agit d'évaluer une personne, à un niveau plus concret. Il se peut que les croyances relatives à la laïcité ne soient pas pertinentes dans ce contexte particulier, n'étant pas lié au principe de laïcité. Ainsi, le troisième axe de recherche avait pour objectif d'étudier l'impact des croyances relatives à la laïcité sur la tolérance envers la diversité culturelle et religieuse dans un autre contexte, beaucoup plus lié à la laïcité.

8.3 Rôle de l'EMCL sur la tolérance envers la diversité culturelle dans un contexte de mise en application de la laïcité

L'objectif de ce chapitre était d'étudier l'impact de l'adhésion des individus à l'EMCL sur leur jugement envers des priants de rue, en tenant compte de la religion dont il était question. Pour cela, les participants devaient lire un faux article de presse présentant des prières de rues effectuées soit par des musulmans, soit par des catholiques. La première étude ($N = 103$) révèle que les dimensions d'expression publique et d'égalité entre les différents cultes sont prédicteurs du jugement envers les priants de rue. Il s'agit majoritairement d'effets principaux, indiquant qu'une plus forte adhésion à ces dimensions est liée à une impression générale plus positive des priants, à une perception de prosélytisme et de menace moindre, à une perception d'un plus grand respect des valeurs françaises et de la laïcité de la part des priants, et à moins d'intention d'effectuer du contrôle social. Ces résultats se retrouvent quelle que soit la religion présentée. Concernant la seconde étude ($N = 166$), le protocole expérimental restait le même, mais en plus de la religion présentée, nous manipulons les raisons sous-jacentes aux prières de rue. Dans un cas, celles-ci étaient présentées comme indépendantes de la volonté des priants, à cause d'un manque de place dans l'édifice religieux alors que dans un autre cas, il s'agissait d'un choix délibéré, pouvant révéler une volonté prosélyte de la part des priants. Les résultats de cette étude confirment les résultats obtenus lors de la première étude concernant la dimension de l'expression publique des croyances religieuses. Cependant, l'adhésion à l'égalité entre les différents cultes religieux n'est pas liée au jugement envers les priants de rue dans cette étude. Concernant les raisons des prières de rue, aucun effet notable sur l'évaluation des priants n'a été observé. Il est à noter que les deux études révèlent que l'attachement à la laïcité ne prédit pas le jugement des participants envers les priants de rue. Pour résumer, les attitudes que les participants ont vis-à-vis de la laïcité ne jouent aucun rôle dans l'évaluation des groupes, contrairement aux croyances que les individus ont de la laïcité.

8.4 Limites et perspectives de recherche

De manière générale, ce travail de thèse a permis de montrer l'importance de la prise en compte de l'aspect multidimensionnel de la laïcité.

Pour rappel, Kamiejski et al. (2012) ont défini le principe de laïcité comme la volonté de maintenir les manifestations d'appartenance religieuse à la sphère privée et non publique. Comme nous l'avons vu au travers de ce travail de thèse, cette définition renvoie essentiellement à la conception de la nouvelle laïcité décrite par Baubérot (2012 ; voir Nugier et al., 2016). Néanmoins, notre échelle permet d'appréhender d'autres dimensions relatives à la laïcité et suggère une plus grande complexité de cette notion. Dans ce travail de thèse, il peut être intéressant de noter que les personnes d'orientation politique de droite, celles manifestant plus de préjugés, ainsi que celles de confession catholique, adhèrent moins à la dimension égalitaire des cultes religieux (Etude 2). Ces résultats peuvent indiquer que ces personnes sont davantage favorables à une laïcité différentielle permettant de favoriser une religion par rapport à une autre. Cette conception semble très proche de la nouvelle laïcité décrite par Baubérot (2012) et mesurée par Kamiejski et al. (2012). Généralement, les individus adhérant le moins à la dimension de l'expression publique des croyances religieuses sont ceux qui manifestent le plus de préjugés et évaluent plus négativement les personnes effectuant des prières de rue. Pris dans leur ensemble, ces travaux semblent indiquer que les deux dimensions, d'égalité entre les différents cultes religieux, et d'expression publique des croyances religieuses, sont les deux dimensions jouant un rôle central dans la promotion de la tolérance envers la diversité culturelle et religieuse.

Mais d'autres conceptions de la laïcité peuvent être dégagées de ce travail de thèse. Si l'on regarde de plus près les résultats obtenus chez les individus se déclarant non-croyants, un pattern semble se dégager. Généralement, les participants athées et agnostiques sont ceux ayant les moyennes d'adhésion aux dimensions de la protection des cultes religieux et de l'expression publique des croyances religieuses les plus faibles, et au contraire, les plus élevées sur la dimension de la neutralité religieuse (voir Etude 2). Il est donc possible que les personnes non-

croyantes partagent une conception de la laïcité consistant en un rejet global de la religion et en une mise en place de la neutralité religieuse dans toutes les sphères sociétales françaises. Pour rappel, ces deux dimensions (neutralité et expression publique) sont négativement corrélées sur l'ensemble des études. Bien que les AFC révèlent qu'il s'agit bien de deux dimensions indépendantes, il est possible que certains participants les conçoivent comme une seule, consistant à prolonger une neutralité religieuse au niveau de l'espace public. Il semblerait donc que les personnes non-croyantes adhèrent plus à une laïcité restrictive, consistant en un rejet massif de la religion, pouvant être rapprochée de la laïcité séparatiste et anticléricale décrite par Barthélémy et Michelat (2007).

Enfin, concernant les différentes conceptions de la laïcité pouvant être dégagées de ce travail, il est intéressant de s'attarder sur les résultats obtenus par les personnes de confession musulmane (voir étude 4). Concernant la dimension de protection des cultes religieux, la moyenne d'adhésion des musulmans ($M = 5.55$, $ET = 1.31$) est très proche de celle obtenue par les catholiques ($M = 5.71$, $ET = 1.31$; voir étude 2). Cependant, les musulmans ont une moyenne d'adhésion à l'égalité entre les cultes religieux ($M = 6.34$, $ET = .87$) plus élevée que les catholiques ($M = 5.18$, $ET = 1.60$), et très proches de celle obtenue par les personnes non-croyantes ($M = 6.01$, $ET = 1.14$). Quant à la dimension de l'expression publique des croyances religieuses, les musulmans ont une moyenne d'adhésion à cette dimension ($M = 5.68$, $ET = 1.37$) supérieure à celle des catholiques ($M = 4.36$, $ET = 1.93$) et des non-croyants ($M = 3.93$, $ET = 1.81$). Il semblerait que les musulmans adhèrent plus, par principe de laïcité, au traitement égalitaire entre les différents cultes religieux et à l'expression publique des croyances religieuses. Il se peut donc que les personnes de confession musulmane soient celles qui adhèrent le plus à une vision de la laïcité permettant un traitement égalitaire et tolérant des différentes religions en France. Il n'est pas surprenant que cette population adhère plus à cette conception de la laïcité étant donné qu'elle est la principale victime de la « nouvelle laïcité » (voir Baubérot, 2012). L'orientation religieuse des participants semble donc avoir un impact important sur leur conception de la laïcité. De futures études centrées sur la religion des participants devront être menées plus amplement afin de déterminer si la religion joue un rôle

sur les différentes conceptions de la laïcité, et l'impact que cela peut avoir sur les relations intergroupes.

Cependant, nous devons rester prudents sur ce que nous avançons. En effet, l'EMCL ne permet pas de mesurer directement des conceptions de la laïcité mais mesure l'adhésion aux différentes dimensions sous-tendant le principe de laïcité. Les conceptions que les individus peuvent avoir de la laïcité correspondent à la manière dont ils adhèrent à chacune de ces dimensions. Il est donc difficile de faire ressortir les différentes conceptions de la laïcité avec certitude, et il ne s'agit là que d'interprétations selon la manière dont les individus se positionnent sur chacune des dimensions de l'EMCL. Il peut être intéressant, dans de futures recherches, d'étudier directement l'impact des différentes conceptions possibles de la laïcité telles qu'énumérées ci-dessus sur les relations intergroupes. Un axe possible de recherche serait de faire lire aux participants différents scénarii, décrivant pour chacun d'entre eux, une conception différente de la laïcité, puis de mesurer leur attitude envers la diversité culturelle afin d'étudier dans quelle mesure les différentes conceptions impactent la tolérance envers la diversité culturelle. Cette procédure a déjà été utilisée par de nombreux chercheurs tels que Richeson et Nussbaum (2004) ou Wolsko et al. (2000) par rapport aux idéologies intergroupes. Un autre axe de recherche possible serait de s'intéresser plus particulièrement à la source qui délivre le message sur ce que doit être la laïcité plutôt que sur le message en lui-même. La laïcité a largement été instrumentalisée ces dernières années par les différents partis politiques (Alduy & Wahnich, 2015) dont certains sont connus pour leur hostilité envers les immigrés (Dambrun, Maisonneuve, Duarte, & Guimond, 2002). Cette étude permettrait aussi d'étudier plus en détail les différences de conceptions selon l'appartenance politique des citoyens français. De plus, ce procédé permettrait de pallier les limites concernant la mesure d'orientation politique. Dans l'ensemble de nos études, l'orientation politique était mesurée par deux items « Avez-vous une orientation politique dite plutôt de « gauche » [« droite »] ? ». Cependant, dans de nombreuses études, ces deux items n'étaient que faiblement corrélés. Il semblerait donc que l'opposition droite/gauche ne soit plus autant pertinente aux yeux des français. Etant donné que certains partis politiques se positionnent au-dessus du clivage

droite/gauche, il est possible que certains individus ne se positionnent plus sur ces échelles. Cependant, les différentes études menées lors de ce travail de thèse indiquent que la variable d'orientation politique reste corrélée à d'autres variables psychosociales telles que les préjugés anti-maghrébins et anti-immigrés. S'intéresser plus aux partis politiques en tant que tel, plutôt qu'à l'orientation politique, permettrait d'étudier plus finement les conceptions qui peuvent se dégager selon le parti politique auquel les individus adhèrent, et de pallier la limite concernant l'échelle d'orientation politique.

Quant aux mesures d'attitudes à l'égard de la laïcité, elles présentent elles aussi quelques limites. L'attitude à l'égard de la laïcité a été mesurée tout au long de cette thèse au travers de la mesure d'attachement à la laïcité, inspirée de Barthélémy et Michelat (2007). Les résultats observés révèlent que celle-ci n'est que peu, voire pas du tout en lien avec les dimensions et les variables psychosociales. De manière générale, les gens ont une attitude favorable au principe de laïcité. Pour rappel, 90 % des français se disent attachés au principe de laïcité (IFOP, 2017). Il n'est donc pas étonnant d'avoir des scores moyens élevés sur cette échelle. Cependant, l'ensemble des études révèlent que cette mesure n'est que très peu en lien avec les différentes dimensions relatives à la laïcité. Elle ne permet donc pas de savoir quelles sont les croyances qui se cachent derrière l'attachement des individus à ce principe. De plus, elle ne permet pas d'évaluer le jugement émis à l'encontre de certaines populations dans un contexte relevant du principe de laïcité. Cette mesure ne permet donc pas de prédire la tolérance envers la diversité culturelle, et à elle seule, ne permet pas d'étudier les réactions des individus dans des situations relatives à la laïcité. De ce fait, notre mesure est un complément nécessaire d'une mesure d'attitude envers la laïcité.

Ce travail de thèse a notamment permis de montrer que deux dimensions sont prédictives de la tolérance envers la diversité culturelle et religieuse. Il s'agit de l'expression publique des croyances religieuses et de l'égalité entre les différents cultes religieux. Contrairement à l'échelle créée par Kamiejski et al. (2012) qui est systématiquement reliée aux préjugés, nous n'obtenons pas les mêmes résultats ici. Au contraire, l'adhésion à ces deux

dimensions prédit même négativement l'expression de préjugés. Ceci n'est pas étonnant concernant la dimension de l'expression publique qui, par principe de laïcité mesure l'adhésion des individus à l'expression publique des croyances religieuses, alors que l'échelle de Kamiejski et al. (2012) mesure justement la volonté des individus à restreindre les manifestations religieuses à la sphère privée. Ce travail a permis de montrer que la laïcité n'est pas un principe inégalitaire et prompt à l'intolérance envers la diversité culturelle, mais qu'il s'agit bien des conceptions que les personnes en ont qui sont orientées vers l'intolérance. Bien que la conception dominante aujourd'hui est une conception qui limite l'expression publique des croyances religieuses et qui permet d'exprimer l'intolérance et les préjugés (Nugier et al., 2016), il peut être intéressant d'examiner la différence entre la norme perçue et les attitudes personnelles à l'instar de ce qu'ont fait Guimond et al. (2015) concernant le multiculturalisme et l'assimilation. Notre dimension de l'expression publique est celle qui suscite le moins d'adhésion, mais n'amène pas pour autant un rejet massif de la part des participants. Il s'agit donc de la dimension la plus sujette à controverse, ce qui est en accord avec les nombreux débats qui concernent essentiellement cette notion. De plus, elle est la dimension autour de laquelle on constate le plus d'effets, et qui prédit le plus les attitudes à l'égard des groupes culturels et religieux.

Cette dimension est souvent débattue en lien avec la religion musulmane, qui est considérée comme incompatible avec les valeurs françaises par plus de 60 % de français (sondage IFOP, 2017). Pour de nombreux français, les personnes qui pratiquent ce culte ne respectent pas les valeurs françaises et la laïcité, et participent au communautarisme. Cependant, une étude de Bourguignon, Azouzi, Negraoui et Tisserant (2016) indique que ce n'est pas le communautarisme des musulmans qui conduit le groupe majoritaire à les rejeter mais l'inverse. Plus précisément, cette étude révèle que c'est la perception que les musulmans ont du rejet de la part du groupe majoritaire qui les conduit à mettre en place un repli identitaire. Ces résultats sont donc paradoxaux avec les discours récurrents concernant la volonté des musulmans de ne pas s'intégrer. Ce travail permet de montrer toute l'importance qu'occupe la

laïcité dans les relations intergroupes. Ainsi, il est nécessaire de faire ce travail d'éducation autour du principe de la laïcité auprès de la population française.

Une explication au fait que les autres dimensions ne produisent que peu, voire pas du tout d'effets, est que les situations dans lesquelles nous avons étudié les croyances relatives à la laïcité ne concernent pas ces dimensions. La seconde explication concerne plus un questionnement autour du statut à donner à l'EMCL. Lors de ce travail de thèse, la laïcité a été positionnée en tant qu'idéologie, et la manière dont les gens adhèrent à cette idéologie, les conduit à manifester plus ou moins de tolérance envers la diversité culturelle, comme ce qui a été démontré avec les autres idéologies telles que l'ODS (Sidanius & Pratto, 1999) ou encore les idéologies intergroupes (Richeson & Nussbaum ; Verkuyten, 2011 ; Wolsko et al., 2000, 2006). Cependant, les travaux de ces dernières années ont plus tendance à positionner les idéologies intergroupes en tant que variables médiatrices plutôt que modératrices (voir Guimond et al., 2013 ; Levin et al., 2012). De plus, l'étude menée par Roebroeck et Guimond (2017) montre que la laïcité est une idéologie malléable à l'instar de ce qu'ont démontré Knowles et al. (2009) pour le colorblind. Il se peut donc que les croyances relatives à la laïcité soient soumises à d'autres variables et se modifient selon la situation dans laquelle la laïcité est mise à contribution. Par exemple, il est possible qu'une personne manifestant des préjugés à l'égard des maghrébins et des musulmans adhère moins à la dimension de l'expression publique lorsque les prières de rue sont effectuées par des musulmans que par des catholiques. Lors de ce travail de thèse, nous avons supposé que l'interprétation de la laïcité impactait le jugement envers les minorités culturelles et religieuses, et la tolérance envers la diversité culturelle. Cet objectif a été atteint, avec toutes les réserves énumérées lors de cette thèse. Un autre axe de recherche intéressant serait d'examiner comment les croyances relatives à la laïcité sont changeantes selon les contextes de la mise en application de cette idéologie.

CONCLUSION GENERALE

Ce travail de thèse met en évidence toute l'importance que l'on doit consacrer à la laïcité dans la promotion de la tolérance envers la diversité culturelle et religieuse. En effet, non seulement, l'adhésion à ce principe joue un rôle sur l'expression des préjugés et la tolérance envers la diversité. Mais aussi, selon les croyances que les individus ont de ce principe, l'impact sur la diversité culturelle et religieuse peut être totalement opposé. L'importance que l'on doit accorder au principe de laïcité dépasse de très loin le simple aspect de la recherche universitaire. En effet, on constate la surmédiation de ce principe au niveau sociétal, judiciaire, de l'enseignement ou encore politique, comme en témoigne la création de l'Observatoire de la laïcité (2007), l'adoption d'une Charte de la laïcité à l'Ecole (2013), ou encore le récent débat présidentiel du 20 mars 2017 dont l'une des thématiques abordées concernait le principe de laïcité.

La laïcité est parfois énoncée comme un remède à de nombreux maux sociétaux. Par exemple, Jean-Michel Blanquier (Hirou & Lhaïk, 2017, l'Express), ministre de l'Education Nationale sous le mandat Macron, la présente comme solution face aux dérives religieuses à l'école. Il propose ainsi de créer une « cellule laïcité » afin de répondre aux besoins des enseignants qui sont confrontés aux dérives religieuses. Dans le même ordre d'idées, après les attentats de janvier 2015, la ministre de l'Education Nationale annonce la préparation d'un « livret laïcité » afin de lutter contre la radicalisation en milieu scolaire. La laïcité a ainsi pu être convoquée afin de lutter contre la ghettoïsation de certains quartiers ou contre la perte de confiance en l'avenir (voir rapport Observatoire de la Laïcité 2016-2017).

Ainsi, la laïcité est présentée comme une solution à de nombreux problèmes sociétaux. Cependant, il convient de rester prudent sur de telles procédures. Pour rappel, la laïcité, telle que la loi de 1905 l'énonce, est un principe qui installe un cadre de séparation entre le religieux et l'étatique, et ceci dans un cadre de tolérance et de respect de toutes les croyances et convictions des français. Cependant, les nombreuses formations sur le principe de laïcité effectuées dans la fonction publique peuvent avoir un impact bénéfique sur les relations intergroupes et interculturelles. Mais encore faudrait-il inculquer une conception de la laïcité qui n'est pas liée à de l'intolérance envers la diversité culturelle et religieuse. Ce travail de thèse a permis de montrer que les croyances que les individus ont de la laïcité ne se résument pas à une conception, mais en recouvrent plusieurs. Selon les croyances que les individus ont de la laïcité, elles peuvent être soit reliées à plus de tolérance envers la diversité culturelle et religieuse, soit l'inverse. Apprendre aux français une conception tolérante de la laïcité telle qu'elle a été conçue par la loi de 1905 permettrait de casser certains mythes comme celui de l'incompatibilité entre l'Islam et les valeurs françaises (Bobineau & Lathion, 2012). Pour rappel, le sondage IFOP réalisé en 2017 révèle que 61 % des français considèrent que cette religion est incompatible avec les valeurs de la société française. Cependant, les résultats des différentes études de cette thèse montrent que l'Islam n'est pas incompatible avec le principe de laïcité. L'esprit de tolérance qui entourait le principe de laïcité en 1905 s'estompe peu à peu. Alors qu'en 2005, les français étaient 32 % à mettre toutes les religions sur un pied d'égalité par principe de laïcité, ils ne sont plus que 19 % à associer l'égalité entre les différentes religions à un principe de laïcité (IFOP, 2015). A côté de cela, l'interdiction de manifester ses convictions religieuses dans la sphère publique est devenue une croyance partagée par de nombreux français (voir Baubérot, 2012 ; Nugier et al., 2016). Pour rappel, les personnes adhérant le moins aux deux dimensions de l'expression publique et de l'égalité de traitement entre les différents cultes religieux sont celles qui manifestent le plus de préjugés. Il est donc primordial de former les français au principe de laïcité afin que les conceptions de celle-ci liées à moins de tolérance envers la diversité culturelle arrêtent d'être véhiculées. Celle-ci peut également être dispensée

en parallèle de formation sur la question des préjugés et de la discrimination afin de sensibiliser les individus sur les relations intergroupes en lien avec les thématiques sociétales.

La formation autour du principe de laïcité doit aussi se faire au niveau scolaire. Roebroek (2015) a ainsi montré que l'éducation dans le cursus scolaire exerçait un effet indirect sur l'augmentation des préjugés via l'adhésion à la laïcité telle qu'elle est décrite par Baubérot (2012) et opérationnalisée par Kamiejski et al. (2012). Ainsi, éduquer les élèves à une conception de la laïcité diminuant la tolérance envers la diversité culturelle et religieuse les amène à manifester plus de préjugés. Cela montre l'importance de former les élèves ainsi que le corps enseignant à la laïcité telle qu'elle a été conçue par la loi de 1905.

Le travail initié lors de cette thèse pourrait aussi servir de support au niveau législatif. Ces dernières années, l'ensemble des lois touchant de près ou de loin la laïcité allaient dans le sens de la restriction des manifestations religieuses à la sphère privée telle que la loi du 15 mars 2004 interdisant le port de signes permettant de manifester ostensiblement une appartenance religieuse dans les écoles, ou la circulaire Chatel (2012) étendant ce principe de laïcité aux parents d'élèves lors de sorties scolaires, ou plus récemment les arrêtés concernant l'interdiction du port du burkini sur la plage. D'autres lois, qui, *a priori*, n'avaient aucun lien avec le principe de laïcité, ont été interprétées telles quelles. C'est le cas de la loi de 2010 sur l'interdiction de dissimuler son visage dans un lieu public pour des raisons de sécurité qui a été compris par tous comme une loi interdisant le port du voile intégral dans les lieux publics. L'ensemble de ces lois révèlent que la dérive du principe de laïcité s'observe même à un niveau légal et pas seulement sociétal, permettant ainsi d'installer des conceptions de la laïcité liées à de l'intolérance. Au contraire, la mise en place de lois liées à des conceptions de la laïcité plus en lien avec de la tolérance envers la diversité culturelle et religieuse permettrait de diminuer les préjugés à l'égard de certaines communautés religieuses, et constituerait une étape afin de réduire le malaise sociétal concernant l'Islam.

De manière générale, ce travail de thèse montre que la laïcité, en soi, n'est pas une idéologie promouvant l'intolérance. Il s'agit des conceptions que les individus en ont qui sont, soit liées à plus de préjugés, soit à moins de préjugés. Ce travail de thèse peut ainsi servir de support afin de former les français à ce qu'est réellement la laïcité, ce qui permettrait de réduire l'intolérance envers la diversité culturelle et religieuse.

BIBLIOGRAPHIE

A

Aebischer, V. & Badea, C. (2012). *Identification nationale et préjugés envers les immigrés: le rôle des modèles d'intégration et de la menace culturelle*. Journées de réflexion sur le concept de menace organisées par l'Université Paris Descartes.

Alduy, C., & Wahnich, S. (2015). *Marine Le Pen prise aux mots. Décryptage du niveau discours frontiste*. Paris: Seuil.

Allport, G. W. (1954). *The nature of prejudice*. Reading, MA: Addison-Wesley

Allport, G. W., & Ross J. M. (1967). Personal religious orientation and prejudice. *Journal of Personality and Social Psychology*, 5, 432-443.

Altemeyer, B. (1996). *The authoritarian specter*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Altemeyer, B. (1998). The other « authoritarian personality ». *Advances in Experimental Social Psychology*, 30, 48-92.

Altemeyer B. (2003). Why do religious fundamentalists tend to be prejudiced? *International Journal for the Psychology of Religion*, 13, 17-28. DOI: http://dx.doi.org/10.1207/S15327582IJPR1301_03

Althusser, L. (1970). Idéologies et appareils idéologiques d'Etat. *La Pensée*, 151, 67-125.

Avril, P., & Gicquel, J. (2003). *Lexique de droit constitutionnel*. Que sais-je ? Presse Universitaire de France.

B

Badéa, C. (2012). Modèles d'intégration, identification nationale et préjugés envers les immigrés en France. *L'Année Psychologique*, 112, 575-592. DOI: <http://doi.org/10.4074/S0003503312004034>

Barrette, G., Bourhis, R. Y., Personnaz, M., & Personnaz, B. (2004) : Acculturation orientations of French and North African undergraduates in Paris. *International Journal of Intercultural Relations*, 28, 415-438. DOI: <http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2004.08.003>

Barthélémy, M., & Michelat, G. (2007). Dimension de la laïcité dans la France d'aujourd'hui. *Revue française de science politique*, 57, 649-698. DOI: <https://doi.org/10.3917/rfsp.575.0649>

Baubérot, J. (2000). *Histoire de la laïcité en France*. Que sais-je ? Paris : Presse Universitaire de France.

Baubérot, J. (2012). *La laïcité falsifiée*. Paris, France : La découverte.

- Baubérot, J. (2015). *Les 7 laïcités françaises*. Paris, France : Maison des Sciences de l'Homme.
- Bénichou, M. (2006). Le multiculturalisme. Bréal.
- Berry, J. W. (1980). Acculturation as varieties of adaptation. In A Padilla (Ed.) *Acculturation: theory, models, and some new findings* (p. 9-25). Boulder: Westview press.
- Berry, J. W. (1984). Multicultural policy in Canada: A social psychological analysis. *Canadian Journal of Behavioural Science*, 16, 353-370.
- Berry, J. W. (1997). Immigration, acculturation, and adaptation. *Applied psychology: an international review*, 46, 5-68.
- Berry, J. W. (1998). Intercultural relations in plural societies. *Canadian Psychology*, 40, 12-21.
- Berry, J. W. (2005). Acculturation: Living successfully in two cultures. *International Journal of Intercultural Relations*, 29, 697-712. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2005.07.013>
- Berry, J. W. (2006). Mutual attitudes among immigrants and ethnocultural groups in Canada. *International Journal of Intercultural Relations*, 30, 719-734. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2006.06.004>
- Berry, J. W. (2009). A critique of critical acculturation. *International Journal of Intercultural Relations*, 33, 361-371. DOI: <http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2009.06.003>
- Berry, J. W. (2011). Integration and multiculturalism: Ways towards social solidarity. *Papers on Social Representations*, 20, 1-21.
- Berry, J. W., & Kalin, R. (1995). Multicultural and ethnic attitudes in Canada: An overview of the 1991 national survey. *Canadian Journal of Behavioural Science*, 27, 301-320. DOI: <http://doi.org/10.1037/0008-400X.27.3.301>
- Berry, J. W., Kalin, R., & Taylor, D. M. (1977). Multiculturalism and ethnic attitudes in Canada. Ottawa: Ministry of Supply and services.
- Berry, J. W., Kim, U., Minde, T., & Mok, D. (1987). Comparative studies of acculturative stress. *International Migration Review*, 21, 491-511.
- Berry, J. W., Kim U., Power, S., Young, S., & Bujaki, M. (1989). Acculturation attitudes in plural societies. *Applied psychology : an international review*, 38, 185-206.
- Bertossi, C. (2016). *La citoyenneté à la française. Valeurs et réalités*. CNRS Editions.
- Bloemraad, I., Korteweg, A., & Yurdakul, G. (2008). Citizenship and Immigration: Multiculturalism, Assimilation, and Challenges to the Nation-State. *Annual Review of Sociology*, 34, 153-179. DOI: <http://doi.org/10.1146/annurev.soc.34.040507.134608>
- Bobineau, O., & Lathion, S. (2012). *Les musulmans, une menace pour la République?* Desclée de Brouwer.
- Bourguignon, D., Azzouzi, L., Negraoui, N., & Tisserant, P. (2016). *De l'islamophobie au communautarisme: le rôle des processus identitaires*. Communication orale présentée au 11^{ème} CIPSLF (Congrès International de Psychologie Sociale en Langue Française), Genève, Suisse.
- Bourque, J., Poulin, N., & Cleaver, A. (2006). Évaluation de l'utilisation et de la présentation des résultats d'analyses factorielles et d'analyses en composantes principales en éducation. *Revue des sciences de l'éducation*, 32, 325-344. <https://doi.org/10.7202/014411ar>
- Bourhis, R. Y., Barrette, G., El-Geledi, S., & Schmidt, R. (2009). Acculturation orientations and social relations between immigrant and host community members in California. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 40, 443-467. DOI: [10.1177/0022022108330988](https://doi.org/10.1177/0022022108330988)

- Bourhis, R. Y., Moïse, L.C., Perreault, S., & Senecal, S. (1997). Towards an interactive acculturation model: A social psychological approach. *International Journal of Psychology*, 32, 369-386. DOI: <http://doi.org/10.1080/002075997400629>
- Brambilla, M., & Leach, C. W. (2014). On the importance of being moral: The distinctive role of morality in social judgment. *Social Cognition*, 32, 397-408.
- Brambilla, M., Rusconi, P., Sacchi, S., & Cherubini, P. (2011). Looking for honesty: The primary role of morality (vs. sociability and competence) in information gathering. *European Journal of Social Psychology*, 41, 135-143. DOI: <http://dx.doi.org/10.1002/ejsp.744>
- Brambilla, M., Sacchi, S., Pagliaro, S., & Ellemers, N. (2013). Morality and intergroup relations: Threats to safety and group image predict the desire to interact with outgroup and ingroup members. *Journal of Experimental Social Psychology*, 49, 811-821. DOI: <http://dx.doi.org/10.1016/j.jesp.2013.04.005>
- Brewer, M. B., & Miller, N. (1984). Beyond the contact hypothesis: theoretical perspectives on desegregation. In N. Miller & M. B. Brewer (Eds.), *Groups in contact* (p. 281-302). New York : Academic Press.
- Brouard, S., & Tiberj, V. (2005). *Français comme les autres ? Paris : Presses de Sciences Po.*
- Brown, R. (1995). *Prejudice: Its social psychology.* Oxford, UK: Blackwell.
- Brown, R. (2000). Social identity theory: Past achievements, current problems and future challenges. *European Journal of Social Psychology*, 30, 745-778.



- Charaudeau, P. (2015). *La laïcité dans l'arène médiatique. Cartographie d'une controverse sociale.* INA
- CNDCH. (2014). Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie 2014. Consulté à l'adresse <http://www.cncdh.fr/fr/publications/rapport-sur-la-lutte-contre-le-racisme-lantisemitisme-et-la-xenophobie-2014>
- CNDCH. (2016). Rapport 2016 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Consulté à l'adresse <http://www.cncdh.fr/fr/publications/rapport-2016-sur-la-lutte-contre-le-racisme-lantisemitisme-et-la-xenophobie>
- Cohu, M., Maisonneuve, C., & Testé, B. (2016). The “Charlie-Hebdo” Effect: Repercussions of the January 2015 Terrorist Attacks in France on Prejudice toward Immigrants and North-Africans, Social Dominance Orientation, and Attachment to the Principle of Laïcité. *International Review of Social Psychology*, 29, 50-58, DOI: <http://dx.doi.org/10.5334/irsp.59>
- Correll, J., Park, B., & Smith, J. A. (2008). Colorblind and multicultural prejudice reduction strategies in high-conflict situations. *Group Processes & Intergroup Relations*, 11, 471-491. DOI: <http://doi.org/10.1177/1368430208095401>
- Cuddy, A. J., Fiske, S. T., Kwan, V. S. Y., Glick, P., Demoulin, S., Leyens, J. P., Bond, M. H., Croizet, J. C., Ellemers, N., Sleebo, E., Htun, T. T., Kim, H. J., et al. (2009). Stereotype content model across cultures: Towards universal similarities and some differences. *British Journal of Social Psychology*, 48, 1-33. DOI: <https://doi.org/10.1348/014466608X314935>

2

- Dambrun, M., & Guimond, S. (2001). La théorie de la privation relative et l'hostilité envers les Nord-Africains. *International Review of Social Psychology*, 14, 57-89.
- Dambrun, M., Maisonneuve, C., Duarte, S., & Guimond, S. (2002). Modélisation de quelques déterminants psychosociaux de l'attitude envers l'extrême droite. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 55, 49-63.
- Davies, P. G., Steele, C. M., & Markus, H. R. (2008). A nation challenged: The impact of foreign threat on America's tolerance for diversity. *Journal of Personality and Social Psychology*, 95, 308–318. DOI: [10.1037/0022-3514.95.2.308](https://doi.org/10.1037/0022-3514.95.2.308)
- De Oliveira, P., Dambrun, M., & Guimond, S. (2008). L'effet de la dominance sociale sur les idéologies de légitimation : le rôle modérateur de l'environnement normatif. *International Review of Social Psychology*, 21, 115-150.
- Duarte, S., Dambrun, M., & Guimond, S. (2004). La dominance sociale et les « mythes légitimateurs » : validation française de l'échelle d'orientation à la dominance sociale. *International Review of Social Psychology*, 17, 97-126.
- Dumont, F. (1974). *Les Idéologies*. Collection SUP, Le Sociologue. Paris, Presses Universitaires de France.
- Durand, B. (2011, 5 avril). Laïcité : le contresens de la société française. *Atlantico*. Disponible sur : <http://www.atlantico.fr/decryptage/laicite-debat-definition-trompeuse-prieres-rue-contresens-societe-invisibilite-71024.html>
- Durand-Delvigne, A., Castel, D., & Boza, M., (2017). L'impact des stratégies d'acculturation des migrantes sur le sexisme, l'orientation à la dominance sociale et la façon dont la migrante est perçue en pays d'accueil et en pays d'origine. *International Review of Social Psychology*, 30, 29-40. DOI: <http://doi.org/10.5334/irsp.27>
- Doise, W. (1982). *L'explication en psychologie sociale*. Sociologies. Paris, Presses universitaires de France
- Dovidio, J. F., & Gaertner, S. L. (1986). *Prejudice, discrimination, and racism*. New York: Academic Press.
- Doytcheva, M. (2005). *Le Multiculturalisme*. Paris : La Découverte.
- Durkheim, E. (1893). *De la division du travail social*. Presses Universitaires de France

3

- Fasel, N., Green, E. G. T., & Sarasin, O. (2013). Unveiling Naturalization. A multilevel study on minority proportion, conservative ideologies, and attitudes toward the Muslim veil. *Zeitschrift für Psychologie*, 221, 242-251.
- Fassin, D., & Fassin, E. (2009). *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*. Paris, La Découverte.

- Felouzis, G. (2006). Ethnicité et ségrégation dans les écoles françaises. In J. Polard, A. G. Gagnon, & B. Gagnon (Eds), *Diversité et identités au Québec et dans les régions d'Europe* (p. 305-318). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Feertchak, H., & Gamby-Mas, G. (2009). Valeurs et idéologie. Le cas des valeurs démocratiques. In M.J. Rouquette (Eds), *La pensée sociale*. (p. 33-57). ERES « Hors collection ». DOI: [10.3917/eres.rouqu.2009.01.0033](http://dx.doi.org/10.3917/eres.rouqu.2009.01.0033)
- Field, A. (2009). *Discovering Statistics Using SPSS*. SAGE Publications.
- Fiske, S. T. (2012). Warmth and competence: Stereotype content issues for clinicians and researchers. *Canadian Psychology*, 53, 14-20. DOI: <http://doi.org/10.1037/a0026054>
- Fiske, S. T., Cuddy, A. J., & Glick, P. (2007). Universal dimensions of social cognition: warmth and competence. *Trends in Cognitive Sciences*, 11, 77-83. DOI: <http://doi.org/10.1016/j.tics.2006.11.005>
- Fiske, S. T., Cuddy, A. J., Glick, P., & Xu, J. (2002). A model of (often mixed) stereotype content: Competence and warmth respectively follow from perceived status and competition. *Journal of Personality and Social Psychology*, 82, 878-902. DOI: <https://doi.org/10.1037//0022-3514.82.6.878>
- Florack, A., Piontkowski, U., Rohmann, A., Balzer, T., & Perzig, S. (2003). Perceived intergroup threat and attitudes of host community members towards immigrant acculturation. *Journal of Social Psychology*, 143, 633-648. DOI: <https://doi.org/10.1080/00224540309598468>
- Furedi, F. (2005). *Courrier International*, 785, 48-49.



- Gaertner, S. L., & Dovidio, J. F. (2000). *Reducing intergroup bias: The common ingroup identity model*. Hove, England: Psychology Press.
- Gautherin, J. (2014). Le « modèle républicain » en France : un modèle sous tensions. *Histoire, monde et cultures religieuses*, 32, 43-53. DOI: <http://doi.org/10.3917/hmc.032.0043>
- Glazer, N. (1993). Is assimilation dead? *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 530, 122-136.
- Gibbs, J. P. (1981). *Norms, deviance, and social control: Conceptual matters*. New York, NY: Elsevier
- Glick, P., & Fiske, S. T. (2001). Ambivalent sexism. In M.P. Zanna (Ed.), *Advances in experimental social psychology*, (vol. 33, pp. 115–188). Thousand Oaks, CA: Academic Press.
- Gordon, M.M. (1964). *Assimilation in American life*. New York: Oxford University Press.
- Guérard de Latour, S. (2009). *Vers la république des différences*. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
- Guimond, S. (2010). *Psychologie sociale : perspective multiculturelle*. Wavre, Belgique : Mardaga.
- Guimond, S., Crisp, R. J., De Oliveira, O., Kamiejski, R., Kteily, N., Kuepper, B., Lalonde, R., Levin, S., Pratto, F., Tougas, F., Sidanius, J., & Zick, A. (2013). Diversity policy, social dominance, and intergroup relations: Predicting prejudice in changing social and political

contexts. *Journal of Personality and Social Psychology*, 104, 941-958. DOI: [10.1037/a0032069](https://doi.org/10.1037/a0032069)

Guimond, S., Dambrun, M., Michinov, N., & Duarte, S. (2003). Does social dominance generates prejudice? Integrating individual and contextual determinants of intergroup cognitions. *Journal of Personality and Social Psychology*, 84, 697-721. DOI: [10.1037/0022-3514.84.4.697](https://doi.org/10.1037/0022-3514.84.4.697)

Guimond, S., De la Sablonnière, R., & Nugier, A. (2014). Living in a multicultural world: Intergroup ideologies and the societal context of intergroup relations. *European Review of Social Psychology*, 25, 142-188. DOI: <http://doi.org/10.1080/10463283.2014.957578>

Guimond, S., De Oliveira, P., Kamiejski, R., & Sidanius, J. (2010). The trouble with assimilation: Social dominance and the emergence of hostility against immigrants. *International Journal of Intercultural Relations*, 34, 642-650. DOI: [10.1016/j.ijintrel.2010.01.002](https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2010.01.002)

Guimond, S., Streith, M., & Roebroek, E. (2015). Les représentations du multiculturalisme en France : Décalage singulier entre l'individuel et le collectif. *Social Science Information*. DOI: <http://doi.org/10.1177/0539018414554826>

7

Hartmann, D., & Gerteis, J. (2005). Dealing with diversity: Mapping multiculturalism in sociological terms. *Sociological Theory*, 23, 218-240. DOI: [10.1111/j.0735-2751.2005.00251.x](https://doi.org/10.1111/j.0735-2751.2005.00251.x)

Hewstone, M., & Brown, R. J. (1986). Contact is not enough: an intergroup perspective on the contact hypothesis. In M. Hewstone and R. Brown (Eds), *Contact and conflict in intergroup encounters*. Oxford: Basil Blackwell.

Hirou, A. & Lhaïk, C. (2017, 12septembre). Jean-Michel Blanquer: "J'envisage de créer une cellule laïcité". *L'express*. Disponible sur: http://www.lexpress.fr/education/jean-michel-blanquer-j-envisage-de-creer-une-cellule-laicite_1942560.html

Hopkins, C. T. (2015). Social reproduction in France: Religious dress laws and laïcité. *Women's Studies International Forum*, 48, 154-164. DOI: <http://dx.doi.org/10.1016/j.wsif.2014.09.002>

Horn, J. L. (1965). A rationale and test for the number of factors in factor analysis. *Psychometrika*, 30, 179-185

Hunsberger, B., & Jackson, L. M. (2005). Religion, meaning, and prejudice. *Journal of Social Issues*, 61, 807-826. DOI: <http://doi.org/10.1111/j.1540-4560.2005.00433.x>

8

Johnson, M. K., Rowatt, W. C., & LaBouff, J. P. (2012). Religiosity and prejudice revisited: Ingroup favoritism, outgroup derogation, or both? *Psychology of Religion and Spirituality*, 4, 154-168. DOI: <http://doi.org/10.1037/a0025107>

Jones, M. (2002). *Social psychology of prejudice*. Upper Saddle River, New Jersey: Pearson Education.

Joppke, C. (2004). The retreat of multiculturalism in the liberal state: theory and policy. *The British Journal of Sociology*, 55, 237-257. DOI: <http://doi.org/10.1111/j.1468-4446.2004.00017.x>

Jost, J. T., Fitzsimons, G., & Kay, A. C. (2004). The ideological animal: A system justification view. In J. Greenberg, S. L. Koole, & T. Pyszczynski (Eds.), *Handbook of Experimental Existential Psychology* (pp. 263–282). New York: Guilford Press.

Jost, J.T., & Hunyady, O. (2002). The psychology of system justification and the palliative function of ideology. *European Review of Social Psychology*, 13, 111-153.

Jost, J. T., & Hunyady, O. (2005). Antecedents and consequences of system-justifying ideologies. *Current Directions in Psychological Science*, 14, 260-265. DOI: <http://doi.org/10.1111/j.0963-7214.2005.00377.x>

Jost, J. T., Nosek, B. A., & Gosling, S. D. (2008). Ideology: Its resurgence in social, personality, and political psychology. *Perspectives on Psychological Science*, 3, 126-136. DOI: <http://doi.org/10.1111/j.1745-6916.2008.00070.x>

Jöreskog, K. G. (1993). Testing structural equations models. In Bollen, K. A., & Long, J. S. (Eds.), *Testing structural equations models* (pp.136-162), SAGE, Newbury Park, CA.

2

Kamiejski, R., Guimond, S., De Oliveira, P., Er-Rafiy, A., & Brauer, M. (2012). Le modèle républicain d'intégration : Implications pour la psychologie des relations entre groupes. *L'Année Psychologique*, 112, 51-85. DOI: <http://dx.doi.org/10.4074/S0003503312001030>

Kessel, P. (2012). *Ils ont volé la laïcité*. Jean-Claude Gawsewitch Editeur.

Kinnwall, C. (2004). Globalization and religious nationalism: Self, identity, and the search for ontological security. *Political Psychology*, 25, 741-767.

Knowles, E. D., Lowery, B. S., Chow, R. M., & Hogan, C. M. (2009). On the malleability of ideology: Motivated construals of color blindness. *Journal of Personality and Social Psychology*, 96, 857–869, DOI: <http://doi.org/10.1037/a0013595>

Kossowska, M., & Van Hiel, A. (2003). The relationship between need for closure and conservative beliefs in Western and Eastern Europe. *Political Psychology*, 24, 501–518. DOI: <http://doi.org/10.1111/0162-895X.00338>

Kunst, J. R., & Sam, D. L. (2013). Relationship between perceived acculturation expectations and Muslim minority youth's acculturation and adaptation. *International Journal of Intercultural Relations*, 37, 477-490. DOI: <http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2013.04.007>



Laborde, C. (2008). *Critical republicanism the hijab controversy and political philosophy*. Oxford, Oxford University Press.

Laïcité et islam peuvent-ils faire bon ménage ? (2015, 23 janvier). *La Voix du Nord*. Consulté à l'adresse : <http://www.lavoixdunord.fr/archive/recup%3A/france-monde/laicite-et-islam-peuvent-ils-faire-bon-menage-ia0b0n2617382>

Leach, C. W., Ellemers, N., & Barreto, M. (2007). Group virtue: The importance of morality (vs. competence and sociability) in the positive evaluation of in-groups. *Journal of Personality and Social Psychology*, 93, 234-249. DOI: <http://dx.doi.org/10.1037/0022-3514.93.2.234>

Lecoq, J., & Rimé, B. (2009). Les passions : aspects émotionnels et sociaux. *Revue Européenne de Psychologie appliquée*, 59, 197-209. DOI: <http://dx.doi.org/10.1016/j.erap.2009.04.002>

Lee, T. L., & Fiske, S. T. (2006). Not an out group, not yet an in group: Immigrant in the Stereotype Content Model. *International Journal of Intercultural Relations*, 30, 751-768. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2006.06.005>

Lerner, M. J. (1980). *The belief in a just world. A fundamental delusion*. New York: Plenum.

Levin, S., Matthews, M., Guimond, S., Sidanius, J., Pratto, F., Kteily, N., Pitpitan, E., & Dover, T. (2012). Assimilation, multiculturalism, and colorblindness: Mediated and moderated relationships between social dominance orientation and prejudice. *Journal of Experimental Social Psychology*, 48(1), 207-212. DOI: <http://doi.org/10.1016/j.jesp.2011.06.019>

Leyens, J. P. (2012). *Sommes-nous tous racistes ?* Wavre, Belgique : Mardaga

Leyens, J. P., Yzerbyt, V., & Schadron, G. (1994). *Stereotypes and social cognition*. London: Sage. Traduction française (1996). *Stéréotypes et cognition sociale*. Bruxelles : Mardaga.

Liebkind, K. (1996). Acculturation and stress : Vietnamese refugees in Finland. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 27, 161-180. DOI: <http://doi.org/10.1177/0022022196272002>

Liebkind, K. (2001). Acculturation. In R. Brown & S. Gaertner (Eds), *Blackwell handbook of social psychology: Intergroup processes* (pp. 386-406). Oxford, U.K.: Blackwell.

Lopez-Rodriguez, L., Navas, M., Cuadrado, I., Coutant, D., & Worchel, S. (2014). The majority's perceptions about adaptation to the host society of different immigrant groups: The distinct role of warmth and threat. *International Journal of Intercultural Relations*, 40, 34-48. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2014.02.001>

Lopez-Rodriguez, L., & Zagefka, H. (2015). The effects of stereotype content on acculturation preferences and prosocial tendencies: The prominent role of morality. *International Journal of Intercultural Relations*, 45, 36-46. DOI: <http://dx.doi.org/10.1016/j.ijintrel.2014.12.006>



Maisonneuve, C., & Testé, B. (2007). Acculturation preferences of a host community: The effects of immigrant acculturation strategies on evaluations and impression formation. *International Journal of Intercultural Relations*, 31, 669-688. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2007.06.001>

- Marchand, P. (2010). *L'identité nationale en débat*. Retrieved December 9, 2011 from <http://pascal-marchand.fr/spip.php?article42>
- Markus, H. R., Steele, C. M., & Steele, D. M. (2000). Colorblindness as a barrier to inclusion: Assimilation and nonimmigrant minorities. *Daedalus*, 129, 233–259.
- Marx, K., & Engels, F. (1982). *L'idéologie allemande*. Editions sociales, Paris (1845, édition originale).
- McCoy, S. K., & Major, B. (2007). Priming meritocracy and the psychological justification of inequality. *Journal of Experimental Social Psychology*, 43, 341-351. DOI: <http://doi.org/10.1016/j.jesp.2006.04.009>
- Miaïlle, M. (2016). *La laïcité*. Dalloz.
- Miller, N., Brewer, M. B., & Edwards, K. (1985). Co-operative interaction in desegregated settings: A laboratory analogue. *Journal of Social Issues*, 41, 63-79.
- Morrison, K. R., Fast, N. J., & Ybarra, O. (2009). Group status, perceptions of threat, and support for social inequality. *Journal of Experimental Social Psychology*, 45, 204-210. DOI: <http://doi.org/10.1016/j.jesp.2008.09.004>
- Morrison, K. R., Plaut, V. C., & Ybarra, O. (2010). Predicting whether multiculturalism positively or negatively influences white Americans' intergroup attitudes: The role of ethnic identification. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 36, 1648-1661. DOI: [10.1177/0146167210386118](http://doi.org/10.1177/0146167210386118)
- Morrison, K. R., & Ybarra, O. (2008). The effects of realistic threat and group identification on social dominance orientation. *Journal of Experimental Social Psychology*, 44, 156-163. DOI: <http://doi.org/10.1016/j.jesp.2006.12.006>
- Morrison, K. R., & Ybarra, O. (2009). Symbolic threat and social dominance among liberals and conservatives: SDO reflects conformity to political values. *European Journal of Social Psychology*, 39, 1039-1062. DOI: <http://doi.org/10.1002/ejsp.606>
- Muhlmann, G. & Zalc, C. (2008). La laïcité, de la III^{ème} à la V^{ème} République. *Pouvoirs*, 126, 101-114. DOI: <http://doi.org/10.3917/pouv.126.0101>



- Navas, M. S., Pumares, P., Sánchez, J., García, M. C., Rojas, A. J., Cuadrado, I., Asensio, M., & Fernández, J. S. (2004). Estrategias y actitudes de aculturación: la perspectiva de los inmigrantes y de los autóctonos en Almería. *Sevilla: Consejería de Gobernación (Junta de Andalucía)*. DOI: <http://dx.doi.org/10.5565/rev/papers/v77n0.939>
- Nguyen, A. M., & Benet-Martínez, V. (2013). Biculturalism and adjustment: A meta-analysis. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 44, 122-159. DOI: <http://doi.org/10.1177/0022022111435097>
- Nugier, A., Oppin, M., Cohu, M., Kamiejski, R., Roebroek, E., & Guimond, S. (2016). « Nouvelle laïcité » en France et Pression Normative envers les Minorités Musulmanes [Secularism in France and Normative Pressure Against Muslim Minorities]. *International Review of Social Psychology*, 29, 15-30, DOI: <http://dx.doi.org/10.5334/irsp.11>

O

Observatoire de la Laïcité (2017). *Synthèse du 4^{ème} rapport annuel de l'observatoire de la laïcité*. Consulté à l'adresse http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/04/laicite_synthese_rap2016-2017_1.pdf

P

Park, B., & Judd, C. M. (2005). Rethinking the link between categorization and prejudice within the social cognition perspective. *Personality and Social Psychology Review*, 9, 108-130. DOI: http://doi.org/10.1207/s15327957pspr0902_2

Pearson A.R., Dovidio, J.F., & Gaertner, S.L. (2009). The nature of contemporary prejudice: Insights from aversive racism. *Social and Personality Psychology Compass*, 3, 1-9. DOI: <http://doi.org/10.1111/j.1751-9004.2009.00183.x>

Pêcheux, M., & Fuchs, C. (1975). Mises au point et perspectives à propos de l'analyse du discours. *Langages*, 37, 7-80.

Pena-Ruiz, H. (2014). *Dictionnaire amoureux de la Laïcité*. Paris, France : Plon.

Personnaz, M., & Personnaz, B. (1994). Perception and conversion. In S. Moscovici, A. Mucchi-Faina, & A. Maass (Eds.), *Minority influence* (pp. 165–183). Chicago: Nelson-Hall Publishers.

Pett, M. A., Lackey, N. R., & Sullivan, J. J. (2003). *Making Sense of Factor Analysis: The Use of Factor Analysis for Instrument Development in Health Care Research*. SAGE.

Pettigrew, T. F., & Meertens, R. W. (1995). Subtle and blatant prejudice in Western Europe. *European Journal of Social Psychology*, 25, 57-75. DOI: <https://doi.org/10.1002/ejsp.2420250106>

Piontkowski, U., Florack, A., Hoelker, P., & Obdrzalek, P. (2000). Predicting acculturation attitudes of dominant and non-dominant groups. *International Journal of Intercultural Relations*, 24, 1-26. DOI: [https://doi.org/10.1016/S0147-1767\(99\)00020-6](https://doi.org/10.1016/S0147-1767(99)00020-6)

Plaut, V. C. (2002). Cultural models of diversity: The psychology of difference and inclusion. In R. Schweder, M. Minow, & H. R. Markus (Eds), *Engaging cultural differences: The multicultural challenge in liberal democracies* (pp. 365-395). New York: Russel Sage Foundation.

R

Rattan A., & Ambady N. (2013). Diversity ideologies and intergroup relations: An examination of colorblindness and multiculturalism. *European Journal of Social Psychology*, 43, 12–21. DOI: <http://doi.org/10.1002/ejsp.1892>

Redfield, R., Linton, R., & Herskovits, M. (1936). Memorandum on the study of acculturation. *American Anthropologist*, 38, 149-192.

- Richeson, J. A., & Nussbaum, R. J. (2004). The impact of multiculturalism versus colorblindness on racial bias. *Journal of Experimental Social Psychology*, 40, 417-423. DOI: <http://doi.org/10.1016/j.jesp.2003.09.002>
- Robitzer, P. (2008). La construction mentale de la laïcité, lieu de mécanismes idéologiques. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 79, 3-17. DOI: <http://doi.org/10.3917/cips.079.0003>
- Roebroeck, E. (2015). Citoyenneté, laïcité, diversité: L'école et la transmission des principes républicains (Thèse de doctorat). Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand.
- Roebroeck, E., & Guimond, S. (2015). Schooling, citizen-making, and anti-immigrant prejudice in France. *Journal of Social and Political Psychology*, 3, 20-42. DOI: <http://doi.org/10.5964/jspp.v3i2.391>
- Roebroeck, E., & Guimond, S. (2017). Intergroup threat, social dominance, and the malleability of ideology: The importance of conceptual replication. *European Journal of Social Psychology*. In press. DOI: <http://doi.org/10.1002/ejsp.2311>
- Rohmann, A., Piontkowski, U., & Van Randenborgh, A. (2008). When attitudes do not fit : discordance of acculturation attitudes as an antecedent of intergroup threat. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 34, 337-352. DOI: <http://doi.org/10.1177/0146167207311197>
- Rokeach, M. (1973). *The nature of human values*. New York: Free Press.
- Ross, L. (1977). The intuitive psychologist and his shortcomings: Distortions in the attribution process. In L. Berkowitz (Ed.), *Advances in experimental social psychology* (vol. 10 pp.173-220). New York: Academic Press
- Roussel P., Durrieu F., Campoy E., & El Akremi A. (2005). Analyse des effets linéaires par modèles d'équations structurelles. In Roussel P., & Wacheux F. (Eds.), *Management des ressources humaines* (pp. 297-324), De Boeck Supérieur « Méthodes & Recherches ».
- Roussiau (2008). *Psychologie sociale de la religion*. Presses universitaires de Rennes.
- Rudmin, F. (2009). Constructs, measurements and models of acculturation and acculturative stress. *International Journal of Intercultural Relations*, 33, 106–123. DOI: <http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2008.12.001>

S

- Sabatier, C., & Boutry, V. (2006). Acculturation in francophone European societies. In D. L. Sam, & J. W. Berry (Eds.), *Cambridge handbook of acculturation psychology* (pp. 349-367). Cambridge: Cambridge University Press.
- Saroglou, V. (2011). Believing, bonding, behaving, and belonging: The big four religious dimensions and cultural variation. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 42, 1320-1340. DOI: <https://doi.org/10.1177/0022022111412267>
- Saroglou, V., Lamkaddem, B., Van Pachterbeke, M., & Buxant, C. (2009). Host society's dislike of the islamic veil: The role of subtle prejudice, values, and religion. *International Journal of Intercultural Relations*, 33, 419-428. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2009.02.005>

- Sayegh, L., & Lasry, J. C. (1993). Immigrants' adaptation in Canada: Assimilation, acculturation, and orthogonal cultural identification. *Canadian Psychology*, 34, 98-109. DOI: [10.1037/h0078777](https://doi.org/10.1037/h0078777)
- Schalk-Soekar, S. R. G., & Van de Vijver, F. J. R. (2008). The concept of multiculturalism: A study among Dutch majority members. *Journal of Applied Social Psychology*, 38, 2152-2178. DOI: <http://doi.org/10.1111/j.1559-1816.2008.00385.x>
- Schnapper, D. (2000). L'universel républicain revisité. *VEI Enjeux*, 121, juin.
- Schnapper, D. (2001). Histoire, citoyenneté et démocratie. *Vingtième Siècle, Revue d'Histoire*, 3, 97-103.
- Schnapper, D. (2004). La République face aux communautarismes. *Études*, 400, 177-188.
- Schnapper, D. (2006). L'échec du « modèle républicain » ? Réflexion d'une sociologue. *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 4, 759-776.
- Schnapper, D. (2007). *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris : Gallimard
- Schnapper, D. (2012). Faut-il instaurer la citoyenneté-résidence ? *Pardès*, 2, 83-90.
- Sherif, M. (1936). *The psychology of social norms*. New York, NY: Harper.
- Sidanius, J., & Pratto, F. (1999). *Social dominance: an intergroup theory of social hierarchy and oppression*. New Work: Cambridge University Press.
- Stephan, W. G., Renfro, C. L., Esses, V. M., Stephan, C. W., & Martin, T. (2005). The effects of feeling threatened on attitudes toward immigrants. *International Journal of Intercultural Relations*, 29, 1-19. DOI: <http://dx.doi.org/10.1016/j.ijintrel.2005.04.011>
- Stark, R. (2001). *One true God: Historical consequences of monotheism*. Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Stephan, W. G. & Stephan, C. W. (1996). Predicting prejudice. *International Journal of Intercultural Relations*, 20, 409-426. DOI: [https://doi.org/10.1016/0147-1767\(96\)00026-0](https://doi.org/10.1016/0147-1767(96)00026-0)
- Streiff-Fénart, J. (2009). Le « modèle républicain » et ses autres : construction et évolution des catégories de l'altérité en France. *Migrations Société*, 2, 215-236

7

- Tajfel, H. (1970). Experiments in intergroup discrimination. *Scientific American*, 223, 96-102.
- Tajfel, H. (1974). Social identity and intergroup behaviour. *Social Science Information*, 13, 65-93. <https://doi.org/10.1177/053901847401300204>
- Tajfel, H. (1981). *Human groups and social categories: studies in social psychology*. Cambridge [Cambridgeshire] ; New York: Cambridge University Press.
- Tajfel, H., & Turner, J. C. (1979). In integrative theory of intergroup conflict. In W. G. Austin & S. Worchel (Eds.), *The social psychology of intergroup relations*. Belmont, CA: Wadsworth.
- Tajfel, H., & Turner, J. C. (1986). The social identity theory of intergroup behavior. In S. Worchel & W. G. Austin (Eds.), *Psychology of intergroup relations* (pp. 7-24). Chicago, IL: Nelson-Hall.

Talaska, C. A., Fiske, S. T., & Chaiken, S. (2008). Legitimizing racial discrimination: Emotions, not beliefs, best predict discrimination in a meta-analysis. *Social Justice Research*, 21, 263-296. DOI: <http://doi.org/10.1007/s11211-008-0071-2>

Taylor, D. M., & Moghaddam, F. M. (1994). *Theories of intergroup relations – International social psychological perspectives*. New York, NY: Praeger.

Thomsen, L., Green, E. G. T., & Sidanius, J. (2008). We will hunt them down: How social dominance orientation and right-wing authoritarianism fuel ethnic persecution of immigrants in fundamentally different ways. *Journal of Experimental Social Psychology*, 44, 1455-1464. DOI: <http://doi.org/10.1016/j.jesp.2008.06.011>

v

Van de Vijver, F. J. R., Breugelmans, S. M., & Schalk-Soekar, S. R. G. (2008). Multiculturalism: Construct validity and stability. *International Journal of Intercultural Relations*, 32, 93-104. DOI: <http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2007.11.001>

Van de Vijver, F. J. R., Helms-Lorenz, M., & Feltzer, M. J. A. (1999). Acculturation and cognitive performance of migrant children in the Netherlands. *International Journal of Psychology*, 34, 149-162. DOI: <http://doi.org/10.1080/002075999399936>

Van Oudenhoven, J. P., Prins, K. S., & Buunk, B. P. (1998). Attitudes of minority and majority members towards adaptation of immigrants. *European Journal of Social Psychology*, 28, 995-1014.

Vasta, E. (2007). From ethnic minorities to ethnic majority policy: Multiculturalism and the Shift to assimilationism in the Netherlands. *Ethnic and Racial Studies*, 30, 713-740. DOI: <http://doi.org/10.1080/01419870701491770>

Velasco-González, K., Verkuyten, M., Weesie, J., & Poppe, E. (2008). Prejudice towards Muslims in The Netherlands: Testing integrated threat theory. *British Journal of Social Psychology*, 47, 667. DOI: <https://doi.org/10.1348/014466608X284443>

Verkuyten, M. (2004). Everyday ways of thinking about multiculturalism. *Ethnicities*, 4, 53-74. DOI: <http://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/1468796804040328>

Verkuyten, M. (2005). Ethnic group identification and group evaluation among minority and majority groups: Testing the multiculturalism hypothesis. *Journal of Personality and Social Psychology*, 88, 121-138. DOI: <http://doi.org/10.1037/0022-3514.88.1.121>

Verkuyten, M. (2006). Multicultural recognition and ethnic minority rights: A social identity perspective. In W. Stroebe & M. Hewstone (Eds.), *European Review of Social Psychology* (vol.17, pp. 148-184). London: Wiley.

Verkuyten, M. (2007). Religious group identification and inter-religious relations: A study among Turkish-Dutch Muslims. *Group Processes and Intergroup Relations*, 10, 341-357. DOI: <http://doi.org/10.1177/1368430207078695>

Verkuyten, M. (2011). Assimilation ideology and outgroup attitudes among ethnic majority members. *Group Processes and Intergroup Relations*, 14, 789-806. DOI: <http://dx.doi.org/10.1177/1368430211398506>.

Verkuyten, M., & Yildiz, A. A. (2006). The Endorsement of Minority Rights: The Role of Group Position, National Context, and Ideological Beliefs. *Political Psychology*, 27, 527-548. DOI: [10.1111/j.1467-9221.2006.00525.x](https://doi.org/10.1111/j.1467-9221.2006.00525.x)

Vorauer, J. D., & Sasaki, S. J. (2011). In the worst rather than the best of times: effects of salient intergroup ideology in threatening intergroup interactions. *Journal of Personality and Social Psychology*, 101, 307-320. DOI: <http://doi.org/10.1037/a0023152>

W

Wagner, A. L., Tisserant, P., & Bourhis R. Y. (2013). Propension à discriminer et acculturation. *International Review of Social Psychology*, 26, 5-34.

Wellman, J. K., & Tokuno, K. (2004). Is religious violence inevitable? *Journal for the Scientific Study of Religion*, 43, 291-296. DOI: <http://doi.org/10.1111/j.1468-5906.2004.00234.x>

Wolsko, C., Park, B., & Judd, C. (2006). Considering the tower of Babel: Correlates of assimilation and multiculturalism among ethnic minority and majority groups in the United States. *Social Justice Research*, 19, 277-306. DOI: <http://doi.org/10.1007/s11211-006-0014-8>

Wolsko, C., Park, B., Judd, C. M., & Wittenbrink, B. (2000). Framing interethnic ideology: Effects of multicultural and colorblind perspectives on judgments of groups and individuals. *Journal of Personality and Social Psychology*, 78, 635-654. DOI: <http://doi.org/10.1037/0022-3514.78.4.635>

Y

Yogeeswaran, K., & Dasgupta, N. (2014). The devil in the details: abstract versus concrete construals of multiculturalism differentially impact intergroup relations. *Journal of Personality and Social Psychology*, 106, 772-89. DOI: <http://doi.org/10.1037/a0035830>

Yzerbyt, V., Judd, C., & Corneille, O. (2004). *The psychology of group perception: Contributions to the study of homogeneity, entitativity, and essentialism*. Philadelphia, PA: Psychology Press.

Yzerbyt, V., Rocher, S., & Schadrin, G. (1997). Stereotypes as explanations: a subjective essentialistic view of group perception. In R. Spears, P. J. Oakes, N. Ellemers, & S. A. Haslam (Eds). *The social psychology of stereotyping and group life* (pp 20-50). Oxford, UK & Cambridge, USA: Blackwell.

Z

Zagefka, H., & Brown, R. (2002). The relationship between acculturation strategies, relative fit and intergroup relations: immigrant-majority relations in Germany. *European Journal of Social Psychology*, 32, 171-188. DOI: <https://doi.org/10.1002/ejsp.73>

ANNEXES

Annexe 1 : Loi de Séparation des Eglises de l'Etat, 1905.....	220
Annexe 2 : Figures étude 2.....	231
➤ Annexe 2.1 : Diagramme des valeurs propres	231
➤ Annexe 2.2 : Courbe parallèle de Horn	231
Annexe 3 : Mesures utilisées	232
Annexe 4 : Scénarii de stratégies d'acculturation utilisées par Ahmed.....	235
Annexe 5 : Tableaux des différents modèles testés, étude 8.....	237
Annexe 6 : Tableaux des différents modèles testés, étude 9.....	251

TITRE PREMIER

Principes.

ARTICLE PREMIER. - La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

ART. 2.- La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons. Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.

TITRE II

Attribution des biens. - Pensions.

ART. 3.-Les établissements dont la suppression est ordonnée par l'article 2 continueront provisoirement de fonctionner, conformément aux dispositions qui les régissent actuellement, jusqu'à l'attribution de leurs biens aux associations prévues par le titre IV et au plus tard jusqu'à l'expiration du délai ci-après.

Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé par les agents de l'administration des domaines à l'inventaire descriptif et estimatif :

1° Des biens mobiliers et immobiliers desdits établissements ;

2° Des biens de l'État, des départements et des communes dont les mêmes établissements ont la jouissance.

Ce double inventaire sera dressé contradictoirement avec les représentants légaux des établissements ecclésiastiques ou eux dûment appelés par une notification faite en la forme administrative.

Les agents chargés de l'inventaire auront le droit de se faire communiquer tous titres et documents utiles à leurs opérations.

ART. 4.- Dans le délai d'un an, à partir de la promulgation de la présente loi, les biens mobiliers et immobiliers des menses, fabriques, conseils presbytéraux, consistoires et autres établissements publics du culte seront, avec toutes les charges et obligations qui les grèvent et avec leur affectation spéciale, transférés par les représentants légaux de ces établissements aux associations qui, en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice, se seront légalement formées, suivant les prescriptions de l'article 19, pour l'exercice de ce culte dans les anciennes circonscriptions desdits établissements.

ART. 5.- Ceux des biens désignés à l'article précédent qui proviennent de l'État et qui ne sont pas grevés d'une fondation pieuse créée postérieurement à la loi du 18 germinal an X feront retour à l'État.

Les attributions de biens ne pourront être faites par les établissements ecclésiastiques qu'un mois après la promulgation du règlement d'administration publique prévu à l'article 43. Faute de quoi la nullité pourra en être demandée devant le tribunal civil par toute partie intéressée ou par le ministère public.

En cas d'aliénation par l'association cultuelle de valeurs mobilières ou d'immeubles faisant partie du patrimoine de l'établissement public dissous, le montant du produit de la vente devra être employé en titres de rente nominatifs ou dans les conditions prévues au paragraphe 2 de l'article 22.

L'acquéreur des biens aliénés sera personnellement responsable de la régularité de cet emploi.

Les biens revendiqués par l'État, les départements ou les communes ne pourront être aliénés, transformés ni modifiés jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la revendication par les tribunaux compétents.

ART. 6.- Les associations attributaires des biens des établissements ecclésiastiques supprimés seront tenues des dettes de ces établissements ainsi que de leurs emprunts sous réserve des dispositions du troisième paragraphe du présent article ; tant qu'elles ne seront pas libérées de ce passif, elles auront droit à la jouissance des biens productifs de revenus qui doivent faire retour à l'État en vertu de l'article 5.

Les annuités des emprunts contractés pour dépenses relatives aux édifices religieux, seront supportées par les associations en proportion du temps pendant lequel elles auront l'usage de ces édifices par application des dispositions du titre III.

dans le cas où l'État, les départements ou les communes rentreront en possession de ceux des édifices dont ils sont propriétaires, ils seront responsables des dettes régulièrement contractées et afférentes auxdits édifices.

ART. 7.- Les biens mobiliers ou immobiliers grevés d'une affectation charitable ou d'une toute autre affectation étrangère à l'exercice du culte seront attribués, par les représentants légaux des établissements ecclésiastiques, aux services ou établissements publics ou d'utilité publique, dont la destination est conforme à celle desdits biens. Cette attribution devra être approuvée par le Préfet du département où siège l'établissement ecclésiastique. En cas de non approbation, il sera statué par décret en Conseil d'État.

Toute action en reprise ou en revendication devra être exercée dans un délai de six mois à partir du jour où l'arrêté préfectoral ou le décret approuvant l'attribution aura été insérée au Journal officiel. L'action ne pourra être intentée qu'en raison de donations ou de legs et seulement par les auteurs et leurs héritiers en ligne directe.

ART. 8.- Faute par un établissement ecclésiastique d'avoir, dans le délai fixé par l'article 4, procédé aux attributions ci-dessus prescrites, il y sera pourvu par décret. A l'expiration dudit délai, les biens à attribuer seront, jusqu'à leur attribution, placés sous séquestre.

Dans le cas où les biens attribués en vertu de l'article 4 et du paragraphe 1^{er} du présent article seront, soit dès l'origine, soit dans la suite, réclamés par plusieurs associations formées pour l'exercice du même culte, l'attribution qui en aura été faite par les représentants de l'établissement ou par décret pourra être contestée devant le Conseil d'État, statuant au contentieux, lequel prononcera en tenant compte de toutes les circonstances de fait.

La demande sera introduite devant le Conseil d'État, dans le délai d'un an à partir de la date

du décret ou à partir de la notification, à l'autorité préfectorale, par les représentants légaux des établissements publics du culte, de l'attribution effectuée par eux. Cette notification devra être faite dans le délai d'un mois.

L'attribution pourra être ultérieurement contestée en cas de scission dans l'association nantie, de création d'association nouvelle par suite d'une modification dans le territoire de la circonscription ecclésiastique et dans le cas où l'association attributaire n'est plus en mesure de remplir son objet.

ART. 9.- A défaut de toute association pour recueillir les biens d'un établissement public du culte, ces biens seront attribués par décret à des établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance situés dans les limites territoriales de la circonscription ecclésiastique intéressée.

En cas de dissolution d'une association, les biens qui lui auront été dévolus en exécution des articles 4 et 8 seront attribués par décret rendu en Conseil d'État, soit à des associations analogues dans la même circonscription ou, à leur défaut, dans les circonscriptions les plus voisines, soit aux établissements visés au paragraphe 1er du présent article. Toute action en reprise ou en revendication devra être exercée dans un délai de six mois à partir du jour où le décret aura été inséré au Journal officiel. L'action ne pourra être intentée qu'en raison de donations ou de legs et seulement par les auteurs et leurs héritiers en ligne directe.

ART. 10.- Les attributions prévues par les articles précédents ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor.

ART. 11.- Les ministres des cultes qui, lors de la promulgation de la présente loi, seront âgés de plus de soixante ans révolus et qui auront, pendant trente ans au moins, rempli des fonctions ecclésiastiques rémunérées par l'État, recevront une pension annuelle et viagère égale aux trois quarts de leur traitement.

Ceux qui seront âgés de plus de quarante-cinq ans et qui auront, pendant vingt ans au moins, rempli des fonctions ecclésiastiques rémunérées par l'État, recevront une pension annuelle et viagère égale à la moitié de leur traitement.

Les pensions allouées par les deux paragraphes précédents ne pourront pas dépasser quinze cents francs.

En cas de décès des titulaires, ces pensions seront réversibles. Jusqu'à concurrence de la moitié de leur montant au profit de la veuve et des orphelins mineurs laissés par le défunt et, jusqu'à concurrence du quart, au profit de la veuve sans enfants mineurs. A la majorité des orphelins, leur pension s'éteindra de plein droit.

Les ministres des cultes actuellement salariés par l'État, qui ne seront pas dans les conditions ci-dessus, recevront, pendant quatre ans à partir de la suppression du budget des cultes, une allocation égale à la totalité de leur traitement pour la première année, aux deux tiers pour la deuxième à la moitié pour la troisième, au tiers pour la quatrième.

Toutefois, dans les communes de moins de 1.000 habitants et pour les ministres des cultes qui continueront à y remplir leurs fonctions, la durée de chacune des quatre périodes ci-dessus indiquée sera doublée.

Les départements et les communes pourront, sous les mêmes conditions que l'État, accorder aux ministres des cultes actuellement salariés, par eux, des pensions ou des allocations établies sur la même base et pour une égale durée.

Réserve et faite des droits acquis en matière de pensions par application de la législation antérieure, ainsi que des secours accordés, soit aux anciens ministres des différents cultes, soit à leur famille.

Les pensions prévues aux deux premiers paragraphes du présent article ne pourront se cumuler avec toute autre pension ou tout autre traitement alloué, à titre quelconque par l'État les départements ou les communes.

La loi du 27 juin 1885, relative au personnel des facultés de théologie catholique supprimées, est applicable aux professeurs, chargés de cours, maîtres de conférences et étudiants des facultés de théologie protestante.

Les pensions et allocation prévues ci-dessus seront incessibles et insaisissables dans les mêmes conditions que les pensions civiles. Elles cesseront de plein droit en cas de condamnation à une peine afflictive ou infamante ou en cas de condamnation pour l'un des délits prévus aux articles 34 et 35 de la présente loi.

Le droit à l'obtention ou à la jouissance d'une pension ou allocation sera suspendu par les circonstances qui font perdre la qualité de Français, durant la privation de cette qualité. Les demandes de pension devront être, sous peine de forclusion, formées dans le délai d'un an après la promulgation de la présente loi.

Titre III

Des édifices des cultes.

ART. 12.- Les édifices qui ont été mis à la disposition de la nation et qui, en vertu de la loi du 18 germinal an X, servent à l'exercice public des cultes ou au logement de leurs ministres (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires), ainsi que leur dépendances immobilières, et les objets mobiliers qui les garnissaient au moment où lesdits édifices ont été remis aux cultes, sont et demeurent propriétés de l'Etat, des départements, des communes.

Pour ces édifices, comme pour ceux postérieurs à la loi du 18 germinal an X, dont l'État, les départements et les communes seraient propriétaires, y compris les facultés de théologie protestante, il sera procédé conformément aux dispositions des articles suivants.

ART. 13.- Les édifices servant à l'exercice public du culte, ainsi que les objets mobiliers les garnissant, seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations appelées à les remplacer auxquelles les biens de ces établissements auront été attribués par application des dispositions du titre II.

La cessation de cette jouissance, et, s'il y a lieu, son transfert seront prononcés par décret, sauf recours au Conseil d'État statuant au contentieux :

1° Si l'association bénéficiaire est dissoute :

2° Si, en dehors des cas de force majeure, le culte cesse d'être célébré pendant plus de six mois consécutifs :

3° Si la conservation de l'édifice ou celle des objets mobiliers classés en vertu de la loi de 1887 et de l'article 16 de la présente loi est compromise par insuffisance d'entretien, et après mise en demeure dûment notifiée du conseil municipal ou, à son défaut du préfet

4° Si l'association cesse de remplir son objet ou si les édifices sont détournés de leur destination ;

5° Si elle ne satisfait pas soit aux obligations de l'article 6 ou du dernier paragraphe du présent article, soit aux prescriptions relatives aux monuments historiques.

La désaffectation et ces immeubles pourra, dans les cas ci-dessus prévus être prononcée par décret rendu en Conseil d'État. En dehors de ces cas, elle ne pourra l'être que par une loi. Les immeubles autrefois affectés aux cultes et dans lesquels les cérémonies du culte n'auront pas été célébrées pendant le délai d'un an antérieurement à la présente loi, ainsi que ceux qui ne seront pas réclamés par une association cultuelle dans le délai de deux ans après sa promulgation, pourront être désaffectés par décret.

Il en est de même pour les édifices dont la désaffectation aura été demandée antérieurement au 1^{er} juin 1905.

Les établissements publics du culte, puis les associations bénéficiaires, seront tenus des réparations de toute nature, ainsi que des frais d'assurance et autres charges afférentes aux édifices et aux meubles les garnissant.

ART. 14.- Les archevêchés, évêchés, les presbytères et leurs dépendances, les grands séminaires et facultés de théologie protestante seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations prévues à l'article 13, savoir : les archevêchés, et évêchés pendant une période de deux années; les presbytères dans les communes où résidera le ministre du culte, les grands séminaires et facultés de théologie protestante, pendant cinq années à partir de la promulgation de la présente loi. Les établissements et associations sont soumis, en ce qui concerne ces édifices, aux obligations prévues par le dernier paragraphe de l'article 13. Toutefois, ils ne seront pas tenus des grosses réparations.

La cessation de la jouissance des établissements et associations sera prononcée dans les conditions et suivant les formes déterminées par l'article 13. Les dispositions des paragraphes 3 et 5 du même article sont applicables aux édifices visés par le paragraphe 1^{er} du présent article.

La distraction des parties superflues des presbytères laissés à la disposition des associations cultuelles pourra, pendant le délai prévu au paragraphe 1^{er}, être prononcée pour un service public par décret rendu en Conseil d'État.

A l'expiration des délais de jouissance gratuite, la libre disposition des édifices sera rendue à l'État, aux départements ou aux communes.

Les indemnités de logement incombant actuellement aux communes, à défaut de presbytère, par application de l'article 136 de la loi du 5 avril 1884, resteront à leur charge pendant le délai de cinq ans. Elles cesseront de plein droit en cas de dissolution de l'association.

ART. 15.- Dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes, la jouissance des édifices antérieurs à la loi du 18 germinal an X, servant à l'exercice des cultes ou au logement de leurs ministres, seront attribuée par les communes sur le territoire desquelles ils se trouvent, aux associations cultuelles, dans les conditions indiquées par les articles 12 et suivants de la présente loi. En dehors de ces obligations, les communes pourront disposer librement de la propriété de ces édifices.

Dans ces mêmes départements, les cimetières resteront la propriété des communes.

ART. 16.- Il sera procédé à un classement complémentaire des édifices servant à l'exercice public du culte (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires), dans lequel devront être compris tous ceux de ces édifices représentant, dans leur ensemble ou dans leurs parties, une valeur artistique ou historique.

Les objets mobiliers ou les immeubles par destination mentionnés à l'article 13, qui n'auraient pas encore été inscrits sur la liste de classement dressée en vertu de la loi du 30 mars 1887, sont, par l'effet de la présente loi, ajoutés à ladite liste. Il sera procédé par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans le délai de trois ans, au classement définitif de ceux de ces objets dont la conservation présenterait, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt suffisant. A l'expiration de ce délai, les autres objets seront déclassés de plein droit.

En outre, les immeubles et les objets mobiliers, attribués en vertu de la présente loi aux associations, pourront être classés dans les mêmes conditions que s'ils appartenaient à des établissements publics.

Il n'est pas dérogé, pour le surplus, aux dispositions de la loi du 30 mars 1887. Les archives ecclésiastiques et bibliothèques existant dans les archevêchés, évêchés, grands séminaires, paroisses, succursales et leurs dépendances, seront inventoriées et celles qui seront reconnues propriété de l'État lui seront restituées.

ART. 17.- Les immeubles par destination classés en vertu de la loi du 30 mars 1887 ou de la présente loi sont inaliénables et imprescriptibles.

Dans le cas où la vente ou l'échange d'un objet classé serait autorisé par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, un droit de préemption est accordé : 1° aux associations cultuelles ; 2° aux communes ; 3° aux départements ; 4° aux musées et sociétés d'art et d'archéologie ; 5° à l'État. Le prix sera fixé par trois experts que désigneront le vendeur, l'acquéreur et le président du tribunal civil.

Si aucun des acquéreurs visés ci-dessus ne fait usage du droit de préemption la vente sera libre ; mais il est interdit à l'acheteur d'un objet classé de le transporter hors de France. Nul travail de réparation, restauration ou entretien à faire aux monuments ou objets mobiliers classés ne peut être commencé sans l'autorisation du Ministre des Beaux-Arts, ni exécuté hors de la surveillance de son administration, sous peine, contre les propriétaires, occupants ou détenteurs qui auraient ordonné ces travaux, d'une amende de seize à quinze cents francs.

Toute infraction aux dispositions ci-dessus ainsi qu'à celles de l'article 16 de la présente loi et des articles 4, 10, 11, 12 et 13 de la loi du 30 mars 1887 sera punie d'une amende de cent à dix mille francs et d'un emprisonnement de six jours à trois mois, ou de l'une de ces deux peines seulement.

La visite des édifices et l'exposition des objets mobiliers classés seront publiques ; elles ne pourront donner lieu à aucune taxe ni redevance.

Titre IV

Des associations pour l'exercice des cultes.

ART. 18.- Les associations formées pour subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public d'un culte devront être constituées conformément aux articles 5 et suivants du titre premier de la loi du 1er juillet 1901. Elles seront, en outre, soumises aux prescriptions de la présente loi.

ART. 19.- Ces associations devront avoir exclusivement pour objet l'exercice d'un culte et être composés au moins :

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, de sept personnes ;

Dans les communes de 1.000 à 20.000 habitants, de quinze personnes ;
Dans les communes dont le nombre des habitants est supérieur à 20.000, de vingt-cinq personnes majeures, domiciliées ou résidant dans la circonscription religieuse.
Chacun de leurs membres pourra s'en retirer en tout temps, après paiement des cotisations échues et de celles de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.
Nonobstant toute clause contraire des statuts, les actes de gestion financière et d'administration légale des biens accomplis par les directeurs ou administrateurs seront, chaque année au moins présentés au contrôle de l'assemblée générale des membres de l'association et soumis à son approbation.

Les associations pourront recevoir, en outre, des cotisations prévues par l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901, le produit des quêtes et collectes pour les frais du culte, percevoir des rétributions : pour les cérémonies et services religieux même par fondation ; pour la location des bancs et sièges; pour la fourniture des objets destinés au service des funérailles dans les édifices religieux et à la décoration de ces édifices.

Elles pourront verser, sans donner lieu à perception de droits, le surplus de leurs recettes à d'autres associations constituées pour le même objet.

Elles ne pourront, sous quelque forme que ce soit, recevoir des subventions de l'État, des départements ou des communes. Ne sont pas considérées comme subventions les sommes allouées pour réparations aux monuments classés.

ART. 20.- Ces associations peuvent, dans les formes déterminées par l'article 7 du décret du 16 août 1901, constituer des unions ayant une administration ou une direction centrale; ces unions seront réglées par l'article 18 et par les cinq derniers paragraphes de l'article 19 de la présente loi.

ART. 21.- Les associations et les unions tiennent un état de leurs recettes et de leurs dépenses; elles dressent chaque année le compte financier de l'année écoulée et l'état inventorié de leurs biens, meubles et immeubles.

Le contrôle financier est exercé sur les associations et sur les unions par l'administration de l'enregistrement et par l'inspection générale des finances.

ART. 22.- Les associations et unions peuvent employer leurs ressources disponibles à la constitution d'un fonds de réserve suffisant pour assurer les frais et l'entretien du culte et ne pouvant, en aucun cas, recevoir une autre destination ; le montant de cette réserve ne pourra jamais dépasser une somme égale, pour les unions et associations ayant plus de cinq mille francs (5.000 fr) de revenu, à trois fois et, pour les autres associations, à six fois la moyenne annuelle des sommes dépensées par chacune d'elles pour les frais du culte pendant les cinq derniers exercices.

Indépendamment de cette réserve, qui devra être placée en valeurs nominatives, elles pourront constituer une réserve spéciale dont les fonds devront être déposés, en argent ou en titres nominatifs, à la Caisse des dépôts et consignations pour être exclusivement affectés, y compris les intérêts, à l'achat, à la construction, à la décoration ou à la réparation d'immeubles ou meubles destinés aux besoins de l'association ou de l'union.

ART. 23.- Seront punis d'une amende de seize francs à deux cents francs et, en cas de récidive, d'une amende double, les directeurs ou administrateurs d'une association ou d'une

union qui auront contrevenu aux articles 18, 19, 20, 21 et 22.

Les tribunaux pourront, dans le cas d'infraction au paragraphe 1er de l'article 22, condamner l'association ou l'union à verser l'excédent constaté aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance.

Ils pourront, en outre, dans tous les cas prévus au paragraphe 1er du présent article, prononcer la dissolution de l'association ou de l'union.

ART. 24.- Les édifices affectés à l'exercice du culte appartenant à l'État, aux départements ou aux communes continueront à être exemptés de l'impôt foncier et de l'impôt des portes et fenêtres.

Les édifices servant au logement des ministres des cultes, les séminaires, les facultés de théologie protestante qui appartiennent à l'État, aux départements ou aux communes, les biens qui sont la propriété des associations et unions sont soumis aux mêmes impôts que ceux des particuliers.

Les associations et unions ne sont en aucun cas assujetties à la taxe d'abonnement ni à celle imposée aux cercles par l'article 33 de la loi du 8 août 1890, pas plus qu'à l'impôt de 4 % sur le revenu établi par les lois du 28 décembre 1880 et 29 décembre 1884.

Titre V

Police des cultes.

ART. 25.- Les réunions pour la célébration d'un culte tenues dans les locaux appartenant à une association cultuelle ou mis à sa disposition sont publiques. Elles sont dispensées des formalités de l'article 8 de la loi du 30 juin 1881, mais restent placées sous la surveillance des autorités dans l'intérêt de l'ordre public. Elles ne peuvent avoir lieu qu'après une déclaration faite dans les formes de l'article 2 de la même loi et indiquant le local dans lequel elles seront tenues.

ART. 26.- Il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte.

ART. 27.- Les cérémonies, processions et autres manifestations extérieures d'un culte continueront à être réglées en conformité des articles 95 et 97 de la loi municipale du 5 avril 1884.

Les sonneries de cloches seront réglées par arrêté municipal, et, en cas de désaccord entre le maire et le président ou directeur de l'association cultuelle, par arrêté préfectoral. Le règlement d'administration publique prévu par l'article 43 de la présente loi déterminera les conditions et les cas dans lesquels les sonneries civiles pourront avoir lieu.

ART. 28.- Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.

ART. 29.- Les contraventions aux articles précédents sont punies des peines de simple police.

Sont passibles de ces peines, dans le cas des articles 25, 26 et 27, ceux qui ont organisé la

réunion ou manifestation, ceux qui y ont participé en qualité de ministres du culte et, dans le cas des articles 25 et 26, ceux qui ont fourni le local.

ART. 30.- Conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 28 mars 1882, l'enseignement religieux ne peut être donné aux enfants âgés de six à treize ans, inscrits dans les écoles publiques, qu'en dehors des heures de classe.

Il sera fait application aux ministres des cultes qui enfreindraient ces prescriptions des dispositions de l'article 14 de la loi précitée.

ART. 31.- Sont punis d'une amende de seize francs à deux cents francs et d'un emprisonnement de six jours à deux mois ou de l'une de ces deux peines seulement ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un individu, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé à exercer ou à s'abstenir d'exercer un culte, à faire partie ou à cesser de faire partie d'une association cultuelle, à contribuer ou à s'abstenir de contribuer aux frais d'un culte.

ART. 32.- Seront punis des mêmes peines ceux qui auront empêché, retardé ou interrompu les exercices d'un culte par des troubles ou désordres causés dans le local servant à ces exercices.

ART. 33.- Les dispositions des deux articles précédents ne s'appliquent qu'aux troubles, outrages ou voies de fait, dont la nature ou les circonstances ne donneront pas lieu à de plus fortes peines d'après les dispositions du Code pénal.

ART. 34.- Tout ministre d'un culte qui, dans les lieux où s'exerce ce culte, aura publiquement par des discours prononcés, des lectures faites, des écrits distribués ou des affiches apposées, outragé ou diffamé un citoyen chargé d'un service public, sera puni d'une amende de 500 francs à trois mille francs et d'un emprisonnement de un mois à un an, ou de l'une de ces deux peines seulement.

La vérité du fait diffamatoire, mais seulement s'il est relatif aux fonctions, pourra être établi devant le tribunal correctionnel dans les formes prévues par l'article 52 de la loi du 29 juillet 1881. Les prescriptions édictées par l'article 65 de la même loi s'appliquent aux délits du présent article et de l'article qui suit.

ART. 35.- Si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte, contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre du culte qui s'en sera rendu coupable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice des peines de la complicité, dans le cas où la provocation aurait été suivie d'une sédition, révolte ou guerre civile.

ART. 36.- Dans le cas de condamnation par les tribunaux de police ou de police correctionnelle en application des articles 25 et 26, 34 et 35, l'association constituée pour l'exercice du culte dans l'immeuble où l'infraction a été commise sera civilement responsable.

Titre VI : Dispositions générales.

ART. 37.- L'article 463 du Code pénal et la loi du 26 mars 1891 sont applicables à tous les cas dans lesquels la présente loi édicte des pénalités.

ART. 38.- Les congrégations religieuses demeurent soumises aux lois des 1er juillet 1901, 4 décembre 1902 et 7 juillet 1904.

ART. 39. -Les jeunes gens, qui ont obtenu à titre d'élèves ecclésiastiques la dispense prévue par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, continueront à en bénéficier, conformément à l'article 99 de la loi du 21 mars 1905, à la condition qu'à l'âge de vingt-six ans ils soient pourvus d'un emploi de ministre du culte rétribué par une association culturelle et sous réserve des justifications qui seront fixées par un règlement d'administration publique.

ART. 40.- Pendant huit années à partir de la promulgation de la présente loi, les ministres du culte seront inéligibles au conseil municipal dans les communes où ils exerceront leur ministère ecclésiastique.

ART. 41.- Les sommes rendues disponibles chaque année par la suppression du budget des cultes seront réparties entre les communes au prorata du contingent de la contribution foncière des propriétés non bâties qui leur aura été assigné pendant l'exercice qui précédera la promulgation de la présente loi.

ART. 42.- Les dispositions légales relatives aux jours actuellement fériés sont maintenues.

ART. 43.- Un règlement d'administration publique rendu dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, déterminera les mesures propres à assurer son application.

Des règlements d'administration publique détermineront les conditions dans lesquelles la présente loi sera applicable à l'Algérie et aux colonies.

ART. 44.- Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions relatives à l'organisation publique des cultes antérieurement reconnus par l'État, ainsi que toutes dispositions contraires à la présente loi et notamment :

1° La loi du 18 germinal an X, portant que la convention passée le 26 messidor an IX, entre le pape et le Gouvernement français ensemble les articles organiques de ladite convention et des cultes protestants, seront exécutés comme des lois de la République ;

2° Le décret du 26 mars 1852 et la loi du 1^{er} août 1879 sur les cultes protestants ;

3° Les décrets du 17 mars 1808, la loi du 8 février 1831 et l'ordonnance du 25 mai 1844 sur le culte israélite ;

4° Les décrets des 22 décembre 1812 et 19 mars 1859 ;

5° Les articles 201 à 208, 260 à 264, 294 du Code pénal ;

6° Les articles 100 et 101, les paragraphes 11 et 12 de l'article 136 et l'article 167 de la loi du 5 avril 1884

7° Le décret du 30 décembre 1809 et l'article 78 de la loi du 26 janvier 1892.

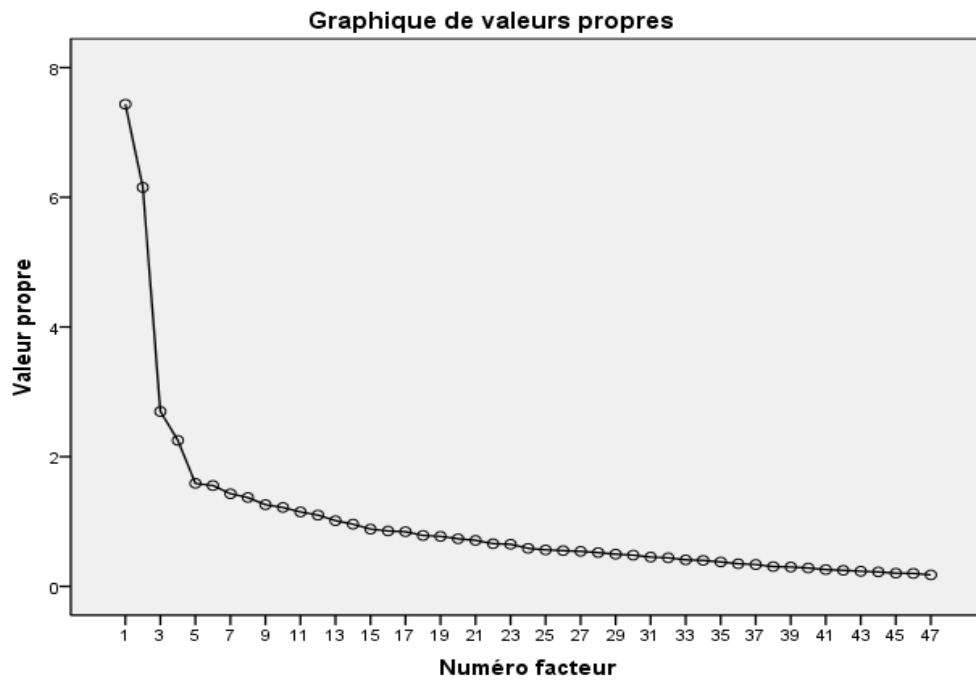


Figure A : Diagramme des valeurs propres (étude 2)

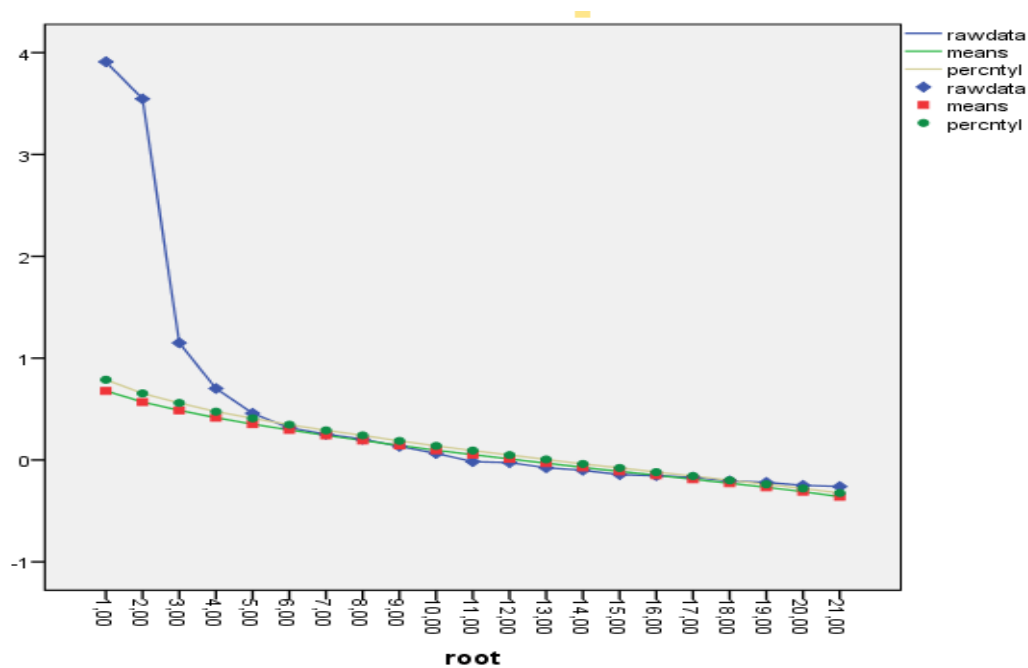


Figure B : Courbe parallèle de Horn (étude 2)

Annexe 3-A : Echelle de préjugés anti-immigré et anti-maghrébin de Dambrun et Guimond (2001)

- On peut facilement comprendre la colère que ressentent les Maghrébins en France. (item inversé)
- Les Français devraient être prioritaires en matière de logement.
- Les étrangers qui vivent en France devraient avoir le droit de vote. (item inversé)
- Il est normal que les étrangers en situation irrégulière soient renvoyés dans leur pays d'origine.
- La diversité qu'apportent les étrangers est un enrichissement pour le pays. (item inversé)
- Les Français devraient être prioritaires en matière d'augmentation des prestations sociales.
- Le port du Tchador au sein des écoles devrait être autorisé. (item inversé)
- Les Français devraient être prioritaires en matière d'emploi.
- Il est insensé d'attribuer aux Algériens et aux Marocains les problèmes économiques de la France. (item inversé)
- On devrait limiter plus strictement l'entrée des familles étrangères en France.
- Je considère que la société est injuste à l'égard des Arabes. (item inversé)
- S'il y a beaucoup de chômage en France, c'est parce que les étrangers prennent le travail des Français.
- Il faudrait donner plus de droits aux immigrants. (item inversé)
- On ne devrait pas accorder aussi facilement la nationalité française.
- Je ne serais pas inquiet si la plupart de mes amis à l'université étaient d'origine arabe. (item inversé)

Annexe 3-B : Echelle d'ODS de Dambrun et al. (2004)

- Certains groupes de personnes sont tout simplement inférieurs aux autres groupes
- L'égalité des groupes devrait être notre idéal. (item inversé)
- Il est normal que certains groupes de personnes aient plus de chances dans la vie que d'autres.
- Dans la mesure du possible, nous devons agir pour que les conditions des différents groupes soient égales. (item inversé)
- Pour aller de l'avant dans la vie, il est parfois nécessaire d'écraser d'autres groupes
- Améliorons l'égalité sociale. (item inversé)
- C'est probablement une bonne chose qu'il y ait certains groupes au sommet et d'autres groupes au plus bas niveau.
- Il y aurait moins de problème si on traitait les gens de façon plus égalitaire. (item inversé)
- Les groupes inférieurs devraient rester à leur place.
- Aucun groupe ne devrait dominer dans la société. (item inversé)

Annexe 3-C : Echelle de religiosité de Saroglou (2011)

- J'apprécie appartenir à un groupe/communauté religieuse.
- Appartenir à une tradition religieuse et s'y identifier est important pour moi.
- La référence à une tradition religieuse est importante pour mon identité culturelle/ethnique.
- Je suis attaché à la religion pour les valeurs et l'éthique qu'elle prône.
- La religion m'aide à vivre de façon morale.
- La religion m'aide à prendre une décision dans les dilemmes moraux.
- J'aime les cérémonies religieuses.
- Les rituels, activités et pratiques religieux me procurent des émotions positives.
- La religion a des formes d'expression et des symboles artistiques que j'apprécie.
- Je suis attaché à la religion parce qu'elle m'aide à avoir un but dans la vie.
- Il est important de croire en une Transcendance qui donne du sens à l'existence humaine.
- Les croyances religieuses influencent de manière importante notre compréhension de l'existence humaine.

Annexe 3-D : Echelle d'attachement à la laïcité inspirée de Barthélémy et Michelat (2007), utilisée par Cohu et al. (2016).

- Diriez-vous que vous adhérez au principe de laïcité ?
- Pouvez-vous me dire si le mot « laïcité » évoque pour vous quelque chose de positif ?
- Selon vous, la laïcité est un combat qui a eu sa raison d'être mais qui est aujourd'hui dépassé ? (item inversé)
- Selon vous, la laïcité est une valeur fondamentale toujours actuelle ?

Annexe 3-E : Echelle d'attitude envers l'idéologie assimilationniste (Berry & Kalin, 1995 ; Guimond et al., 2013), chapitre 6

- Les étrangers devraient plus adopter les traditions culturelles françaises s'ils veulent rester en France
- Les gens qui viennent en France devraient modifier leur comportement afin de plus ressembler à des français
- L'unité nationale du pays est affaiblie lorsque les minorités ethniques maintiennent leur façon de vivre
- Ce serait mieux pour la France si tout le monde renoncerait à leur différence culturelle et ethnique le plus tôt possible

Annexe 3-F : Echelle d'attitude envers l'idéologie du multiculturalisme (Berry & Kalin, 1995 ; Guimond, & al., 2013) , chapitre 6

- Les parents immigrants doivent encourager leurs enfants à conserver les cultures et les traditions de leur pays d'origine.
- Une société avec de nombreux groupes ethniques et culturels permet plus de résoudre les problèmes que d'en créer.
- Nous devrions aider les minorités ethniques et raciales à préserver leur héritage culturel en France.
- Les Français devraient accepter les coutumes et héritages des différents groupes culturels vivant en France.

Annexe 3-G : Echelle d'attitude envers l'idéologie du colorblind (Guimond et al., 2014), chapitre 6

- Nous devrions traiter les citoyens de ce pays en tant que Français et non en tant que membres d'une communauté particulière, ethnique, religieuse ou sexuelle.
- Je ne veux pas que les français soient identifiés par leur race, leur origine ou leur religion.
- Pour l'unité du pays, les individus devraient être considérés en tant que Français avant quelque considération que ce soit concernant leur origine ou religion.
- Il est préférable de juger les autres en tant qu'individus plutôt qu'en membres d'un groupe ethnique ou culturel.

Annexe 3-H : Echelle de menace perçue de Florack et al. (2003) sur une échelle de Likert de 1, « menaçante », à 7, « enrichissante », chapitre 6

- Si vous pensez à la religion, vous percevez la présence des immigrants maghrébins comme
- Si vous pensez au marché du logement, vous percevez la présence des immigrants maghrébins comme
- Si vous pensez au voisinage, vous percevez la présence des immigrants maghrébins comme
- Si vous pensez aux habitudes alimentaires, vous percevez la présence des maghrébins comme
- Si vous pensez à l'éducation, vous percevez la présence des immigrants maghrébins comme
- Si vous pensez aux valeurs culturelles, vous percevez la présence des immigrants maghrébins comme
- Si vous pensez à la vie sociale, vous percevez la présence des immigrants maghrébins comme
- Si vous pensez à la vie sociale, vous percevez la présence des immigrants maghrébins comme

Annexe 3-I : Echelle de menace perçue traduite de Velasco-Gonzalez et al. (2008), chapitre 7

- L'identité française est menacée car il y a trop de Musulmans en France.
- A cause de la présence des musulmans, les français ont plus de difficultés à trouver un travail.
- Les normes et valeurs françaises sont menacées par la présence des musulmans.
- A cause de la présence des musulmans, les français ont plus de difficultés à trouver un logement.
- Les musulmans menacent la culture française.
- A cause de la présence des musulmans, le chômage en France va augmenter.

Annexe 3-J : Echelle de prosélytisme inspirée de Lecoq et Rimé (2009), chapitre 7

- Ces personnes essaient de convaincre d'autres personnes de faire, eux aussi, cette activité.
- Ces personnes essaient de trouver de nouveaux adeptes.
- Ces personnes tentent d'imposer leur conviction religieuse.
- Ces personnes font de la propagande religieuse.

Annexe 3-K : Mesure d'intention de contrôle social, chapitre 7

- Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec ce qu'ils font ?
- Dans quelle mesure leur communiqueriez-vous votre soutien vis-à-vis de leur comportement ?
- Dans quelle mesure essaieriez-vous de les faire changer d'avis ?
- Dans quelle mesure essaieriez-vous de leur faire comprendre que vous n'êtes pas d'accord avec leur comportement ?
- Dans quelle mesure condamnez-vous ces comportements ?

Annexe 3-L : Items de déviance à la laïcité de la part des personnes effectuant les prières de rue, chapitre 7

- Dans quelle mesure, ces personnes respectent le principe de laïcité ?
- Dans quelle mesure, trouvez-vous que le comportement de ces personnes est contraire à la laïcité ?

Annexe 3-M : Items de déviance aux valeurs françaises de la part des personnes effectuant les prières de rue, chapitre 7

- Dans quelle mesure le comportement de ces personnes va à l'encontre de la culture française ?
- Dans quelle mesure trouvez-vous que ces personnes respectent les valeurs françaises ?

Annexe 4-A : Profil intégré

Ahmed est maghrébin, il vit en France depuis environ dix ans. Quand il est arrivé, il se demandait comment les choses allaient se passer, son pays et la France étant différents.

Il dit : « Mon épouse et moi faisons partie de la communauté maghrébine, nous sommes très fidèles à toutes nos coutumes car notre culture d'origine est toujours très importante à nos yeux. Mais même si nous continuons tous les deux à participer à des activités liées à cette culture (repas de fêtes, ...), nous sommes en même temps très ouverts à la culture française à laquelle nous accordons aussi beaucoup de valeur et que nous cherchons à connaître le plus possible. Nous vivons donc en intégrant des éléments de notre culture d'origine et de la culture française.

Pour ma famille, je souhaiterais que mes enfants et petits enfants puissent parler leur langue maternelle aussi bien que la langue française, qu'ils apprennent à connaître et à respecter autant les traditions et valeurs de notre culture d'origine que celles de la culture française. Nous allons au moins une fois par an au pays pour ne pas perdre les liens avec la famille et notre culture. Même si je préférerais que ma fille épouse un garçon maghrébin, je ne m'opposerais pas à ce qu'elle épouse un français si c'est son choix.

Dans le cadre du travail, j'apprécie autant travailler avec des collègues maghrébins que français. Je pense que les relations professionnelles avec des personnes de ma culture d'origine et de la culture française peuvent être aussi harmonieuses et enrichissantes l'une que l'autre. J'arrive donc autant à coopérer et à communiquer avec ces différents types de collègues ».

Ahmed envisage d'avoir la double nationalité, et a commencé des démarches dans ce sens.

Annexe 4-B : Profil marginalisé

Ahmed est maghrébin, il vit en France depuis environ dix ans. Quand il est arrivé, il se demandait comment les choses allaient se passer, son pays et la France étant différents.

Il dit : « Mon épouse et moi n'avons jamais adhéré à notre culture, quelle utilité d'une attitude maghrébine en France ? Malheureusement la culture française ne nous convient pas non plus. Nous ne nous reconnaissons ni dans l'une ni dans l'autre des deux cultures. »

« Pour ma famille, je pense qu'il faut s'adapter, au moins pour les enfants. Je ne m'inquiéterai pas si mes enfants et petits-enfants ne parlaient pas leur langue maternelle aussi bien que la langue française. Nous n'allons plus au pays, car nous n'avons plus de liens ni avec la famille ni avec notre culture. Concernant ma fille, elle est libre d'épouser qui elle veut »

« Dans le cadre du travail j'ai quelques liens avec mes collègues, mais strictement professionnels. En dehors de cela, peu d'entre eux pourraient être mes amis qu'ils soient français ou d'origine maghrébine. Avec ma femme, nous vivons beaucoup tous les deux. Je ne m'investis pas dans la vie publique, à quoi cela pourrait servir ? »

Ahmed n'envisage pas d'adopter la nationalité française et ne voit pas les avantages que cela pourrait lui apporter.

Annexe 4-C : Profil séparatiste

Ahmed est maghrébin, il vit en France depuis environ dix ans. Quand il est arrivé, il se demandait comment les choses allaient se passer, son pays et la France étant différents.

Il dit : « Mon épouse et moi faisons partie de la communauté maghrébine, nous sommes très fidèles à toutes nos coutumes car notre culture d'origine est toujours très importante à nos yeux, et nous la respectons beaucoup. D'ailleurs, nous continuons tous les deux à participer le plus fréquemment possible à des activités liées à cette culture (repas de fêtes, ...). Nous cherchons peu à connaître la culture française. Nous ne côtoyons que des amis maghrébins, nous n'avons pas d'amis français.

Pour ma famille, je souhaiterais que mes enfants et petits enfants puissent parler couramment leur langue maternelle, qu'ils apprennent avant tout à connaître et à respecter les traditions et valeurs de notre culture d'origine. Nous avons d'ailleurs envoyé les enfants faire leur collège et lycée au pays, afin qu'ils s'imprègnent de la culture maghrébine. Quant à nous, nous allons au moins une fois par an au pays pour ne pas perdre les liens avec la famille et notre culture. Concernant ma fille, cela m'ennuierait beaucoup qu'elle épouse un français même si c'est son choix.

Dans le cadre du travail, je préfère travailler avec des collègues qui sont maghrébins plutôt qu'avec des personnes d'origine française. Je pense que les relations professionnelles avec des gens ayant la même culture d'origine que moi sont plus harmonieuses et enrichissantes que celles avec des gens de culture française. J'arrive donc à coopérer et à communiquer plus facilement avec des collègues maghrébins ».

Ahmed n'envisage pas d'adopter la nationalité française ; il ne voit pas les avantages que cela pourrait lui apporter et préfère conserver sa nationalité d'origine.

Annexe 4-D : Profil assimilé

Ahmed est maghrébin, il vit en France depuis environ dix ans. Quand il est arrivé, il se demandait comment les choses allaient se passer, son pays et la France étant différents.

Il dit : « Mon épouse et moi sommes maghrébins, mais depuis que nous vivons en France, notre culture d'origine n'est plus vraiment importante à nos yeux. D'ailleurs, nous ne participons plus à des activités liées à cette culture (repas de fêtes, ...). En revanche, nous sommes très ouverts à la culture française à laquelle nous accordons beaucoup de valeur et que nous cherchons à connaître le plus possible. Nous n'avons que des amis français et pas d'amis maghrébins. C'est très important pour nous de vivre en respectant la culture du pays dans lequel nous vivons.

Pour ma famille, je ne souhaite pas que mes enfants et petits enfants apprennent à parler leur langue maternelle ; il est surtout essentiel qu'ils parlent couramment la langue française, qu'ils apprennent avant tout à connaître et à respecter les traditions et valeurs de la culture française. Nous n'allons plus au pays, car nous n'avons plus de liens ni avec la famille ni avec notre culture. Concernant ma fille, je préférerais qu'elle épouse un garçon français plutôt que maghrébin.

Dans le cadre du travail, je préfère travailler avec des collègues qui sont français plutôt qu'avec des personnes maghrébines. Je pense que les relations professionnelles avec des gens de culture française sont plus harmonieuses et enrichissantes qu'avec des collègues maghrébins. J'arrive donc à coopérer et à communiquer plus facilement avec des collègues français ».

Ahmed a demandé la nationalité française, et a commencé des démarches dans ce sens.

Tableau 1 : Régressions linéaires concernant le prosélytisme en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de l'expression publique à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Prosélytisme		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	-.11	-.08	-.08
Age	-.05	-.04	-.07
Religiosité	-.07	-.04	-.06
Attachement à la laïcité	.07	.17	.16
Article		.03	.03
Expression publique		-.20	-.16
Article X Expression		.21*	.23*
Egalité		-.38***	-.33**
Neutralité		-.17	-.15
Protection		-.17	-.17
Préjugés			.23
ODS			-.09
Menace perçue			-.13
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.02	.24	.25
F Change	.51	2.87**	2.32**

Tableau 2 : Régressions linéaires concernant le prosélytisme en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de l'égalité des différents cultes religieux à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Prosélytisme		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	-.11	-.10	-.10
Age	-.05	-.02	-.04
Religiosité	-.07	-.03	-.04
Attachement à la laïcité	.07	.16	.17
Article		.04	.05
Egalité		-.37***	-.31**
Article X Egalité		.15	.14
Expression		-.14	-.08
Neutralité		-.14	-.13
Protection		-.13	-.13
Préjugés			.19
ODS			-.07
Menace perçue			-.04
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.02	.22	.23
F Change	.51	2.53**	2.03*

Tableau 3 : Régressions linéaires concernant le prosélytisme en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de la neutralité religieuse de l'Etat à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Prosélytisme		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	-.11	-.09	-.09
Age	-.05	.01	-.02
Religiosité	-.07	-.04	-.06
Attachement à la laïcité	.07	.15	.15
Article		.04	.05
Neutralité		-.14	-.12
Article X Neutralité		-.14	-.15
Expression		-.15	-.09
Egalité		-.38***	-.31**
Protection		-.16	-.16
Préjugés			.22
ODS			-.10
Menace perçue			-.08
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.02	.21	.23
F Change	.51	2.51**	2.06*

Tableau 4 : Régressions linéaires concernant le prosélytisme en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de la protection des cultes religieux par l'Etat à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Prosélytisme		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	-.11	-.09	-.09
Age	-.05	.01	-.02
Religiosité	-.07	-.06	-.08
Attachement à la laïcité	.07	.18	.19
Article		.04	.05
Protection		-.18	-.18
Article X Protection		.18	.18
Expression		-.17	-.09
Egalité		-.37***	-.30**
Neutralité		-.16	-.14
Préjugés			.21
ODS			-.09
Menace perçue			-.04
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)

R² Change	.02	.22	.24
F Change	.51	2.62**	2.14*

Tableau 5 : Régressions linéaires concernant l'impression générale des priants de rue en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de l'expression publique à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$

	Impression générale des priants de rue		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	-.10	-.13	-.14
Age	-.04	-.08	-.06
Religiosité	.14	.04	.06
Attachement à la laïcité	.09	.18	.16
Article		.00	-.02
Expression publique		.44***	.35**
Article X Expression		-.15	-.13
Egalité		.18	.10
Neutralité		-.02	-.03
Protection		.14	.14
Préjugés			-.20
ODS			.10
Menace perçue			-.02
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.05	.31	.33
F Change	1.21	4.19***	3.40***

Tableau 6 : Régressions linéaires concernant l'impression générale des priants de rue en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de l'égalité des différents cultes religieux à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Impression générale des priants de rue		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	-.10	-.11	-.13
Age	-.04	-.11	-.08
Religiosité	.14	.03	.05
Attachement à la laïcité	.09	.20	.17
Article		-.01	-.03
Egalité		.18	.09
Article X Egalité		-.01	.00
Expression		.40***	.30*
Neutralité		-.05	-.06

Protection		.13	.13
Préjugés			-.19
ODS			.10
Menace perçue			-.07
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.05	.29	.32
F Change	1.21	3.82***	3.19***

Tableau 7 : Régressions linéaires concernant l'impression générale des priants de rue en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de la neutralité religieuse de l'Etat à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Impression générale des priants de rue		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	-.10	-.11	-.13
Age	-.04	-.11	-.08
Religiosité	.14	.03	.05
Attachement à la laïcité	.09	.20	.17
Article		-.01	-.03
Neutralité		-.05	-.06
Article X Neutralité		-.02	-.03
Expression		.40***	.30*
Egalité		.19	.09
Protection		.13	.13
Préjugés			-.18
ODS			.09
Menace perçue			-.08
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.05	.29	.32
F Change	1.21	3.82***	3.20***

Tableau 8 : Régressions linéaires concernant l'impression générale des priants de rue en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de la protection des cultes religieux par l'Etat à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Impression générale des priants de rue		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	-.10	-.12	-.13
Age	-.04	-.11	-.09
Religiosité	.14	.05	.07

Attachement à la laïcité	.09	.18	.15
Article		-.01	-.03
Protection		.15	.14
Article X Protection		-.09	-.09
Expression		.41***	.31*
Egalité		.18	.08
Neutralité		-.03	-.04
Préjugés			-.19
ODS			.10
Menace perçue			-.08
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.05	.30	.33
F Change	1.21	3.95***	3.31***

Tableau 9 : Régressions linéaires concernant l'intention d'effectuer du contrôle social envers les priants en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de l'expression publique à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Intention d'effectuer du contrôle social		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	.07	.08	.09
Age	.00	.02	-.04
Religiosité	-.19	-.11	-.15
Attachement à la laïcité	.03	-.09	-.06
Article		.06	.09
Expression publique		-.57***	-.41***
Article X Expression		.20*	.16
Egalité		-.10	.06
Neutralité		-.06	-.04
Protection		.00	.02
Préjugés			.39**
ODS			-.13
Menace perçue			.01
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.05	.35	.41
F Change	1.18	4.86***	4.81***

Tableau 10 : Régressions linéaires concernant l'intention d'effectuer du contrôle social envers les priants en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de l'égalité des différents cultes religieux à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Intention d'effectuer du contrôle social		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	.07	.06	.08
Age	.00	.05	-.02
Religiosité	-.19	-.10	-.14
Attachement à la laïcité	.03	-.11	-.05
Article		.08	.11
Egalité des cultes religieux		-.10	.08
Article X Egalité		.08	.06
Expression		-.52***	-.35**
Neutralité		-.03	-.02
Protection		.03	.05
Préjugés			.37*
ODS			-.12
Menace perçue			.08
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.05	.32	.39
F Change	1.18	4.27***	4.46***

Tableau 11 : Régressions linéaires concernant l'intention d'effectuer du contrôle social envers les priants en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de la neutralité religieuse de l'Etat à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Intention d'effectuer du contrôle social		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	.07	.06	.08
Age	.00	.06	-.01
Religiosité	-.19	-.11	-.14
Attachement à la laïcité	.03	-.11	-.06
Article		.08	.11
Neutralité de l'Etat		-.03	-.01
Article X Neutralité		-.06	-.05
Expression		-.52***	-.35**
Egalité		-.10	.07
Protection		.01	.03
Préjugés			.38*

ODS			-.13
Menace perçue			.06
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.05	.32	.39
F Change	1.18	4.23***	4.43***

Tableau 12 : Régressions linéaires concernant l'intention d'effectuer du contrôle social envers les priants en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de la protection des cultes religieux par l'Etat à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Intention d'effectuer du contrôle social		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	.07	.06	.09
Age	.00	.07	.00
Religiosité	-.19	-.13	-.17
Attachement à la laïcité	.03	-.09	-.03
Article		.07	.10
Protection des cultes religieux		-.01	.01
Article X Protection		.16	.17
Expression		-.54***	-.37**
Egalité		-.09	.09
Neutralité		-.04	-.03
Préjugés			.38**
ODS			-.13
Menace perçue			.08
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.05	.33	.42
F Change	1.18	4.59***	4.85***

Tableau 13 : Régressions linéaires concernant la menace perçue envers les priants en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de l'expression publique à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Menace perçue envers les priants		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	.09	.12	.15
Age	-.09	-.08	-.12
Religiosité	-.05	.02	-.01
Attachement à la laïcité	-.07	-.10	.01
Article		-.07	-.02
Expression publique		-.45***	-.25*

Article X Expression		.16	.06
Egalité		-.32***	-.13
Neutralité		-.04	-.04
Protection		.03	.08
Préjugés			.18
ODS			.00
Menace perçue			.31*
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.02	.30	.41
F Change	.61	3.89***	4.83***

Tableau 14 : Régressions linéaires concernant la menace perçue envers les priants en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de l'égalité des différents cultes religieux à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Menace perçue envers les priants		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	.09	.10	.15
Age	-.09	-.05	-.11
Religiosité	-.05	.03	-.00
Attachement à la laïcité	-.07	-.12	.00
Article		-.06	-.02
Egalité des cultes religieux		-.33***	-.13
Article X Egalité		-.01	-.01
Expression		-.40***	-.23
Neutralité		-.01	-.02
Protection		.04	.08
Préjugés			.18
ODS			.00
Menace perçue			.33**
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.02	.27	.41
F Change	.61	3.48***	4.77***

Tableau 15 : Régressions linéaires concernant la menace perçue envers les priants en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de la neutralité religieuse de l'Etat à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Menace perçue envers les priants		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	.09	.10	.15
Age	-.09	-.05	-.11
Religiosité	-.05	.03	.01
Attachement à la laïcité	-.07	-.12	.01
Article		-.06	-.01
Neutralité religieuse de l'Etat		-.01	-.02
Article X Neutralité		.02	.08
Expression		-.40***	-.22
Egalité		-.33***	-.13
Protection		.05	.09
Préjugés			.17
ODS			.01
Menace perçue			.35**
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.02	.28	.42
F Change	.61	3.48***	4.88***

Tableau 16 : Régressions linéaires concernant la menace perçue envers les priants en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de la protection des cultes religieux par l'Etat à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$

	Menace perçue envers les priants		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	.09	.11	.16
Age	-.09	-.04	-.10
Religiosité	-.05	.00	-.04
Attachement à la laïcité	-.07	-.09	.04
Article		-.07	-.02
Protection des cultes religieux		.02	.05
Article X Protection		.17	.19*
Expression		-.43***	-.25*
Egalité		-.31***	-.11
Neutralité		-.04	-.06
Préjugés			.18

ODS			.00
Menace perçue			.34**
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.02	.30	.44
F Change	.61	3.96***	5.42***

Tableau 17 : Régressions linéaires concernant le sentiment de déviance envers les valeurs françaises en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de l'expression publique à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$

	Déviance envers les valeurs françaises		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	.07	-.02	-.01
Age	.14	.16	.12
Religiosité	.12	.08	.05
Attachement à la laïcité	.15	.07	.11
Article		-.13	-.11
Expression publique		-.56***	-.49***
Article X Expression		.21*	.18
Egalité		-.19*	-.11
Neutralité		-.07	-.08
Protection		-.10	-.07
Préjugés			.16
ODS			.07
Menace perçue			.00
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.04	.36	.38
F Change	.96	5.06***	4.16***

Tableau 18 : Régressions linéaires concernant le sentiment de déviance envers les valeurs françaises en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de l'égalité des différents cultes religieux à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Déviance envers les valeurs françaises		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	.07	-.04	-.03
Age	.14	.19*	.14
Religiosité	.12	.09	.06
Attachement à la laïcité	.15	.06	.12
Article		-.11	-.09

Egalité entre les cultes religieux		-.19*	-.09
Article X Egalité		.10	.10
Expression		-.51***	-.42***
Neutralité		-.05	-.06
Protection		-.08	-.04
Préjugés			.13
ODS			.08
Menace perçue			.07
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.04	.33	.36
F Change	.96	4.45***	3.87***

Tableau 19 : Régressions linéaires concernant le sentiment de déviance envers les valeurs françaises en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de la neutralité religieuse de l'Etat à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Déviance envers les valeurs françaises		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	.07	-.04	-.02
Age	.14	.21*	.15
Religiosité	.12	.08	.06
Attachement à la laïcité	.15	.05	.11
Article		-.11	-.09
Neutralité religieuse de l'Etat		-.04	-.05
Article X Neutralité		-.05	-.02
Expression		-.51***	-.42***
Egalité		-.20*	-.09
Protection		-.09	-.05
Préjugés			.15
ODS			.07
Menace perçue			.06
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.04	.32	.35
F Change	.96	4.29***	3.71***

Tableau 20 : Régressions linéaires concernant le sentiment de déviance envers les valeurs françaises en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de la protection des cultes religieux par l'Etat à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Déviance envers les valeurs françaises		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	.07	-.04	-.02
Age	.14	.20*	.15
Religiosité	.12	.08	.06
Attachement à la laïcité	.15	.05	.12
Article		-.11	-.09
Protection des cultes religieux		-.09	-.06
Article X Protection		.02	.03
Expression		-.51***	-.42***
Egalité		-.20*	-.09
Neutralité		-.04	-.05
Préjugés			.15
ODS			.08
Menace perçue			.07
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.04	.32	.35
F Change	.96	4.26***	3.71***

Tableau 21 : Régressions linéaires concernant le sentiment de déviance envers la laïcité en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de l'expression publique à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Déviance envers la laïcité		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	.10	-.11	-.12
Age	.07	.13	.09
Religiosité	-.12	-.05	-.07
Attachement à la laïcité	.19	.04	.04
Article		.14	.14
Expression publique		-.51***	-.46***
Article X Expression		.00	.01
Egalité		.02	.08
Neutralité		-.07	-.06
Protection		-.04	-.03
Préjugés			.24
ODS			-.06

Menace perçue			-.13
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.06	.31	.32
F Change	1.44	4.03***	3.27***

Tableau 22 : Régressions linéaires concernant le sentiment de déviance envers la laïcité en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de l'égalité des différents cultes religieux à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Déviance envers la laïcité		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	.10	-.12	-.13
Age	.07	.12	.08
Religiosité	-.12	-.04	-.06
Attachement à la laïcité	.19	.05	.05
Article		.13	.14
Egalité des cultes religieux		.03	.09
Article X Egalité		.14	.13
Expression		-.52***	-.46***
Neutralité		-.08	-.07
Protection		-.02	-.01
Préjugés			.22
ODS			-.04
Menace perçue			-.12
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.06	.32	.34
F Change	1.44	4.38***	3.50***

Tableau 23 : Régressions linéaires concernant le sentiment de déviance envers les valeurs françaises en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de la neutralité religieuse de l'Etat à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Déviance envers la laïcité		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	.10	-.12	-.12
Age	.07	.13	.09
Religiosité	-.12	-.04	-.06
Attachement à la laïcité	.19	.04	.04
Article		.14	.14
Neutralité religieuse de l'Etat		-.07	-.06

Article X Neutralité		.05	.04
Expression		-.51***	-.45***
Egalité		.01	.08
Protection		-.03	-.02
Préjugés			.24
ODS			-.05
Menace perçue			-.11
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.06	.31	.33
F Change	1.44	4.08***	3.29***

Tableau 24 : Régressions linéaires concernant le sentiment de déviance envers la laïcité en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique) et l'association de la protection des cultes religieux par l'Etat à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Déviance envers la laïcité		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Sexe	.10	-.11	-.12
Age	.07	.14	.10
Religiosité	-.12	-.05	-.07
Attachement à la laïcité	.19	.05	.04
Article		.13	.14
Protection des cultes religieux		-.04	-.03
Article X Protection		.03	.03
Expression		-.52***	-.46***
Egalité		.02	.08
Neutralité		-.08	-.06
Préjugés			.24
ODS			-.06
Menace perçue			-.12
ddl modèle	(4, 102)	(10, 102)	(13, 102)
R² Change	.06	.31	.32
F Change	1.44	4.04***	3.28***

Tableau 1 : Régressions linéaires concernant le prosélytisme en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de l'expression publique à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Prosélytisme	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.07	.06
Age	.12	.08
Religiosité	.15	.15
Attachement à la laïcité	-.01	-.04
Article (religion catholique vs. musulmane)		.10
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		-.32***
Article X Objectif		-.04
Expression publique		-.12
Article X Expression		-.10
Objectif X Expression		.05
Article X Obj. X Express		.01
Egalité		.07
Protection		-.02
Neutralité		.04
Préjugés		.06
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	.02	.11
F Change	1.79	2.38**

Tableau 2 : Régressions linéaires concernant le prosélytisme en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de l'égalité à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Prosélytisme	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.07	.08
Age	.12	.07
Religiosité	.15	.16
Attachement à la laïcité	-.01	-.03
Article (religion catholique vs. musulmane)		.10
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		-.34***
Article X Objectif		-.01
Egalité		.07
Article X Egalité		.10
Objectif X Egalité		-.03
Article X Obj. X Egalité		-.08
Expression		-.08
Protection		-.05

Neutralité		.04
Préjugés		.06
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	.02	.12
F Change	1.79	2.44**

Tableau 3 : Régressions linéaires concernant le prosélytisme en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de la protection des cultes religieux à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Prosélytisme	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.07	.04
Age	.12	.08
Religiosité	.15	.16
Attachement à la laïcité	-.01	-.04
Article (religion catholique vs. musulmane)		.13
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		-.36***
Article X Objectif		-.05
Protection des cultes religieux		-.08
Article X Protection		-.07
Objectif X Protection		.06
Article X Obj. X Protection		.13
Expression		-.12
Egalité		.07
Neutralité		.03
Préjugés		.05
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	.02	.12
F Change	1.79	2.43**

Tableau 4 : Régressions linéaires concernant le prosélytisme en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de la neutralité religieuse de l'Etat à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Prosélytisme	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.07	.06
Age	.12	.06
Religiosité	.15	.20*
Attachement à la laïcité	-.01	-.05
Article (religion catholique vs. musulmane)		.10
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		-.36***
Article X Objectif		.05

Neutralité de l'Etat		.16
Article X Neutralité		.15
Objectif X Neutralité		-.18*
Article X Obj. X Neutralité		-.20*
Expression		-.08
Egalité		.07
Protection		-.04
Préjugés		.07
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	.02	.15
F Change	1.79	2.95***

Tableau 5 : Régressions linéaires concernant l'impression générale en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de l'expression publique à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Impression générale	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.08	.09
Age	-.03	-.04
Religiosité	.10	.14
Attachement à la laïcité	.02	-.01
Article (religion catholique vs. musulmane)		-.04
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		.12
Article X Objectif		.04
Expression		.17
Article X Expression		.07
Objectif X Expression		.02
Article X Obj. X Expression		.06
Egalité		.03
Protection		-.04
Neutralité		.02
Préjugés		-.11
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	-.01	.01
F Change	.81	1.10

Tableau 6 : Régressions linéaires concernant l'impression générale en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de l'égalité à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Impression générale	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.08	.10
Age	-.03	-.04
Religiosité	.10	.14
Attachement à la laïcité	.02	-.01
Article (religion catholique vs. musulmane)		-.04
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		.14
Article X Objectif		.05
Egalité		.05
Article X Egalité		.03
Objectif X Egalité		.09
Article X Obj. X Egalité		.00
Expression		.15
Protection		-.01
Neutralité		.03
Préjugés		-.10
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	-.01	.01
F Change	.81	1.06

Tableau 7 : Régressions linéaires concernant l'impression générale en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de protection des cultes religieux à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Impression générale	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.08	.09
Age	-.03	-.04
Religiosité	.10	.14
Attachement à la laïcité	.02	.01
Article (religion catholique vs. musulmane)		-.05
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		.14
Article X Objectif		.04
Protection		-.01
Article X Protection		.03
Objectif X Protection		.07
Article X Obj. X Protection		-.04
Expression		.15
Egalité		.04

Neutralité		.03
Préjugés		-.10
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	-.01	.00
F Change	.81	1.03

Tableau 8 : Régressions linéaires concernant l'impression générale en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de la neutralité religieuse de l'Etat à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Impression générale	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.08	.08
Age	-.03	-.02
Religiosité	.10	.11
Attachement à la laïcité	.02	.02
Article (religion catholique vs. musulmane)		-.03
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		.16
Article X Objectif		.07
Neutralité		-.07
Article X Neutralité		-.02
Objectif X Neutralité		.12
Article X Obj. X Neutralité		.17
Expression		.12
Egalité		.06
Protection		-.01
Préjugés		-.11
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	-.01	.03
F Change	.81	1.33

Tableau 9 : Régressions linéaires concernant l'intention d'effectuer du contrôle social en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de l'expression publique à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Contrôle social	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.04	.02
Age	.00	.01
Religiosité	.01	.02
Attachement à la laïcité	-.05	-.09
Article (religion catholique vs. musulmane)		-.05
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		-.19*
Article X Objectif		.08

Expression publique		-.37***
Article X Expression		-.05
Objectif X Expression		.05
Article X Obj. X Express		-.03
Egalité		.09
Protection		.07
Neutralité		.04
Préjugés		.08
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	-.02	.10
F Change	.18	2.19**

Tableau 10 : Régressions linéaires concernant l'intention d'effectuer du contrôle social en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de l'égalité à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Contrôle social	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.04	.03
Age	.00	.01
Religiosité	.01	.02
Attachement à la laïcité	-.05	-.07
Article (religion catholique vs. musulmane)		-.04
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		-.21**
Article X Objectif		.08
Egalité		.08
Article X Egalité		.00
Objectif X Egalité		-.11
Article X Obj. X Egalité		-.04
Expression		-.33***
Protection		.06
Neutralité		.04
Préjugés		.09
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	-.02	.10
F Change	.18	2.28**

Tableau 11 : Régressions linéaires concernant l'intention d'effectuer du contrôle social en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de la protection des cultes religieux à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Contrôle social	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.04	.03
Age	.00	.01
Religiosité	.01	.03
Attachement à la laïcité	-.05	-.10
Article (religion catholique vs. musulmane)		-.03
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		-.21**
Article X Objectif		.08
Protection		.05
Article X Protection		-.03
Objectif X Protection		-.04
Article X Obj. X Protection		.06
Expression		-.35***
Egalité		.09
Neutralité		.04
Préjugés		.07
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	-.02	.10
F Change	.18	2.17**

Tableau 12 : Régressions linéaires concernant l'intention d'effectuer du contrôle social en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de la neutralité religieuse de l'Etat à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Contrôle social	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.04	.03
Age	.00	-.01
Religiosité	.01	.05
Attachement à la laïcité	-.05	-.11
Article (religion catholique vs. musulmane)		-.04
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		-.22**
Article X Objectif		.06
Neutralité		.12
Article X Neutralité		.04
Objectif X Neutralité		-.14
Article X Obj. X Neutralité		-.10

Expression		-.32***
Egalité		.08
Protection		.06
Préjugés		.08
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	-.02	.11
F Change	.18	2.37**

Tableau 13 : Régressions linéaires concernant le sentiment de menace perçue en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de l'expression publique à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Menace perçue	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	-.05	-.04
Age	.15	.18*
Religiosité	.13	.04
Attachement à la laïcité	-.13	-.11
Article (religion catholique vs. musulmane)		-.01
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		.00
Article X Objectif		.04
Expression publique		-.18*
Article X Expression		-.07
Objectif X Expression		.13
Article X Obj. X Express		-.08
Egalité		.08
Protection		.09
Neutralité		-.13
Préjugés		.23**
ddl modèle	(4, 160)	(15, 149)
R² Change	.04	.10
F Change	2.67	2.19**

Tableau 14 : Régressions linéaires concernant le sentiment de menace perçue en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de l'égalité à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Menace perçue	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	-.05	-.03
Age	.15	.18*
Religiosité	.13	.06
Attachement à la laïcité	-.13	-.12
Article (religion catholique vs. musulmane)		.01

Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		-.01
Article X Objectif		.05
Egalité		.07
Article X Egalité		.01
Objectif X Egalité		-.02
Article X Obj. X Egalité		-.05
Expression		-.14
Protection		.07
Neutralité		-.12
Préjugés		.23*
ddl modèle	(4, 160)	(15, 149)
R² Change	.04	.07
F Change	2.67	1.78*

Tableau 15 : Régressions linéaires concernant le sentiment de menace perçue en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de la protection à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Menace perçue	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	-.05	-.04
Age	.15	.19*
Religiosité	.13	.06
Attachement à la laïcité	-.13	-.13
Article (religion catholique vs. musulmane)		.03
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		-.02
Article X Objectif		.06
Protection		.06
Article X Protection		.02
Objectif X Protection		-.03
Article X Obj. X Protection		.06
Expression		-.17
Egalité		.06
Neutralité		-.12
Préjugés		.22*
ddl modèle	(4, 160)	(15, 149)
R² Change	.04	.07
F Change	2.67	1.80*

Tableau 16 : Régressions linéaires concernant le sentiment de menace perçue en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de la neutralité religieuse à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Menace perçue	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	-.05	-.03
Age	.15	.15*
Religiosité	.13	.09
Attachement à la laïcité	-.13	-.15
Article (religion catholique vs. musulmane)		.02
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		-.04
Article X Objectif		.03
Neutralité		.01
Article X Neutralité		.11
Objectif X Neutralité		-.25**
Article X Obj. X Neutralité		-.11
Expression		-.12
Egalité		.07
Protection		.07
Préjugés		.23**
ddl modèle	(4, 160)	(15, 149)
R² Change	.04	.12
F Change	2.67	2.47**

Tableau 17 : Régressions linéaires concernant le sentiment de déviance envers la laïcité en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de l'expression publique à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Déviance envers la laïcité	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.12	.07
Age	-.01	.01
Religiosité	-.05	-.01
Attachement à la laïcité	-.04	-.10
Article (religion catholique vs. musulmane)		-.10
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		-.19*
Article X Objectif		.03
Expression publique		-.40***
Article X Expression		.02
Objectif X Expression		-.06
Article X Obj. X Express		-.08
Egalité		.09
Protection		.14
Neutralité		.02

Préjugés		.00
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	-.01	.13
F Change	.67	2.61**

Tableau 18 : Régressions linéaires concernant le sentiment de déviance envers la laïcité en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de l'égalité à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Déviance envers la laïcité	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.12	.07
Age	-.01	-.01
Religiosité	-.05	.01
Attachement à la laïcité	-.04	-.10
Article (religion catholique vs. musulmane)		-.10
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		-.20*
Article X Objectif		.03
Egalité		.06
Article X Egalité		.06
Objectif X Egalité		.02
Article X Obj. X Egalité		.01
Expression		-.41***
Protection		.11
Neutralité		.02
Préjugés		-.02
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	-.01	.12
F Change	.67	2.55**

Tableau 19 : Régressions linéaires concernant le sentiment de déviance envers la laïcité en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de la protection à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Déviance envers la laïcité	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.12	.07
Age	-.01	.02
Religiosité	-.05	-.01
Attachement à la laïcité	-.04	-.11
Article (religion catholique vs. musulmane)		-.09
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		-.20*
Article X Objectif		.05
Protection		.13

Article X Protection		.08
Objectif X Protection		-.10
Article X Obj. X Protection		.08
Expression		-.42***
Egalité		.05
Neutralité		.01
Préjugés		-.01
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	-.01	.14
F Change	.67	2.79**

Tableau 20 : Régressions linéaires concernant le sentiment de déviance envers la laïcité en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et l'association de la neutralité à un principe de laïcité en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Déviance envers la laïcité	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.12	.06
Age	-.01	-.02
Religiosité	-.05	.02
Attachement à la laïcité	-.04	-.11
Article (religion catholique vs. musulmane)		-.10
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		-.21**
Article X Objectif		.01
Neutralité		.09
Article X Neutralité		.10
Objectif X Neutralité		-.16
Article X Obj. X Neutralité		-.07
Expression		-.38***
Egalité		.06
Protection		.11
Préjugés		-.01
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	-.01	.14
F Change	.67	2.84**

Tableau 21 : Régressions linéaires concernant le prosélytisme en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et les préjugés en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Prosélytisme	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.07	.08
Age	.12	.10
Religiosité	.15	.15
Attachement à la laïcité	-.01	-.03
Article (religion catholique vs. musulmane)		.10
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		-.34***
Article X Objectif		-.02
Préjugés		.09
Article X Préjugés		-.04
Objectif X Préjugés		.08
Article X Obj. X Préjugés		.11
Expression		-.11
Egalité		.08
Protection		-.04
Neutralité		.02
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	.02	.12
F Change	1.79	2.52**

Tableau 22 : Régressions linéaires concernant l'impression générale en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et les préjugés en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Impression générale	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.08	.08
Age	-.03	-.04
Religiosité	.10	.13
Attachement à la laïcité	.02	-.01
Article (religion catholique vs. musulmane)		-.05
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		.14
Article X Objectif		.04
Préjugés		-.12
Article X Préjugés		.09
Objectif X Préjugés		-.11
Article X Obj. X Préjugés		-.02
Expression		.15
Egalité		.04

Protection		.01
Neutralité		.03
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	-.01	.03
F Change	.81	1.29

Tableau 23 : Régressions linéaires concernant l'intention d'effectuer du contrôle social en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et les préjugés en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Contrôle social	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.04	.05
Age	.00	.01
Religiosité	.01	.03
Attachement à la laïcité	-.05	-.09
Article (religion catholique vs. musulmane)		-.03
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		-.21**
Article X Objectif		.09
Préjugés		.10
Article X Préjugés		-.11
Objectif X Préjugés		.10
Article X Obj. X Préjugés		.03
Expression		-.34***
Egalité		.09
Protection		.05
Neutralité		.04
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	-.02	.12
F Change	.18	2.49**

Tableau 24 : Régressions linéaires concernant le sentiment de menace perçue en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et les préjugés en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Menace perçue	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.04	-.02
Age	.00	.19*
Religiosité	.01	.06
Attachement à la laïcité	-.05	-.12
Article (religion catholique vs. musulmane)		.02
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		-.01
Article X Objectif		.06

Préjugés		.24**
Article X Préjugés		-.03
Objectif X Préjugés		.06
Article X Obj. X Préjugés		.05
Expression		-.15
Egalité		.07
Protection		.06
Neutralité		-.13
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	-.02	.07
F Change	.18	1.84*

Tableau 25 : Régressions linéaires concernant le sentiment de déviance envers la laïcité en variable dépendante par rapport à l'article de prière de rue (-1 = musulmane vs. +1 = catholique), la raison des prières de rue (-1 = par prosélytisme, +1 = par manque de place) et les préjugés en variables indépendantes. Coefficients de régression standardisés (Beta), avec * $p < .05$, ** $p < .01$, *** $p < .001$.

	Déviance envers la laïcité	
	Etape 1	Etape 2
Sexe	.12	.07
Age	-.01	.01
Religiosité	-.05	.01
Attachement à la laïcité	-.04	-.07
Article (religion catholique vs. musulmane)		-.10
Objectif (prosélytisme vs. manque de place)		-.20*
Article X Objectif		.02
Préjugés		.01
Article X Préjugés		-.02
Objectif X Préjugés		.15
Article X Obj. X Préjugés		.02
Expression		-.40***
Egalité		.07
Protection		.10
Neutralité		.01
ddl modèle	(4, 161)	(15, 150)
R² Change	-.01	.14
F Change	.67	2.84**

La laïcité est considérée comme un pilier du modèle républicain français et est, aujourd'hui, utilisée en tant que modèle d'intégration concernant les immigrés et les minorités culturelles et religieuses en France. Les travaux en psychologie sociale étudiant l'impact de l'adhésion au principe de laïcité sur les relations intergroupes révèlent que ce principe prédit négativement la tolérance envers la diversité culturelle. Cependant, de nombreux sociologues, politologues et historiens s'accordent à dire que la laïcité, telle qu'elle est conçue aujourd'hui, ne correspond pas à ce qu'elle était initialement, au moment de la création de la Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, en 1905. Il semblerait donc qu'il existe, non pas une laïcité, mais plusieurs conceptions de celle-ci. L'objectif de cette thèse se décline en trois axes de recherche : le premier est de construire une échelle permettant de prendre en compte les différentes croyances de la laïcité ; le deuxième est d'étudier, dans quelle mesure, l'adhésion aux différentes croyances sous-jacentes à la laïcité est liée à plus ou moins de tolérance envers la diversité culturelle ; le troisième est d'étudier comment l'adhésion aux différentes dimensions sous-jacentes à la laïcité prédit plus ou moins de tolérance envers la diversité religieuse. Globalement, les résultats indiquent qu'il existe différentes conceptions de la laïcité, permettant soit de promouvoir la tolérance envers la diversité culturelle et religieuse, soit, au contraire, d'atténuer la tolérance envers la diversité culturelle et religieuse. Les apports de ce travail, tant au niveau de la recherche, qu'au niveau sociétal sont discutés lors de la conclusion générale.

Mots-clés : laïcité, idéologies, croyances, tolérance, diversité, préjugés

ABSTRACT

Laïcité is considered a pillar of the French Republican model and is used, today, as a model of integration concerning immigrants and cultural and religious minorities in France. Research in social psychology studying the impact of support for the principle of *laïcité* on intergroup relations reveal that this principle negatively predicts the tolerance of cultural diversity. However, many sociologists, political analysts and historians agree to say that *laïcité*, as it is understood today, does not correspond to its initial definition, at the time of the creation of the law of Separation of Churches and the State, in 1905. Thus, it would seem that several, not only one, conceptions of *laïcité* exist. The objective of this thesis is to highlight the different conceptions of *laïcité*, and to study, to what extent, these reduce, or, on contrary, promote the tolerance of cultural and religious diversity. This objective is delineated in three lines of research: the first is to construct a measure of beliefs concerning *laïcité* taking into account the different interpretations of *laïcité* expressed in the public debate; the second is to study, to what extent, adhesion to the dimensions of *laïcité* is related to more or less tolerance of cultural diversity; the third is to study, to what extent, adhesion to the dimensions of *laïcité* reduces, or, on the contrary, promotes tolerance of religious diversity. In conclusion, this thesis shows that different conceptions of *laïcité* exist. These either promote tolerance of cultural and religious diversity, or on the contrary, reduce tolerance of cultural and religious diversity. The contributions of this work, both at the level of academic research, and at the societal level are discussed in the general conclusion

Key words: *laïcité*, ideologies, beliefs, tolerance, diversity, prejudice

LP3C – EA 1285

Université Rennes 2

Place du Recteur Henri Le Moal CS 24307

35047 Rennes Cedex

